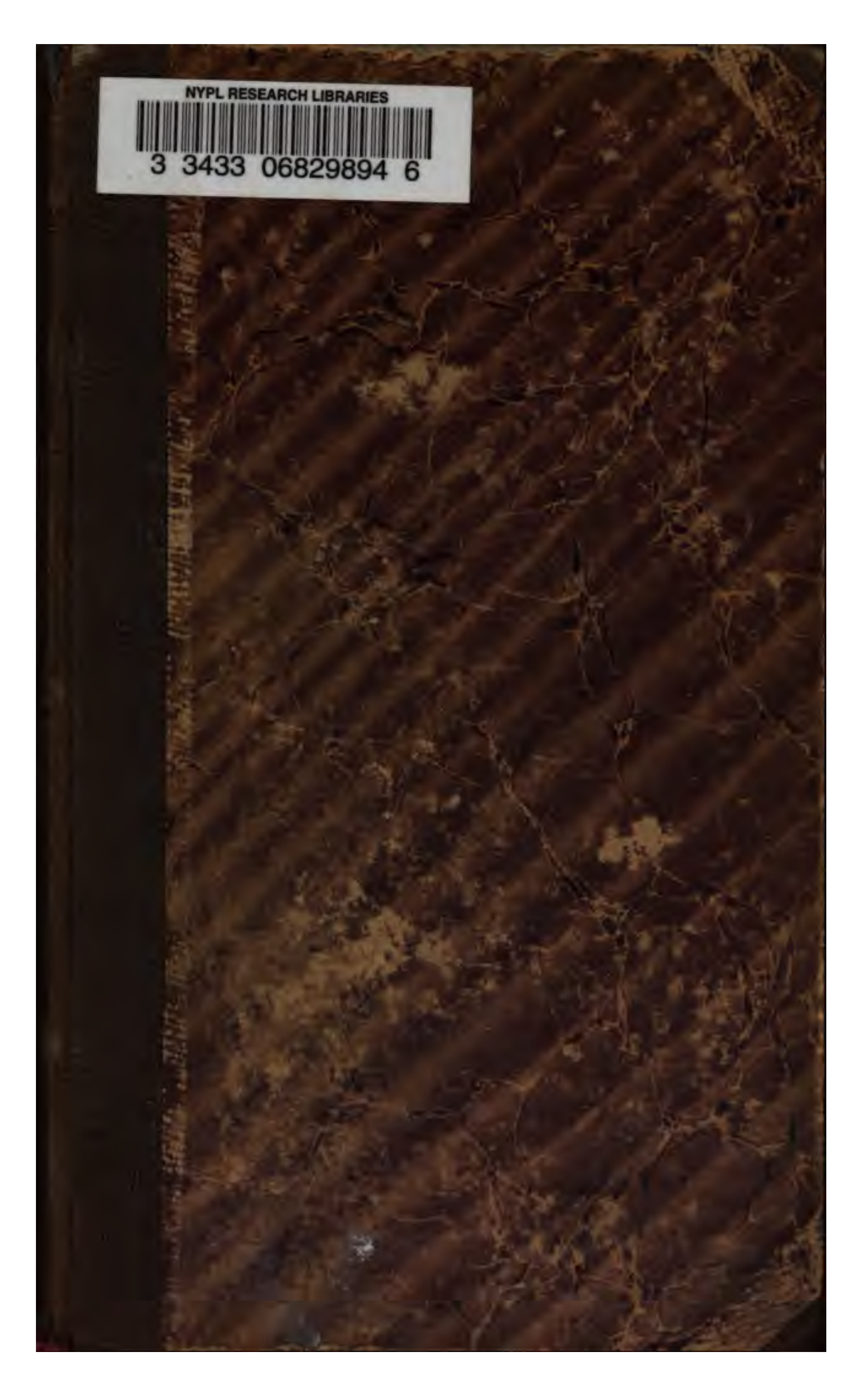


1. Papacy – Hist., 18th cent.

2. Church and state – Italy, 1831-1849

2-ED

13 2k. D. 100

Nehrenam.

Obrid. 94

ZLI

Mystère

A la Rédaction
De la Revue
de Genève
De la part de l'auteur
[illegible]

MYSTÈRES
DU
CLERGÉ ROMAIN.

Imprimerie S. Genton, Luquiens et Comp^e.

LES MYSTÈRES

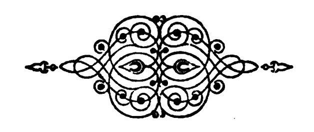
DU CLERGÉ ROMAIN

OU

RÉVÉLATIONS ET MÉMOIRES

Au sujet de la Théocratie catholique sous les Pontificats de Grégoire XVI et de Pie IX.

PAR UN CITOYEN ROMAIN.



LAUSANNE.
LIBRAIRIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE DE F. WEBER, ÉDITEUR.

1852

A tous les Peuples qui travaillent avec intelligence pour détruire le fléau du genre humain : La Papauté.

AVANT-PROPOS.

Ancien membre du clergé de Rome, puis représentant du peuple à l'assemblée constituante de la république en 1849, j'ai vu de près les hommes et les choses, et je puis parler sciemment des événements religieux et politiques qui se sont passés dans ce pays pendant ces dernières années. Je ne me propose pas d'écrire ici une histoire complète et systématique de la Rome du pape et de la Rome du peuple, mais seulement de faire connaître *quelques faits importants et ignorés, quelques détails intimes* qui surprendront plus d'un lecteur, et qui éclaireront l'opinion publique sur l'esprit qui a toujours animé la théocratie et la politique romaines.

Ces faits ne concernent pas seulement l'Italie; toutes les nations ont intérêt à les connaître, parce qu'ils sont l'évidente révélation du filet occulte qui, du Vatican, s'étend sur tous les autres pays de l'Europe.

Nous garantissons la parfaite exactitude de ces mémoires, car nous ne mentionnerons que des faits et des actes dont nous pourrons donner des preuves justificatives.

Enfin, quant à la langue dans laquelle ces mémoires sont écrits, nos lecteurs voudront bien nous passer nos manières italiennes et l'imperfection même de notre style en vue des révélations fort graves qu'ils trouveront dans cet ouvrage.

ERRATA.

Page 56, ligne 9 du tableau, à la rubrique *Confirmation*, colonne *Revenus*, au lieu de : 12,000, lisez : 2,000. Cette correction exécutée, au *Total des revenus*, au lieu de : 9,235,000, lisez : 9,225,000.

Page 70, première ligne de la note, aulieu de : *in the ninethy*, lisez : *in the nineteenth*.

LES MYSTÈRES
DU
CLERGÉ ROMAIN.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Idée de la théocratie à Rome. — Constitution du Sacré Collége des Cardinaux. — Sa puissance politico-religieuse.

J'ai donné le titre de *Révélations* à ces mémoires sur la théocratie à Rome. Que mon lecteur sache bien que c'est avec conscience que j'ai employé ici ce titre, et je suis sûr de faire connaître au public, non seulement des choses fort graves sur l'ultramontanisme, mais encore de lui montrer ce que c'est que le système de mystère qui enveloppe la Papauté. Par tout ce que j'exposerai dans cet écrit, on verra que *Vatican, st.-Siége, clergé catholique, jésuitisme, sanfédisme* et *ultramontanisme* sont un seul et même sujet, que le mot *Papauté* ne rend pas exactement, car sa juste dénomination est celle de *Théocratie.*

On croit encore en Europe que, dans le St.-Siége, le Pape est tout, et que de cette personnalité dépendent presque exclusivement la marche et la conduite du ca-

tholicisme, ainsi que celle du gouvernement clérical dans les Etats-Romains. C'est précisément tout le contraire de ce qui, de fait et en principe, se passe dans la Papauté. Et nous avons tout le droit de dire que l'exagération du prestige et de la suprématie personnelle du Pape auprès du vulgaire, n'est que l'œuvre de la mauvaise foi des intéressés, de ceux qui, par le fait de l'ignorance et de l'hypocrisie, mènent le monde en se cachant dans les ténèbres. Voici ce que dit l'histoire à l'appui de mes paroles.

Depuis le *schisme d'Occident* et le Concile de Constance, au commencement du XVme siècle, la personne du Pape n'est autre chose qu'un fantôme. Avec l'affaiblissement de l'unité catholique, par l'esprit de la civilisation moderne, le *Vice-Dieu sur la terre,* pour imposer encore au monde, a dû s'appuyer sur une oligarchie hautement intéressée à son existence, à celle des premiers dignitaires de l'Eglise, qui sont à la fois les seuls électeurs et éligibles à la tiare ; depuis cette époque, l'âme et la vie du Vatican est le sacré Collége des Cardinaux.

Leur plus grand danger devint pour eux l'occasion d'une grandeur et d'une puissance qui durent encore. Ce schisme d'occident, qui ébranla l'Europe entière, eut lieu à cause de l'acte d'indépendance montré par le Pape Urbain VI aux conseils et aux avis des Cardinaux ; et l'on sait que, dans le Concile de Constance, réuni au milieu de la plus grande éffervescence des esprits, au milieu de la propagande anti-catholique de Jean Huss et de Jérôme de Prague, on discuta avec beaucoup de force *si l'on devait supprimer le corps des Cardinaux,* comme on avait fait de celui des co-évêques, par la raison que le Cardinalat n'avait pas été

institué par Jésus-Christ. Sans l'appui direct de l'empereur Sigismond, c'en était fait des Cardinaux.

Or ceux-ci sortant sains et saufs de cet orage qui les avait mis à un doigt de leur perte, songèrent incessamment à pourvoir, dans l'avenir, par les moyens les plus sûrs, à l'existence et à l'inviolabilité de leur corporation. Leur conservation exigeait qu'ils devinssent non seulement la tête, mais le tout de la hiérarchie ecclésiastique. Cela fut immédiatement réalisé. Le sacré Collége des Cardinaux rédigea, à ce sujet, une *Convention,* qui passe pour un chef-d'œvre de constitution aristocratique, et qui forme la clef de voûte du vieux monde.

Après la mort du Pape Martin V, — l'élu du Concile de Constance, — aussitôt qu'ils entrèrent en conclave, tous les cardinaux prirent entre eux cet engagement péremptoire : « que celui qui deviendrait Pape promet- « trait, *par serment*, d'observer la dite convention, » dans laquelle, ainsi que nous le verrons, l'autorité ecclésiastique du Sacré-Collége des Cardinaux *(la théocratie catholique)* était pleinement et solennellement reconnue, déterminée et garantie.

Elu Pape le Cardinal Gabriel Condulmiero, qui prit le nom d'Eugène IV, jura, sans hésiter, les pactes convenus *(pacta conventa)*. Depuis lors, il ne s'est trouvé aucun pape qui eût même l'idée d'y refuser son adhésion libre et entière. — Nous donnons ici la traduction littérale de ces chapitres, qui sont la *magna Charta* du Vatican.

« Nous tous et individuellement Cardinaux soussignés faisons serment et promettons à Dieu et à ses saints, et promettons aussi à la sainte Eglise, que celui qui, parmi nous, sera élu pape, incessamment après

son élection, fera serment, et promettra simplement, purement et de bonne foi, de faire observer et d'observer religieusement les chapitres ci-dessous, sans manquer depuis le troisième jour du couronnement, d'en donner aux Cardinaux une Bulle, pour la mémoire perpétuelle de la chose, Bulle qui ait toute la force d'une décrétale et de constitution apostolique, *qui devra être observée scrupuleusement dans l'avenir et à laquelle on ne pourra jamais contrevenir sans le consentement exprès de la majorité des Cardinaux présents en Consistoire, et dont le consentement devra maintenant être constaté par la signature ci-après de chaque seigneur Cardinal.*

I. Le Pape réformera la cour romaine, dans son chef et dans ses membres, *toutes les fois que le Collége des Cardinaux l'exigera, laquelle réforme sera observée par le Pape comme une loi.* Il ne pourra jamais, *sans le conseil et le consentement de la majorité des Cardinaux*, transporter son siége hors de Rome, de lieu en lieu, de province en province, de patrie en patrie.

II. Le Pape célébrera ou fera célébrer le Concile général, solennellement et dûment, *dans le lieu et temps qui sera établi par le Conseil des Cardinaux;* et, dans ce Concile, le pape réformera ou fera réformer l'église universelle sur les choses qui concernent la foi, la vie et les mœurs, non seulement à l'égard des clercs séculiers, mais des religieux et réguliers, même militaires; et, à l'égard des princes temporels et des communautés, en tout ce qui regarde le jugement et la conduite de l'Eglise.

III. Le Pape ne pourra procéder à la création de nouveaux Cardinaux *que suivant la forme et les ordonnances du Concile de Constance,* qu'il devra observer,

à moins qu'il ne fasse autrement *pour cause d'opportunité, suivant toujours le consentement et l'avis de la plus grande partie des Cardinaux.*

IV. *Les Cardinaux auront le droit d'exposer librement leurs idées au Pape. Celui-ci ne pourra pas leur faire violence, ni permettre que les Cardinaux en reçoivent jamais dans leur vie et dans leurs biens;* et il ne changera *aucune chose dans leur état et leur position, mais seulement après* LE CONSENTEMENT ET LE CONSEIL EXPRÈS *de la majorité des Cardinaux; et il ne pourra condamner aucun d'eux, à moins qu'il ne soit reconnu coupable par le nombre de témoins voulu par la Constitution du Pape Sylvestre, arrêtée en Concile œcuménique, et qui commence :* PRÆSUL NON DAMNETUR.

V. *Le Pape n'occupera d'aucune manière et il ne permettra pas que soient occupés les biens des Cardinaux, Prélats, et autres courtisans morts dans leurs fonctions; mais il permettra que, suivant la disposition du droit canon et la coutume qu'on observe dans beaucoup de royaumes et de pays, on en dispose suivant la volonté du défunt, laissant à la conscience de chacun d'en faire l'usage que bon lui semblera*, excepté les seuls religieux qui y auraient renoncé; les biens desquels iront à ceux à qui appartiennent, par coutume, droit et privilége. *Le Pape n'occupera aucune chose concernant les droits du chapeau des Cardinaux décédés, et il ne permettra pas qu'ils soient occupés par d'autres; mais il laissera libres les Cardinaux de les transmettre à leurs héritiers, soit qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de testament*, en faisant cesser toute dispositiou contraire.

VI. Le Pape recevra la soumission des Feudataires, Vicaires, Capitaines, Gouvérneurs, Sénateurs, Châtelains, et de tous les autres officiers de la ville de Rome,

non seulement pour lui et pour ses successeurs, *mais encore pour tout le corps des Cardinaux, avec tous et individuellement les chapitres opportuns, de sorte que, pendant le siége vacant*, toutes les villes, bourgades, châteaux et forteresses immédiatement soumis à la Sainte Eglise, soient consignés, *par ordre des Cardinaux*, librement et sans aucune opposition.

VII. *Le Pape permettra que les Cardinaux perçoivent librement* LA MOITIÉ *de tous les Canons, Droits, Revenus, Recettes, Emoluments de toute espèce de l'Eglise Romaine, suivant la concession du Pape Nicolas IV, qu'il observera en tout et partout;* il ne donnera aucune des terres de la Sainte Eglise Romaine en vicariat, fief, ou emphytéose; *il ne fera ni guerre ni alliance* avec aucun roi ou prince temporel, ou communauté, n'imposera pas de nouvelles taxes ou contributions sur la ville de Rome, *et il n'accordera pas à des rois, ni à des princes ou à des communautés le droit d'impôts, ou d'autre chose contre la liberté ecclésiastique, sur le clergé, les églises, les biens qui appartiennent aux églises et lieux pieux, sans un motif suffisant et sans le consentement et le conseil de la majorité des Cardinaux.*

VIII. *Le Pape n'aliénera aucun droit qui, dans un lieu quelconque, appartient à l'Eglise Romaine, et il ne pourra confirmer ni approuver les aliénations déjà faites des droits qui appartiennent aux autres églises, corporations religieuses et ordres militaires, sans le consentement et le Conseil de la majorité des Cardinaux.*

IX. Enfin, dans tous les cas où il en est requis par la loi, le conseil et le consentement des Cardinaux, *il faut que ce conseil et ce consentement soient constatés dans les Bulles et Lettres apostoliques, soit quant à la mention expresse du conseil et du consentement donnés, soit quant à la signature des Cardinaux.* »

Le texte original de cette constitution est en latin. En voici le commencement : *Nos omnes et singuli S. R. E. Cardinales infrascripti juramus et vovemus Deo et Sanctis eius, Ecclesiæque sanctæ suæ promittimus*, etc., etc. On la trouvera tout au long dans les *Annales ecclésiastiques* de Raynald, année 1431, n° 5.

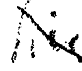
De cette *magna charta* résultent ces deux attributions suprêmes, politico-religieuses, toujours inhérentes au sacré Collége :

1° Que le sacré Collége des Cardinaux est lui seul la Papauté, à savoir la tête de l'Eglise catholique, l'oracle du Vatican, et le principe de l'infaillibilité du chef de la chrétienté ; et que le Pape n'est autre chose que le délégué ou le simple représentant du sacré Collége.

2° Que le sacré Collége des Cardinaux est lui seul le prince temporel des Etats Romains, qui sont par lui administrés sous la forme d'un gouvernement de pure théocratie,— comme un simple bénéfice ecclésiastique, — irresponsablement devant les hommes, suivant la formule du droit canon, *d'en rendre raison seulement à Dieu (Deo tantum rationem redditurus);* de sorte que le laïçat, non seulement n'y existe pas par droit civil et politique, mais il n'y existe de plus qu'à la simple condition d'être le serf et l'esclave du clergé romain.

Qui a lu l'histoire de l'ancienne république de Venise, pourra se faire une idée de l'organisation formidable de la Papauté par les Cardinaux. Comme à Venise, la Papauté a pour base et pour règle l'aristocratie du droit divin ; — comme à Venise, la Papauté a son sénat et sa représentation suprême dans le sacré Collége, composé de 72 Cardinaux qui, ordinairement,

dans le fait, ne dépassent pas le chiffre de 60 à 65, et dont les plus capables, et tous Italiens, veillent auprès du St. Siége à Rome; — comme à Venise, le Sénat-Sacré Collége se résume dans le Conseil des Dix, savoir dans les Cardinaux d'élite (connus sous le nom de zélés, *zelanti*), dépositaires du palladium de la caste; — comme à Venise, le Cardinal secrétaire de l'Etat, qui peut s'adjoindre un ou deux de ses collègues, remplit les fonctions des Inquisiteurs d'Etat, en relevant immédiatement du Conseil des Dix ou des *zélés*; — comme à Venise, enfin, le Pape n'est que le premier des serviteurs du système clérical, revêtu d'or et de pourpre, comme le Doge de l'ancienne Venise, destiné à éblouir, par ses parades politico-religieuses, l'esprit de la multitude; et c'est seulement pour celle-ci que le Pape se rend nécessaire à sanctionner les ordres et les arrêtés qui portent le titre *d'actes pontificaux*, mais qui sont donnés exclusivement par le Sacré-Collége.



D'ailleurs, mieux qu'à Venise et mieux que toute aristocratie, la théocratie romaine est servie par les explorateurs et les surveillants les plus habiles qu'on eût pu jamais imaginer; j'entends le clergé séculier et régulier, à la tête duquel vont les Nonces apostoliques et les jésuites, qui, par les cas de conscience, par la confession et l'administration des sacrements, arrivent à connaître complétement ce que la police ordinaire ne pourra jamais pénétrer.

Que le pouvoir du Sacré Collége des Cardinaux soit resté le même qu'il fut établi, il y a quatre siècles, par la constitution précitée, c'est ce qui est prouvé surabondamment par le fait éclatant des congrégations des Cardinaux à Rome. Rappelons ici le nom des principales : celle de l'*Inquisition* et de l'*Index*, du *Con-*

cile, de la *Pénitencierie*, des *Indulgences*, de la *Daterie* et de la *Canonisation des Saints.* Or, est-ce le Pape qui met, de son chef, à l'*index* les livres déclarés impies? Non, c'est exclusivement la Congrégation de l'Inquisition et de l'Index. Le Pape ne fait qu'y apposer simplement son *placet;* ce que tout bonnement le Cardinal-Préfet note dans le décret relatif, en disant *que le Pape en a pris connaissance: Ex audientia Sanctissimi.* — Est-ce encore le Pape qui explique les ordonnances controversées du Concile, que les Papistes ont substituées à l'Evangile? Est-ce le Pape qui en limite les explications, et qui très-souvent y déroge, suivant les intérêts de la caste cléricale? — Est-ce le Pape, celui qui absout des péchés les plus affreux, qu'on appelle *réservés*, et qui donne des indulgences en masse aux fidèles? — Est-ce le Pape qui confère les bénéfices ecclésiatiques? — Est-ce le Pape qui examine et vérifie les vertus et les miracles prétendus de tout bon serviteur de l'Eglise, pour le mettre dans le *Calendrier* et puis le présenter à l'adoration du troupeau catholique? — Pas du tout: ce sont toujours les Cardinaux, les Cardinaux chefs et arbitres de chacune des Congrégations susdites, destinées à la haute direction de la Sainte Eglise romaine.

Qu'on sache encore que c'est le cardinal le plus dévoué de la caste qui ordinairement se trouve chargé de la présidence de la *Chancellerie apostolique*, où sont confirmées et enregistrées toutes les bulles, brefs et lettres apostoliques données par les diverses congrégations du Sacré Collége, et qui, sans cet enregistrement, n'auraient jamais force de loi et d'obligation quelconques : ce qui se rapporte à l'art. 9 de la Constitution du Sacré Collége, que nous avons cité à la tête de ce chapitre.

Personne n'ignore à Rome que la Chancellerie apostolique ne voulut pas enregistrer, en 1848, la *Statut* ou Charte politique donnée par Pie IX aux Etats Romains, charte qui, avant sa promulgation, avait été acceptée par le Sacré Collége des Cardinaux, et qui, à la fin de son texte, portait qu'elle devait être incessamment réduite en forme de bulle par la Chancellerie apostolique. En négligeant cette formalité de propos délibéré, la casuistique des Cardinaux, qui prévoyait l'instant d'abolir la Charte, tâchait ainsi de repousser, à temps, le grief de perfidie et de parjure, sous le prétexte que cette même Charte n'avait aucune force de loi, n'ayant pas été enregistrée par la Chancellerie de la sainte Eglise romaine.

Donc le Saint-Esprit du Vatican, l'infaillibilité de l'Eglise catholique n'est autre chose que la pure volonté du Sacré Collége des Cardinaux. Et voilà le Vicaire de Jésus-Christ, suivant la croyance des catholiques!

Libre aux autres peuples de se méprendre sur la véritable valeur du Pape; mais quant aux Romains, ils savent trop bien, depuis des siècles, ce que c'est que cet *Ecce homo.* — C'est un proverbe romain déjà entré dans le domaine de la langue italienne pour signifier une continuité immuable de choses, qui dit: *Un Pape mort, on en fait un autre. (Morto un Papa, se ne fa un altro)*; ainsi, pour exprimer nettement que le nouveau Pape ne peut s'écarter jamais de la ligne de conduite de ses prédécesseurs et de la tradition fatale du Vatican, les Romains disent: *Le maître de chapelle est changé, mais la musique est toujours la même (il maestro di cappella è cambiato, ma la musica è sempre quella).* — C'est pour cela que le peuple romain, à la fuite de Pie IX à Gaëte, sans rien toucher aux choses du Pape,

ne s'en prit qu'à celles qui appartenaient aux Cardinaux, surtout en faisant un falot de leurs voitures.

J'ai dit plus haut que dans le Sacré-Collége, on a une élite de Cardinaux, un *Conseil des Dix,* dépositaire du secret et du mystère de la caste. J'appelle sur ce point toute l'attention de mon lecteur, parceque le fait, capital en lui-même, est généralement ignoré à l'étranger.

Lorsque, après le Concile de Trente et la fondation de la Compagnie de Jésus, l'esprit de la Renaissance et de la Réforme, malgré la terreur de l'inquisition et l'espionnage des Jésuites, s'infiltrait partout dans l'Italie en général, et notamment dans les Romagnes, sous des formes diverses et insaisissables; ce fut alors que le Sacré Collége, pour mettre à l'abri des attaques de l'esprit du siècle son système religieux et son gouvernement clérical, fonda une espèce de société secrète, dite des *Pacifici.* Elle se composait moins de prêtres que de laïques très-dévoués à la théocratie ; mais comme cette société *ultramontaine,* ou ultra-catholique, était que presque exclusive aux Etats Romains, il arriva manquant d'un point d'appui dans le reste de la Péninsule, elle fut bientôt renversée par l'invasion française et par la fondation de la République romaine d'ordre du général Bonaparte.

Le découragement, il faut le dire, n'est pas l'apanage du Sacré Collége des Cardinaux. Au moment où la République de l'aristocratie vénitienne tombait pour toujours, lorque Pie VI mourait en exil en France, les Cardinaux, au contraire, déployaient la plus grande énergie, et réunis et présidés par le Cardinal Ruffo, le fameux chef de la bande de Fra-Diavolo dans les Calabres, en présence de la Reine Caroline de Naples, ils organisèrent la Société secrète de la *Sainte-Foi* ou *San-*

fédisme, qui devait renouveler et compléter celle des *Pacifici,* en combattant à outrance les idées de la Révolution française. Son commencement fut plus prospère dans le royaume de Naples et auprès des Bourbons qu'à Rome et dans ses provinces, soit à cause de l'enthousiasme général du pays pour l'administration laïque du royaume d'Italie, soit encore à cause de l'éloignement du Pape de son siége et de la dispersion en Europe du haut clergé sous la surveillance napoléonienne. — Sans la chute de l'empire français et avec lui du royaume d'Italie, peut-être que les Etats Romains n'auraient été jamais souillés de cette société secrète, la plus grande ennemie des lumières et du bonheur social.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, l'époque et les formes de l'organisation du Sanfédisme dans les Romagnes. Mais, dès à présent, qu'on sache bien qu'il n'est pas exclusif aux Etats Romains et à l'Italie, mais qu'il vit et domine, tantôt ouvertement et tantôt en secret, dans toutes les contrées catholiques. C'est lui qui dirige, à l'étranger, le clergé ultramontain; c'est lui qui fonda le *congréganisme* en France ; c'est lui qui organisa le Sonderbund en Suisse, le parti prêtre en Belgique, la faction royaliste de Fra Fulgenzio et de Sœur Patrocinio en Espagne ; c'est lui enfin, qui dicte les oracles de l'obscurantisme à l'*Univers* à Paris, et qui, dernièrement, sans l'intervention puissante du gouvernement français, aurait établi, au sein du Vatican, une autre *Univers* plus dangereux que le parisien, intitulé *Correspondance de Rome,* sous les auspices du cardinal Fornari, naguère nonce apostolique en France.

CHAPITRE SECOND.

Révélations sur la Société secrète, politico-religieuse, du Sanfédisme. — Ses satellites armés. — Le Cardinalat et le Sanfédisme constituent la Papauté.

Tout pouvoir théocratique, régime des peuples barbares, est un gouvernement absurde pour les siècles avancés; pour qu'il puisse subsister de nos jours, il faut qu'il s'appuie sur le mystère et la force d'une société secrète, servie constamment par le bourrau et le brigandage (littéralement); et à défaut de ce moyen, il doit nécessairement avoir recours aux baïonnettes et à l'oppression étrangères. Telle fut la condition du gouvernement papal dès 1815 à 1852; tel est l'esprit et la marche du Sanfédisme. C'est ce que nous verrons complétement dans ces Mémoires.

Après la rentrée triomphale de Pie VII dans les Romagnes, notre peuple, qui avait joui des bons effets du régime laïque sous l'administration de Napoléon, disait ouvertement aux prêtres qu'il ne voulait plus de leur gouvernement rétrograde. Le Commissaire pontifical, monseigneur Rivarola, laissa Rome, pendant quelques jours, sans police et sans force publique, voulant, par ces moyens, exciter la populace contre les hauts fonctionnaires du gouvernement déchu; mais le bas peuple, plus humain que ce prélat, de détestable mémoire dans le pays, ne songea qu'à s'égayer dans les fêtes de la Restauration, sans toucher à un cheveu de la tête de personne. C'est alors que l'hypocrisie cléricale leva son masque. La réaction compléta la restauration du saint Siége, avec ce talent d'obscurantisme qui est si propre

aux prêtres. Elle proscrivit le code et les règlements de l'administration française, et elle en vint au point d'appeler du nom d'*infâme* le registre des actes civils, et d'ordonner la suppression de l'éclairage de la ville, comme étant une invention d'un gouvernement usurpateur; en même temps, elle fit interrompre les travaux des nouvelles routes en construction, disant que les Romains avaient la monomanie de la locomotion. C'est la même logique que celle du Pape Grégoire à l'endroit des chemins de fer. Si Pie IX, aujourd'hui, pense sur cet objet autrement que son prédécesseur, c'est parce qu'il a été persuadé par l'Autriche que ces chemins peuvent servir à merveille à étouffer les insurrections.

Ainsi que l'avait fort bien compris le Cardinal Consalvi, l'esprit du siècle fit une vive opposition à la réaction cléricale, représentée par monseigneur Rivarola. Dans le *motu proprio* de 1816, dicté à Pie VII par ce Cardinal, on promettait formellement au pays que l'administration ne serait pas contraire aux lumières de l'époque. On faisait ainsi comprendre que bientôt les laïques pourraient avoir accès aux premiers emplois de l'Etat. La faction cléricale cria au sacrilége et au scandale. C'est alors que, pour combattre à sa manière et avec succès l'esprit de réforme du Cardinal Consalvi, le Sacré-Collége revint avec empressement à l'organisation de la *Société de la sainte Foi catholique et apostolique*. La haute prélature travailla avec un saint zèle à cette œuvre de salut, qui avait un ennemi puissant dans la Société des *Consistoriali*, présidée par le Cardinal Consalvi; son but principal était d'admettre la participation des laïques à l'administration de l'Etat et de rendre les Cardinaux simples administrateurs, en leur ôtant le privilége de bénificiaires ou ministres irrespon-

sables de l'État. La mort du Cardinal, qui suivit de près celle de Pie VII, laissa la Société des *Consistoriali* sans chef énergique et éclairé ; ainsi le Sanfédisme, soutenu par le nouveau pape Léon XII, grandit et acquit prodigieusement de force.

Je commencerai par rappeler que Léon XII confirma solennellement les priviléges et les prérogatives des Cardinaux, d'après la Constitution du Sacré-Collége que mon lecteur connaît déjà. Voici les paroles de Léon XII au Consistoire des Cardinaux, le 17 novembre 1823 : « Mes vénérables confrères, tout ce qui pourra contri- » buer à illustrer, à augmenter la dignité déjà puis- » sante de votre corporation ; tout ce qui regarde les » honneurs, les avantages et les bénéfices *que chacun de* » *vous est en droit de réclamer*, nous vous promet- » tons que, de notre côté, ce sera accompli sans aucun » délai, *afin que tous vos vœux soient entièrement rem-* » *plis.* » (Voir la *vie de Léon XII*, par Artaud, chap. 11.)

Pour prouver ce que j'avance, par des faits et des documents irréfragables, sur le Sanfédisme, voici l'extrait d'une correspondance secrète des Cardinaux, évêques et légats des Romagnes, sous Pie VII. Il est tiré de l'ouvrage publié récemment à Florence sous le titre de *Rivolgimenti Italiani*, (vol. III, appendice *dei Documenti)*, par le marquis Gualterio, homme point suspect de principes révolutionnaires.

Le cardinal Castiglioni, évêque de Cesena, écrivait en ces termes au Cardinal Sanseverino, légat de Forli, le 7 août 1819 : « J'ai en main le corps du délit de » la conspiration que V. E. *pour suit avec un zèle si* » *louable*. Patente, stylet, médaille au cou d'un affilié » de cette année *(carbonaro)*. Je communique toutes » ces choses à V. E. pour sa gouverne, mais il fau-

» qu'on ajoute que je ne les connais pas par la confes-
» sion ni par le secret naturel *car ce mode de révéla-*
» *tion est tel, qu'il ne peut être dit sans qu'il en arrive*
grand malheur !!! » (*tragedia*).

Le même Cardinal, dans une dépêche particulière du 28 août de la même année, parle en termes clairs de la peine qu'il se donnait pour organiser la secte du Sanfédisme. Voici ses paroles : « Pendant six jours j'ai » cherché vainement dans toutes les paroisses *une per-* » *sonne capable de servir* vos *sages desseins*. Dans la » noblesse, il n'y aurait que le chevalier L. R., mais je » doute qu'il veuille compromettre son repos pour nous » seconder ; les autres sont tous incapables ou ennemis. » Dans la classe moyenne, les habiles sont déjà gagnés : » *dans le bas peuple, il est fort dangereux de hasarder* » *la proposition.* » Qu'on remarque aussi un rapport du même Cardinal sur quelques Carbonaris de son diocèse, à la date du 4 septembre 1819 : « Je vous fais » observer que Gaëtano Pio, d'après sa conduite passée » et ses relations actuelles avec nos ennemis, me pa- » raît bien suspect. Il est habile, et s'il le veut, il peut » se tirer d'affaire. De plus, certains vents *(fumate)* » d'hérésie et de blasphèmes, *proférés de sang-froid* » *par son fils adolescent* sur le très-saint sacrement, et » une cérémonie irréligieuse faite par lui le dernier » jour du carnaval, *me donnent de l'inquiétude sur sa* » *religion*. J'ai cherché d'autres écrits de F. et en ai » trouvé plusieurs. »

Le Cardinal Consalvi avait introduit un digne citoyen dans l'administration des hôpitaux et hospices de Cesena. Voyons ce qu'en pensait le Cardinal Castiglioni : « Mais, comme Cardinal (2 novembre 1819), j'espère » que vous ne permettrez pas que *cet habit sacré soit*

» *exposé au mépris d'un conseiller qui puisse se van-
» ter de nous surveiller*. Je m'ouvre à vous franche-
» ment, parce que je suis affligé et parce que j'espère
» trouver quelque soulagement dans votre prudence et
» dans votre bonté !!! »

Le 23 septembre 1820, il écrivait une lettre pleine de fiel à son confrère : « Mon Eminentissime, nous som-
» mes entourés de la race diabolique des francs-maçons
» *(dalla mala genia massonica)*, qui nous a ravi presque
» tous nos employés, et qui nous aliène toute la jeu-
» nesse de talent. »

Le même cardinal Castiglioni, dans une lettre sous date du 14 avril 1821, après s'être réjoui de la compression de l'insurrection piémontaise, ajoutait : « Si les
» troupes autrichiennes venaient chez nous, elles nous
» causeraient bien de l'ennui ; mais nous passerions là-
» dessus, en vertu de la tranquillité qu'elles nous don-
» neraient, *en mettant à la raison ces têtes exaltées que
» nous ne pouvons gagner par la douceur, et que nous
» ne parviendrons à abattre que par le moyen de la
» terreur, et en semant la division entre eux*. »

Que mon lecteur se rappelle que ce cardinal devint pape en 1828, sous le nom de Pie VIII ; on le disait en général d'opinions modérées. Si, après les fragments de lettres que je viens de citer, on peut appeler cela de la modération, grand Dieu ! que doit être alors la modération du sacré collége ?

Dans la lettre qui suit, le cardinal Rusconi, légat de Ravenne (9 août 1820), montre que la société secrète du Sanfédisme était en pleine activité : « Il paraît que Dieu
» protége Rome d'une manière toute particulière, et,
» en même temps, *l'excellente congrégation, dont on voit
» bien les effets d'après ses mesures gouvernementales*,

» *sans qu'on puisse jamais comprendre où ses détermi-*
» *nations sont prises.* » — « S'il était vrai, ajoute le cardi-
» nal, que notre Seigneur prenne à la solde pontificale
» 4000 Suisses, alors on aurait une troupe sur laquelle
» on pourrait bien compter ; car bien que dans la nôtre
» il ne manque pas d'hommes honnêtes et fidèles, on a
» introduit dans ses rangs un grand mélange de person-
» nes que nous devons considérer comme suspectes. »

Il importe de savoir que les brigandages prolongés et pleins d'audace qui se commettaient sous les pontificats de Pie VII et de Léon XII, dans le pays de Frosinone, étaient patronnés par le Sanfédisme, qui en était complice. En voici une preuve convaincante : En 1818, pour en finir avec les brigands du fameux Gasparoni, le Cardinal Consalvi décida de transporter ailleurs la population de la petite ville de Sonnino et de démolir celle-ci, afin qu'elle ne fût plus l'asile et le repaire de ces assassins. Sonnino avait déjà, au commencement du siècle, fourni un grand renfort aux bandits du Cardinal Ruffo et de Fra-Diavolo. Or les zélés du Sacré-Collége, furieux de la délibération de Consalvi, firent tant auprès de Pie VII, que la démolition de Sonnino n'eut pas lieu, et Gasparoni et sa bande continuèrent impunément à ravager le pays. Je dis impunément, car le gouvernement de Léon XII envoya plusieurs fois contre eux des colonnes de gendarmerie soutenues par de la troupe de ligne, sans obtenir aucun résultat. Ces brigands servaient trop bien les vues du Sanfédisme, en effrayant et en rançonnant les citoyens indépendants et les riches propriétaires suspects de libéralisme.

Mais le public comprit enfin cette tactique infernale, lorsque, au milieu de la force armée, les brigands venaient assaillir les voitures des voyageurs devant les

portes de Rome. A l'indignation du pays, il faut ajouter les réclamations pressantes du corps diplomatique, surtout du consul anglais. Alors le Sanfédisme *gouvernemental*, ne pouvant plus continuer son jeu avec les brigands, leur fit savoir que s'ils voulaient avoir la vie sauve, ils devaient s'adresser au très-saint père, en lui disant qu'ils étaient prêts à se convertir, et en lui demandant, en même temps, un bon moine pour se confesser. Cette manière de procéder réussit à merveille à la bande de Gasparoni ; ses compagnons furent répartis, avec une pension, dans les villes de la Romagne pour y inoculer la peste du brigandage ; Gasparoni fut renfermé au bagne de Civita-Vecchia, avec un traitement distingué. — Disons en passant que Gasparoni est l'oncle maternel du Cardinal Antonelli, le grand ministre de Pie IX.

Je reviens au Sanfédisme, pour donner le texte du serment fait dans la réception des affiliés : « Moi, N. N., » en présence de Dieu Tout-Puissant, Père, Fils et » St.-Esprit, de Marie, toujours vierge sans tache, de » toute la cour céleste, et en présence de toi, véné» rable père, je fais serment de me faire plutôt couper » la main droite et la gorge, de mourir de faim, ou » dans les tourments les plus atroces, et je prie le Sei» gneur Dieu Tout Puissant qu'il me condamne aux » peines éternelles de l'enfer, si je trahis ou trompe un » de mes pères ou frères de l'honorable Société catho» lique, apostolique et romaine, à laquelle, dans ce mo» ment, je me voue, ou si je n'accomplis pas scrupu» leusement ses lois, ou si je ne prête pas assistance à » mes frères dans le besoin. Je fais serment de demeu» rer ferme en défendant la cause que j'ai embrassée, » de n'épargner aucun individu appartenant au con-

» venticule infâme des libéraux, quelle que soit sa » naissance, sa parenté ou sa position; de n'avoir pitié » ni des pleurs des enfants, ni des vieillards, et de ré» pandre jusqu'à la dernière goutte le sang des infâmes » libéraux, sans égard au sexe ni à l'âge. » *(Di non risparmiare nessun individuo appartenente all' infame combriccolla dei liberali, qualunque sia la nascita, ecc.; di non aver pietà nè del pianto dei bambini, nè dei vecchi, e di versare fino all' ultima goccia il sangue degl' infami liberali, senza riguardo nè a sesso, ad età, nè a grado.)* « Enfin je fais serment de poursuivre avec » une haine implacable tous les ennemis de notre sainte » religion catholique romaine, la seule vraie. »

Ce document fait connaître à fond le Sanfédisme. Si, avant 1849, les hommes éminents de la secte avaient tâché, dans le public, de nier l'authenticité de cette pièce exécrable, c'était à la cour papale, à Gaëte, de prouver le contraire par des adresses calquées entièrement sur le serment précité des Sanfédistes : ainsi que nous le verrons plus loin (Quatrième partie, chap. 3).

Malgré la haute protection de Léon XII, le Sanfédisme n'osait pas encore lever la tête. Pour venir ouvertement avec une bande de satellites armés, il manquait d'un prétexte éclatant : l'ordre public, soi-disant menacé par les libéraux, ne suffisait pas.

Le soulèvement des Romagnes en 1831, étouffé dans le sang par les baïonnettes autrichiennes, fut propice aux vœux du Sanfédisme. Le pape Grégoire, en sanctionnant l'existence et le but de la sainte Société de la foi, par le moyen du Cardinal Bernetti et de ses séïdes, donna à la société l'appui si désiré de cette armée. On forma partout des corps de *volontaires pontificaux*, qui n'étaient, à la lettre, qu'un ramassis de voleurs bien connus, de contre-

bandiers, de repris de justice; on leur donna le nom de *Centurioni*. La diplòmatie, au lieu de s'opposer à ce brigandage officiel organisé par les Cardinaux contre la vie et l'honneur des citoyens désarmés, la diplomatie, toujours complaisante envers le St.-Siége, admit avec beaucoup de facilité l'explication du Cardinal Bernetti à ce sujet : savoir que les Centurions n'étaient que le complément du chiffre de la force armée exigée dans les Romagnes par les puissances européennes signataires du *Memorandum* adressé à la cour papale en 1831.

Cependant l'Autriche, qui, par le fait des Centurions, se trouvait génée dans ses promenades militaires et dans ses gaspillages dans les Etats Romains, envoya, en 1835, à Rome, le comte Sebregondi, pour faire dissoudre ou réformer le corps des Centurions. La cour de Vienne attachait beaucoup d'importance à la solution de cette affaire ; aussi l'envoyé autrichien fit-il ressortir tout l'odieux de la conduite de ces brigands, *disant entr'autres qu'en présence des Centurions le pays était forcé de faire des insurrections continuelles*. Mais Metternich ne put obtenir autre chose de la cour papale que la retraite du Cardinal Bernetti, qui fut remplacé par le Cardinal Lambruschini, l'ours remplaçant le loup. Sous ce nouveau ministre, le système despotique et sanguinaire du St.-Siége, couvert du manteau hypocrite de la religion, devint intolérable.

Voici un échantillon du langage et des sentiments honnêtes et modérés du corps privilégié des Centurions :

Ordre du jour du commandant en chef.
(Septembre 1832.)

« Volontaires pontificaux ! — Le corps des Centurions a déjà atteint le chiffre de 50 mille hommes, sous

le commandement de 30 chefs supérieurs ; chaque jour il s'augmente encore. Les partisans ensanglantés du libéralisme, de la révolte, du bouleversement de tous les principes religieux et de la dissolution de la société humaine, gens qui se sont proposé de ne laisser sur la surface de l'univers que des bandes féroces d'athées, d'abrutis, tous ces gens sont furieux de l'accroissement de notre armée, et ils ont eu l'audace de vous calomnier en vous appelant brigands et voleurs, titres qui leur conviennent mieux qu'à nous.

Signé : BERTOLAZZI [1]. »

Qu'on n'oublie pas que l'état-major-général des *Centurioni* est, pour la plus grande partie, formé de prêtres. Entr'autres sont célèbres les noms des curés Babini, Bertoni et Taliani ; ce dernier s'est acquis une renommée sanfédiste sans pareille sous Pie IX, qui l'a décoré de l'ordre de St.-Pie pour avoir sauvé les débris des *Centurioni*, mis en déroute par nos gardes nationaux dans le pays d'Ascoli, pendant la République romaine.

Nous prions le lecteur d'avoir toujours présentes à l'esprit les conclusions très-graves qui résultent de ces deux premiers chapitres, qui forment, avec les trois suivants, la base de nos *Mémoires* :

1° *Que la papauté, que l'unité et l'infaillibilité prétendues de l'Eglise catholique, ne sont autre chose que la Théocratie romaine, où le Sacré-Collége des Cardinaux est tout.*

2° *Que l'âme et le cœur, le code et la règle de cette Théocratie est essentiellement, et de fait, la secte ou société secrète des Sanfédistes.*

[1] Voir le Tome III de l'ouvrage précité du marquis Gualterio : *Rivolgimenti italiani*.

3° *Que la Sanfédisme est la négation de toute moralité et de toute religion, à moins qu'on ne veuille changer la maladie pour la santé, et la mort pour la vie.*

4° *Que le Sanfédisme est le programme pur et simple des traités du Congrès de Vienne, et, par là, la clef de voûte de l'alliance des rois et des aristocraties européennes.*

Donc, toutes les fois que nous parlerons du Pape et des actes du Pape, nous n'entendrons parler que de la Théocratie catholique et du Sanfédisme.

CHAPITRE III.

La Cour papale. — Le Pape-Roi. — L'apothéose et l'Idolâtrie de la personne du Pape.

J'ai rencontré quelquefois, chez M. le comte C., André Gozzi, haut employé dans la secrétairerie d'Etat, et qui avait été, dans le temps, instituteur du père de mon élève. Ce Monsieur mit beaucoup d'empressement à me faire connaître l'éclat et la grandeur de la cour pontificale, suivant son expression; il était loin alors de penser qu'au lieu de faire de moi un idolâtre de la Papauté, il lui suscitait un adversaire de plus! Cet éloignement est une conséquence naturelle, découlant de la connaissance que j'ai de ce pouvoir soi-disant spirituel, qui emploie l'hypocrisie et toutes les ressources du prestige pour capter l'admiration du vulgaire, s'entourant d'un faste et d'une magnificence d'autant plus in-

sultante, qu'elle contraste avec l'esprit du Christ et la condition misérable du pays.

Il suffit de connaître la liste sommaire de l'entourage du souverain pontife et du personnel de sa cour, pour apprécier le Vatican. — D'abord, il y a 72 Cardinaux, princes de la Sainte Eglise romaine, tous prétendants à la tiare, comme seuls électeurs et éligibles aux honneurs suprêmes de la Papauté. Ordinairement, plus d'un tiers de ces Cardinaux est fixé à Rome auprès de sa Sainteté; ils forment et président les congrégations supérieures, qui sont le ministère du St.-Siége et la source de ses oracles infaillibles; l'autre tiers règne sur les Romagnes, comme autant de Pachas. C'est pour cette raison que le peuple ne cesse de dire : *Settanta due ladron' governan Roma*. Tout le monde sait qu'ils sont des gouverneurs non responsables, et cela d'après le principe de la loi canonique sur lequel est basée l'irresponsabilité du Sacré-Collége : *Deo tantum rationem reddituri*.

Il faut se rappeler que le peuple n'est pour eux que le troupeau de l'Eglise. Outre les bénéfices ecclésiastiques, qui sont le privilége de la haute prélature et qui forment plus d'un tiers des biens-fonds des Etats-Romains, chaque Cardinal perçoit du trésor public quatre mille écus romains, ainsi plus de vingt mille francs par an, tirés du sang et des sueurs du pauvre. Les Romains savent que le seul Cardinal Lambruschini a plus de 15 mille écus romains, (100,000 francs) de revenu annuel !!! Et cependant le cardinal Lambruschini n'appartient pas à une famille riche ; donc tout cet argent n'est qu'argent romain.

Après les Cardinaux, vient la masse immense des évêques *in partibus*, résidant à Rome pour assister le

trône pontifical, au nombre de 10 à 15, et tous les *Monsignori* de grande et petite volée, dont le chiffre est ordinairement de 500. — Nous allons donner la nomenclature des divers emplois de la cour : le *maggiordomo* et le *maestro di camera*, une nuée de *camerieri segreti*, de *cerimonieri*, *accoliti et turiferari*, *sacristi*, *teologi* et *maestri del sacro palazzo*, les *avvocati consistoriali*, et puis les *cappe nere*, les *camerieri di cappa e spada*, les *ciambellani*, les *aiutanti di camera* et les *bussolanti*, et les *guardarobieri*; les *portatori della sedia gestatoria*, les *portatori dei flabelli*, les *ricamatori*, les *tappezzieri*, les *banderari*, *sarti*, *giojellieri*, *dapiferi*, *cuochi*, *credenzieri*, *cantinieri*, *panatieri*, *maniscalchi*, *medici*, *chirurghi*, *cocchieri*, *staffieri*, *palafrenieri*, *stallieri*, tous appelés *Famigli* (serviteurs) des *sacrés palais apostoliques*, et avec eux les *Direttori et Custodi* des jardins du Quirinal et du Vatican.

Ajoutez à cette énorme valetaille les *Gardes nobles* et les *gardes Suisses*, si remarquables par leur costume grotesque ; puis un nombre infini de chevaliers de l'ordre de Christ, de l'Eperon d'or, de St.-Sylvestre, de St.-Grégoire et de St.-Pie. Chacune de ces marionnettes a un costume pompeux, et chacun fait bonne chère aux dépens de l'Etat. La parade de tout ce monde est la plus éblouissante qu'on puisse imaginer. Aussi l'empereur François d'Autriche, lors de son séjour à Rome, sous Pie VII, surpris de ce spectacle mirobolant, s'écria-t-il : « Vraiment, je suis dans la cour du grand Sultan! »

Voyons, à cet endroit, le raffinement et l'hypocrisie de la Théocratie catholique dans l'apothéose de son premier serviteur, le Pape, de manière qu'elle ordonne et domine d'autant plus puissamment, qu'elle ne comparait pas, qu'elle semble absorbée par le pontife.

Lorsque les Cardinaux en conclave choisissent le Pape dans leur sein, ce sont eux-mêmes qui divinisent leur confrère créé successeur de St.-Pierre et chef de la chrétienté. Qui eût dit à ce pauvre Galiléen que ses successeurs seraient des demi-dieux! En effet, à la proclamation du Pape, les Cardinaux, qui peut-être quelques minutes avant n'avaient fait que se moquer de lui, tombent à genoux devant leur élu, et le premier acte d'idolâtrie est consommé, pas pour eux, mais pour la *vile multitude*.

Le soir de ce jour, après la publication faite au peuple, du balcon du Quirinal, le Pape, en grande pompe, passe à la basilique de St.-Pierre, escorté par les gardes suisses, les dragons et les gendarmes. Avant et après les carrosses des Cardinaux l'accompagnent dans cette marche triomphale. Entré dans le vaste temple et arrivé au pied du grand autel, le Pape se fait asseoir par ses prélats, *cerimonieri*, sur la table de l'autel, de manière que le Vicaire du Christ tourne le dos à la croix.

Dans cette attitude, il attend les Cardinaux, qui s'avancent pour renouveler au Pontife, en face du public, l'acte d'obéissance et d'adoration. Les Eminentissimes, par complaisance du Pape, ne baisent que l'anneau apostolique, tandis que les *Monsignori* et autres prêtres de bas étage sont obligés de courber leur échine jusqu'à la sainte pantoufle. Toutes ces adorations font-elles croire au peuple que le Pape est vraiment Vice-Dieu sur la terre?

La cérémonie du couronnement n'est pas moins significative. Quelques jours après son élection, vers midi, le Pape, en grand costume, descend le grand escalier du Vatican pour se rendre à la basilique de St.-Pierre; il est porté sur le siége apostolique, qui est

d'une magnificence éblouissante. Ce siége est placé sur une grande estrade toute couverte d'un superbe tapis, afin de cacher au public les porteurs qui font cheminer cet énorme échafaudage. A côté du Pape, les domestiques du Sacré Palais, en longues robes de pourpre, soutiennent des éventails gigantesques, formés de plumes de paon et de héron, comme en use dans ses grandes parades l'empereur de la Chine, le rival du St.-Père dans le Céleste Empire. — Les gardes nobles et les gardes Suisses, ces derniers non pas dans leur costume ordinaire d'arlequins, mais cuirassés et couverts de pesantes armures, brandissent avec fierté, en l'honneur du Pape, la grande épée de Tell et de Winkelried. Tous les Cardinaux, les Prélats, les Evêques, les Monsignori, les Chevaliers, le Chambellans, le Sénateur de Rome et tout le corps diplomatique attendent le Pape à la porte du temple. A l'approche de notre grand Lama, tout le monde se prosterne, et tandis qu'un nuage de parfums s'élève vers lui, les cent musiciens de la chapelle entonnent l'antienne de l'Eglise au frère cadet de l'Eternel, qui s'appelle en même temps le serviteur des serviteurs de Dieu. N'était-ce pas de cette même manière qu'on procédait au couronnement et à l'apothéose des empereurs romains? — Il est vrai qu'au milieu de ce triomphe idolâtre, on répète plusieurs fois au Pape : *Sic transit gloria mundi,* en brûlant une petite étoupe devant lui ; mais avant que cette gloire passe, le Pape et sa cour jouiront largement aux dépens du pauvre pays.

Après tous ces détails assez caractéristiques, pour abréger, je ne m'étendrai pas sur la cérémonie également révoltante du couronnement, de la bénédiction papale *urbi et orbi,* ainsi que sur la cérémonie de la

possession solennelle que le Pape va prendre, comme évêque de Rome, dans la basilique de St.-Jean à Latran. C'est toujours l'idolâtrie et la superstition, l'hypocrisie et le cynisme qui dominent dans le cérémonial de la cour papale. Et le troupeau catholique en fait toujours les frais!

Le St.-Père, pour être considéré comme supérieur à tous les hommes, doit vivre dans un nouvel olympe de faste et de splendeur. Partout où est le pape, à table, à la promenade, c'est toujours une pompe extraordinaire, une adoration continuelle, une prosternation incessante de vils courtisans, et en même temps un éloignement et un isolement complet du public profane. *Puis-je vous regarder et vivre?* disaient les esclaves du bas-empire aux souverains de Bysance; c'est ce que font et disent les monsignori et les chambellans dans le Vatican, au vu du vulgaire profane. En effet, on ne peut s'approcher du pape qu'à tête basse et à bras croisés; on ne peut lui parler qu'à genoux, en baisant, pour commencer et pour finir, la sainte pantouffle; puis, pour sortir, toujours à genoux et à reculette. Peut-on mieux montrer la bassesse de l'homme devant lui?

Du reste, si le pape est exalté pour l'abaissement du genre humain, il consacre, en revanche, tous les objets matériels qui l'entourent et qui lui servent : sacré est son écritoire, sacrée est sa chaise, sacrés sont également ses habits, sa table, son lit, sa cuisine, ses caves, ses carrosses, ses chevaux, sa mule... De là partant, un renversement monstrueux des idées de la nature, de la dignité et de la destinée des hommes; de là une confusion systématique du pontife dans le roi et du roi dans le pontife.

Ainsi, dans tous les actes officiels et privés, si le nom

du pape intervient, il doit y être appelé : *Notre Seigneur, Sa Sainteté.* Voilà le pape donné par les cardinaux aux Romains, moyennant les baïonnettes catholiques.

Maintenant, mon lecteur pourra très-bien comprendre, sans autres commentaires, le règne de Grégoire XVI et celui de Pie IX, surtout lorsqu'il aura vu face à face l'Eglise romaine, son culte et ses ministres.

CHAPITRE IV.

Esquisse de la religion catholique apostolique et romaine, son culte et sa discipline.

Pourquoi les Cardinaux doivent-ils être des princes? pourquoi le Pape doit-il être roi? Parce qu'ils sont les chefs de la religion chrétienne. — Comme ici et comme partout, le but justifie et détermine les moyens; or, avant de parler du gouvernement clérical, nous allons passer en revue la religion de la Papauté.

Qu'est-ce que Rome pour les fidèles? Le siége ordinaire et spécial du Pape, la métropole du monde chrétien, le centre de l'unité catholique, la ville sainte de la religion et de la piété. — Aucun catholique ne peut dire que je ne cite à la lettre le catéchisme de la sainte Eglise. — De ce qu'est Rome pour les papistes, s'en suit-il donc que cette ville et ses coutumes soient l'exemple et la règle de tous les fidèles?

Eh bien! moi, Romain, et qui connais de très-près

la Papauté et le St. Siége, maintenant je vais vous apprendre ce que sont à Rome et dans les Romagnes le clergé et la sainte Eglise.

L'éducation religieuse et scientifique est donnée à la jeunesse cléricale dans les séminaires; mais n'allez pas croire qu'on y enseigne la science et les doctrines du christianisme. L'encyclopédie des séminaires à Rome n'est qu'un fatras de la scholastique du moyen-âge, retrempée dans les fameux traités des casuistes si bien connus par les lettres provinciales de Pascal. Or, le plus stupide des serviteurs d'Escobar et de Sanchez, l'évêque napolitain Liguori, passe non seulement pour être le texte infaillible de la morale et du dogme, mais encore pour la règle de discipline des séminaires. Dans cette institution, tout est absurde et encroûté; on n'y enseigne pas même les éléments de la bienséance et du bon langage. Les plus grossiers abbés venus de la campagne, sont, de droit, les *préfets* des jeunes abbés.

Enfin, tout l'enseignement théorique et pratique des séminaires peut se réduire à cette formule : *Guerre au siècle, à la raison, aux lumières, et gloire à l'Eglise et à l'ignorance des peuples. Aucune amitié, aucun contact avec les laïcs, si ce n'est pour les soumettre à nos doctrines et à notre domination!*

Les prêtres qui sortent de ces écoles d'obscurantisme doivent nécessairement être les ministres de la délation officielle, de l'hypocrisie et de la superstition. Ainsi, toutes les pratiques d'une dévotion insensée et immorale, qui aboutissent aux tromperies des miracles des madones, des crucifix et de la vision des âmes du purgatoire, sont indispensables au culte et font regorger l'argent dans la bourse du clergé. Pour énumérer, d'une

manière sommaire, le trafic de la sainte boutique, il faudrait des volumes. Du reste, nous pouvons affirmer à notre lecteur qu'il n'y a rien de plus révoltant et de plus absurde dans les ritualités païennes, même dans le tableau exagéré que nous en donne Arnobius, qui puisse dépasser les abominations du culte religieux qui a lieu à Rome.

On connaît le nombre effroyable de couvents de nonnes et de moines qui remplissent nos pauvres Romagnes. Tandis que ces derniers sont un sujet d'exécration et d'horreur, pour leurs scandales et leurs infamies, les religieuses sont toujours un argument de pitié et de douleur. Sur dix nonnes que la cupidité de leurs parents ou le fanatisme des confesseurs forcent à prendre le voile et à mourir au monde, neuf d'entre elles, sans exagérer, sont ordinairement poussées au désespoir, et meurent prématurément; et cela pour n'avoir pas voulu être les maîtresses des aumôniers ou des agents du monastère.

Mais ce ne sont pas là les points les plus saillants du catholicisme en action dans les Etats du très-saint Père. Il faut que mon lecteur ait de la patience pour bien entendre l'abrégé des énormités cléricales. La première chose qui frappe l'imagination de l'étranger à Rome, c'est non seulement le nombre incroyable de prêtres et de moines dont elle est sillonnée dans tous les sens et à chaque heure du jour; mais c'est surtout le contraste singulier de Cardinaux, Prélats, Monsignori, Chanoines et Abbés de toute espèce, se promenant richement habillés dans des carrosses splendides; et, à côté d'eux, une troupe de prêtres étiolés, à figures sinistres, sales et presque en guenilles. Ces derniers appartiennent au bas clergé et viennent en foule de Naples, du Piémont, de

Corse, d'Espagne, d'Irlande et de France. De cette différence profonde entre les deux clergés dérivent naturellement tous les actes indignes qui caractérisent le culte catholique. Je vais en donner un échantillon.

Tous ces pauvres prêtres, quoique résidant dans la capitale du Pape, n'ont pour vivre que la messe quotidienne, qui leur est payée tout au plus 25 sous, lorsqu'il n'est pas question de convois funèbres. Il faut voir la sollicitude de ces pauvres diables pour ne pas manquer de cette dernière ressource. Aussi, après la messe, ils flânent sur les places, et s'ils aperçoivent de quelque côté l'étendard de la mort, ils passent à l'instant un mauvais chiffon qui figure une aube et courent se mêler aux autres prêtres du convoi. Cet office leur produit au moins 5 sous. J'ai vu moi-même ces prêtres aux services funèbres, où la messe est payée quelque chose de plus qu'à l'ordinaire. Arrivés dans les sacristies, ils se mettaient à discuter bruyamment sur la préséance pour dire la messe, leur estomac vide les poussant à se dépêcher. — Ajoutez à cela que si un de ces prêtres, prêt à dire la messe, apprend qu'il y ait un service funèbre dans une autre Eglise, il dépouille à l'instant ses vêtements sacrés et plante là son auditoire sans autre forme de procès. Il faudrait le pinceau de Salvator Rosa pour rendre fidèlement les scènes grotesques de ces ministres du sanctuaire dans la résidence du vicaire de Christ.

En 1847, des libéraux romains se plaignirent au chanoine Graziosi, directeur de Pie IX, de cette monstruosité ecclésiastique. Cet abbé chargea un monsignor Gianelli d'en parler au cardinal Vicaire, afin de prendre des mesures contre cet abus. Voici le rapport de Gianelli, fait à la société particulière du chanoine Graziosi: « Je

fus hier soir auprès du Cardinal-vicaire, où je rencontrai plusieurs éminentissimes, entr'autres Ferretti, Ostini et Simonetti. J'exposai à son Eminence les scandales commis publiquement par les prêtres aventuriers ; il me dit d'y pourvoir suivant les règles de la charité.

» Tout à coup, notre attention fut appelée par une altercation très-vive qui avait lieu entre les cardinaux Ostini et Simonetti. La voix vibrante du cardinal Ferretti, qui cherchait à mettre la paix entre ses deux confrères, nous empêcha d'abord de saisir l'objet de la dispute. Enfin, nous pûmes comprendre que ce vif débat était motivé par la concurrence des deux cardinaux à une même place, savoir à la *préfecture de la congrégation du concile.* (Elle était devenue vacante par la mort du cardinal Polidori. Depuis la Daterie, cette préfecture rapportait plus d'argent que les autres congrégations des Cardinaux.) Le cardinal Ostini basait ses prétentions sur ce qu'il était préfet de la *congrégation des évêques et des réguliers;* de son côté, le cardinal Simonetti avançait, avec non moins de chaleur que son concurrent, qu'il avait des droits plus forts encore, pour avoir été longtemps lieutenant du tribunal suprême de la sainte inquisition. »

De cette anecdote, que j'entendis de la bouche d'un prélat romain, on peut conclure que, à Rome, haut et bas clergé ne sont que des intrigants, avec la différence que nous connaissons les indignités du bas clergé, tandis que les infamies des Eminentissimes restent cachées dans leurs vastes palais. Mais, *ab uno omnia !*

Que vous dirai-je de la sainte inquisition, dont le nom seul fait frissonner? Quoique ce tribunal épouvantable ne tourmente plus, comme autrefois, les corps par une question barbare et par la torture, il ne cesse cependant de tuer l'esprit à petit feu, procédant toujours

dans l'ombre, avec son espionnage qui est d'autant plus dangereux qu'il est invisible et sans contrôle, et par ses cachots et ses humiliations morales toujours implacables contre les hommes indépendants, et toujours les mêmes qu'au moyen-âge.

La population romaine a vu, de ses propres yeux, dans le printemps de 1849, les abominations du local du saint-office. Le public a pu observer dans ces prisons d'affreux souterrains jonchés d'ossements humains, de chevelures de femmes, de vêtements en lambeaux. Quelques menues monnaies à l'effigie de Pie VII, trouvées dans des souliers de femme, à ce que l'on a pu voir dans les caves qui communiquent avec le grand *trébuchet*, montrent que cet horrible tombeau a continué à engloutir des victimes humaines après la restauration papale de 1815, très-probablement dans la personne de plusieurs religieuses qui, pendant l'occupation française de Napoléon, avaient voulu rentrer dans leurs droits naturels de la liberté et de la vie.

Votre horreur serait au comble si, outre ce que nous venons de dire, je pouvais vous donner un échantillon des iniquités sans nombre qui étaient consignées dans les registres de la Chancellerie du saint-office. Malgré les soustractions des papiers les plus importants, faites par les Dominicains lors de leur fuite de Rome, il en resta plus qu'il n'en fallait pour soulever contre la papauté l'indignation des hommes de cœur. Celui qui écrit ces *Mémoires* ayant fait partie de la commission officielle crée par l'assemblée à la transformation de cet infâme édifice en logements de pauvres, a été à même de compulser un grand nombre de ces registres affreux, qui contiennent les *révélations des confessions* faites à l'in-

quisition suprême, pour le bien de l'Eglise, par tous les nonces apostoliques et les évêques du globe. Une collection volumineuse des actes du saint office doit paraître sous peu à Philadelphie.

Qu'on ne croie pas que l'inquisition cesse de fonctionner à Rome parce que la police sanfédiste et les baïonnettes étrangères font bonne justice de nos frères républicains. Il faut se rappeler ici qu'à Paris, dans la séance de l'assemblée nationale du 7 août 1851, à l'occasion du renouvellement du crédit pour la permanence de l'armée française à Rome, le ministre Baroche, répondant à Emmanuel Arago, dit ces paroles : « Non, il n'est pas vrai qu'il y ait oubli des formes de la justice à Rome. » — Or, voici un document authentique, qui fut envoyé de Rome à tous les journaux non jésuites pour réfuter les mensonges ministériels.

« Extrait du registre du greffe des prisons neuves (*carceri nuove*). Remis par le geôlier Neri à l'inspecteur général des maisons des condamnés, M. Ferrini, les nommés François fils de feu Lodacco, maçon, de Sezze, et Jean Papatelli, de Rome, cordonnier, *condamnés par les Eminentissimes inquisiteurs généraux du saint-office, le 14 juillet* 1851, POUR CRIME INCONNU, *à cinq ans de galères.* » Ici toute observation est superflue.

Outre l'inquisition, il existe à Rome le tribunal correctionnel du Vicariat, *pour la sauvegarde de la morale publique et pour l'observance des préceptes de l'Eglise.* Les sbires du vicariat sont la fine fleur de tous les sbires. Il est facile de comprendre comment le clergé doit se servir de son grand pouvoir ecclésiastique pour convertir notre peuple, qui ne veut plus entendre parler ni de prêtres, ni de choses de prêtres. — D'abord l'inobservance du dimanche et de tous les jours de fête, qui absorbent

le tiers de l'année, est une bonne vache à lait pour ces Messieurs; ils condamnent le délinquant à une forte amende, et souvent à la prison par dessus le marché. Sont seuls exceptés de la règle les teneurs du bureau de *loterie*, qui peuvent en tout temps exposer à la tentation du peuple leurs ternes et quaternes, moyen infâme pour soutirer aux pauvres le peu d'argent que les vautours pontificaux daignent leur laisser!

Si jamais vous allez à Rome dans les vigiles des grandes fêtes, vous y verrez des choses très-édifiantes. Arrive-t-il, par exemple, qu'un agent du vicariat ait appris que, dans un hôtel, on fait gras un jour de maigre? soudain une bande de sbires envahit l'établissement, empoignent l'aubergiste et l'emmènent au vicariat, bien entendu après s'être emparés des mets, dont ils font leur profit. S'ils laissent impunis, contre leur habitude, les consommateurs *sacriléges* de l'hôtel, certes, c'est par une faveur toute spéciale.

Le Vicariat, à Rome, garde la morale des fidèles d'une manière toute sainte. Les prêtres n'y ont jamais permis aucune maison de tolérance. Cependant, on sait trop bien que Rome n'est pas dépourvue de jolies filles. Lorsque le vicariat apprend quelqu'acte de galanterie d'une jeune personne, il la fait venir et prend des arrangements avec elle, toujours sur la base de la charité chrétienne; moyennant une rançon *en argent ou en nature,* elle est libre de se livrer à ses penchants. Gare à ces malheureuses, lorsque, l'âge arrivant, elles ne peuvent plus satisfaire amplement aux saintes conditions du vicariat; alors on les jette dans les prisons de St-Michel à Ripa.

Le Vicariat a-t-il besoin d'argent, ou veut-il tirer vengeance de quelque honorable citoyen qui lui produit

du noir? celui-ci est conduit à l'instant à la barre du tribunal sacré; là, il est accusé par les saints hommes d'avoir séduit une fille déclarée par le Vicariat une fleur de vertu; et lors même qu'il peut prouver qu'il ne la connaît pas ou qu'elle n'est autre chose qu'une fille publique, c'est égal : s'il ne se décide pas à l'épouser, il doit lui faire une dot, après avoir payé *les frais très-justes* du procès. La formule canonique est très-explicite à ce sujet : *aut nubat, aut dotet, aut ad triremes;* savoir : *qu'il l'épouse, qu'il la dote, ou qu'il aille aux galères!*

Le lecteur nous dispensera de lui dire toutes les turpitudes du Vicariat: ce serait trop long et dégoûtant. Nous ne citerons que quelques historiettes fort innocentes. — Comme censeurs de la morale publique, les prêtres du Vicariat sont les arbitres des spectacles et des pièces de théâtre; comme tels, ils reçoivent des billets de faveur, qu'ils distribuent également à des femmes en odeur de sainteté. Il doivent censurer les *libretti* des pièces du répertoire; mais comme leurs études sont plus *positives* que scientifiques et littéraires, ils se plaisent à commettre les bévues les plus ridicules. A part cela, ils ne manquent pas d'assister à la toilette des danseuses: leur amour pour la décence et les mœurs fait qu'ils examinent avec beaucoup de soin si la poitrine de ces demoiselles est suffisamment voilée, si leur jupe leur couvre bien les genoux, et si enfin leurs caleçons ont l'épaisseur voulue par les règlements du Vicariat. — Puis, en sortant du boudoir des danseuses, les saints pères prennent leurs places dans une loge réservée, et surveillent tous leurs mouvements, poses et attitudes. Que ces danseuses se comportent bien ou mal, elles doivent s'attendre à être appelées de temps en

temps chez le censeur ecclésiastique, qui, dans un endroit *ad hoc*, leur adresse des avertissements très-salutaires. Il faut entendre ces espiégles raconter leurs conversations avec le saint homme, qui ne cesse de leur donner le conseil de se faire religieuses, de consacrer leurs talents à Dieu, surtout si l'actrice est chanteuse, et tout cela sous la protection particulière et la direction spirituelle du bon prêtre du Vicariat.

Disons quelques mots de la manière assez digne dont le clergé papal fait remplir aux fidèles les préceptes de Pâques. Quinze jours avant cette fête, tous les curés font la visite des habitations de la paroisse et y distribuent des billets ou cartes pour la communion, billets qui doivent être signés du nom des personnes auxquelles ils sont destinés. Après Pâques, chaque curé fait le dépouillement de ces billets. Malheur à ceux qui ne les ont pas rapportés à l'Eglise, montrant ainsi qu'ils n'ont pas communié. D'abord le curé avise le retardataire que la sainte Eglise ne cesse de l'attendre dans son sein maternel; si le paroissien fait la sourde oreille, après la fête de St.-Pierre, on affiche à la porte de l'Eglise paroissiale le nom du pécheur obstiné. En même temps qu'a lieu cette dénonciation publique, le curé, par ordre de l'évêque diocésain, fait prendre le récalcitrant et jeter dans les prisons épiscopales; il n'en pourra sortir qu'après s'être confessé et avoir communié. Si, par hasard, le malheureux ose résister en alléguant qu'il ne croit pas à la Sainte Eglise, alors il est déclaré *hérétique* et amené dans les cachots de l'Inquisition, où Dieu sait le sort qui lui est réservé! Car tout sujet du Pape, tout homme né dans les Romagnes, est forcé d'être, bon gré malgré, *catholique-apostolique-papiste;* dans le cas contraire, le bannissement perpétuel est le châtiment le plus modéré qui puisse lui être infligé.

Je rappellerai, à cet endroit, que les évêques des Romagnes ont établi, depuis 1849, la peine du *carcan* et *du pilori ecclésiastique*, peine infligée le jour de fête, dans la cathédrale, à tous ceux qui sont accusés d'avoir blasphémé ou médit des ministres du Sanctuaire; après cette peine infamante, ces malheureux sont condamnés de 1 à 5 ans de travaux forcés!!! Et comme les prêtres, dans tout ce qu'ils font, n'oublient jamais l'argent, ils ont établi la pénalité des *blasphèmes simples à 20 bajocchi* (1 fr.) et du *blasphème mixte à 40 bajocchi* (2 fr.).

Mais c'est dans les lois sur le mariage à Rome que mon lecteur verra trop bien l'esprit de l'ultramontanisme. — Dans ce pays, le mariage est avant tout un sacrement, qui se base sur les fameux *empêchements canoniques*. Je les indiquerai ici avec quelques réticences pour ne pas froisser la décence publique. En premier lieu viennent la stérilité de la femme et l'impuissance du mari, stérilité et impuissance relatives et absolues; puis la puanteur de l'haleine et toute maladie secrète et chronique de certains organes. Et comme ces empêchements ne pourraient être constatés qu'après le mariage il y a ici matière à des enquêtes, à des déclarations, dont l'obscénité est à peine voilée par le latin. Ainsi les dispenses qui ont lieu à l'étranger pour divorce et pour séparation de corps, ce qui se fait ordinairement à huis-clos, sont des bagatelles en comparaison de ce qu'on dit et de ce qu'on pratique à Rome pour obtenir la nullité d'un mariage. — Ajoutons qu'il n'y a rien à Rome de plus fréquent que de telles demandes pour nullité; on sait trop bien qu'il y a quelques années il en fut accordé à une dame, pour cause d'impuissance de son mari: et cette dame, après deux

Qu'on s'imagine la sainte colère de la faction cléricale! Les prêtres, entièrement démasqués, changent alors leur hypocrisie en une violence insensée. Ils ordonnent à la police de sommer les cabaretiers et limonadiers d'exposer dans leurs établissements les portraits de Pie IX et de la Vierge ou de Rimino ou de Fossombrone, sous peine d'amende et d'emprisonnement.

C'était jeter de l'huile sur le feu. Le peuple partout se disait et se montrait hautement républicain. — Il faut donc, se dirent les prêtres entre eux, par tous les moyens en notre pouvoir, par toutes les pratiques religieuses, couvrir de honte et d'horreur le souvenir et le nom de l'indépendance de l'Italie et de la République Romaine. Voici ce qu'ils firent à ce sujet pendant le carême de 1851.

Le Cardinal-Vicaire, sur la recommandation du roi Bourbon, prit à sa solde une compagnie de moines calabrais qui, par les gestes bizarres, les cris éclatants et les contorsions dont ils accompagnaient leurs sermons, devaient produire une salutaire impression sur la population et faire merveilles. Ces jongleurs débutèrent dans le Transtévère, avec un cortége où figurait tout le personnel de la troupe. La marche était ouverte par les figurants obligés de toute fête religieuse, l'escouade des sbires armés jusqu'aux dents. Immédiatement après venait le chef de la compagnie, en soutane rouge, avec une longue corde au cou, qui traînait derrière lui, et une couronne d'épines sur la tête; il était suivi par le reste de la compagnie et par une foule d'ouvriers lainiers et des fabriques de drap exploitées par le gouvernement, auquels ordre avait été donné d'assister à la cérémonie; puis suivaient des femmes et des enfants,

attirés par la nouveauté du spectacle ; enfin la marche était fermée par un prêtre qui figurait le nègre de Garibaldi. A l'arrivée du cortége sur la place St.-François, le chef monta sur l'estrade préparée, et là il débuta un de ces discours qui défient l'analyse, accompagnant ses paroles de la pantomime la plus forcenée. Son sujet roulait sur *l'idée dégoûtante de l'indépendance italienne et sur l'infernale République*. Après avoir excité le peuple contre les libéraux, il s'écria : «Voilà le bout de la corde attachée à mon cou ; prenez, mes frères, prenez et traînez-moi dans toutes les rues de Rome, en expiation de tous les crimes commis par l'infernale République. » Sa figure rhétorique ayant manqué tout d'abord son effet, le bon prédicateur crut ne courir aucun risque en insistant pour que quelqu'un le prît au mot : « Prenez, prenez ! « criait-il toujours de plus belle ; si bien qu'un homme du peuple, plus innocent ou plus malin que les autres, et qui se trouvait à portée du moine, saisit bel et bien la corde et se préparait à tirer, lorsqu'un des sbires qui entouraient l'échafaudage mit la main au collet de l'imprudent, qui fut jeté en prison. — Malgré le *fiasco* de cette première représentation, on en donna, quelques jours après, une autre, sur la place de la Scrofa. Là, deux de ces moines calabrais prêchaient en dialogue : l'un représentait un libéral ; l'autre demeurait dans son rôle de missionnaire. Le faux libéral avait la tête couverte d'un capuchon : — « Parle, lui disait le missionnaire ; et puisque tu es libéral, je t'ordonne, en vertu de mes pouvoirs surhumains, de faire la confession de tes crimes ! » — Le libéral se montra forcé de parler ; on peut penser ce que fut sa confession. A chaque forfait le missionnaire répétait avec épouvante et avec force gestes : « Et tu es libéral ! »

— Arrivé au dernier crime, le missionnaire, saisi d'une idée subite, toucha la tête du libéral. — « Oh ! s'écria-t-il, je m'en doutais : tu es le diable, tout libéral est un démon, je sens les cornes ! » — Un éclat de rire part tout à coup d'un groupe de soldats romains et français ; le reste de l'assemblée suit l'impulsion, et une gaîté folle s'empare de tous les assistants. Force fut aux deux moines de plier bagage et d'évacuer les tréteaux.

Cet acte d'irrévérence de la part des soldats romains et français envers les missionnaires était significatif pour le gouvernement clérical ; il lui prouvait que le peuple et les soldats indigènes s'entendaient déjà avec l'armée étrangère ; aussi le clergé chercha-t-il, dès ce moment, à semer la discorde parmi eux. L'habileté des jésuites à ce sujet est proverbiale ; l'occasion de mettre à exécution son plan sanguinaire se présenta bientôt à la faction cléricale. — A la fin d'avril, les moines calabrais donnèrent leur dernière représentation sur la place de St.-Charles, à Catinari, près du ghetto des Juifs, rapprochement fait exprès pour rallumer la haine du bas peuple contre la corporation israélite. Un des prêtres de la compagnie des missionnaires eut l'idée bouffonne de se montrer sur l'estrade élevée au milieu de la place, armé d'une enclume et d'un marteau. Près de lui était un fourneau allumé. Alors on apporta une grande caisse remplie d'armes, de livres et de papier ; et lorsque tous les préparatifs furent faits : « Voilà, dit-il, les effets miraculeux de nos missions : ces armes et ces livres m'ont été remis par des pécheurs repentants, qui abjurent leurs erreurs et leurs crimes. » — Puis il se mit à briser les armes et à jeter dans le fourneau les papiers et les livres. Un piquet de soldats romains entourait, par ordre, l'estrade, et assistait à cet étrange spectacle. La

séance terminée, des soldats français regardaient d'un air moqueur les soldats romains; on reconnut que ces soldats français étaient des pratiques de certains couvents, où ils allaient souvent vider de bons verres de vin. Ces mêmes soldats se permirent des plaisanteries fort dures sur les soldats romains condamnés à protéger des farces aussi ridicules, et prononcèrent le mot de *soldats du pape*. A ce mot, considéré, depuis la restauration cléricale, comme une injure sanglante, une irritation soudaine se manifesta dans les rangs des soldats romains; des paroles de défi furent échangées de part et d'autre; les sabres furent dégaînés; le sang coula; la vengeance des prêtres commençait à suivre son cours. Rome demeura plusieurs jours sous la terreur de cette tragédie militaire, que, de leur côté, les prêtres ne manquèrent point d'attribuer à une manœuvre démagogique.

Nous lisions dernièrement, dans les journaux du Piémont, ce qui suit: « Dans la petite ville de Sezze (province de la Comarca), il y avait une nommée *Catarina*, femme épileptique, que les prêtres, pour arriver à leurs fins, ont fait passer pour clairvoyante et douée du don de prophétie. Ayant répandu les prétendus mérites de cette femme parmi les gens grossiers de l'endroit, qui n'ont pas hésité à y ajouter foi, le cardinal Lambruschini, pour mieux les accréditer dans le public, alla visiter cette femme ignorante et stupide; il sortit du colloque tout édifié de cette devineresse. Qu'on imagine alors l'empressement des sots et des intéressés auprès de *Catarina!* Entr'autres on a vu le duc dom Marino Torlonia (frère du célèbre banquier), aller la consulter sur le mariage de son fils avec une des filles du prince Ruspoli. Enfin la célébrité de cette femme étant devenue, par l'œuvre des prêtres, quelque chose de mirobolant,

dernièrement le même Pie IX a voulu la convier chez lui dans le Vatican. On a su que le pape l'a interrogée sur le sort réservé au St.-Siége, et que la devineresse lui a répondu que l'Eglise aurait encore à éprouver des difficultés fort graves, mais tout cela pour avoir enfin un triomphe durable et glorieux. Enchanté de *Catarina,* Pie IX l'a fait emmener dans un des premiers couvents de Rome, en ordonnant qu'elle y soit traitée avec la plus grande considération.

CHAPITRE V.

Moralité, richesses et charité du Clergé romain. — Les Jésuites et leur silhouette politico-religieuse. — Observations générales.

Venons-en à présent au prosélytisme exercé à Rome par les Jésuites et les dames de la noblesse papale envers les familles non catholiques qui vont passer l'hiver dans cette ville. La princesse Borghèse est la générale de l'ordre des Jésuites femelles, savoir des dames du Sacré Cœur, à la Trinité des Monti. Elle est sœur de ce Larochefoucauld qui à Paris, en 1814, passa aux Cosaques pour traîner dans la boue la statue de Napoléon. Les vicaires de la Borghèse pour le prosélytisme jésuitique à Rome sont la princesse Doria Shwresbury et la princesse Torlonia Colonna, l'une anglaise et l'autre napolitaine. De temps en temps la fameuse princesse de Saxe, qui demeure près de St. Sylvestre, à Monte Cavallo, leur vient en aide. Les monsignori Talbot et Falloux, tous les

deux étrangers, assistent ces dames de leur saint zèle et de leur prodigieuse charité.

Il n'arrive pas à Rome une famille noble protestante qui ne reçoive la visite intéressée d'une de ces dames. C'est seulement dans les conversions à grand éclat que ces prêtresses, avec l'aide des révérends pères, commandent aux madones de faire des miracles mirobolants, soit en versant des larmes, soit en clignant les yeux. D'ordinaire, au lieu des madones en marbre ou faites au pinceau, on emploie pour le prosélytisme la conversation des Jésuites mâles et femelles qui se rencontrent *ad hoc* chez les princesses romaines. De l'entretien mi-courtois, mi-ascétique, on passe aux sermons doucereux, et de là aux spectacles et aux cérémonies du culte dans les plus belles églises de la ville, au milieu d'une musique ravissante et d'une magnificence incomparable; et de cette manière ces étrangers ne font pas attention à la misère et au vagabondage qui désolent le pays et qui commencent leur étalage aux portes des églises.

Enfin, et comme dernière épreuve, on conduit ces étrangers au St. Père, qui, les recevant dans son jardin ou dans un couvent, leur présente une relique précieuse d'un grand martyr de la foi, ou un joli chapelet, ou enfin une barrette blanche déjà portée par Sa Sainteté, après quoi la conversion au catholicisme est assurée. Je me rappelle d'avoir vu à Rome de grandes dames appartenant à des cultes réformés, demeurer ravies devant des objets insignifiants reçus des mains des Jésuites et des monsignori de la cour papale, et de suite abjurer leur religion maternelle. Du reste, catholiques ou non, les aristocrates de tous les pays sont naturellement d'accord à l'endroit de la haine à la démocratie

et au progrès des lumières. — Disons en passant que, d'après les nouvelles de Rome des dernières années, c'est dans les salons des princesses Doria et Borghèse qu'ont été ourdis les complots catholiques contre la liberté civile de l'Angleterre et du Piémont; et que des dames anglaises, de concert avec les princesses romaines, ont persuadé au Pape de cacher les nudités des plus belles statues anciennes et modernes de St. Pierre et du musée. Ces dames oubliaient qu'elles se présentaient dans les bals aristocratiques passablement décolletées, et parées, la princesse Doria, des bijoux de la papesse Dona Olimpia, tandis que la princesse Torlonia étalait le fameux collier de perles de la madone de Lorette, qui lui avait été donné par Pie IX en compensation des millions à lui fournis par Rotschild, par l'entremise du prince Torlonia, mari de la dame.

Tout le monde connaît la tyrannie affreuse que la Papauté exerce à Rome contre les Juifs. Cette inhumanité sans nom suffit à elle seule pour vouer à l'exécration de tous les peuples le clergé romain. Comme nous parlerons, dans le chapitre II de la troisième partie, de la conduite des prêtres à l'égard des Juifs sous Pie IX, il faut dire ici en peu de mots que la corporation israélite à Rome est littéralement *en esclavage*, sans pouvoir posséder des immeubles, sans pouvoir se faire servir par des domestiques chrétiens; renfermée dans un quartier sale, à l'extrémité de la ville, ne pouvant jamais franchir la banlieue sans un ordre exprès, et qui coûte très-cher, du vicariat et du St.-Office; poursuivie toujours, mais sans être forcée du reste à se convertir au catholicisme, pour en tirer sans cesse de l'argent; et ses filles outragées impunément et lâchement, sauf à punir de temps en temps quelque séducteur malencon-

treux sous l'imputation du Vicariat d'avoir commis un péché de *bestialité!!!* Elle est déjà du domaine de l'histoire la razzia abominable que l'armée française, d'accord avec les sbires du Pape, fit sur les Juifs en 1849 après la chute de la République romaine.

Vous pourriez croire, d'après le système des hommes du privilége et du droit divin, que si à Rome on n'a pas les moyens de prévenir le paupérisme et l'immoralité, on y devrait avoir, pour le moins, de bonnes institutions charitables pour soulager les misères publiques. Bien au contraire : ce que les prêtres font activement ailleurs, ils ne se soucient nullement de le faire dans un pays qui leur est inféodé. Aussi, rien de plus monstrueux et de plus révoltant que l'administration et le régime des prisons, des hôpitaux, et des maisons pieuses des orphelins, des enfants trouvés et des aliénés.

Pour dire quelque chose de tout ce qu'on aurait à dire sur ce sujet, il faut savoir que, les dernières années, l'hôpital de la Consolation, situé à Compovaccino, localité basse et insalubre, hôpital, destiné exclusivement aux blessés, avait été envahi par une *peste gangreneuse*, qui, en peu de jours, rendait mortelles les blessures les plus légères. Les médecins et chirurgiens de l'établissement avaient plusieurs fois adressé leurs réclamations aux Monsignori directeurs, en suggérant qu'il serait facile de transporter les malades dans un couvent voisin (*Santa Francesca Romana*), habité par trois ou quatre moines, tout au plus. Les directeurs répondaient toujours qu'ils y songeraient, et cependant ces saints hommes, oubliant tout sentiment d'humanité, laissèrent ainsi l'affaire jusqu'en 1849. Ce fut la République qui porta remède à cette calamité; elle porta de même ses réformes à tous les hôpitaux, et particulièrement à

l'égard de l'hôpital des femmes attaquées de maladies chroniques, qui se trouvait à St.-Jean à Latran, position incommode et malsaine.— Mais peu de temps après l'arrivée des Français à Rome, le Général Oudinot, sollicité par les prêtres et les nonnes, fit évacuer les vastes couvents où on avait transféré les blessés de la *Consolation* et les femmes atteintes de maladies chroniques!!!!

Il est bon de rappeler ici la résistance inouïe qu'opposèrent les orphelines de St.-Esprit à la restauration cléricale dans leur hospice. Avant la république, c'étaient les *sœurs de la Charité* (Françaises), avec les moines *Crociferi*, qui dirigeaient et administraient ce grand établissement, qui était à la fois un hôpital, une maison d'aliénés, d'enfants trouvés et d'orphelines. L'inconduite de ces religieux des deux sexes était devenue un scandale public. Incessamment le gouvernement républicain substitua à ces gens de scandale d'honnêtes et dignes citoyens et citoyennes; mais les prêtres, revenus au pouvoir, se hâtèrent de révoquer les braves directrices données à cet établissement par la République. Or, les orphelines, qui avaient autant d'attachement pour ces dernières que de haine contre les nonnes françaises, refusèrent de les recevoir, et appuyant leurs paroles de faits énergiques, elles se barricadèrent dans leur dortoir et firent tête, pendant une journée, à un bataillon de grenadiers français lancé contre elles, à l'instar de bêtes fauves, par messeigneurs les Cardinaux. Après leur défaite, ces pauvres filles furent dispersées dans les divers orphanotrophes des Romagnes.

Mais ne croyez pas que le St.-Siége ne connaisse aucune espèce de bienfaisance publique. Ayez la bonté d'écouter, et puis vous verrez. Dès les premiers jours que je fus à Rome chez le comte C***, un ami de la fa-

mille me parla de la comtesse Isabelle, la tante paternelle de M. le comte. Quoique demoiselle bien âgée, me disait l'ami romain, elle conserve sa première influence sur la haute prélature. Tout le monde connaît les qualités extraordinaires de la comtesse Isabelle et son talent admirable pour conduire les intrigues de la cour papale. Il n'y a pas longtemps que la comtesse s'est retirée de la vie éblouissante des salons, moins à cause de son âge que pour cacher sa hideuse figure, tout encroûtée d'une forte gale. Maintenant elle loge au troisième étage de ce palais, en compagnie de son neveu français, ex-monseigneur et cousin de Monsieur le comte. — La tenue de la comtesse est simple ; elle ne songe qu'à empocher les milliers d'écus que le comte C*** est obligé de lui passer annuellement sur les revenus de son patrimoine. Pour vivre tout à son aise, il suffit à la comtesse la pension du gouvernement à titre *de demoiselle en danger* (*Zitella pericolante*). — Oh ! qu'est-ce que cet article de bienfaisance publique dont je n'ai aucune idée? demandai-je à mon ami. — Ecoutez, et commencez à connaître une fois le gouvernement paternel de sa Sainteté. Parmi les moyens infinis de dilapidation que la prélature emploie pour appauvrir chrétiennement notre pays, il y a aussi celui de pourvoir largement au maintien des veuves des courtisans, ainsi qu'aux vieilles demoiselles en retraite qui dans leur jeunesse ont bien mérité du Sacré-Collége. A cet effet il existe une caisse à charge du trésor public appelée *caisse de secours pour des veuves et demoiselles en danger*. Ces femmes en danger ont presque toutes dépassé l'âge de 50 ans, et notre comtesse Isabelle en compte déjà 60 ! Or, telle est la charité des cardinaux et des monsignori, qu'ils fondent de temps en temps sur cette caisse un ri-

che douaire pour les princesses romaines d'origine et de sang clérical, — qui par les désordres habituels de leur luxe et de leur table, ont touché une honteuse déconfiture. C'est ainsi que dernièrement, à la princesse Chigi, fut assigné un fort appointement à titre *de cuisine et d'équipage dignes de sa naissance,* lorsque cette princesse avait jeté de grosses sommes d'argent, dans les jeux les plus effrénés, avec la haute prélature.

J'espère vous faire voir bientôt, continuait mon ami, tous les scandales et les abominations que, sous le prétexte de secours au pauvre peuple, répandent chez nous le Cardinal Altieri avec ses prêtres de la Congrégation des *Memoriali,* et le Cardinal Brignole avec ses prêtres de la Congrégation de la *Bienfaisance* publique. Outre l'appui que nos Excellences et Eminences donnent ainsi à la mendicité et à la paresse du pauvre peuple, ces saints hommes, en bavardant toujours avec les mères et les filles des pauvres familles, par l'hypocrisie la plus rusée, arrivent à entretenir à Rome, sur une vaste échelle, la prostitution sacrée du paganisme. Et puis ils s'appellent les célibataires évangéliques et les défenseurs vénérables de la moralité et de la famille!

Hélas! mon ami me révélait une bien triste vérité. Dans les autres pays, où les hauts fonctionnaires sont des pères de famille, il est presque impossible qu'il s'y passe le spectacle de dégradation et d'immoralité qui, sous la domination des prêtres, désole la ville de Rome.

C'est un proverbe de toute autorité dans les Romagnes, que les prêtres ne se marient pas parce que leurs femmes sont les femmes des séculiers leurs vassaux. C'est chez nous seulement qu'on connaît la secte des femmes courtières ou solliciteuses d'emplois publics. Pour ne parler que de faits de ma parfaite connais-

sance, lorsque j'étais secrétaire de la commission des pétitions à l'Assemblée constituante, je ne pouvais me sauver, ni mes collègues, des importunités qu'on avait chaque jour de la part des demoiselles et des jeunes veuves appartenant à la petite bourgeoisie, qui nous venaient présenter, au lieu de les consigner dans les bureaux, des pétitions et des demandes inconcluantes de pensions et de secours. A nos observations sur un procédé aussi inconcevable, presque étonnées, elles nous faisaient cette réponse : « Mais les monsignori ne nous traitaient pas comme cela. Ils nous admettaient tout bonnement chez eux pour s'informer avec charité des détails de notre position. » — La même importunité qu'au palais de l'Assemblée était faite par ces femmes dans la résidence du gouvernement. Un beau jour, une de ces malheureuses arrive à l'improviste chez le ministre des finances, Mariani, pour se faire confirmer une pension injustifiable que lui avait assignée Monsig. Antonelli, jadis trésorier. A la négative du ministre, la jeune fille, feignant de s'évanouir de douleur, tâchait de tomber dans les bras du ministre, qui s'était levé pour la faire sortir en bonne manière. C'est par des mesures fermes, mais polies, que les autorités de la République réussirent à se débarrasser de ces honteuses créatures du gouvernement clérical.

Je vais, par les traits suivants, vous donner une idée de ce que sont nos ministres du Sanctuaire : Au mois d'octobre 1850, l'évêque de Città di Castello, en carrosse, passait dans la rue, au grand galop de ses chevaux ; tout le monde cherchant à se sauver, il s'en suivit un grand désordre et des accidents nombreux, entre autres la voiture passa sur une femme. Le Monsignore ne jugea pas à propos de s'arrêter pour si peu ; il passa son

bras à travers la portière et donna sa bénédiction au peuple indigné, qui y répondit par des clameurs. La victime fut portée à l'hôpital, et le lendemain, un honorable citoyen alla voir l'évêque et le supplia d'accorder quelques secours à la famille de cette pauvre femme, qui était son seul soutien. L'évêque répondit *qu'en conscience il ne croyait rien devoir dans cette circonstance*. Cependant, quelques jours après, l'évêque daigna se rendre à l'hôpital, et du plus loin qu'il aperçut le lit de la malade, il dit que *le malheur qui venait de lui arriver était une juste punition que le ciel lui infligeait pour ses péchés, et qu'elle devait remercier Dieu de cette occasion de les expier sur cette terre*. Cela dit, il bénit de nouveau la pauvre femme et s'en retourna comme il était venu. Ce pieux prélat s'appelle Turchi; c'est une illustration cléricale du pays, qui fut, en 1850, l'âme du Concile provincial de l'Ombrie. C'est le même qui fatigua tellement le général espagnol Cordova de ses dénonciations contre les libéraux, que ce dernier, obsédé, le menaça un jour de le faire passer par la fenêtre, s'il continuait de se présenter devant lui.

Je parlerai des dignitaires de l'Eglise en sous-ordre dans le chapitre 3ᵉ de la cinquième partie, en la personne du chanoine Buonafede de Fermo.

Maintenant passons aux curés; ils sont le fléau du pays. Cela on le dit incroyable à l'étranger, où le clergé se trouvant ordinairement au milieu des protestants et toujours sous un pouvoir laïque quelconque, les ecclésiastiques doivent naturellement être fournis d'une certaine instruction et être, au fond, savamment hypocrites; tout le contraire arrive de nos curés, qui, demeurant sous un gouvernement despotique et sorti de leur caste, sont naturellement de la méchanceté la plus effrontée et

la plus insolente. Leurs occupations principales, dans les campagnes, sont l'usure et l'accaparement des denrées en concurrence avec les paroissiens. Il est vraiment édifiant de voir sans cesse ces curés sur les marchés et aux foires, conduisant eux-mêmes les vaches et les porcs qu'ils vendent ou achètent, avec l'expérience et le savoir-faire de vrais maquignons. Puis, lorsqu'ils ont fini leur marché, ils vont dans les guingettes, où ils se livrent à des actes inqualifiables. Pour comble de malheur, ils n'oublient pas de troubler les familles en semant la discorde parmi elles; ils sont très-habiles à séduire les parents simples, qui dépouillent souvent leurs enfants pour enrichir l'Église. Les lois civiles et canoniques du pays posent en principe *que le curé peut légalement recueillir la dernière volonté de la bouche d'un paroissien mourant, et que la parole du curé, dans ce cas, a toute la valeur d'un testament fait dans les formes les plus régulières*; jugez donc à quel arbitraire énorme peuvent se livrer les curés !!!

Le privilége que le code de procédure criminelle donne aux prêtres, et que je signalerai ici en passant, n'est-il pas une preuve incontestable de leur iniquité? Il est dit au livre 7, chapitre 10 de ce Code : *qu'en parité de délits et de crimes, les prêtres seront toujours justiciables d'une peine au-dessous de celle statuée pour les laïques.*

Je dois citer, à cet effet, quelques données statistiques : Pendant le règne de Grégoire XVI, le nombre des homicides allait en moyenne par an de 500 à 550 ; il y avait annuellement 7,000 cas, tant de blessures que d'attentats à la pudeur, et une quantité innombrable de cas de vols, de brigandages et de contrebandes. Pendant le règne libéral de Pie IX, et sous la République surtout, la moyenne des homicides était de 100

à 120 par an dans toutes les Romagnes : décroissement prodigieux ! Tout cela soit dit pour comprendre la moralité du clergé gouvernant.

Il y a à Rome 8,500 prêtres et moines, 3,600 nonnes ; dans les provinces, environ 37 mille prêtres et 1,700 nonnes ; totalité : 66,100.

Evêchés, 109 ; Séminaires, 117 ; Paroisses, 10,950 ; Couvents et églises, 19,000.

La population des Romagnes étant de trois millions d'habitants, il y a un prêtre, un moine et une nonne sur 50 habitants. La valeur territoriale de l'Etat étant évaluée à 195 millions d'écus romains, chaque membre de la caste cléricale a 295 écus propres à lui. Mais ceci n'est rien en comparaison de ce qu'on va voir dans le tableau suivant des richesses privilégiées du clergé :

Titre.	Capital.	Revenus.
Immeubles.	45,000,000	2,250,000
Bestiaux.	2,000,000	100,000
Canons.	6,000,000	300,000
Dette publique.	25,000,000	1,150,000
Patrimoine des Clercs.	5,000,000	250,000
Dotation par l'Etat.	10,000,000	500,000
Messes.	43,000,000	2,150,000
Baptêmes.	900,000	45,000
Confirmations.	36,000	12,000
Mariages	500,000	25,000
Certificats de naissance.	180,000	9,000
Funérailles	12,000,000	600,000
Quêtes	4,000,000	200,000
Moines mendiants.	36,000,000	1,825,000
Prédication.	3,000,000	150,000
Dîmes.	3,000,000	150,000
Séminaires	300,000	15,000
Daterie et autres congrégations.	1,000,000	50,000
Pâques	600,000	30,000
Miracles, indulgences	1,500,000	75,000
Prières solennelles.	1,180,000	59,000
Total en écus romains...	200,520,000	9,235,000

Ajoutez à ce tableau les *fonds infructifères*, les meubles, l'argenterie des églises et des couvents, en ne faisant nullement mention des objets d'art, tels que statues, tableaux, mosaïques, etc., évalués à la somme de 15 millions d'écus romains; ce qui donnera, avec les 200,520,000, la somme énorme de 215,520,000 écus romains en possession des prêtres du Pape.

On pourra facilement comprendre que le clergé romain étant, par le fait, le plus grand capitaliste et le plus grand propriétaire du pays, c'est lui qui laisse, par négligence et de propos délibéré, une énorme portion du territoire sans culture; triple calamité pour le pays: l'improduction, les miasmes fiévreux et la mendicité encourágée par les ministres du Sanctuaire.

C'est à mon lecteur à tirer la morale de tout ce que je viens de dire. — Du reste il faut savoir que, comme administrateur et gouverneur privilégié des Etats Romains, notre clergé dévore autant de millions d'argent public, ce que nous verrons dans le Chapitre IV de la V° Partie; et dans la III° Partie, Chap. III, on verra aussi ce que possède la noblesse romaine d'après les donations singulières de la théocratie catholique.

Jusqu'ici mon lecteur n'a vu la compagnie de Jésus qu'en profil. Je m'en vais la lui faire voir en face. Bien entendu que je parlerai seulement de leur conduite religieuse, à l'extérieur; quant à leurs actes secrets, il y a le livre des *Monita secreta*, qui révèle tout sur leur compte politico-social, et on a aussi l'histoire de la réaction qui se passe sous nos yeux, qui n'est qu'une exécution pure et simple des décrets inflexibles de la vénérable Compagnie, règle et fondement, avec le sanfédisme, de la sainte alliance des rois.

Parlons donc des Jésuites de Rome. Chacun sait

que les Jésuites sont au-dessus du Sacré Collége et du St.-Siége, bien qu'ils fassent semblant d'en être les plus humbles serviteurs. Le bon sens populaire appela le général de la vénérable compagnie : *le vrai pape, le pape noir*. Moines, tant seulement parce qu'ils appartiennent à une corporation religieuse, les Jésuites sont prêtres séculiers de manières et de tendances, directeurs très-fins et très-souples des esprits, et maîtres absolus des corps et de la vie publique. Leur règle les décharge du soin des âmes, et cependant ils sont plus curés que tous les curés, qu'ils aident avec sollicitude pour les surveiller; et leur réservant les pratiques les plus matérielles de la religion, ils s'attribuent les exercices les plus délicats et les plus raffinés d'une superstition d'autant plus dangereuse qu'elle est séduisante, doucereuse et casuiste. Les Jésuites, de fait, sont inattaquables dans leur conduite privée; mais comme les anciens de la Compagnie ont toujours pour compagnon un jeune frère laïc d'une fidélité à toute épreuve, l'opinion publique veut que cette intimité couvre les turpitudes les plus révoltantes.

Dans le couvent *du Jésus* à Rome, quartier général de la sainte compagnie, on voit, au bout du corridor du second étage, le registre de tous les pères et frères laïs qui y demeurent. Tous les matins, de bonne heure, chacun trouve dans ce registre l'indication supérieure de ses fonctions et du quartier de la ville qu'il doit visiter pendant la journée. Alors, deux à deux, les hommes noirs, prenant différentes directions, se répandent dans la ville, dont ils connaissent parfaitement tous les coins les plus reculés. A midi et le soir, le général de la Compagnie a sous les yeux le rapport journalier de tout ce qui se passe à Rome. Ni la police, ni le St.-Office, ni

même la diplomatie étrangère ne sauraient rien sans l'activité et l'ubiquité prodigieuse des révérends pères.

Voyons maintenant les doctrines et la prédication qu'ils tiennent à Rome, ces diplomates si habiles du Sanfédisme. Près de la grande porte du couvent *du Jésus* à Rome se trouve l'*Oratoire des gentilshommes*, qui sont dirigés dans la voie du salut par les révérends pères. Chaque année, pendant le carême, toute la noblesse romaine, sans en excepter les prélats, y accourent avec empressement pour faire les exercices préparatoires de Pâques. En 1846 c'était le père Myslei, de Modène, jésuite très-connu, qui catéchisait nos gentilshommes. De tous ses sermons remarquables, je donnerai à mon lecteur une idée de celui qui avait pour sujet la charité chrétienne. Le prédicateur avait pris pour texte ces paroles de l'Evangile : *Aimez vos ennemis et faites du bien à ceux qui vous haïssent.* Pourriez-vous deviner comment le jésuite développa ce double précepte du Christ? Le voici : il ne fit qu'expliquer ce que c'était que cet *amour*, et il conclut que c'était quelque chose de *négatif*, savoir *de ne pas faire du mal à son ennemi ;* chose, observait le saint homme, déclarée sans réplique par les paroles suivantes du texte, qui disent *de faire du bien à ceux qui vous haïssent.* — Mais cela n'est pas tout. Ne croyez pas, mes frères, s'écriait le prédicateur, que dans ces paroles de Jésus-Christ nous ayons deux préceptes ; non : *précepte est seulement celui qui impose de ne pas faire du mal à son ennemi :* quant à celui qui dit *de faire du bien à ceux qui vous haïssent, celui-là n'est qu'un simple conseil*, savoir *que vous resterez toujours de bons chrétiens, si vous ne faites jamais du bien à vos ennemis qui en ont besoin ! ! !* — De là le père Myslei, passant à faire une liste très-détaillée des en-

nemis de la noblesse romaine, de la noblesse établie pour l'éclat et pour la magnificence de la grande ville qui est le siége de la Papauté, vouait à la *sainte exécration* de nos gentilshommes tous les adversaires de la cour romaine, soit étrangers, c'est-à-dire les *protestants*, soit nationaux, c'est-à-dire les *libéraux italiens*.

Encore un autre fait pour comprendre cette diplomatie de surveillance et de délation qui est le mérite superlatif des Jésuites. Dans le collége pour les études classiques de *Propaganda fide* se trouvaient, en 1847, deux fils du célèbre Hürter, historiographe de la cour impériale d'Autriche, résidant à Vienne. Le professeur de rhétorique était un abbé nommé Ciccolini, enthousiaste du libéralisme de Pie IX alors en vogue, ennemi comme tout le monde de l'Autriche en Italie, et très-lié avec le chanoine Graziosi, directeur et confesseur du Pape populaire. Le directeur de l'établissement de *Propaganda fide* et de ses écoles, était le père Bresciani, jésuite très-élégant et très-tendre des bonnes dames et de l'Autriche. Or, un jour cet abbé Ciccolini est appelé devant le cardinal Fransoni, pour répondre aux accusations catégoriques de *propos incendiaires* tenus dans son école, et de *thèmes démagogiques* donnés à traiter à ses élèves. Cet abbé ne put se défendre que par l'entremise du chanoine Graziosi. On pénétra alors que cette accusation, détaillée et en termes très-vifs, partait de la cour de Vienne et de la personne du conseiller Hürter, qui en avait écrit à la fois à plusieurs cardinaux et personnages haut placés à Rome : en se plaignant que ses enfants étaient devenus des *démagogues* et des *écervelés*, ce qui résultait des lettres que ses enfants lui avaient écrites, et qu'il se trouvait forcé de les retirer de cet établissement si ces graves inconvénients ne venaient bientôt à cesser dans le collége de *Propaganda fide*.

Le chanoine Graziosi défendit courageusement, presque contre son habitude, toute pacifique et timide, l'abbé rhéteur, tout en prévoyant que les saintes colères du conseiller Hürter n'étaient qu'un coup de flèche du père Bresciani, adressé moins à l'abbé Ciccolini qu'à sa propre personne. Le chanoine Graziosi ne se trompait pas. Les fils de M. Hürter avouèrent que, depuis quelque temps, le père Bresciani *corrigeait soigneusement les lettres* qu'ils écrivaient à leur père à Vienne.

Ainsi la tromperie retomba sur le dos du trompeur. Tous les jeunes professeurs du collége de *Propaganda fide*, appuyés par les libéraux romains, proposèrent à Pie IX de remplacer le jésuite, dans la direction de ce collége, par le chanoine Graziosi. Le Pape adhéra ; mais les jésuites se vengèrent d'une manière toute propre. Deux mois après, le nouveau directeur du collége de *Propaganda fide*, le chanoine Graziosi, mourait d'une maladie foudroyante.

Je ne dis rien de l'instruction publique, dont les jésuites exigent partout le monopole. La France, la Belgique et la Suisse savent trop bien ce qu'ils sont et ce qu'ils valent sur cette matière, c'est-à-dire que, quant à l'instruction surtout, ils atteignent complétement le but de la vénérable compagnie : *hypocrisie et ignorance ; éteignons les lumières et rallumons le feu.*

Comme les Jésuites sont les directeurs nés du Sacré Collége des Cardinaux, je devrais donner ici un abrégé de toutes leurs doctrines politico-religieuses, proclamées aujourd'hui par la théocratie de Rome au sujet du *progrès de l'humanité, de la liberté de conscience et de la liberté civile*, ainsi que sur le grand fait du *paupérisme* et sur toutes les idées de *réformes sociales* qui travaillent profondément notre siècle. Le simple sommaire des

oracles du Vatican à cet égard me conduirait bien loin. Mais cependant nous croyons tout restreindre dans ces lignes, qui résument la proscription catholique contre toute liberté, contre toute réforme et tout bonheur des peuples :

1° Que la race humaine étant née déchue et perverse, et que pour cela, devant être constamment résignée, humiliée et soumise pour l'ordre universel, il en résulte qu'elle est obligée d'admettre partout une autorité politique et religieuse sans contrôle!!!

2° Que le paupérisme ne pouvant cesser que par un bouleversement de la société entière, la sainte Eglise en tire cette conséquence, qu'il doit rester parmi les hommes pour nous faire expier nos péchés sur la terre, pour donner un sujet de bien faire aux riches et pour l'exercice de la charité chrétienne!!!

Résumons enfin notre récit en en déduisant les idées les plus importantes pour mes lecteurs. L'observation capitale qui découle des chapitres précédents, est celle-ci : que sans les ressources d'une richesse presque fabuleuse, le clergé romain ne vivrait pas un jour, ne voulant parler ici du soutien monstrueux qu'il a par les baïonnettes étrangères. Qu'ils ne viennent plus donc nous battre les oreilles de leurs fanfaronades, les défenseurs honnêtes et modérés de la théocratie catholique, en nous répétant qu'elle est la *seule religion vraie et divine*, elle qui a traversé toutes les vicissitudes et toutes les calamités de l'histoire sans rien perdre de sa gloire et de son autorité primitives. — Mais, Messieurs, vous oubliez avec cette bonne foi qui tant vous honore, que tout le monde depuis longtemps vous dit à haute voix, que vous, ultramontains, n'aurez jamais converti les hommes à vos paroles, jusqu'à ce que, renonçant

à l'appui des baïonnettes étrangères, au budget énorme des cultes et à vos immenses domaines et richesses dans les Etats Romains, vous vous assujettissiez à l'expérience de vivre par l'aumône, en vous appuyant simplement sur les croyances et sur la force de l'opinion publique; car c'est de cette manière qu'une religion vraie et divine montre sa nature et son origine, son caractère et son esprit civilisateur. Pouvez-vous, Messieurs les ultramontains, tenter cette expérience? — Si non, non!

Mais, de là, vous courrez aussitôt vous retrancher dans votre forteresse diplomatique, c'est-à-dire que *sans la souveraineté temporelle, le chef de la chrétienté* (le Pape et les Cardinaux) *n'est pas libre dans l'exercice du pouvoir spirituel.* — Messieurs, parlez-vous sérieusement ou en plaisantant? — Vous pouviez dire tout cela avec autorité aux peuples de l'Europe pendant qu'ils croyaient que le catholicisme était la religion de l'Evangile, la religion du bonheur humain, et que le Pape était le vicaire de Jésus-Christ; mais comment continuerez vous à répéter ce mensonge, après ce que nous venons de démontrer surabondamment:

1° Que le Pape n'existe que par les Cardinaux et les Rois.

2° Et que la religion catholique n'est qu'une simple théocratie, un simple *pharisaïsme,* le système politique le plus inhumain et le plus immoral, masqué du nom de religion pour appuyer tous les tyrans de l'humanité? — Réfutez-nous, si vous le pouvez.

Ici, je prie mon lecteur de ne pas perdre de vue que cette première partie de mes *Mémoires* étant le résumé des idées capitales, des doctrines et des principes de la théocratie catholique à Rome, les cinq parties qui sui-

vent ne contiendront que des faits, des anecdotes et des détails disposés par ordre de temps pour bien prononcer une sentence inappellable sur les maximes, les idées et la conduite, toujours et partout les mêmes, de l'ultramontanisme. Donc, je ne ferai que raconter les choses et décrire les hommes tels qu'ils passèrent devant mes yeux. Je m'abstiendrai d'intercaler mon récit de tout commentaire et de tout rapprochement avec la tête de l'ouvrage. L'intelligence de mes lecteurs m'autorise à faire usage d'une telle méthode, en me laissant le rôle de narrateur impartial.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Actes politiques de la Cour de Rome sous le pontificat de Grégoire XVI.

Nous commencerons nos Mémoires sur le Pape Grégoire XVI, en donnant une idée des principaux actes politiques de la cour romaine sous le règne du Pape susdit.

Grégoire XVI monta sur le trône pendant le fort de l'insurrection de toutes les Romagnes contre le gouvernement clérical; le très-saint Père, organe et instrument du Sacré-Collége, se hâta de proclamer la guerre civile pour régner en dépit du pays et pour ajouter l'inhumanité à l'hypocrisie. Ce pape osa dire, dans une proclamation signée par le Cardinal Bernetti : « Que le projet bien connu de ces malfaiteurs était le pillage, non-seulement des propriétés publiques, mais encore de celles des particuliers. »

Le 18 février 1831, il annonça au pays insurgé la colère divine et le menaça de l'excommunication; remarquez bien ses paroles : « Le cœur paternel de sa Sainteté serait profondément affligé d'avoir à sévir contre tant de gens qui étaient ses enfants, qu'il aime encore comme tels, et qu'il sera toujours prêt à rece-

voir dans son sein ; mais la spoliation de l'Eglise, l'infraction aux droits vénérables du St.-Siége apostolique, l'obligent à faire usage de ce remède salutaire. » — Grégoire avait fait appel aux hommes du peuple pour la défense du trône pontifical, mais il fut effrayé du goût militaire subit des Transtéverins, et, à l'instant même, il les fit remercier par une proclamation (22 février 1831). Je transcrirai ici quelques passages de ce document significatif : « Comme il est rare que les réunions tumultueuses n'entraînent pas après elles des désordres parfois graves, le très-saint Père, ayant connaissance qu'il se prépare une nouvelle réunion populaire semblable à celle de hier, veut que tout le monde sache qu'il n'a pas besoin de telles démonstrations extérieures pour être assuré de l'attachement que lui porte son peuple bien-aimé. »

Grégoire, voyant l'insurrection arrivée aux portes de Rome, et voulant faire une dernière tentative sur l'esprit des habitants de la campagne pour les engager à défendre la Papauté, fit répandre le bruit que les libéraux allaient établir la conscription militaire, si redoutée dans le pays. Plusieurs évêques de Romagne, entr'autres ceux de Foligno et de Rimino, protestèrent contre cette lâche calomnie. — Mais Louis-Philippe avait enfin donné son assentiment à l'intervention autrichienne. Il est à remarquer que cette adhésion de la France dépendit, en majeure partie, de la lettre insensée que Louis Bonaparte, le Caligula actuel de la France, écrivit au Pape Grégoire.

Alors le Pape, sous la haute protection des baïonnettes étrangères, donna un libre cours à sa colère et à sa vengeance souveraines. Il commença par déclarer nulle et sans effet la capitulation conclue avec les libé–

raux à Ancône, par le Cardinal Benvenuti, légat *a latere.* De cette manière, on faisait tomber entre les mains de l'Autriche les chefs des insurgés, qui, avec l'autorisation du Cardinal Légat, venaient de s'embarquer pour l'exil. De même, par ce guet-apens décoré du nom d'amnistie (30 août 1831), on s'empara des patriotes demeurés dans les Romagnes sur la parole du Cardinal Benvenuti. Tous ces citoyens furent jetés impitoyablement dans les cachots de St.-Leo, de Spoleto, de Civita-Castellana et du château St.-Ange.

Lorsque les représentants des puissances européennes protestèrent, par le fameux *Memorandum*, contre la barbarie et l'obscurantisme du St.-Siége, celui-ci redoubla de provocations et d'insultes contre les villes de la Romagne, afin de les exciter de nouveau à la révolte et d'avoir ainsi un prétexte pour lancer sur elle ses brigands en uniforme. Les massacres de Cesena, de Forli et de Rimino dans les mois de janvier et de février 1832, ne s'effaceront jamais du souvenir des patriotes romains.

Le 2 avril 1831, le Pape avait promis au pays une ère nouvelle, des améliorations administratives et la prospérité publique ; mais le 5 du même mois, il disait au pays, dans une proclamation, « qu'il fallait arracher par la racine l'ivraie de la révolte. » C'est de là que découlèrent les malheurs sans nombre qui ont désolé les Romagnes pendant le trop long règne de Grégoire XVI, soit par le moyen des Croates joints aux soldats de Louis-Philippe, garnisaires d'Ancône de 1832 à 1839, soit par les prêtres gouvernants, les commissions militaires en permanence, les sbires de la police et les familiers du St.-Office. Les accusations sans preuves, les jugements à huis clos, les condamnations

arbitraires, les proscriptions, l'incarcération des citoyens innocents, les fusillades en masse, tels étaient les bienfaits dont jouissaient les Etats Romains sous le gouvernement paternel du pape Grégoire, précurseur et modèle de celui de Pie IX.

En 1835, Grégoire, poussé par l'Autriche, pour laquelle il professait une grande amitié, n'hésita pas, employant à ce sujet la tactique d'un moine, à renvoyer le ministre Cardinal Bernetti, suspect de tendances françaises. Ce Cardinal avait fait le sourd à plusieurs traits de mauvaise humeur de Grégoire; mais lorsque Bernetti fut cloué chez lui par la goutte, le Pape alla avec empressement lui faire visite, et saisit cette occasion pour le remercier de ses services éminents comme Secrétaire d'Etat. Le Cardinal lui représenta que sa maladie n'était pas grave, et que ce serait le comble de l'ingratitude de le mettre de côté, après tout ce qu'il avait fait pour la gloire du St.-Siége. Le Pape se retira, convaincu, en apparence, des raisons du Cardinal Ministre. Mais grand fut l'étonnement du Cardinal lorsque, le lendemain, le Doyen Pacca lui remit une lettre autographe du Pape, dans laquelle Grégoire disait : « qu'il acceptait la démission du ministre, qu'il lui avait demandée la veille chez lui. » Bernetti dit à Pacca que c'était un insigne mensonge, et qu'il en pouvait donner des preuves irréfragables. Le Cardinal Pacca fut indigné de cette duplicité papale dont il avait été la dupe. Cet événement fit grand bruit à Rome, et Bernetti se consola de sa disgrâce en disant que lorsqu'il n'aurait plus de quoi vivre, il vendrait aux Anglais la lettre autographe du St.-Père.

Je n'oublierai jamais le voyage que Grégoire fit, en 1841, de Rome à Ancône, pour encourager par sa pré-

sence et par ses bénédictions les brigands Sanfédistes. Dans ce voyage, qui fut fait avec une grande pompe et un grand luxe, le souverain ne voulut ni voir ni entendre quoi que ce soit ayant trait à la condition et aux besoins du pays. Je me bornerai à raconter ce simple fait : Dans plusieurs villes traversées par Grégoire, des dames, mères et femmes des prisonniers et des exilés, forcèrent la haie des soldats et des courtisans qui entouraient le Pape, et se jetèrent à ses pieds pour implorer sa clémence en faveur de leurs fils et de leurs époux. Grégoire, contrarié par ce spectacle inattendu et emporté par la colère, au vu et au su d'une immense multitude, repoussa brutalement de sa présence ces malheureuses, qui ne cessaient d'embrasser ses pieds. « *Allez-vous-en !* s'écria-t-il avec sa voix de stentor, *je ne veux pas entendre parler de cette espèce de gens ; je ne transigerai jamais avec des assassins !!!* » (Textuel.) Exemple sublime de la charité de celui qui se dit le représentant de Jésus-Christ sur la terre !

Citons encore un fait édifiant, qui met au grand jour la religion et l'humanité du Pape. Un jeune ouvrier sans travail et ayant depuis longtemps sa mère alitée, se laissa aller un jour, poussé par la détresse, à dérober, dans une église de Rome, le pyxide d'argent dans lequel sont renfermées les hosties du très-saint Sacrement. Le pauvre voleur fut découvert et emprisonné. En apprenant ce crime inouï, le Pape entra dans une sainte colère ; d'après son infaillibilité pontificale, il prédit que ce sacrilége devait attirer sur Rome les plus grandes calamités, si l'on ne faisait, sans délai, un exemple solennel. Il ordonna aux juges de condamner à mort le voleur sacrilége. Les juges firent observer respectueusement au Pape que ce jeune garçon n'a-

du prince de Gagarin, sous la date de 30 août 1832. Ce diplomate, après avoir fait l'éloge des actes pontificaux en faveur des monarchies européennes, dont la papauté est en tout solidaire, engageait Grégoire à être conséquent avec sa position, en excommuniant immédiatement l'insurrection polonaise, ainsi que les principes de liberté et d'indépendance proclamés par la Pologne et par la presse libérale européenne. L'encyclique du pape aux évêques de Pologne ne se fit pas attendre longtemps ; elle parut le 9 juin 1832, à la grande satisfaction de la Russie. Voici les principaux passages de cet acte monstrueux :

« Nous avons appris, dit le pape aux évêques polonais, que toutes ces calamités ne proviennent d'autre source que de celle de ces vils fabricants de fraude et de mensonge, gens qui, sous le prétexte de la religion, levant aujourd'hui la tête contre le pouvoir légitime des princes, et brisant tous les liens de la soumission, ont réussi à frapper leur malheureuse patrie de toutes sortes de désolations. »

Puis le bon pape exhorte ses ministres catholiques à sanctionner par leurs actes religieux l'assassinat de la Pologne. Voici ses propres paroles : « C'est sur cet objet que vous devez employer toute votre diligence et la sollicitude la plus vive, afin que ces hommes de la fraude et les propagandistes de nouveautés ne puissent pas répandre, parmi vos ouailles, leurs doctrines erronées et leurs faux principes, toujours couverts du manteau du bien public. » (*Simulque accepimus, etc.*) Et après cet anathème contre leur liberté, leur indépendance et leur honneur, les Polonais sont demeurés catholiques !

Lorsque le czar Nicolas se vit raffermi par le Pape dans son despotisme politique, il voulut y joindre le

despotisme religieux ; il visait à incorporer l'Eglise ruthène dans l'Eglise grecque de son empire. Il commença par défendre aux séminaires catholiques de la Pologne de recevoir de nouveaux élèves, et lorsque le Pape en fit ses plaintes au milieu des fidèles, le czar lui répondit, le 2 décembre 1840 : « *Héritier du trône d'Alexandre, je le suis également de ses principes pacifiques et conservateurs, et j'aime à garder le souvenir de la part active que mon frère, de glorieuse mémoire, a prise à la restauration du pouvoir temporel du St. Siége!!!* »

Il arriva plus tard que l'évêque de Podlachie défendit avec ardeur la religion de ses diocésains contre la propagande armée des prêtres russes. Que fit alors Nicolas? Non-seulement il fit enlever l'évêque de sa résidence et le relégua dans une province lointaine de son empire ; mais, de plus, il obligea le Pape à le révoquer pour toujours du siége de la Podlachie. Et Grégoire, qui se disait indépendant et libre dans son pouvoir spirituel, courba la tête, de la manière la plus ignoble, devant le czar. Le 7 avril 1841, le Pontife adressa tout simplement un bref à cet évêque, tout en lui conseillant de se démettre de son évêché. Force fut au pasteur d'obéir. C'était donc une comédie, digne de la cour papale, que cette longue série de plaintes et de jérémiades que le St. Siége poussait parmi les catholiques, contre les persécutions russes en Pologne, pendant le pontificat de Grégoire XVI.

Cela fut bien compris, lorsque, le 3 décembre 1845, le pape Latin embrassa fraternellement, dans le Vatican, le pape Grec. Le czar, qui connaissait le grand âge de Grégoire, crut dans son propre intérêt d'encourager par sa présence le Sacré Collége à demeurer ferme dans les sen-

timents héroïques du Pape moine, en lui donnant, dans son temps, un digne successeur. Six mois après, Grégoire n'était plus. — N'oublions pas que ce fut sous les yeux de l'empereur que le pape dicta son Encyclique aux évêques de la Gallicie, afin que dans leur zèle pour l'Autriche, ils prissent pour modèle les évêques de la Pologne, si dévoués à la Russie. L'acte papal ne pouvait être plus logique : Grégoire avait commencé son pontificat en donnant sa bénédiction à l'esclavage des Romagnes et à l'assassinat de la Pologne; il le terminait dignement en faisant l'apothéose des massacres de la Gallicie.

CHAPITRE III.

Le chevalier barbier Gaëtanino, et la vie privée de Grégoire XVI.

C'est encore à M. Gozzi, de Rome, que je dois la connaissance du chevalier barbier Gaëtanino, ce tout puissant valet de chambre du Pape Grégoire. J'étais chargé par des amis de ma province d'Ascoli, de faire rappeler le délégat apostolique, Monseigneur Sagretti, aujourd'hui grand juge de la Sacrée Consulte, qui était devenu le fléau du pays par ses exactions et par ses turpitudes. Nous étions dans une position telle, que, ne pouvant réussir à nous faire rendre justice soit par des protections puissantes, soit avec de l'argent, auprès de la Secrétairerie d'Etat, il fallait nécessairement recou-

rir à l'influence que ce Figaro exerçait sur son maître.

Le nom du chevalier Gaëtanino Moroni est devenu historique à côté de celui de Grégoire XVI. Barbier d'origine, et, dans son métier, un des plus modestes perruquiers de Rome, il fut, dès sa jeunesse, dans les bonnes grâces du moine Mauro Cappellari. Comme ce dernier aimait avec passion la douce vie et la chronique piquante du jour, il fréquentait assiduement la boutique de son ami Gaëtanino. Cette boutique était située vis-à-vis du couvent de St. Romualdo, dont le père Cappellari était le supérieur. Ce moine, devenu pape, nomma le petit barbier Moroni son confident et son premier conseiller; Gaëtanino, revêtu de son nouvel emploi, alla avec sa jeune femme s'installer dans les appartements du Vatican.

Il serait trop long de donner ici le détail de l'intervention arbitraire et continuelle de ce valet du Pape dans l'administration de la justice et des affaires publiques des Etats Romains. Aucun bénéfice ecclésiastique, aucun chapeau de cardinal ne pouvait être confié à personne, eût-il du mérite ou non, sans la participation directe de Gaëtanino; on aurait dit que le bon Pape Grégoire lui avait communiqué une partie de son infaillibilité canonique. Mais ce qui affligeait profondément les citoyens et avait semé partout les germes d'une réprobation générale, c'est que ce valet barbier se permettait de changer et même de casser les sentences des tribunaux; qu'il nommait des commissions exceptionnelles pour juger les affaires publiques; qu'il modifiait les legs et les testaments, d'accord avec Monseigneur l'Auditeur du très-saint Père, et enfin qu'il partageait les revenus de l'Etat avec le Cardinal Tosti et le prélat Antonelli, avec les chevaliers Carleschi et Cardelli, chefs de la douane et de la loterie, et avec le prince Torlonia, grand courtier et monopoliste des impôts indirects.

À la frénésie de l'argent et du pouvoir, Gaëtanío joignait la manie de vouloir paraître érudit et savant. Il avait entrepris la publication d'un ouvrage qui n'était autre chose qu'une compilation sur des matières cléricales et canoniques, sous la forme d'Encyclopédie, ayant pour titre : *Dictionnaire d'érudition historico-ecclésiastique*.— Gaëtanino voulait faire accroire aux courtisans qu'il en était le véritable auteur. À cet effet, on le voyait d'habitude, lors des réceptions ordinaires du pape, dans une chambre attenante à celle de Grégoire, entouré d'une masse d'in-folio et de cahiers de toute espèce. Mais cette imposture n'ôtait de l'idée à personne que Gaëtanino recevait ses articles tout faits, de la part de moines, de prêtres et de laïques, qui cherchaient à se faire, par cette complaisance, une bonne note auprès du favori, le tout pour obtenir des dignités eclésiastiques et des emplois civils. Il n'y avait pas un corps accadémique en Italie et à l'étranger qui ne se fît honneur d'acclamer comme un de ses membres ce nouveau Figaro; tous les charlatans de la littérature et de la presse le signalaient avec emphase au monde comme un prodige d'érudition et de courtoisie chevaleresque. Et pourquoi tant de dégradation? Pour obtenir du Pape Grégoire une décoration ou une croix quelconque. Les plus beaux talents de l'Italie furent malheureurement atteints de ce choléra moral; nous citerons entre autres César Cantù, homme d'une haute intelligence. J'ai eu dans mes mains une lettre que ce dernier écrivait à un commis voyageur d'une maison de librairie (Lotti) de Florence, qui était en bons rapports avec Gaëtanino. L'illustre écrivain milanais, qui s'était déjà vendu aux Jésuites, faisait des instances auprès du commis florentin pour qu'il le recommandât au barbier papal, afin d'obtenir de Grégoire, par sa protec-

tion, la croix de l'ordre de Christ, comme récompense de sa chaleureuse défense de l'Eglise dans son *Histoire universelle*. Citons, pour faire la contre-partie, les deux plus grands poëtes de l'époque, Niccolini et Giusti, qui demeurèrent purs de toute sympathie et de toute protection de ce valet du Pape.

Par tout ce que je viens de dire, on comprendra facilement que l'instruction publique avait pour directeur suprême le chevalier Gaëtanino; et comme celui-ci avait été pour quelque chose dans la création de plusieurs Cardinaux, ces derniers s'entendaient très-bien avec lui; de cette manière, il disposait des chaires des universités des Romagnes; aussi la plus grande partie de ces professeurs étaient les serviteurs dévoués de ce chevalier barbier. Ce que je dis des universités s'applique aussi aux académies des sciences, des lettres, et surtout à celles des beaux arts et de l'archéologie à Rome. Les membres principaux de cette dernière ne sont que des Jésuites dignement accouplés aux chevaliers Campana et Pierre Hercule Visconti. Il suffit de lire les actes de la dite académie pour juger comment est traitée, par ces savants papalins, la science des antiquités dans la ville éternelle. A notre honte, c'est toujours *l'institut prussien de correspondance archéologique,* fondé par Niebuhr et Gerhard, et maintenant agrandi par les travaux remarquables de Bunsen, de Lepsius, de Latrone et de Guignaud, qui continue, infatigablement et avec succès, les recherches et l'analyse des origines et des monuments historiques de l'ancienne Italie.

Que dirai-je de la condition des beaux arts à Rome sous la haute protection de Gaëtanino? La décadence manifeste des productions artistiques sous le règne de Grégoire, qui, au lieu de s'arrêter aujourd'hui, marche à pas de géant,

prouve une fois de plus que la prétention cléricale n'est qu'un mensonge grossier, savoir que c'est la papauté qui protége et inspire puissamment la peinture, la sculpture et l'architecture dans les Romagnes. — Non, il n'y a pas d'arts qui, comme ceux du *beau visible,* soient plus indépendants et plus libres dans leurs conceptions, et qui repoussent avec autant de fierté le contact des hommes de l'hypocrisie et de la superstition. Ni Michel-Ange, ni Raphaël, ni Bramante n'étaient des hommes qui produisaient des chefs-d'œuvre pour plaire aux papes; mais s'ils élevaient le Vatican et l'honoraient de leurs œuvres sublimes, c'était comme enfants des communes républicaines de l'Italie, pour élever Rome et pour la rendre la métropole de la nation italienne. Rome, comme Rome, fut toujours le délice des artistes. — Que répondit Canova à Napoléon, qui l'appelait à Paris pour faire sa statue? — Sire, je vous en prie, laissez-moi à Rome; hors de Rome, je ne suis plus artiste! Ainsi c'est seulement la patrie émancipée et régénérée qui pourra rendre de nouveau l'Italie la terre des beaux arts. Les événements de 1847, 1848 et 1849 révélèrent l'âme de grands artistes chez une foule de jeunes gens. Et déjà la patrie italienne, pour laquelle ces enfants de l'art avaient combattu vaillamment à Venise et à Rome, attendait d'eux des chefs-d'œuvre de l'époque moderne, lorsque Rome et toute l'Italie ont été remises sous le joug de la papauté et de la domination étrangère. C'est pour cela que le gouvernement papal, réagissant, avec une rage satanique, contre toutes les classes de citoyens, a interdit naguères, par un ordre barbare et digne du chef des cosaques, l'impression et la vente des gravures et des *gessi* qui représentent soit les copies des plus fameuses peintures, soit des

œuvres originales. Voilà la protection véritable que la papauté accorde aux beaux arts !

Un dimanche du mois d'octobre, je me trouvais avec M. le comte C*** et ses enfants, dans sa vigne, hors de la porte Cavalleggieri, vigne aujourd'hui historique pour avoir servi de ralliement aux Français dans leur déroute du 30 avril 1849. Il y avait, ce jour-là, dans cette vigne, la danse des vendangeurs, appelée *festa dei mozzatori*. L'ami de la famille du comte était de la partie. Il avait amené, pour diriger l'orchestre, un jeune homme du peuple, surnommé Pistoletta, véritable enfant de Rome par ses manières décidées et par son esprit piquant et juste. A l'heure du banquet champêtre, mon ami me présenta à cet homme, et, en le tirant hors du cercle des *mozzatori*, le pria de me raconter quelques-unes de ces historiettes sur le pape Grégoire, qu'il disait si bien. Il faut savoir que Pistoletta avait la confidence du frère de Gaëtanino, appelé Vincenzo, mais baptisé généralement du sobriquet de Cencio Titubò. Celui-ci, homme sans métier, et entretenu largement par son frère, s'adonnait au *dolce far-niente,* et passait ses journées dans un cabaret, dont les habitués étaient fréquemment régalés par la guitare de Pistoletta. Cencio Titubò ne pouvait plus se passer de cet homme du peuple, et dans l'expansion de l'ivresse et de la danse, il lui communiquait sans gêne ce qu'il voyait et entendait de plus curieux dans la cour papale. — Pistoletta, tu commenceras, lui dit mon ami, par le récit du pigeon rôti. — C'est précisément celui qui me passait par la tête, répondit-il avec un air expressif. « Je ne me rappelle pas bien, dit-il, si c'était le jour où arriva à Rome la nouvelle de la découverte d'une vaste conspiration dans les provinces, ou bien le jour

de la réception de la caisse du vin de Champagne, vin favori de Sa Sainteté ; mais, enfin, c'était un jour de grande joie à la cour papale. Ce jour-là, le bon Grégoire mangea et but plus qu'à l'ordinaire. Fatigué d'un repas copieux, et couché sur son lit pour digérer tout à son aise, le très-saint Père, en regardant le plafond de sa chambre, y aperçut la colombe céleste sculptée en or. Exalté par les fumées du vin *(di vino),* il se mit à crier à tue-tête, en appelant son valet de chambre : « Gaëtanino, viens ici ! je veux qu'on me serve tout de suite ce petit pigeon tout rôti ! » — Et Gaëtanino, avec sa femme et són frère Cencio Titubò, se tenaient sur le seuil de la porte de la chambre, riant à gorge déployée de cette excentricité du pape gris. »

Je fis un peu l'incrédule au récit de Pistoletta. Votre ami présent, me dit-il alors, sait très-bien que je suis en rapport intime avec Cenciò Titubò. Qui peut savoir mieux que lui ce qui se passe au Vatican ? Cet homme rusé va chaque jour raconter la chronique de Rome aux courtisans, et, tout en faisant le niais et le bouffon, il met en poche de bonnes sommes d'argent, qui lui servent à payer les divertissements de tout genre dont il est grand amateur. Ce misérable a une passion effrénée pour ma mandoline, et pour m'avoir à ses bals, il a fini par m'accorder toute sa confidence, en me racontant toutes les anecdotes piquantes de Grégoire, qu'il dit n'être qu'un épicurien, qui ne croit qu'au Champagne coupé avec le vin d'Orviéto, le tout accompagné des bonnes grâces de la femme de Gaëtanino et de la nourrice de son enfant. Le sieur Titubò tire toujours cette conclusion, après chacun de ses contes : « Voyez donc si mon frère Gaëtanino n'est pas le véritable souverain de l'Etat. »

Alors Pistoletta continua son récit comme suit : — Voulez-vous connaître les diverses occupations de notre seigneur le pape, pendant les diverses saisons de l'année? Vous savez que Grégoire, depuis quelque temps, sort très-rarement en promenade hors des portes de Rome. Eh bien, il ne cesse pourtant de se promener dans le Vatican. En hiver, il parcourt les salles interminables de la bibliothèque et du musée, au bout desquelles, après avoir bu un verre, il passe à sa prière et à un peu de vie contemplative, se rendant, à cet effet, dans les chambres de bains de Paul III, réservées exclusivement au pontife. — Pourquoi cela, Pistoletta? — Vous me demandez pourquoi? C'est parce qu'il y a dans ces appartements des têtes ravissantes de madones, que le pape seul peut et doit voir. C'est pour lui seul qu'elles ont été faites par un grand peintre. Si, nous autres profanes, avions l'audace de contempler ces célestes images, nous en perdrions à l'instant même la vue. Vous ne comprenez pas, Messieurs? Eh bien, apprenez-le! C'est que, dans ces chambres, il se trouve les groupes les plus voluptueux et les plus animés qui soient sortis du pinceau de notre célèbre Giulio.

Ici j'interromps Pistoletta, pour donner une explication à mon lecteur. Peu de personnes à Rome, avant la république, avaient la connaissance exacte de cet appartement mystérieux dont Pistoletta venait de nous donner une idée. Quel ne fut pas l'étonnement de mes concitoyens à la vue des peintures impudiques représentées dans ces salles avec tout le fini de l'art, par Giulio Pippi, pour l'honnête et sainte récréation des souverains pontifes! Le Pape Grégoire y passait chaque jour, en contemplation, de longues heures. Quant à Pie IX, sous son règne libéral il n'avait pas

habité le Vatican, mais maintenant il s'y est installé, et se livre tout à son aise aux bonnes dispositions de sa galante jeunesse. — Au printemps et pendant l'été, continua Pistoletta, ce bon pape s'avise de s'embusquer dans les dédales du grand jardin du Vatican ; là il se ménage, par une surprise innocente, un tête à tête avec la femme de Gaëtanino, ou avec la nourrice de son enfant ; il choisit pour son passe-temps le temple élégant, dit petit temple de Pie IV. — C'est là, peut-être, répartit mon ami, que le Pape Grégoire fut surpris un jour par la femme de Gaëtanino au moment où il était occupé à mettre dans le corset de la belle nourrice, des grégorines neuves (pièce de 50 francs), à pleines mains! Et si, le lendemain, cette nourrice fut chassée par sa maîtresse, c'est parce que celle-ci était jalouse de n'avoir pas eu les prémices de la générosité du Saint-Père à l'endroit des grégorines, n'est-ce pas, Pistoletta? — Sans doute, Monsieur ; mais n'interrompez pas le fil de ma chronique ; votre présence et le bon vin de M. le comte me donnent un tel entrain, que je ne sais quand je m'arrêterai.

Cencio Titubò me disait l'autre jour que le pape était devenu très-difficile en fait de divertissements, depuis qu'il avait perdu son grand bouffon, monseigneur Soglia, auquel il a donné naguères le chapeau de cardinal. C'est depuis lors que le St.-Père s'est adonné avec passion à la lecture des romans français. Cencio Titubò a assisté plusieurs fois (bien entendu derrière la porte) à la lecture que le pape fait régulièrement de ces ouvrages à la femme de Gaëtanino : il m'a assuré que c'était quelque chose de bien divertissant et de très-piquant. Il m'a nommé l'auteur du livre qui faisait l'objet de la lecture, et je ne l'oublierai jamais ; car son nom ressem-

ble à celui de l'œuf (cocco), savoir Paul de Kock. S'il faut en croire Cencio, le Pape Grégoire, à la fin de chaque chapitre, ne cessait de répéter que le sieur Cocco était le plus grand homme de France. — Prends garde, Carbonaro! tu as la langue trop effilée, observait en riant mon ami à Pistoletta.— Je vous remercie de votre bonté pour moi, répondit Pistoletta avec un air malin ; et comme je tiens à honorer notre bon pape, je finirai par la petite histoire de son *Gregorietto,* qui sera, je n'en doute pas, fort agréable à votre ami ici présent. Il faut que vous sachiez que, par un hasard des plus curieux, la nature avait donné à un enfant de Gaëtanino une ressemblance parfaite avec le bon Pape Grégoire ; le nez surtout était frappant. C'est probablement pour cette raison que ce bon prince voulut être parrain de l'enfant et lui donna son nom en diminutif (Gregorietto). Encore tout jeune, Gregorietto tomba dangereusement malade ; on dit que c'étaient les vers qui lui donnaient ce mal, et vous savez que chez nous, on emploie pour remède contre ce genre de maladie, la santonine, connue communément sous le nom de *seme sento* (semence sainte). Malgré les soins empressés des premiers médecins de Rome, l'enfant mourut. Le lendemain l'opinion publique s'exprimait sur ce fait, selon l'usage, par le moyen d'une satyre très-piquante. Pasquino demandait à Marforio les nouvelles du jour. Celui-ci répondait d'un ton plaintif : Grand deuil au palais. — Et pourquoi ? — Grégorietto est mort! — Vraiment, et de quelle maladie? —Les vers l'ont tué.— Allons donc ! que Grégorietto soit mort, c'est possible ; mais ce ne sont pas les vers qui l'ont tué ! — Pourquoi pas, Pasquino ? — Parce que cet enfant était tout plein de semence sainte (seme santo).

CHAPITRE IV.

Réveil politique du peuple Romain à la mort de Grégoire XVI.

On lisait en tête du *Diario romano*, journal officiel clérical, le 1[er] juin 1846, la nouvelle suivante : « Il a plu à la divine Providence, après une courte maladie de huit jours, d'appeler à soi l'âme sainte de Grégoire XVI. » — A l'approche de la fin du pape, qui arriva d'une manière inattendue, on vit cardinaux, monsignori et domestiques de toute sorte courir de côté et d'autre pour arranger au mieux leurs affaires particulières; car la mort d'un pape est une véritable révolution de palais. Le Pape Grégoire mourut sans assistance, ce qui est très-naturel dans une cour théocratique, avec des prêtres célibataires et sans cœur. Je n'oublierai jamais l'impression que me causa la vue du cadavre du pape encore chaud, gisant sur un lit malpropre, dans une chambre en désordre. Un des *bussolanti* (valet de chambre en robe pourpre), grand confident de Gaëtanino, enlevait d'un air malin, d'une petite armoire à côté du lit du pontife, la collection des romans de Paul de Kock, richement reliés. Je me trouvais là en compagnie du teneur des protocoles de la secrétairerie d'Etat, Monsieur Gozzi, dont j'ai déjà parlé.

Le soir de la mort de Grégoire XVI, la place de St.-Pierre était encombrée d'une foule immense. Le cadavre du pape était demeuré dans la chapelle du palais sacré ; aucune cérémonie solennelle n'avait encore eu lieu. Que signifiait

donc ce rassemblement du peuple? Il était là pour déclarer une fois de plus, au St.-Siége, que si les papes passent, le peuple romain ne passe pas. Cette démonstration populaire s'était faite sans préméditation; on pouvait dire que la révolution romaine commençait à poindre sans que la population en eût même la conscience. Le fait est que dans la grande liberté de gestes et de paroles de la multitude, il y avait quelque chose d'entraînant et de fatal. Ciceruacchio, le grand papa du peuple, qui fut toujours à la tête des mouvements populaires sous Pie IX, Ciceruacchio rôdait, en compagnie des étudiants les plus éclairés et les plus hardis de l'université, autour des hommes du peuple; le mot d'ordre était: « Une révolution pacifique, mais irrésistible. » Tout annonçait un changement général et profond dans l'esprit de Rome vis-à-vis de la papauté : dès que le fantôme eût été regardé en face, l'opinion du peuple dût se tourner sans hésitation contre le Vatican. Le lendemain, la statue de Pasquino, ce charivari immortel de Rome, était couverte de satyres de tout genre contre le gouvernement du pape défunt. Ces satyres firent le tour de la ville en toute liberté; le gouvernement clérical était déclaré aux abois; chaque épigramme concluait à une réforme prompte et réelle de l'administration publique qui seule pouvait sauver l'Etat d'une insurrection sanglante et décisive contre le Sacré-Collége.

A la mort du Pape, la souveraineté rentre en entier dans les mains des Cardinaux résidant à Rome. Le Cardinal Camerlingue reste le dépositaire de l'administration publique. Ce Cardinal, dans son carrosse de grand gala, entre à l'instant dans le palais du Vatican, pour vérifier selon le style de la cour, la mort du pape. Ce n'est que sur l'ordre du Camerlingue que les cloches du Ca-

pitole, de St.-Pierre et de toute la ville sonnent le glas funèbre, annonçant solennellement à Rome le trépas du souverain pontife. Alors le cardinal prend possession du sacré palais et de la monnaie. En sortant des appartements pontificaux, il se trouve en présence du chef des gardes suisses, qui lui demande : Est-ce vrai, Eminence, que le pape est mort? — Oui, capitaine. — Eh bien, qui nous paie maintenant? — Moi. — A ces mots, le capitaine des gardes suisses ordonne à sa troupe de rendre à son Eminence les honneurs militaires dûs au souverain. Puis les gardes suisses escortent le Cardinal jusqu'à sa résidence, où ils placent leur corps de garde, jusqu'au jour de l'ouverture du Conclave.

Lorsque le cadavre du St.-Père fut exposé à St.-Pierre, outre le piquet des gardes nobles, qui doivent fournir les sentinelles devant le cercueil, on avait recruté une troupe de sbires pour doubler le poste. On craignait que le peuple irrité n'en vînt à jouer quelque mauvais tour aux saints restes de ce pontife trop célèbre. La foule se pressait avec une curiosité étrange autour de ce cadavre paré de vêtements pontificaux, exposé aux regards du public. On aurait pu croire que cette foule était là pour gagner les 100 jours d'indulgence que cette bonne mère l'église catholique accorde à ceux qui baisent dévotement la pantoufle du pape défunt. Mais tout autre était la disposition du peuple ; on pourra en juger par le dialogue suivant, entre un homme du peuple, qui était à côté de moi, et sa femme : — Thérèse, garde-toi de t'approcher trop de Suarfa (mot populaire pour désigner le pape). — Pourquoi, mon ami? — Parce que je doute qu'il soit bien mort ; ne vois-tu pas que son nez est toujours rouge? — C'est vrai! Il pourrait bien

se faire que là-haut on l'ait fait passer pour mort, et cela pour de bonnes raisons! m'est avis qu'il n'est que gris! Sauvons-nous donc, mon ami!

Devant de telles épigrammes, qui frappaient au cœur la conduite du pape défunt et l'esprit d'une cour si connue et si exécrée, la police n'osa pas faire acte de présence! Comme la manifestation populaire était imposante, ordre supérieur fut donné aux sbires de se montrer indifférents à toute expression hostile à la Papauté, et cela dans la crainte que le volcan qui frémissait sous les pieds du conclave ne fît éruption. — Pendant l'interrègne, les étudiants de l'université se groupèrent autour de Ciceruacchio pour travailler avec plus d'ensemble à une propagande efficace parmi les hommes du peuple. Cette œuvre libérale devait achever le peu d'instruction que nos amis n'avaient jamais cessé de donner clandestinement aux prolétaires du Transtevere et des Monti. Les articles principaux de cette propagande populaire étaient au nombre de deux :

1° Qu'il fallait pousser les Cardinaux à choisir le pape parmi leurs confrères des Romagnes, et non plus parmi les Cardinaux des autres Etats de l'Italie.

2° Que le règne du pape devait être inauguré par des réformes administratives, basées sur le *Memorandum de* 1831, en tête desquelles devait figurer une *amnistie générale*. — En peu de jours ces deux articles devinrent le mot d'ordre du public. Les Cardinaux Micara, Falconieri, Mastai, Soglia, Amat et Gizzi, soit par déférence pour les insinuations de l'ambassade française, représentée par le célèbre comte Pellegrino Rossi, soit par l'impossibilité de résister aux pétitions imposantes des villes les plus marquantes de l'Etat, qui toutes s'accordaient dans la demande d'une réforme

complète de l'administration publique, ces Cardinaux dis-je, en faisant les modérés, poussaient la congrégation de leurs confrères à donner pour successeur au pape Grégoire un Cardinal de la Romagne, d'un caractère affable et d'un esprit conciliant. Après des discussions emportées et orageuses, la majorité du Sacré-Collége se décida à adopter le nouveau système de politique conseillé puissamment par les besoins du pays et par la force des circonstances.

Il découle de ces faits que le successeur de Grégoire devait nécessairement être un homme de la trempe de Pie IX, parce que la révolution opérait déjà les miracles de la peur au sein du Sacré-Collége. Mais un pouvoir théocratique dont l'essence est l'absolutisme et le privilége, ne peut transiger avec l'esprit public, ni admettre une réforme quelconque demandée par le peuple, sans courir à sa ruine complète. Le développement de cette vérité est tout entier dans l'histoire du règne de Pie IX.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Influence des Romains sur l'avénement de Pie IX et sur l'amnistie.

Le 13 juin 1846, les Cardinaux entrèrent processionnellement en conclave. Les Cardinaux Bernetti, Lambruschini et Mattei, ministres du pape défunt, exécrés par le peuple, avaient précédé leurs confrères en *forma privata*.

Le Sacré Collége était partagé en trois factions : les *Autrichiens* ou *zélés*, dont Lambruschini était le chef; les *Français* ou *modérés*, qui avaient à leur tête Fieschi; et enfin les *indifférents*. Au premier tour de scrutin, les zélés portèrent Lambruschini, qui obtint 17 voix. Dans le dépouillement du scrutin, il se trouva un billet décacheté, fait qui donnait à ce cardinal le droit de faire déclarer nul ce premier tour. Lambruschini profita de son droit; mais, loin de gagner des voix, au tour suivant, il perdit la plupart de celles qu'il avait eues en premier lieu. Les zélés, prévoyant leur déconfiture, mirent tout en œuvre pour frapper un coup imprévu et décisif. Je ne pourrais, en vérité, dire si le St. Esprit présidait à cette grave besogne; mais ce qui est certain, c'est que l'ambassadeur de France, Pellegrino Rossi, fut

toujours ostensiblement ou secrètement à la tête des cardinaux modérés.

On persuada le cardinal Falconieri, porté d'abord par la faction française, de se retirer en faveur du cardinal Mastai, en lui faisant comprendre que ce dernier, appartenant à la petite noblesse provinciale, aurait plus de chances que lui, qui était prince romain. En effet, le cardinal Mastai réunit 33 voix le lendemain, et fut ainsi élu pape. Cette élection mémorable eut lieu 16 jours après la mort de Grégoire XVI, et après deux seuls jours de conclave.

L'esprit révolutionnaire qui grondait aux portes du conclave poussa les cardinaux à donner sans délai un nouveau pilote à la nacelle de St. Pierre. Un retard de quelques jours pouvait trop bien faire mentir les papistes qui prétendent « *que les portes de l'enfer* (lisez *l'esprit du progrès*) *ne prévaudront jamais contre elle !* »

Lorsque le nouveau pape, solennellement proclamé, se rendit, en grand gala, du Quirinal au Vatican, il fut accueilli partout sur son passage par les cris mille fois répétés de : *Viva Pio IX! Viva il Perdono! Viva l'Amnistia!* proférés par les hommes du peuple organisés par les universitaires et par Ciceruacchio. Tous les citoyens, pénétrés de la justesse de ces acclamations, se joignirent avec transport à cette manifestation populaire, qui prit ainsi le caractère d'une pétition collective des plus imposantes.

Les Romagnes étaient unanimes pour demander avec instance à Pie IX le pardon politique en faveur des victimes de son prédécesseur. Mais le pape, tout en voulant paraître d'une bienveillance parfaite, n'était pas encore disposé à accorder cet acte de justice et d'humanité. Dès les premiers jours, il s'était entouré des car-

dinaux Bernetti, Lambruschini, Mattei, Amat et Gizzi, qui tous, sauf les deux derniers, étaient généralement connus comme ultra-réactionnaires.

Les universitaires reprirent alors leur propagande libérale en redoublant d'intelligence et d'énergie. Leur but arrêté était de donner à la révolution romaine un caractère pacifique et modéré, lorsqu'on pourrait décider le nouveau pape à des réformes et à des concessions, en lui donnant des conseils publics sous forme d'acclamations et de démonstrations d'honneur. Par le prestige de la gloire, nos jeunes libéraux voulurent éblouir Pie IX et dissiper de son esprit cette crainte, à savoir : qu'accordant l'amnistie comme première concession et telle qu'on la lui demandait, ce serait un antécédent qui le mènerait tout droit à la sécularisation de l'administration de l'Etat, jusqu'alors complétement cléricale; le nouveau pape voyant dans ce fait une grave atteinte à l'existence de la papauté. Le plan de conspiration de la jeunesse romaine contre le St. Siége était basé sur les circonstances et sur la condition exceptionnelles du pays inféodé à l'Eglise. Habilement conçu et appliqué, ce plan devait en peu de jours triompher de toute sorte d'obstacles.

Les universitaires, afin de maintenir la multitude dans des dispositions favorables au nouveau pape, encore inconnu au peuple, firent observer avec adresse à la multitude, que le libéralisme était héréditaire dans la famille Mastai, qui, par cette raison, avait beaucoup souffert sous le pape Grégoire. Nos amis s'adressèrent, de diverses manières, et toujours avec succès, à l'imagination de notre peuple. Entre autres choses, on lui présenta l'anagramme formé par les noms de baptême et de famille de Pie IX, ainsi conçus : *Giovanni*

Maria Mastai Ferretti, anagramme qui peut se traduire par : Tu donnes aux Romains l'amnistie et les voies ferrées. Alors la foule de crier : « C'est précisément ce que nous voulons ! C'est Dieu qui nous parle par les noms de Pie IX ! »

Et les universitaires, pour entretenir l'enthousiasme, conclurent ainsi leur propagande : « Eh bien, amis ! chaque fois que le pape sortira à la promenade, jetons dans son carrosse cette prophétie tirée de ses noms, avec des hymnes et des fleurs. »

Disons, en passant, que Pie IX, soit par le son de sa voix, soit par l'extérieur affable et distingué de sa personne, avait su s'attirer immédiatement la sympathie générale d'une population aussi intelligente que pénétrée de la nécessité d'une grande réforme dans l'Etat. Il y avait aussi, chez le peuple et chez le prince, un contraste frappant avec le règne et les sentiments du pape défunt.

D'un autre côté, les étudiants de l'université se groupaient autour du chanoine Giuseppe Graziosi. Ce prêtre romain, enfant du peuple, avait toujours été regardé de mauvais œil par le pape Grégoire, ainsi que par les Jésuites, à cause de son bon sens et de sa tolérance dans l'exercice de son ministère et comme professeur du séminaire romain. Pie IX, le jour même de son avènement, fit appeler cet abbé, et, en présence de toute la cour, tout en reconnaissant ce bon prêtre comme son premier guide dans la carrière ecclésiastique, le nomma son « confesseur et directeur. » Or l'abbé Graziosi était, en même temps, l'ami et le confesseur de la plus grande partie des étudiants, qui ne pratiquaient ce sacrement, d'après la prescription des écoles, que parce qu'ils avaient trouvé dans cet abbé un directeur de leur goût.

— On peut facilement comprendre que ceux-ci profitèrent de leurs rapports intimes avec l'abbé anti-jésuite, pour l'engager à conseiller à Pie IX de publier sans délai une amnistie large et généreuse. De cet acte (c'était là le refrain constant de mes amis au chanoine Graziosi) dépend absolument la pacification du pays et la gloire du St. Siége. Le bon chanoine était pénétré de cette idée; aussi s'entendit-il à cet effet avec monsignor Corboli Bussi, jeune prélat, élève de l'université, alors sous-secrétaire d'Etat, et fort estimé de Pie IX. — Ces deux abbés réussirent bientôt à l'emporter dans l'esprit du nouveau pape, avide de gloire et de célébrité; et cela en dépit des avis contraires des cardinaux et du gouverneur de Rome.

L'ambition avait surexcité l'âme de Pie IX. Ce fut Corboli Bussi qui, en présence du chanoine Graziosi, rédigea l'acte d'amnistie; Pie IX ne fit qu'y apposer sa signature. Rappelons-nous que l'abbé Graziosi et Corboli Bussi sont tous les deux morts prématurément, l'un après l'autre, en marquant chacun par son décès l'apostasie et la réaction complète de Pie IX.

L'enthousiasme et les fêtes de Rome en l'honneur du prince, après qu'il eut accordé l'amnistie, sont connues comme une des plus grandes merveilles de l'époque. Je ne puis passer sous silence un épisode de ce mouvement tout à fait national, afin de montrer toujours plus que la gloire et le libéralisme de Pie IX furent l'œuvre entière des Romains.

Le lendemain de la proclamation solennelle de l'amnistie (18 juillet), le pape, en sortant de l'église de St. Vincent de Paule, fut reçu par une démonstration imposante et spontanée du peuple; là, une ovation digne de Rome fut faite à ce prince clément. Les fenêtres

et les balcons étaient par enchantement parés des draperies les plus riches ; une pluie de fleurs et de couronnes s'abattit sur le carrosse du pontife. La ville de Rome, éclairée par un brillant soleil de juillet, respirant un air de fête, par l'organe de ses habitants animés d'un enthousiasme impossible à décrire, acclamait Pie IX prince bien-aimé et père de la patrie. — Tout à coup, Ciceruacchio et ses hommes du peuple, ivres de joie, s'avancèrent pour ôter les chevaux de la voiture du pontife. Les gardes nobles qui l'escortaient, voyant que le pape hésitait d'accepter cette ovation, continuèrent à marcher. Alors un jeune universitaire s'approcha de la portière de la voiture pontificale et dit à Pie IX : « Saint Père, ce sont les Romains qui vous entourent de leur amour. Enfin nous avons le bonheur de posséder un prince libéral et chrétien. Souffrez donc que votre peuple vous donne un témoignage éclatant de sa profonde vénération. » Pie IX fut ému de ces paroles. Alors son carrosse fut traîné par les Romains au Palais Quirinal. — Cela n'est qu'une scène du grand drame d'amour et d'honneur par lequel nos concitoyens, et surtout la jeunesse des écoles, entendaient régénérer la papauté. Maintenant c'est dans ce récit que se trouve la sentence irrévocable de la condamnation du Vatican.

CHAPITRE II.

Les amnistiés et les sanfédistes. — Complot de ces derniers. — Les amnistiés et le Clergé romain. — Echec des austro-jésuites.

Il pourra paraître étonnant à ceux qui ne connaissent pas le St.-Siége et qui ignorent que l'homme le plus droit et le plus libéral doit, en devenant Pape, devenir inhumain, que Pie IX et sa cour ne comprissent ou ne voulussent pas comprendre les conséquences immédiates de l'amnistie et du mouvement prodigieux de tout le pays lors de cet acte souverain. Pie IX s'obstinait à considérer l'amnistie comme un fait isolé, comme un *motu proprio* sans obligations civiles et sans aucun engagement politique envers son peuple. Celui-ci, au contraire, plus logique et plus décidé que le prince, tout en s'appuyant sur le sens naturel de cet acte nouveau pour le St.-Siége, diamétralement opposé à l'esprit et aux traditions du gouvernement clérical, le peuple, dis-je, après cette concession radicale de Pie IX, tint ferme aux demandes déjà formulées, et tout en couvrant d'honneur et d'applaudissements le souverain, réussit à lui arracher les concessions et les réformes les plus nécessaires, tendant à la sécularisation de l'administration civile.

Le Sanfédisme s'alarma vivement de cet état de choses. Quoique les directeurs de cette secte exécrable se trouvassent à la tête du cardinalat et occupassent les premiers emplois de l'Etat, ils ne jugèrent pas à propos de s'opposer ouvertement à ce mouvement devenu na-

tional. La cabale, les intrigues, les menées ténébreuses devaient être leurs armes. Cette secte n'était-elle pas la sœur cadette et bien-aimée de la sainte inquisition? Dans les provinces, des légats et des délégués apostoliques avaient tâché, quoiqu'en vain, de retarder d'abord la promulgation de l'amnistie, puis d'en altérer ou d'en amoindrir le sens par des instructions secrètes de police.

A Rome, cardinaux et monsignori ne cachaient pas leur profond mécontentement de cet acte de Pie IX. Ils appelaient le pape le Louis XVI de Rome; ils disaient dans leur haine que l'amnistie était le prélude de l'anarchie et de la république, mots synonymes pour le St.-Siége. En même temps, la police répandait par-ci par-là des cocardes tricolores, et provoquait des collisions entre les sbires et les citoyens. Elle ne cessait, heureusement en vain, de réchauffer les haines maudites des siècles passés, contre les communes ensemble. Les sanfédistes, ayant échoué dans leurs tentatives réactionnaires, ourdirent la guerre civile, employant à cet effet l'organe de leurs chefs supérieurs, le Cardinal Della Genga à Pesaro (neveu de Léon XII) et le Cardinal De Angelis, archevêque de Fermo. Le Sonderbund de l'Italie correspondait de temps et d'idées au Sonderbund suisse. Voici la circulaire adressée par les Sanfédistes à leurs affiliés, avec l'ordre de la propager dans les campagnes :

« Très chers frères,

Notre sainte religion est mourante. Son oppresseur est ce Mastai, pontife usurpateur ; il appartient à la *Jeune Italie*. Son attitude est très-significative. Donc, de la vigilance, de la prudence et du courage, très-chers frères,

si vous avez à cœur, comme je n'en doute pas, la Sainte Religion de Jésus-Christ, Dieu fait homme. Oui, elle triomphera! Le Ciel nous assistera, et déjà il nous assiste. Outre l'aide de Dieu, nous avons celui des hommes : Ferdinand I[er] est à notre droite, et Ferdinand II à notre gauche. — Du reste, ne cessez jamais de rappeler aux fidèles que le germe dévorant résiste en vain aux volontés de l'Eternel. Ce germe, employé contre la Religion, sera notre arme la plus redoutable. Le jour terrible vous sera annoncé. Oui, le ciel protége notre entreprise!.... Septembre 1846. »

Ici je dois donner une explication indispensable au lecteur. Si le Sansfédisme avait beaucoup grandi sous le Pape Grégoire, par le moyen des Centurions, cet agrandissement n'était qu'éphémère et pas du tout appuyé sur les convictions du pays. Qu'on ne perde pas de vue que nos populations étaient considérées par les prêtres comme autant d'ilotes et de parias dont la vie et l'honneur se trouvaient complétement à la merci du clergé ; le laïcat, dans les Etats romains, n'était qu'une exception dépendant immédiatement du St.-Siége. Aussi, comme condition d'existence, et pour être tranquilles, les laïques étaient-ils forcés plus ou moins de se déclarer fidèles et dévoués aux prêtres, qui gouvernent en opprimant. Or, faire cet acte de fidélité aux prêtres, était la même chose que s'enrôler dans le sanfédisme ; car, pour exercer une profession et un métier, il fallait souvent être muni d'une patente de centurion. — L'avènement de Pie IX vengea le pays en le tirant de ce vasselage honteux qui avait donné aux Romagnes l'apparence d'un vaste couvent ou d'un grand séminaire de prêtres et d'enfants de prêtres ; l'acte de l'amnistie fut le signal de la dissolution de ce sanfédisme postiche.

des dans la Secrétairerie de l'Etat. En vain le peuple avait demandé l'expulsion de ce dicastère suprême des fameux Moreschi, Alessandroni et Santucci dont les remplaçants, tels que les monsignori Stella, Sbarretta, Massoni et Barluzzi, continuaient impunément leurs intrigues sanfédistes à côté du Pape. La farce diplomatique à l'occasion de l'occupation de Ferrare par l'Autriche, ainsi que les pamphlets clandestins répandus dans la campagne à l'occasion de la chute du Sonderbund, de l'expulsion des Jésuites des Romagnes et de la guerre de l'indépendance, furent l'œuvre de ces tigres du Vatican. Mais leurs menées furent vaines et toujours déjouées.

Les révérends pères avaient cherché à tromper le public sur leurs sentiments véritables envers Pie IX amnistiateur. Ils avaient répandu le bruit que les jeunes Jésuites étaient pour le libéralisme du Pape, ayant le père Manéra, recteur du collége des nobles, à leur tête. Pour accréditer cette supercherie, la vénérable compagnie autorisa les étudiants du Collége Romain à célébrer l'amnistie, qu'ils chantèrent sous le titre pompeux du *Triomphe de la Clémence*. — Mais le renard ne put si bien cacher sa queue qu'elle ne fût aperçue par le peuple, qui vit facilement sous ce manteau de l'hypocrisie la rage concentrée des hommes noirs, obligés, par la force des circonstances, à paraître ce qu'ils n'étaient pas. — En comparant la conduite des Jésuites de Rome avec celle des Jésuites des villes romagnes, on voyait bien ce qu'ils pensaient et faisaient en faveur de l'amnistie et des amnistiés. Aussi la mort soudaine et prématurée du père Manera ne put échapper à la pénétration populaire. Le père Manera était ami de Gioberti ; il voulait réformer la méthode des études

du Collége Romain ; on le crut généralement empoisonné par ceux qui avaient fait déjà pareille besogne au pape Ganganelli.

Le père Ventura (dont nous parlerons plus tard), dans les exercices spirituels qu'il avait été appelé à donner par ordre du pape à tous les moines de Rome, voua les Jésuites à l'exécration générale, en rappelant au public qu'ils avaient été jadis les persécuteurs acharnés de St.-Joseph Calasanzio, fondateur des écoles pour les enfants du peuple, dans le 17e siècle : institution qui a joui jusqu'à nos jours d'une grande considération. — Ainsi, même sous le rapport religieux, le coup porté aux Jésuites par le père Ventura était aussi opportun qu'adroit.

Tous les ordres religieux étaient ennemis du libéralisme et du progrès ; c'est pour cette raison que, dans le moment si défavorable à la superstition, jésuitisme et papisme de toute espèce étaient inséparables. Tous les moines, ayant à leur tête les curés de Rome, se rangèrent du côté de la vénérable compagnie pour résister au torrent de la révolution.

Examinons la conduite des curés de Rome sous le règne libéral de Pie IX ; cet examen jettera sur notre récit une lumière qui lui est nécessaire. — Au mois de décembre 1846, la ville fut inondée d'une manière terrible par le débordement du Tibre. Nous étions toujours sous l'impression puissante de l'amnistie ; le peuple, dont le sentiment patriotique avait été vivement réveillé, avait pour guide le célèbre Ciceruacchio. Ce citoyen incomparable, véritable enfant de la *vile multitude,* était devenu un héros de philanthropie : il portait dans tous les quartiers inondés les secours les plus prompts et les plus efficaces. Toujours guidé par le

même sentiment, il passait de la ville à la campagne, où, avec une bonté paternelle, il rendait les mêmes services aux malheureux pâtres cernés dans leurs cabanes par l'inondation. Ciceruacchio répondait toujours aux remerciements et aux bénédictions du peuple, par l'acclamation : *Vive Pie IX!* Les secours publics, abondant d'une manière inouïe à Rome à l'occasion de ce sinistre, furent sagement distribués par Ciceruacchio, ce simple homme du peuple. Auparavant l'exercice de la bienfaisance publique était le privilége exclusif des curés, qui répandaient les dons d'une manière onéreuse au trésor public et avec beaucoup de partialité. Les curés se voyant mis de côté et démasqués par Ciceruacchio, s'acharnèrent contre lui; ne pouvant pas lui nuire directement, ils poursuivirent avec une sainte colère les pauvres familles qui avaient accepté des dons de cet honorable citoyen. Ils ne se lassèrent pas dans leurs persécution, répandant d'atroces calomnies sur son compte, jusqu'à lui attribuer la famine de 1847, et cela parce qu'il avait distrait les populations du travail par ses fréquentes démonstrations politiques.

Lorsque les libéraux romains persuadèrent au Pape d'abolir la dégradante cérémonie du vasselage des Juifs au Sénat, ainsi que de donner aux membres de cette corporation le droit de quitter le *Ghetto* et de demeurer en ville moyennant des garanties de moralité, les curés faillirent en sauter de rage. Il entrait dans leurs calculs d'entretenir une haine insensée entre le peuple et les Israélites. Dans toutes les sacristies, dans tous les confessionnaux et dans tous les prônes, on entendait ces hommes noirs lancer l'abomination contre les Juifs, qu'ils disaient *délivrés par les forçats libérés*, en entendant par cela les amnistiés. Les mêmes curés faisaient ac-

croire aux simples et aux bigots que Pie IX était la dupe et la victime des libéraux, qui n'étaient que des athées et des incrédules. Le bon sens populaire faisait justice de ces déclamations du clergé ; mais ce qui rendait la situation dangereuse, c'est que les curés faisaient voir à tous les épiciers et marchands combien la concurrence des Juifs, introduits dans la ville, leur serait fatale.

Malgré l'intolérance du clergé, dans le courant de 1848, Pie IX permit au peuple d'abattre l'enceinte du Ghetto, véritable cloaque dans lequel, depuis des siècles, la papauté avait relégué la classe juive, que les prêtres disaient méritante de cette ignominie parce qu'elle avait mis à mort Jésus-Christ.

A cet acte de réparation humanitaire se joignit l'*auto-dafé* de la brochure de l'abbé Vincenzi accompli par les universitaires sur la place de la *Sapienza*. Cette brochure soutenait avec barbarie que l'esclavage des Juifs est juste et nécessaire, d'après les lois divines et humaines, et que ce serait un acte d'anarchie et d'irréligion que de proclamer l'affranchissement d'Israël. L'abbé Vincenzi, qui était professeur à l'université, dut se retirer en présence de la réprobation unanime des universitaires. — Enfin le fait éclatant de l'admission des jeunes Juifs dans les rangs de la légion universitaire en marche pour la Lombardie contre l'Autriche, en 1848, porta au comble la fureur du clergé. Celui-ci résolut de saisir la première occasion d'indisposer entièrement le pape contre les libéraux, et de soulever en même temps le peuple contre les juifs affranchis. A cet effet, les curés s'adressèrent aux lainiers du Transtévère et aux tanneurs de la Régola, choisissant les plus turbulents ; et on trouva bientôt le prétexte d'une émeute faite par de telles gens. — Au mois d'octobre 1848, dans une partie de

jeu entre des Juifs et des chrétiens, une dispute s'engagea à propos de vétilles et on en vint aux coups de couteaux. Le signal du soulèvement était donné. A l'instant un grand nombre d'hommes armés, ces mêmes lainiers et tanneurs, marchèrent vers le quartier des Juifs en vociférant les cris de : *Vive la religion! Au feu les Juifs!* Heureusement que de forts détachements de la garde nationale arrivèrent des quartiers voisins. Ciceruacchio accourut des premiers; il chercha à apaiser les fanatiques, en leur disant que les Juifs n'étaient que des frères, des hommes pacifiques et des citoyens dévoués à la patrie; alors plusieurs voix dans la foule firent entendre les cris de: *A bas Ciceruacchio! A bas l'ami des Hébreux! A bas l'ennemi de la sainte religion!*

Ces cris mêmes ouvrirent les yeux à la partie saine des prolétaires, en leur montrant avec évidence la source de ces mesures barbares contre les Juifs et Ciceruacchio. La population du Transtévère et de Régola, honteuse de servir d'instrument au fanatisme intéressé du Clergé, rentra de suite dans l'ordre; l'impuissance des curés sur notre peuple fut dès lors un fait accompli.— Assez sur cette race perverse; mais avant de rentrer dans notre sujet, il faut donner ici des réflexions fort graves sur les sanfédistes et sur les cléricaux, et avant tout sur les Jésuites, à l'égard de Pie IX.

Comme on l'a vu au commencement du chapitre, les sanfédistes avaient comploté de jouer la comédie devant Pie IX et le peuple romain, afin de perdre le libéralisme d'une manière irrévocable. Mais l'essai de cette farce avait rempli d'irritation et d'amertume le cœur des hommes noirs; quoique le but fût grandiose et décisif pour les intérêts de la caste, ils ne pouvaient cependant

se résigner à être démasqués ouvertement et bafoués par la multitude dans ce même pays dont ils avaient été, pendant des siècles, les maîtres absolus et vénérés. Aussi perdirent-ils la tête ; et à Rome et dans les provinces ils crièrent bien haut contre le libéralisme et contre Pie IX, l'ami des amnistiés. — Ils auraient fait davantage ; il est probable, comme on le dit partout à cette époque, qu'ils auraient tenté sur Pie IX le même coup porté sur le chanoine Graziosi, le directeur et le confesseur du Souverain. Mais ce fut précisément la manifestation populaire, manifestation imposante et inouïe, à la mort de ce prêtre assez brouillé avec les Jésuites, qui empêcha ces derniers de passer à Pie IX la *boulette mystérieuse* de Ganganelli. Tout le peuple était d'accord qu'à la moindre maladie du pape on aurait fait main basse sur les Cardinaux et les Jésuites.

Immédiatement après l'amnistie, on une correspondance réguliè re et secrète s'engagea entre le gouvernement autrichien en Lombardie et les chefs sanfédistes dans les Romagnes. Cette correspondance fut révélée plus tard par l'illustre Berchet chargé par le gouvernement provisoire de Milan, d'examiner les archives de la police autrichienne. Dans les diverses pièces se trouve le document dont je vais donner un extrait.

« *Correspondance et relations politiques confidentielles établies dans les états de Rome, de Naples, du Piémont et du reste de l'Italie (avec l'Autriche).*

Rome. Son Eminence le Cardinal Gabriel Ferretti (cousin de Pie IX) ; confidence illimitée de relations.

— Son Eminence le Cardinal François Orioli, idem.

— Le *padre maestro* Dom Giuseppe Gualtieri des Conventuels, idem.

— Son excellence le comte don Dominique Bentivoglio, général de l'armée pontificale.

— M. l'avocat Falconi, avec correspondance.

— Le révérend Père don Thomas Cippoletti, commissaire de l'Inquisition.

Ancône. M. le comte Raphaël Milesi, capitaine du port, avec relation et correspondance.

— Le révérend Père Inquisiteur général Vincent Sallua, avec relation confidentielle et correspondance.

Bologne. Le révérend Père Feletti, inquisiteur général, avec correspondance illimitée...

— M. Maccaferri, négociant, avec relation et correspondance.

— Le rév. Père Ponta, général de l'ordre des Somasques, avec relation politique illimitée et confidentielle pour le Piémont et les Romagnes. »

Ce dernier résidait à Rome où, faisant du libéralisme, il s'introduisait facilement dans les académies et dans les bureaux des journalistes.

Parmi les documents officiels du gouvernement anglais sur les affaires d'Italie, se trouve une dépêche de lord Ponsomby, adressée de Vienne à lord Palmerston, dans laquelle on voit clairement que le nonce apostolique auprès de Metternich, d'accord avec celui de Paris, au nom du Pape et du Sacré-Collége, pressait l'Autriche d'occuper les Romagnes vers le milieu de 1847, pour mettre un terme, disaient ces saints hommes, aux agitations des amnistiés et de leurs amis. Il était visible pour chacun que notre population considérait l'acte de l'amnistie comme devant conduire nécessairement à une révolution légale, mais irrésistible et pacifique.

A Rome, une réaction sanglante des sanfédistes, à l'occasion de l'anniversaire de l'amnistie, devait

coïncider avec l'invasion des provinces romaines du nord. En frappant dans le tumulte quelques ecclésiastiques et en répandant par ci par là des poignards à la légende *Vive Pie IX*, les agents de la secte noire auraient facilement dénoncé aux puissances catholiques ce crime comme l'œuvre des libéraux. Ils pensaient que Pie IX, effrayé, reviendrait sur ses pas et désavouerait l'acte d'amnistie et les concessions déjà faites à la presse, ou que, dans le cas contraire, il serait amené de force à Naples auprès de ce Roi qui l'appelait *le Fou*. — Mais le peuple ne s'endormait pas ; il fit échouer cette tentative liberticide, et Pie IX dut, bon gré malgré, octroyer la garde nationale, dont il avait déjà admis le principe le 4 juillet, et dont il voulait ajourner autant que possible la réalisation.

Les austro-jésuites, démasqués par l'amnistie et par la presse politique, et maintenant déjoués par l'organisation de la garde nationale, ne s'avouaient pas encore vaincus. N'étaient-ils pas la fine fleur des sanfédistes?

L'organisation de la garde nationale entraînait la dissolution complète des volontaires pontificaux *(Centurioni)*. Ceux-ci, comme de raison, se sentant appuyés par les autorités ecclésiastiques, résistèrent, disant qu'ils ne céderaient qu'à la force. Dans quelques endroits, ils en vinrent aux voies de fait, entre autres dans le pays montagneux d'Ascoli, où le prêtre Dominique Taliani, leur colonel, imposait des conditions ; mais ce prêtre sanfédiste dut enfin courber la tête devant l'opinion publique et la force armée du pays.

Taliani, pour prendre sa revanche, attendit le moment où la plus grande partie de la jeunesse fût partie pour combattre les Autrichiens en Lombardie ; alors, à la tête de ses brigands il tombe sur les bollettari ou te-

neurs des registres des moulins. Après les avoir mis en déroute, le prêtre Taliani eût assez d'audace pour tenter d'occuper la ville d'Ascoli, désarmer sa garde nationale et y établir le gouvernement sanfédiste. Mais au milieu de son rêve insensé il fut cerné dans la montagne par la garde nationale ; sa bande fut désarmée, et lui, fait prisonnier, fut relégué par son évêque pendant un mois dans un couvent. — Ensuite, sous la République Romaine, réchauffé par la camarilla de Gaëte, le même prêtre Taliani se mit à la tête des débris des *Centurioni* et de quelques bandits napolitains, pour ravager le pays d'Ascoli.

CHAPITRE III.

Origine cléricale de la noblesse romaine.

Les libéraux romains étaient fermes et logiques. La noblesse de Rome, jusqu'alors, n'avait pris qu'une part indirecte et bien faible aux démonstrations populaires adressées à Pie IX. Elle avait cru que nos velléités libérales se réduiraient à de simples jeux d'enfants ; mais grande fut sa surprise, lorsqu'elle vit qu'à l'enthousiasme se joignaient l'énergie et l'intelligence, et qu'enfin par la garantie du peuple armé qu'on avait déjà donnée aux réformes administratives, nous allions bien loin ; c'est alors qu'elle sortit immédiatement de son état passif, et descendit, quoiqu'en hésitant, au milieu

de la multitude, et lui promit d'être son interprète plus que son intercesseur auprès du souverain. Je donnerai ici quelques détails sur l'origine et les idées des nobles romains, pour bien faire comprendre leur rôle soi-disant patriotique sous Pie IX.

Il faut savoir d'abord que l'aristocratie romaine n'a aucun rapport avec l'aristocratie des autres pays, ni avec le vrai peuple de Rome. Les familles si illustres dans l'histoire du moyen-âge par la part très-active qu'elles prirent à la guerre acharnée contre l'usurpation théocratique, les Pierleoni, les Frangipani, les Savelli, les Porcari, les Orsini et les Colonna, sont des maisons éteintes depuis des siècles. Gardez-vous bien de prendre pour leurs descendants tous ces bâtards qui aujourd'hui font parade de leurs noms. Ces Sciarra, ces Orsini et ces Colonna ne sont que des aventuriers et des bandits venus à Rome du royaume de Naples, enfants naturels des *bravi* qui ravagèrent l'Italie méridionale pendant la domination espagnole. Le peuple romain les connaît bien, et il serait trop long de raconter ici toutes les épigrammes de Pasquino à leur égard, ainsi qu'à l'égard de ceux qui, issus des sacristies et des couvents, affichent pourtant la ridicule prétention, comme les *Massimo alla Colonna,* de descendre en ligne droite des maisons sénatoriales de l'antique Rome.

Les nobles modernes, à Rome, sont un produit affreux du népotisme papal et clérical des trois siècles derniers : génération d'hommes bien inférieure à celle des Borgia et des Farnese, qui au moins avaient toute la fierté de l'ambition et de la valeur personnelle, tandis que la noblesse actuelle de Rome doit son existence aux impostures de la sacrée boutique et aux intrigues des courtisanes des papes : ce sont les Borghese, les Doria

Pamphili, les Barberini, les Rospigliosi et *tutti quanti*. Voyons la manière honnête et modérée avec laquelle les papes et les Cardinaux les plus habiles bâtirent, sur les misères de Rome, les maisons princières de leurs neveux.

Paul V et le Cardinal Scipion Caffarelli fondèrent la principauté *Borghese*. Les richesses de ce pape et du Cardinal favori consistaient en beaucoup d'argent monnayé et en objets d'art très-précieux, ce qui permit à leur héritier d'acheter une étendue de terrain de plus de 10 lieues carrées dans la campagne de Rome. Ajoutez à cela les grands domaines de la famille Cenci, qui, après l'exécution affreuse de Béatrice, passèrent en bloc dans les mains des Borghese. C'est presque l'histoire ordinaire de la fondation des principautés d'origine papale, savoir qu'à l'infamie s'est joint le prix du sang.

Clément VIII fonda la principauté *Aldobrandini*, réunie, à l'heure qu'il est, à la maison Borghese ; il assigna à cette principauté un grand nombre de fiefs, un million d'écus romains, et une immense quantité de bénéfices ecclésiastiques rapportant annuellement à eux seuls 60 mille écus.

La famille des *Doria Pamphili* tire son origine du savoir-faire, si bien raconté dans les chroniques contemporaines, de Donna Olimpia Maidalchini, maîtresse toute-puissante de son beau-frère le pape Innocent X. Les richesses immenses accumulées par le cardinal Astalli, remplaçant auprès du pape l'influence de Dona Olimpia, finirent par élever la maison Doria Pamphili à une telle grandeur, qu'elle acquit pour le moins 150 mille écus romains de revenus annuels.

Nous tombons dans le fabuleux en parlant de la

fondation de la famille Barberini par les soins d'Urbain VIII. Les Barberini, sous le règne de ce pape, qui fut un vrai fléau du pays par les guerres insensées qu'il fit à la Toscane et au duc de Ferrare, jouissaient d'un revenu annuel de 500 mille écus, tirés des emplois publics, des bénéfices ecclésiastiques et des commandes. Des manuscrits authentiques conservés dans les archives de cette famille et compulsés avec soin par le professeur Ranke pour son *Histoire de la papauté*, prouvent que dans l'espace de quelques années, il passa du trésor public dans les mains de la famille Barberini plus de 100 millions d'écus romains !! Non contents de cet immense butin, les neveux du pape allèrent jusqu'à démolir plusieurs monuments remarquables de l'antique Rome ; ils n'épargnèrent pas même le Colysée, avec les matériaux duquel ils bâtirent leur grand palais. Tout le monde connaît la satyre romaine à ces propos : *Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barbarini.* (Ce que n'avaient pas fait les Barbares, les Barberini l'ont fait.)

Le pape Clément IX fut le fondateur de la maison Rospigliosi, qui, avec la fortune réunie des *Pallavicino*, accumulée très-saintement par le Cardinal du même nom, possède encore une étendue de terrain immense dans la campagne de Rome, sans parler du château de Zagarolo et de la vaste ferme qui entoure le lac de Maccarese.

Les *Altieri* ne seraient, eux aussi, presque rien sans le pape Clément X et son fameux neveu le Cardinal Palluzzo, qui, tout en s'appropriant la fortune publique avec un aplomb singulier, mettait à l'enchère les emplois de l'Etat afin de se constituer, par ces rapines, une fortune princière.

Les richesses papales, accumulées pour fonder la famille *Chigi*, dépassent le vraisemblable. Le Pape

Alexandre VII, sur les instances du père Oliva, général des Jésuites, son directeur spirituel, fit venir à Rome, de la Toscane, tous ses neveux pour leur confier l'administration absolue du pays. La cupidité et les actes arbitraires inouis du prince don Mario Chigi sont écrits en lettres de sang dans l'histoire des Romagnes. C'est de là que date l'origine des grandes richesses de cette famille qui, du reste, réduite considérablement de nos jours par les dilapidations de ses descendants, a obtenu dernièrement de la munificence papale une pension annuelle de 2000 écus pour la toilette et pour les équipages de la princesse. En attendant, le prince Chigi, comme maréchal du conclave, a l'appointement de 3000 écus par an : outre cela, les revenus annuels de cette maison dépassent encore le chiffre de 50 mille écus.

La famille *Piombino* doit sa haute position et ses deux maisons princières, savoir *Lodovisi* et *Boncompagni,* au pape Grégoire XIII et au cardinal Lodovisi. Sa fortune est devenue colossale par l'usure presque satanique du père du prince actuel.

Les princes *Lancellotti, Santa-Croce, Ruspoli* et *Falconieri,* enrichis par les legs des cardinaux de ces noms, durent à la munificence des papes leurs parents, le titre princier qu'ils portent.

Les ducs *Fiano, Cesarini, Massimo, Lante* et *Bonelli* avouent sans rougir que leur fortune et leur noblesse proviennent des cardinaux, des jurisconsultes, des agents pontificaux à l'étranger, et d'autres illustres intrigants de la cour papale.

Les familles du prince *Odescalchi* et du duc *Braschi* sont les dernières créations miraculeuses du népotisme papal. Si le pape Innocent XII faisait le bigot, le cardi-

nal pape, son neveu, employait saintement son temps à accumuler des richesses en rongeant les Romagnes réduites à l'état de squelette. A la mort d'Innocent XII, qui fut le pape qui avait anathématisé le népotisme, la maison princière des Odescalchi était déjà hautement constituée.

Les Etats romains, à la fin du XVIIIe siècle, n'avaient presque plus de finances, à cause de la cupidité et des rapines insatiables des papes et de leurs neveux, et cela malgré les flots d'argent qui arrivaient à Rome de tous les pays catholiques par le moyen de la *Daterie*. Néanmoins le pape Pie VI, au milieu de la pauvreté générale, trouva moyen de fonder la maison princière des *Braschi*, en élevant un palais magnifique à côté de la place Navona et en s'emparant des fiefs qui restaient encore sous les droits de la chambre apostolique dans le territoire de la campagne de Rome; parmi ces fiefs usurpés, on remarque la vaste propriété qui entoure le charmant lac de Nemi.

Voilà l'arbre généalogique et les antécédents glorieux de la noblesse romaine! — Cette noblesse a sa hiérarchie bien établie. La noblesse de premier ordre est celle qui étale des titres princiers et qui tire son origine d'un pape. Maintenant, à cette tourbe de seigneurs il faut ajouter la grêle de la plutocratie ou dés nobles parvenus par le produit tout légitime de la traite et de l'usure, avec lequel ils ont acheté à peu de frais leurs titres nobiliaires, surtout après avoir rendu au St. Siége de grands services d'argent, avec l'intérêt du 30 pour °/₀. Tels sont le prince Alexandre Torlonia, le duc son frère, le baron Grazioli, le commandeur Feoli, le marquis Potenziani et le comte Antonelli, frère du célèbre cardinal-pape.

La noblesse de second ordre se compose de 40 familles de Rome, qui, pour avoir à leur manière bien mérité du St. Siége, ont été inscrites par les papes dans le livre d'or du Capitole; j'entends du Capitole inféodé au Vatican. Cette noblesse jouit, comme les princes de premier ordre, du privilége d'avoir chez elle le trône pour recevoir Sa Sainteté; on l'appelle, pour cette raison, *noblesse à baldaquin*. — Voilà sur quelles têtes les papes ont placé la succession de l'ancien sénat de Rome, qui, par la dignité et la sagesse de ses membres, avait été appelé par les peuples une assemblée de rois, lorsque le nom de roi voulait dire magnanimité, vertu et génie.

CHAPITRE IV.

Esprit et rôle de la noblesse romaine sous Pie IX.

Mon lecteur voudra bien prendre patience, car le tableau que je viens de lui présenter de la noblesse romaine est loin encore d'être terminé. Je ne crois pas sortir de mon sujet en entrant dans beaucoup de détails sur cette aristocratie qui, fondée par les papes et pour les papes, explique parfaitement la nature et la conduite de la théocratie catholique.

Les familles Borghèse et Doria sont considérées comme donnant le ton à la noblesse romaine. On pourra juger par les qualités qu'il faut avoir pour entrer dans

leurs salons, si ces grands seigneurs ne sont pas de vraie race cléricale. Personne, soit-il noble romain, soit étranger, ne peut être admis chez les Borghèse et les Doria, s'il n'est pas avant tout zélé catholique, c'est-à-dire papiste. Il faut nécessairement appartenir à une des innombrables confréries religieuses de Rome et surtout être membre de la société pieuse du très-saint sacrement, qui ordonne à ses membres de veiller trois heures en prières dans le milieu de la nuit devant l'hostie exposée, suivant les papistes, pour le salut du monde, et de faire le même service, à tour de rôle, dans toutes les églises de la ville. A cet effet, les deux susdites maisons ont établi un commissariat de censure religieuse pour la haute noblesse. Le commissaire actuel est Mr Egide Datti, chambellan de Sa Sainteté et commandeur de l'ordre russe de Ste-Anne, pour avoir servi de cicerone à l'empereur Nicolas, lors de son séjour à Rome en 1845.

On a déjà pu juger de l'esprit faux qui anime la noblesse romaine; l'ignorance de ces nobles est, chez nous, passée en proverbe. Ces grands messieurs sont obligés de confier leurs affaires en partie aux légistes, et, pour le reste, aux agents et aux fermiers en gros appelés *marchands de campagne*, classe inconnue ailleurs; car ce n'est qu'à Rome qu'on laisse en friche un terrain d'environ 50 lieues, qui ne sert qu'au pâturage et qui donne aux environs de Rome une physionomie tout à fait exceptionnelle. Plus la noblesse romaine a besoin d'avocats, d'agents d'affaires et de fermiers, plus elle les déteste. Un magistrat, un avocat quelconque, s'il n'est pas titré, ne pourra jamais être admis dans les salons de la haute aristocratie, ni même chez les familles qu'ils représentent devant les tribunaux.

Il est bien naturel que ces nobles aient de la répugnance à envoyer leurs enfants aux écoles publiques et surtout à l'université, non qu'ils craignent un enseignement hétérodoxe, mais bien pour éviter que leurs illustres rejetons n'entrent en contact avec les enfants des vils roturiers et des pauvres, qui sont faits pour empoisonner l'esprit des classes élevées. Cela découle du principe du péché originel, suivant la doctrine de l'Église; pour elle, les privilégiés *sont les élus et les enfants du bien*, et le reste, quoique formant la grande majorité, *enfants de la réprobation et du mal!*

Il va sans dire que les instituteurs privilégiés des enfants de la noblesse romaine, qui ne peut se décider à les envoyer dans les colléges des Jésuites, sont et seront toujours de gros abbés (abbatezzi), constamment sous l'influence des révérends pères. L'enseignement que ces hommes grossiers peuvent donner, ne consiste que dans une école mutuelle de pessimisme. Les enfants des nobles grandissent dans les vices inhérents à leur condition, tandis que le précepteur fait la cour à madame, ou, à défaut, aux femmes de chambre de la maison, sans négliger de faire sa bourse. Si vous voulez avoir le portrait achevé d'un abbé instituteur et de son élève, lisez la charmante comédie de Giraud : *L'aio nell' imbarazzo,* ainsi que les sonnets satyriques du poète contemporain G. Belli.

Voici une anecdote qui met en relief la domination des moines les plus ignobles sur l'esprit de la noblesse romaine. Les principaux personnages de mon épisode sont le moine père Bernard des Minimes, jugé saint par les cagots, et le prince Rospigliosi. La princesse sa femme, née Colonna, mariée depuis bien des années, ne pouvait avoir d'enfants. Le prince, voulant avoir un

puissant intercesseur auprès du ciel, conseilla à sa femme de faire recours à la sainteté prodigieuse du père Bernard. La princesse eut un colloque avec celui-ci, et bientôt ses souhaits furent exaucés, Elle accoucha, à deux reprises, de deux garçons, aujourd'hui connus sous les noms de duc de Zagarolo et de prince Pallavicino. Je vous laisse penser si le père Bernard après un si grand prodige, ne dut pas devenir l'ange gardien de la maison Rospigliosi; aussi fut-il nommé par le prince directeur spirituel et temporel en chef de son ménage, et il étendit sa juridiction sur tous les administrateurs et fermiers de ses domaines. — Un beau jour de printemps, le prince, en compagnie de quelques amis, eut l'idée d'aller visiter son factotum dans sa campagne de Maccarese. A l'arrivée du prince, qui eut lieu dans l'après-midi, le père Bernard était encore au lit. Le prince loin de ce montrer surpris de la paresse du saint homme, expliqua à ses amis qu'il était tout naturel que le bon moine, qui travaillait rudement matin et soir pour catéchiser les laboureurs, allât prendre un peu de repos vers le midi. Chaçun parut satisfait de l'explication. A l'heure du dîner, le prince donna la place d'honneur au bon serviteur de Dieu; dès que le moine fut assis, il fit signe à un valet d'enlever son couvert et le vin qui était devant lui; et en même temps, avec un air cafard et contrit qui faisait contraste avec sa face rubiconde, il sortit de sa poche un trognon de chou, qu'il coupa en morceaux, et dit au prince, étonné de cette frugalité étrange: « Ne savez-vous pas prince, que la règle de mon institut et ma dévotion particulière ne me permettent pas d'avoir d'autres mets à mon dîner? — Non, je ne le permettrai pas! — s'écria le prince. — Vous pouvez en conscience manger de tout ce qui est sur notre table.

Certes, les grands travaux de votre apostolat n'exigent-ils pas que vous donniez du soulagement à vos forces épuisées?— C'était là où le père Bernard attendait le prince; aussi, après quelques grimaces de résistance, il céda à ces paroles pressantes. Au grand étonnement des convives, le moine dévora, les unes après les autres, toutes les viandes qui lui furent servies, non sans boire force rasades à la santé du charitable prince Rospigliosi.

Le prince Rospigliosi passe pour être un des hommes les plus sérieux et les plus intelligents de la noblesse romaine. Il fut le premier commandant en chef de la garde nationale de Rome, et il eut pour aides de camp le prince Aldobrandini et le duc don Mario Massimo de Rignano. Or, ces Messieurs ne cessaient de répéter au peuple que les nobles étaient tous plus ou moins libéraux et dévoués à la régénération de la patrie, et que, pour cela, il devait se confier dans leur dévouement illimité.

Mais, en attendant, ces mêmes Messieurs faisaient comprendre à Pie IX qu'il ne fallait pas trop se livrer aux tendances populaires, attendu que l'horizon politique paraissait se rembrunir un peu pour le St.-Siége, et qu'enfin les libéraux étaient grandement suspects, parce que au lieu de crier : *Vive le très-saint Père!* comme on avait entendu à Rome depuis des siècles, les libéraux, au contraire, ne faisaient que répéter toujours : *Vive Pie IX!* Donc c'était à l'homme et non au pontife qu'ils s'adressaient. Les Jésuites et les Cardinaux préféraient que ce fût la noblesse plutôt qu'eux qui donnât au souverain ce conseil salutaire et cet avertissement pieux, savoir de se méfier des applaudissements et des enthousiasmes populaires.

Mais comme Pie IX, emporté par le flot populaire, et ne pouvant plus se passer des acclamations des Romains, ne savait pas satisfaire aux vœux de la cohorte noire, alors les Rospigliosi, les Borghesi, les Massimo, les Caetani, les Doria, les Patrizj, les Barberini, les Torlonia et les Rignano, occupant les premiers emplois de l'Etat, travaillèrent avec la plus grande activité pour les Cardinaux, pendant deux ans, contre la guerre de l'indépendance, contre les réformes administratives et le gouvernement représentatif des Etats Romains.

CHAPITRE V.

Les quatre Conseillers de Pie IX. — Le chanoine Graziosi. — Monsignor Corboli Bussi. — Le comte Pellegrino Rossi — et le père Ventura.

Pour dire la vérité, Pie IX, dans le moment de sa gloire, manqua de conseillers dignes et dévoués, si jamais on peut croire qu'un pape, même le plus juste, veuille se laisser diriger par de simples particuliers, ou, pour mieux dire, si les cardinaux veulent le lui permettre. — Vous direz : N'avait-il pas le chanoine Graziosi? C'est vrai ; mais, soit par la connaissance parfaite qu'il avait de la susceptibilité ambitieuse de Pie IX, qui n'acceptait qu'à regret l'initiative de ce peuple qui le comblait de gloire, soit par le contact empoisonné de la cour, soit enfin par son caractère trop peu énergique, le chanoine Graziosi, après les conseils qu'il lui avait don-

nés pour l'amnistie, n'était plus auprès de Pie IX qu'un conseiller insignifiant, un vrai directeur de faits accomplis.

Mais comme les Jésuites redoutent les libéraux modérés, surtout lorsqu'ils sont prêtres et qu'ils ont quelque influence sur le pape, plus que les libéraux décidés et absolus dans leurs principes, les révérends pères haïssaient cordialement le chanoine Graziosi. On le crut généralement empoisonné par les affiliés des hommes noirs. Il mourut d'une maladie courte et foudroyante dans le courant du mois d'août 1847, précisément à l'époque où les Autrichiens avaient envahi la ville de Ferrare. Ce qui peut donner quelque certitude quant à la nature de sa mort, c'est que l'abbé Graziosi insistait auprès de Pie IX pour qu'il excommuniât la cour de Vienne, pour ne pas répéter ses torts déjà mentionnés envers les Jésuites.

Ce n'était pas là, du reste, le plus grand crime de cet abbé; il était entaché, aux yeux des Jésuites, d'une plus grande énormité : c'est que, jaloux du nom romain, il ne cessait de répéter au souverain que si les Romains le fêtaient et l'applaudissaient avec enthousiasme, il pouvait croire à la sincérité de cette population généreuse, car la sincérité romaine, suivant cet abbé, était aussi proverbiale que sa fidélité au St.-Siége.

Pour les Sanfédistes, cette influence sur le St. Père était tout; et certes, la logique de ces gens-là était en tant traditionnelle et inexorable. Ainsi le chanoine Graziosi fut, à son insu, un martyr de la cause libérale; il fut accompagné à la tombe par le peuple romain en masse.

Après le chanoine Graziosi, ceux qui passaient pour conseillers de Pie IX étaient le prélat Corboli Bussi, le comte Pellegrino Rossi et le moine Ventura.

Monsignor Corboli Bussi, d'Urbino, était en même temps un disciple politique de l'ambassadeur de France et un élève en diplomatie ecclésiastique du cardinal Lambruschini. C'était l'application doctrinaire du système de Gioberti exposé dans le livre *il Primato d' Italia*, pour laquelle Corboli Bussi travailla activement. Aussi ce prélat conseilla vivement à Pie IX d'établir une ligue douanière entre les Etats italiens et l'Autriche, cette dernière étant alors considérée par le Prélat non pas comme empire, mais comme simple puissance de la Péninsule. De ces préliminaires économiques on en viendra, pensait-il, à une ligue offensive et défensive militaire et politique entre les états de l'Italie. Si l'Autriche, comme c'était probable, mettait en avant sa supériorité sur les parties contractantes, elle en serait naturellement exclue, car c'était le Pape, avec l'appui de Louis-Philippe, qui devait être à la tête de cette fédération monarchique de l'Italie. On voulait réaliser le plan de la société secrète des *Consistoriali*, organisée jadis par Consalvi, et Corboli Bussi visait à jouer le même rôle et à acquérir la même célébrité que le grand cardinal. Mais bientôt la guerre de l'indépendance, toute républicaine pour nos volontaires, et dynastique pour Charles-Albert, dérangea le système de Corboli Bussi, qui cependant, au milieu de ce mouvement patriotique et militaire, ne cessa de solliciter le roi piémontais d'entrer dans la ligue italienne présidée par Pie IX. Charles-Albert, qui se croyait *la grande épée de l'Italie*, ne prêta pas l'oreille au prélat romain ; et ce fut alors que Corboli Bussi s'accorda avec le pape pour lancer l'excommunication sur cette guerre contre l'Autriche, guerre entreprise sans l'autorisation du St.-Siége.

Comme monsignor Corboli Bussi était *l'alter ego* du

comte Rossi, nous cessons de parler de la copie pour dire quelques mots de l'original.

Exilé d'abord de Bologne comme *carbonaro,* Pellegrino Rossi avait reçu l'hospitalité et le droit de bourgeoisie à Genève ; attiré de là en France par Guizot, il y avait défendu par ses conseils et par ses écrits les intérêts dynastiques de Louis-Philippe. Quoique citoyen de plusieurs pays, Rossi n'oublia jamais l'Italie. Enfin, en 1844, il vit s'accomplir les plus beaux rêves de sa vie. Envoyé comme ministre plénipotentiaire de la France auprès de Grégoire XVI, à l'occasion de la question des Jésuites, la faction cléricale en fut vivement alarmée ; c'était tout ce que voulait Rossi. Cette faction voyait bien dans la personne de l'envoyé de Louis-Philipe une protestation indirecte, mais solennelle, contre la politique sauvage des ultramontains à l'extérieur, et surtout dans les Romagnes, dont Rossi se disait toujours citoyen. Tout cela paraissait un programme libéral très-explicite et un changement de politique imposé habilement à la théocratie par le gouvernement français.

Le Sacré-Collége ne se trompait pas dans ses prévisions. La mission de Rossi ayant réussi à souhait, il fut élevé à la Pairie et nommé ambassadeur ordinaire de France à Rome, pour y devenir le cauchemar des prêtres gouvernants. L'ambassadeur-carbonaro, en s'appuyant sur l'opinion publique du pays, réussit facilement, comme nous l'avons déjà vu, à faire donner pour successeur à Grégoire XVI un pape ami de la France constitutionnelle. — Rossi assista sans cesse Pie IX de ses conseils, soit directement, soit par l'organe de Corboli Bussi. A mesure que Rossi perdait la sympathie du peuple, pour avoir blâmé, comme homme d'Etat, en maintes occasions, les fréquentes démonstrations et les réu-

nions populaires en l'honneur du Souverain, chose que cet ambassadeur qualifiait d'usurpation d'initiative aux actes de Pie IX, il gagnait en revanche la confiance illimitée de ce prince. La charte romaine de 1848 fut presque dans son entier l'œuvre de Rossi. Les franchises du gouvernement représentatif étaient pour lui l'apogée de la liberté et la base de la régénération italienne.

A l'avènement de la République en France, cessant d'être ambassadeur de cette nation, Rossi refusa plusieurs fois le portefeuille de premier ministre que lui offrait Pie IX, qui alors n'était plus maître de la révolution, mais était poussé et emporté par elle. Rossi, toujours habile, n'accepta le portefeuille qu'après la victoire de Radetzky sur Charles-Albert.

Cet homme d'état voyait trop bien que, même après ce désastre, la révolution romaine grandissait toujours, alimentée qu'elle était par la mauvaise foi du pape et les excès des sanfédistes. Que fallait-il donc faire, selon lui, pour retarder la marche de la révolution et lui ôter les sympathies populaires? Frapper alternativement sur les nationalistes et sur les hommes noirs. — Les premiers, disait-il, ont compromis et ruiné la guerre de l'indépendance, en s'appuyant en aveugles sur le roi d'un petit Etat qui travaillait exclusivement pour la grandeur et pour le plus grand éclat de sa couronne. — De l'autre côté, le parti clérical ne cessait de fomenter la désobéissance aux lois constitutionnelles, en mettant en danger le libéralisme du pays et le bon vouloir de Pie IX.

Ce dessein habile fut entièrement appliqué par Rossi, tout en caressant même ceux sur lesquels il frappait ses coups les plus rudes. Mais le parti jésuite, qui

craignait plus la légalité que la révolution, décida, sans tarder un instant, de se défaire de cet homme d'Etat qui connaissait trop bien le secret des intérêts cléricaux. Le poignard d'un assassin débarrassa bientôt la faction sanfédiste du comte Rossi.

Ce meurtre, sans contredit plus nuisible qu'utile aux républicains, profitait aux sanfédistes, en privant Pie IX de son seul ministre constitutionnel capable et dévoué à sa personne ; c'était établir et consommer à la fois la réaction de Pie IX. — Notez encore que cet assassinat, dans les mains des Jésuites, devait servir puissamment à dénigrer les Romains, et puis à calomnier d'avance la République, dès lors inévitable à Rome. — Les prévisions des sanfédistes furent pleinement confirmées par le mouvement de Rome du 16 novembre et par la fuite du pape à Gaëte.

On a beaucoup parlé en Italie et à l'étranger de la grande influence du théatin Ventura sur l'esprit et sur la conduite libérale de Pie IX. Cela est très-inexact ; je vais chercher à remettre les choses sous leur véritable jour. Le père Ventura, sous le prétexte d'être l'interprète des vœux populaires, s'était plutôt imposé comme conseiller de Pie IX qu'il n'avait été choisi par ce souverain. Le pape Mastai savait fort bien que si ce moine lui parlait de réformes, c'était uniquement pour s'en faire un mérite auprès des libéraux, avide qu'il était de popularité. Pie IX n'ignorait pas que le père Ventura avait déjà recherché cette popularité en se faisant le patron des causes les plus opposées et les plus absurdes, à commencer par l'exagération la plus excentrique du sanfédisme. Tout le monde connaît les antécédents inqualifiables de ce moine multiforme, doué d'une intelligence peu commune, d'une parole facile et

d'un extérieur agréable. Ventura était l'ennemi personnel des Jésuites, qui l'avaient chassé de leur ordre, où il était entré dès sa jeunesse. Pendant l'insurrection de Naples en 1821, disciple fanatique du comte de Maistre et du prince Canossa, il écrivit des brochures furibondes contre les libéraux et contre son propre frère, qui faisait partie des insurgés. Nommé par Léon XII professeur de droit ecclésiastique à l'université de Rome, il poussa ses doctrines papistes jusqu'à oser soutenir que la suzeraineté temporelle des papes sur les Romagnes était un *axiome fondamental du droit divin*. Il alla si loin dans ses extravagances que le Sacré-Collége, par peur d'émouvoir l'opinion publique, remercia le père Ventura de ses services de professeur. Alors le moine irrité devint Lamennaisien, et donna l'hospitalité dans son couvent de St.-André de la Valle à l'abbé français persécuté par les Jésuites. Lorsque la censure pontificale frappa le rédacteur de l'*Avenir*, le père Ventura jugea à propos de redevenir sanfédiste en écrivant les articles les plus obscurantistes dans les feuilles noires de Modène et de Pesaro, et dans la *Scienza e Fede* de Naples. En 1845, lorsque les ouvrages de Gioberti faisaient beaucoup de bruit dans l'Italie, qui gémissait dans l'esclavage, le moine théatin se mit à prêcher le libéralisme catholique régénérateur de l'Italie; plus tard, il le fit voir incarné dans la personne de Pie IX. Il serait trop long de dire toutes les métamorphoses du père Ventura de 1847 à 1849, sous la république romaine. Au moment de l'expédition française, soit par peur, soit par adresse, il quitta Rome pour la France; c'est de là qu'il écrivit une lettre chaleureuse contre la croisade catholique et contre la cour papale, qui l'avait appelé contre Rome, pour y rentrer coûte que coûte, *comme si Rome*

était la Mecque et l'Evangile le Coran (textuel). Qu'on ne s'imagine pas que le père Ventura, après ces déclamations, soit devenu anti-papiste. Loin de là : il publia bientôt dans les journaux français une déclaration solennelle d'attachement illimité aux oracles et aux sentences du St.-Siége, en acceptant pieusement la mise à l'index de sa brochure sur les *Martyrs de la liberté viennoise*. Non content de cet acte éminemment papiste, il a publié dernièrement des lettres envenimées contre les libéraux italiens et contre les protestants, qu'il croit s'être coalisés; et il ne cesse de soutenir avant tout que, loin d'être le malheur et la ruine de l'Italie, la papauté en est le Palladium le plus glorieux et le plus stable (*Lettres au pasteur Taillefer,* 1849). — Pauvre patrie ! à quelles mains tu avais confié, pendant des années, ton libéralisme et ton honneur national !

CHAPITRE VI.

Coup-d'œil sur le libéralisme de Pie IX.

D'abord, il ne faut pas oublier que le pape, comme lieutenant de Dieu sur la terre, doit être naturellement supérieur aux hommes. Or, dès qu'une fois son peuple a pris un ascendant quelconque sur lui, le pape peut et doit employer secrètement, pour soutenir sa position, la ruse, la duplicité, voire même la perfidie. C'est là toute l'histoire du prétendu libéralisme de Pie IX ;

c'est là le secret de la politique dont est animée la théocratie catholique.

Aussi le peuple demandait-il des réformes administratives réelles et solides, et Pie IX répondait par des *motu proprio,* suivant le style de ses prédécesseurs. Le peuple pétitionnait pour obtenir un bon code et une organisation communale, redemandant les franchises relatives enlevées violemment au pays par le St.-Siége dans les siècles précédents; et Pie IX avait l'air de prendre ces demandes en considération en nommant une foule de commissions composées de cardinaux, prélats, avocats et mouchards de là cour, qui, sans rien étudier, traînaient poliment la chose en longueur. On ne devait pas perdre de vue la politique traditionnelle du Vatican, si bien formulée par Boniface VIII :

« Lunghe promesse coll'attender corto
« Ti faran trionfar sull' alto seggio.

Le peuple revenait avec insistance sur la réforme des universités et des colléges, et sur la fondation officielle des salles d'asile pour les enfants des pauvres; à cela le pape répondait qu'il attendait sur cet objet les avis et les informations des évêques, qui, de leur côté, ne voulaient aucune innovation et aucune concurrence aux catéchismes prêchés par les curés (avril 1847). Le peuple demandait des écoles industrielles jointes à de nouvelles maisons d'arts et métiers pour les vagabonds et pour les jeunes gens sans travail; et le pape répondait qu'il y serait pourvu : mais que du reste il déclarait hautement ne vouloir point combattre la mendicité, qui était une conséquence légitime du précepte de la charité chrétienne. — Lorsque, par le moyen des mauvaises lois et des intrigues des accapareurs du gouvernement clérical, les Romains, menacés de la

famine, demandaient au souverain des réformes économiques, Pie IX, dans un sermon fait à St.-André de la Valle (7 janvier 1847), annonçait tout bonnement aux Romains qu'ils jouiraient de toute prospérité *tant qu'ils ne prendraient pas le nom du Seigneur en vain, qu'ils feraient maigre tous les vendredis et samedis, et qu'ils observeraient toutes les vigiles établies par l'Eglise.* On avait demandé à Pie IX la liberté de la presse politique, soumise à une censure préventive, et le pape, par l'édit du 15 mars 1847, imposait aux journalistes de n'émettre aucun jugement sur les hauts fonctionnaires, de ne discuter *ni directement ni indirectement* la forme du gouvernement clérical, et de ne proposer aucune réforme dans la discipline ecclésiastique; enfin les censeurs pontificaux dépendraient immédiatement du maître du sacré palais, qui est le théologien du pape et un des premiers juges de la sainte Inquisition. — Les Romains firent une démonstration solennelle au consul suisse à l'occasion de la victoire des Confédérés sur le Sonderbund : et Pie IX, dans le journal officiel et dans le consistoire du Sacré Collége, protesta hautement contre cette sympathie de ses sujets envers des protestants qui n'étaient que des *brigands* et des *impies*; tout en feignant de ne pas savoir, ce bon pape, que les Sonderbundiens, ses amis, le traitaient de *pape rouge, de pape corps-franc.* — Pie IX, poussé par les Romains, s'écriait du balcon du Quirinal, au mois de février 1848 : « Grand Dieu! bénissez l'Italie, si tel est le vœu de mon peuple! » et, rentré au milieu de la cohorte noire, il invoquait le secours de Louis-Philippe, la veille même de sa chute; il lui demandait ses gardes municipaux pour désarmer la garde nationale de Rome, qui poussait vigoureusement à l'expulsion des Jésuites. — On se rap-

pellera toujours Pie IX déclarant hautement à Rome, à l'Italie et à l'Europe (11 février), qu'il ne donnerait jamais, qu'il ne pouvait, qu'il ne devait pas donner aux Romagnes la charte constitutionnelle.

Mais, un mois après, le pape et le Sacré Collége, effrayés par les grands événements européens, octroyaient *spontanément* au pays cette constitution, dont le texte commence par l'invocation la plus formelle à la divinité. Maintenant que Pie IX l'a complètement désavouée, pourrons-nous dire que les papes croient en Dieu? — Les Milanais, et avec eux toute la Lombardie, répétaient à l'unisson, avec les Romains, le cri de *vive Pie IX!* aux Autrichiens leurs oppresseurs et terreur de toute la péninsule; et Pie IX, qui se disait patriote et Italien, qui avait accepté publiquement ces titres dans les démonstrations populaires et dans les hymnes composés exprès en sa faveur, Pie IX, dans le consistoire du 4 octobre 1847, protesté avec une colère sacerdotale contre les acclamations des Lombards et des autres Italiens, en donnant son approbation paternelle aux atrocités de Radetzky et du bâton croate. Le 25 mars 1848, Pie IX avait béni dans la grande salle du Quirinal les drapeaux de nos volontaires, de la garde nationale et de la légion universitaire, qui allaient combattre les Autrichiens chassés héroïquement de Milan; ce même Pie IX, pourrait-on le croire? lorsque nos frères étaient aux prises avec les hordes de Radetzky, les frappa en traître par sa fameuse allocution du 29 avril, dans laquelle il maudit la guerre pour l'affranchissement de l'Italie, et lança l'anathème pontifical contre la liberté et l'honneur de toute une nation.

Dès ce jour, la déchéance politique et morale de la papauté était irrévocablement arrêtée. A la lecture de

l'encyclique de Pie IX contre notre chère patrie, Rome fut tout en feu. Malheureusement les *modérés*, presque tous nobles, qui en somme favorisaient les prêtres et les Autrichiens contre le réveil du peuple, après deux jours de luttes et de ruses, l'emportèrent habilement sur l'esprit de la multitude, en lui promettant qu'avec un ministère entièrement laïque le pape n'aurait plus la même puissance irresponsable. En attendant, on admettait dans le nouveau cabinet le cardinal Soglia, cet ignoble intrigant, comme ministre des relations ecclésiastiques, et comme ministre de la guerre le prince Doria, bâtard du cardinal Bernetti. Or, d'un côté le cardinal Soglia, dans ses dépêches chiffrées à la cour de Vienne et dans ses lettres apostoliques aux évêques de l'Italie, de l'Allemagne et de la France, prévenait tous les catholiques que la guerre des Italiens à l'Autriche n'était au fond qu'une guerre acharnée contre le St.-Siége; et de l'autre côté, le prince ministre de la guerre, par ses perfidies et ses imprévoyances calculées à l'égard de notre armée en campagne, facilita la victoire des Croates sur nos frères dans la Vénétie.

Le prince Doria, chassé par le peuple, sortait du ministère de la guerre le jour même où une colonne d'Autrichiens envahissait les territoires de Ferrare et de Bologne. Le pape fit semblant de protester contre cette invasion; mais Welden, plus loyal que le vicaire du Christ, proclamait qu'il était venu dans le pays appelé par Pie IX pour dissoudre les légions des volontaires et pour désarmer les gardes nationales des Romagnes, si redoutées des Sanfédistes. — Mais avec une valeur inouïe, après deux jours d'un combat inégal, les hordes croates, au nombre de 6000 hommes, et pourvues d'une artillerie formidable, furent repoussées par le brave peuple de Bologne.

Alors Pie IX prorogea le parlement, et avec ses Sanfédistes complota un coup d'état. Le Sanfédisme, impatient et avide d'anarchie, se trouva empêché par le comte Pellegrino Rossi, qui, malgré tous ses sophismes doctrinaires, ne voulait que la légalité constitutionnelle. Que fit alors le Sanfédisme? Il se défit de ce ministre en plein jour. — Mais si Rossi était mort, le peuple restait debout dans l'ordre le plus imposant. Qu'on se rappelle comment la garde nationale, les militaires de toutes les armes, les délégués de la chambre des députés, en un mot toute la ville de Rome, se présenta le 16 novembre devant la résidence du pape, pour lui demander un nouveau ministère, conforme au vrai libéralisme du gouvernement représentatif et à l'esprit national. Le peuple désigna au souverain les noms desministres qu'il avait élus par acclamation sur la place de la chambre des députés. Pie IX, enflammé de colère, repoussa le message du peuple; et en même temps, par l'entremise du cardinal Antonelli, préfet des palais apostoliques, il ordonna aux gardes suisses d'éloigner la multitude en faisant feu sur elle. A cet ordre cruel et insensé, le sang romain coula sur le seuil du palais papal, et la révolution s'empara de la ville. Le peuple, revenant en armes devant la résidence pontificale, déclara qu'il exigeait comme satisfaction du sang romain indignement versé, la dissolution de la garde suisse et la concession immédiate du ministère demandé.

Ce bon Pie IX, cet ange du Vatican, selon l'expression des réactionnaires, furieux de cette nouvelle manifestation du peuple, frappa la terre du pied et s'écria devant toute la cour : « *Le ciel n'a donc plus de foudres pour ces impies!!!* » Mais, calmé par le corps diplomatique, qui lui conseilla de céder pour le moment et

d'admettre les vœux du peuple, Pie IX, après avoir signé le décret de nomination du nouveau ministère, se tourna vers les diplomates et leur dit ces paroles: « Messieurs les ambassadeurs, vous informerez vos cours de la manière dont le souverain pontife a été traité par cette population ingrate! »

L'insensé! et qui avait été l'auteur de sa gloire et de sa célébrité européenne, si ce n'est ce peuple romain, qui voulut trop bonnement, et par la raison des circonstances, confier à un pape la mission divine de l'affranchissement de l'Italie? Et, de Pie IX ou du peuple romain, qui avait été le provocateur et l'ingrat? D'un côté, n'y avait-il pas eu une série interminable d'hymnes, d'acclamations et de triomphes, et de l'autre, une foule d'hypocrisies, de duplicités, de lâchetés et de perfidies?

Ce n'est pas tout. Pie IX avait feint de faire retirer de leurs couvents les Jésuites, dont Rome unanime avait voulu l'expulsion. En attendant, le pape, qui adhéra à la demande populaire, pria les nobles romains de cacher les révérends pères dans leurs maisons, pour ne pas priver les Sanfédistes de l'opportunité de leurs conseils. Tous les enfants de Loyola se réunirent en assemblée dans la nuit du 16 novembre, pour aviser sur la position difficile de Pie IX. La fuite du pape de Rome, accompagnée par toute espèce de ruses, fut décidée. Le 17 novembre, Pie IX recevait officiellement le nouveau ministère, et avec son affabilité ordinaire, déclarait aux ministres qu'il jetterait un voile sur le passé, et que chacun d'eux eût à s'occuper soigneusement et sans délai de son dicastère. Par une porte sortait le ministère romain, et par une autre on introduisait tout le corps diplomatique, auquel le pape lut une protestation so-

lennelle contre l'acte qu'il venait d'accomplir, soutenant que cet acte, arraché par la violence, était nul et sans aucune valeur. Cette protestation fut publiée dans le *Tempo,* journal sémi-officiel de Naples. Ainsi le pape et sa cour, le Sacré collége, le corps diplomatique et la noblesse méditaient leur fuite de Rome et voulaient ainsi provoquer, par tous les moyens, la guerre civile, et par la guerre civile l'intervention étrangère. — Pour épargner à la chrétienté une désillusion de foi plus qu'un grand scandale, il fallait que Pie IX quittât en cachette sa résidence. Les Sanfédistes savaient trop bien que Rome était la ville la plus antipapiste du monde, qu'elle avait dans le temps mis à mort, pour cause de trahison, quatorze papes, et qu'elle en avait chassé à coups de pierres un plus grand nombre encore.

A Rome, tout le monde savait ou devinait ce nouvel exploit médité par Pie IX ; et pour lui montrer qu'ils n'étaient ni sots ni aveugles, la garde nationale et les cercles lui firent savoir que ses desseins étaient bien connus du public, qui, du reste, s'en inquiétait peu. — Alors Pie IX, toujours hypocrite, répétait de son air paterne, soit aux ministres Sterbini et Galetti, soit aux officiers de la garde nationale, ses témoignages d'affection pour les Romagnes. « Je sais trop bien, ajoutait le très saint Père avec une équivoque atroce, ce que deviendrait Rome si par malheur le pape s'en allait ! »

Ainsi en proie à des pensées fratricides, dans la nuit du 24 novembre, le saint Père, travesti et caché dans la voiture du comte Spaur, ambassadeur de Bavière et ministre plénipotentiaire d'Autriche, fuyait le Quirinal. Il est donc bien avéré que ce pape soi-disant libéral, avant de s'enfuir de Rome, avant de se jeter dans les bras du bourreau de Naples, avant enfin de proclamer

la croisade catholique contre Rome et les Romagnes, était devenu prince réactionnaire et souverain absolu; il avait reconnu sur lui le pouvoir tout puissant de la caste cléricale; il était, en un mot, rédevenu pape, selon les traditions et le système du Vatican.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Attitude de Rome après la fuite de Pie IX.

La guerre civile, par l'anarchie, voilà quel était le but de la fuite de Pie IX ; c'était sa dernière tentative pour remettre les Romagnes sous le gouvernement clérical des Sanfédistes. Pour faire toujours mieux voir de quoi sont capables papes et papistes, nous citerons simplement les faits et les actes souverains de Pie IX.

En quittant le Quirinal, le pape laissa au *foriere* major des sacrés palais apostoliques, le billet que voici, mélange d'hypocrisie et d'atrocité : « Marquis Sachetti, nous confions à votre honnêteté et à votre prudence bien connues le soin de prévenir de notre départ le ministre Galletti, en l'engageant, ainsi que tous les autres ministres, non pas tant à prémunir les palais apostoliques, mais avant tout les personnes y attachées, et vous-même, qui ignoriez totalement cette décision. Que si nous avons tant à cœur la conservation de votre personne et celle de nos familiers, c'est que, nous le répétons, vous ignoriez tous notre pensée, et que notre principale recommandation aux susdits Messieurs est de maintenir l'ordre et la tranquillité dans toute la ville. Pius PP. IX. »

Quelle ne fut pas la rage et la surprise de la cour papale à Gaëte, en apprenant que personne à Rome n'avait fait un seul mouvement en sa faveur, et que personne n'avait donné un regret à la disparition du pape; mais qu'au contraire la population entière s'était ralliée autour de la chambre des députés, et que peuple et gardes nationaux chantaient à l'unisson :

Se il Papa è andato via,
Buon viaggio, e così sia...
Viva l' Italia e il Popolò,
E il Papa che va via!
Se andranno in compagnía,
Viva anche gli altri Re!

(Si le Pape s'en est allé, bon voyage, et ainsi soit-il! — Vive l'Italie et le Peuple, vive le Pape qui s'en est allé! S'ils s'en vont avec lui, vivent aussi les autres rois!)

Pie IX ne tarda pas à ajouter au fait matériel de sa fuite des proclamations et des circulaires qui expliquaient nettement ses volontés et son but d'exciter les masses contre les libéraux. C'était à cette seule condition que le roi Bomba maintenant l'accueillait à Gaëte, puis le reconduirait à Rome en le protégeant prudemment avec ses baïonnettes. Mais le calme imposant de Rome et des Romagnes déjoua complètement les vœux trop ardents du St.-Père. Nous allons donner connaissance, par ordre de date, des actes réactionnaires et sanfédistes de Pie IX.

Le 27 novembre, quatre jours après sa fuite de Rome, il nous envoya un manifeste dans lequel il protestait contre le ministère actuel, qu'il appelait *usurpateur,* et contre les événements du 16 novembre et leurs conséquences. Ensuite il nomma une *commission gouvernementale,* composée d'hommes éminemment réactionnaires, dont voici les noms : le cardinal Castracane,

pénitencier major; monsignor Roberti, auditeur de la chambre apostolique; les princes Roviano et Barberini, les marquis Ricci de Macerata et Bevilacqua de Bologne, et le général Zucchi. Cette commission ne put point se constituer, car plusieurs de ses membres quittèrent Rome sur-le-champ, rendant ainsi faillible l'oracle du très-saint Père.

La chambre des députés, qui eut connaissance du manifeste papal par les journaux, se réunit le soir du 1er décembre, tant pour donner un témoignage de confiance au ministère, qui, guidé par l'honneur, s'était déclaré démissionnaire, que pour délibérer sur l'acte papal. Cette séance de la chambre des députés fut une des plus graves qu'on eût encore vues à Rome. Les tribunes étaient combles; on y voyait, entre autres, les députations des principaux cercles et des gardes nationales des Romagnes, venues à Rome pour s'entendre sur ce grand événement. Le président fit connaître que l'objet de la séance était le manifeste de Gaëte, qui mettait en question l'ordre et la liberté du pays. Les députés les plus marquants, tels qu'Armellini et Bonaparte, se joignirent au président pour démontrer que l'acte pontifical n'était qu'un tissu de lâches calomnies et de mensonges grossiers contre la ville de Rome. On répéta solennellement devant le pays, du haut de la tribune, que le peuple Romain n'avait pas fait la moindre violence à Pie IX le 16 novembre, mais qu'au contraire c'était la cour papale qui avait outragé la population désarmée en faisant tirer sur elle par les gardes suisses; que le pape ne pouvait nullement dire que le siége du Quirinal fût dirigé contre lui, car il était évident qu'on voulait le désarmement des Suisses du palais, « le seul fait auquel se réduisit la victoire du

peuple ; » que, quant à la demande d'un nouveau ministère, indispensable après la mort de Rossi, on avait usé de tous les égards possibles en respectant la légalité et les convenances dues au souverain en lui envoyant, à cet effet, les membres de la chambre des députés les plus attachés à sa personne, tels que Galetti, Mariani et l'abbé Rezzi ; que le peuple et la troupe sans armes avaient fait dire au souverain qu'ils attendraient patiemment jusqu'au soir sur la place, mais qu'en quittant le Quirinal ils tenaient à pouvoir annoncer au pays qu'on avait enfin un nouveau ministère, conforme à ses besoins et redoutable aux Sanfédistes, qui ne méditaient que l'anarchie ; que lorsque, le soir, Pie IX admit la liste des ministres, à lui présentée par le peuple, il fit en cela usage, librement et spontanément, de son pouvoir souverain par les modifications suivantes : au lieu de ministre de l'intérieur, il écrivit le nom de Sterbini comme ministre des travaux publics, et il nomma au ministère de l'intérieur l'avocat Galetti, désigné par le peuple comme commandant en chef de la gendarmerie; et qu'enfin Pie IX, de son propre mouvement, ajouta à la liste le nom de l'abbé Rosmini comme ministre de l'instruction publique et président du conseil. De plus, que le lendemain, lorsque l'abbé Rosmini déclara ne pouvoir accepter, Pie IX le remplaça par monsignor Muzzarelli ; qu'ensuite il reçut le ministère en audience officielle, et qu'après l'avoir reconnu de la manière la plus constitutionnelle, même par la lettre de nomination de son cardinal secrétaire d'état, Pie IX avait conféré avec le ministère sur les affaires publiques pendant huit jours, et que, chose fort grave ! une heure avant sa fuite, il avait eu avec le ministre Mamiani un colloque dans lequel il sollicita ce ministre de rédiger sans délai

le projet de la *Constituante italienne*, qu'on devrait soumettre à la discussion des deux chambres. Comment donc, concluait-on, Pie IX peut-il venir nous dire aujourd'hui que le ministère et les événements de Rome du 16 novembre sont des illégalités et des actes de désordre et de révolte? Aussi la chambre des députés décida à l'unanimité que le manifeste de Gaëte du 27 novembre n'était qu'un acte apocryphe et sans aucune valeur, soit parce qu'il n'avait pas été dûment remis aux autorités constituées du pays, soit parce que s'il provenait réellement de Pie IX, il était inconstitutionnel, ce souverain ne pouvant s'entendre avec son peuple d'une contrée ennemie où il s'était enfui. — Enfin, pour montrer au monde que les Romains ne voulaient que la liberté dans l'ordre, et que si Pie IX demeurait prince constitutionnel, il serait toujours le Pie IX de l'amnistie, la chambre des députés, d'accord avec le haut conseil et le sénat de Rome, résolut de former une députation tirée du sein de ces différents corps de l'Etat, pour aller rappeler le pape, en lui faisant observer avec respect que Rome était pour lui un séjour préférable à celui de Gaëte. — Tout le monde sait de quelle manière brutale cette députation fut repoussée de la frontière du royaume de Naples, par ordre du pape et du roi Bomba.

Le ministère voulant demeurer dans des termes respectueux avec Pie IX, afin de mieux justifier la qualité et l'exercice de notre liberté, lui écrivit directement, surtout pour répondre au billet laissé par Pie IX en s'enfuyant du Quirinal, et lui annonça la conduite admirable de Rome et celle des autorités envers sa personne souveraine, et comment on avait repoussé de la frontière napolitaine nos honorables députés qui lui portaient les vœux sincères du pays. Mais le pape ne

daigna donner aucune réponse; ainsi la cour pontificale sanctionna complètement la révolution romaine et la souveraineté de notre peuple.

Afin d'abréger la chronique des iniquités papales, je vais transcrire ici la circulaire adressée de Gaëte le 25 décembre 1848 aux représentants des puissances étrangères auprès du St.-Siége par le cardinal Antonelli, sous-secrétaire d'état du prince déserteur. Le lecteur voudra bien peser chaque phrase de ce document, qui doit être considéré comme l'avant-propos des griefs diplomatiques, hypocrisies et mensonges, établis et propagés par tous les réactionnaires de l'Europe contre le peuple romain : en faveur duquel, cependant, ce même document parle mieux que toutes nos paroles. Voici l'acte papal :

« Le soussigné, cardinal secrétaire d'état, pour faire suite à la note du 27 décembre écoulé, par laquelle on signifie à votre Excellence le départ du saint Père de Rome, son arrivée à Gaëte, et le *motu proprio* de sa sainteté émis le même jour, se fait un devoir de mettre sous les yeux de votre Excellence tout ce qui a eu lieu depuis en ce qui concerne les mesures pontificales prises par le gouvernement des Etats de la sainte Eglise. » (Ici on parle de l'impossibilité de la formation de la commission gouvernementale vis-à-vis de l'attitude imposante de Rome.) « Ce fut alors que d'abord sa Sainteté, afin de rendre plus facile la tâche de cette commission, jugea à propos d'émettre lui-même une ordonnance, sous la date du 7 décembre, par laquelle, aux termes de l'article 12 du statut fondamental, les sessions des deux chambres étaient prorogées, tout en se réservant de déterminer ensuite le jour de la nouvelle convocation, laissant au cardinal président la faculté de com-

muniquer cette décision souveraine aux susdits conseils.... » (Ici viennent des instructions données par Pie IX à la commission gouvernementale, toujours invisible à Rome ; parmi ces instructions on lisait les suivantes : que la commission était autorisée à choisir parmi les personnes de confiance des aides à répartir dans les différents dicastères, en excluant toujours les membres du soi-disant ministère imposé au saint Père le 16 novembre... que la commission était autorisée à employer tous les moyens capables de sauvegarder la souveraineté du St.-Père, le maintien de l'ordre public et le libre exercice de l'autorité qui lui était conférée jusqu'à nouvel ordre ; qu'en cas d'empêchement, il était en son pouvoir de se transporter dans une autre ville de l'état où l'autorité du St.-Père et les lois en vigueur fussent mieux respectées...) « Ensuite, ajoute le cardinal Antonelli, la commission gouvernementale, sous l'impression d'une violence morale, ainsi que le disaient les journaux du 6, signifiait que la nouvelle du *motu proprio* de sa sainteté, répandue dans le publie, y avait produit une fermentation générale ; que le départ de sa sainteté y était représenté sous les couleurs les plus sombres ; que le parti révolutionnaire ne cessait de propager que le pape était prisonnier à Gaëte sous les griffes de la diplomatie ; que Rome, selon le bruit accrédité, avait dans son sein au moins 3000 étrangers d'un caractère turbulent, et qui, plus d'une fois, avaient cherché à faire proclamer la république. *C'est pour cela que la commission pensait conserver le ministère illégitime, avec lequel elle s'était mise en quelques rapports, lorsqu'elle le vit maintenir avec sollicitude l'ordre public... Le St.-Père, persistant dans ses idées, fit entendre à la commission que les instructions données*

devaient demeurer inviolables... Ainsi se passaient les affaires, lorsqu'on eut connaissance que le 12 décembre les deux conseils avaient nommé une *Giunta di Stato* (régence), comme ne l'ignore pas votre Excellence... *qu'on ne pouvait pas espérer d'appui de la garde nationale et surtout de la troupe de ligne, vu son manque de discipline et son immoralité*. A la surprise que produisit cette nouvelle, le soussigné ne put que manifester l'étonnement et le chagrin de sa Sainteté *en voyant que la commission n'avait émis aucun acte, et qu'elle n'avait pas même publié l'ordonnance par laquelle le St.-Père prorogeait les conseils!!!* »

Signé : CARDINAL ANTONELLI.

Il est bon de remarquer que le peuple romain non-seulement n'inquiéta pas les quelques membres de la commission, mais qu'il laissa toute liberté à la presse cléricale, qui avait son organe dans le *Costituzionale Romano*, rédigé par le neveu du pape, comte Louis Mastai. — C'est à cette feuille noire qu'on doit l'invention jésuitique qui a joué et joue encore un si grand rôle dans le système des calomniés lancées à la face de notre révolution par les obscurantistes de toutes les couleurs. Je veux parler de la prétendue *faction étrangère* à laquelle on veut attribuer par la diplomatie les principaux événements de la Rome du peuple. Il était naturel qu'en voulant le pape à tout prix dans Rome, il lui fallait dire que la véritable population de cette ville était toujours dévouée au St.-Siége. Mais le menteur devrait au moins avoir bonne mémoire. En effet, la diplomatie elle-même avait proclamé que *la révolution de Rome du 16 novembre était un fait complètement romain*, et que ce ne *furent que la troupe*

de ligne, la légion universitaire et la garde nationale qui, avec un entrain admirable, assiégèrent la résidence papale. Ce fait éclatant fut l'acte le plus hostile du peuple contre la papauté, même de l'avis de la diplomatie; acte duquel découle toute l'énergie romaine vis-à-vis du souverain. Or Rome, qui seule, qui de son propre mouvement, avait consommé le premier acte, l'acte le plus difficile de sa réhabilitation populaire, en bravant tout le prestige du Vatican, avait-elle besoin d'instigateurs étrangers pour tirer les conclusions les plus immédiates et les plus naturelles de cette grande prémisse pour la consolidation de sa liberté? Que mon lecteur ne perde pas de vue ces choses, qui sont étroitement liées aux faits ultérieurs.

Il est nécessaire de se rappeler que la chambre des députés, composée dans sa plus grande partie d'hommes constitutionnels et modérés, protesta solennellement et sans hésiter, à l'apparition devant Civitavecchia de l'escadre française envoyée par Cavaignac pour chercher Pie IX. La seule idée d'une violation quelconque de notre territoire en faveur du pape mit en émoi tout le pays, qui, bien qu'ami de la France républicaine, avait à cœur avant tout son honneur et son indépendance. Il ne faut pas oublier non plus que ce fut un prélat de Pie IX, monsignor Bucciosanti, qui, comme préfet de Civitavecchia, fit le premier dire au commandant de l'escadre française que le gouvernement romain s'opposerait de toutes ses forces au débarquement. Je dirai en passant que monsignor Bucciosanti fut un de ces trois prélats romains qui, seuls parmi leurs nombreux collègues, acceptèrent la révolution et la république romaine, et qui pour cela sont maintenant en exil.

CHAPITRE II.

Convocation de la Constituante romaine.

—

Dans les premiers jours du mois de décembre 1848, toutes les villes des Romagnes envoyèrent des députations et des adresses pour demander à la Régence (*Giunta di Stato*) la convocation d'une Constituante romaine élue par le suffrage universel. Pour faire mentir les feuilles aux gages du Clergé, qui ne cessaient de répéter que ce n'était pas le vœu de la majorité du pays, à Rome comme ailleurs la garde nationale, le bataillon des volontaires et la légion universitaire tous en armes se réunirent le soir du 19 décembre sur la place des Saints Apôtres. Une pétition relative à la demande explicite de la Constituante romaine fut rédigée, lue et acclamée par le peuple armé ; alors une députation d'officiers pris dans chaque bataillon la présenta à la Régence. Bientôt après, un des membres du gouvernement provisoire, Sterbini, vint au milieu des Romains, qui se tenaient sous les armes, et demanda si c'était vraiment leur vœu qui était exprimé dans l'adresse à la Régence. Une voix unanime répondit hautement au ministre : *C'est la Constituante que nous voulons. Vive la Constituante romaine! A Rome il n'y a que des Romains!* Les Jésuites se gardèrent bien de faire des commentaires sur cette manifestation imposante de nos concitoyens pour la demande de l'assemblée Constituante, demande qui était une réfutation péremptoire et éclatante de la prétendue *faction étrangère*. Le 27 décem-

bre, la Régence convoqua la constituante romaine, dont les élections, par le suffrage universel, furent fixées aux 21 et 22 janvier suivant. Alors se formèrent des députations de citoyens de tous rangs pour s'entendre sur la formation d'un *comité électoral central.* Un comité provisoire fut nommé par les cercles pour rédiger un manifeste au public, afin de le convoquer pour le 6 janvier dans les salles du palais de Monte-Citorio. Là on procéda par des votes secrets à la nomination populaire du comité électoral central de Rome. Le public y accourut au nombre de plus de 7000 citoyens; et afin de constater encore que c'était la population du pays qui avait pris part à cette délibération patriotique, on ouvrit aux portes des salles des registres, dans lesquels on inscrivit les noms des citoyens présents.

Les 24 citoyens qui reçurent le plus grand nombre de suffrages formèrent le comité électoral, qui tint ses séances dans les salles du palais Borromée. Après qu'il eut rédigé les listes électorales et les catéchismes démocratiques, distribués au peuple gratis, le comité appela le public dans le grand théâtre d'Apollon, le soir du 15 janvier, pour proposer aux citoyens la liste des candidats à la représentation de Rome et de son territoire. Cette liste, imprimée, était distribuée aux citoyens à la porte du théâtre; chacun avait le droit d'effacer les noms de ceux qui n'étaient pas de son gré, et de les remplacer par d'autres. Les listes, ainsi *révisées* par le peuple, étaient déposées dans une urne dont on fit le dépouillement les jours suivants, devant le public, dans les salles du palais Borromée. Les noms qui sortirent de l'urne furent les mêmes que ceux des élections générales des 21 et 22 janvier.

Cette opération, si bien réussie, fut une manifestation

des plus significatives contre l'excommunication lancée sur Rome et les Romagnes par le pape, qui croyait en imposer au pays pour l'affaire des élections à l'assemblée Constituante; le St.-Siége l'avait appelé un *sacrilége.*

A Rome, on avait grande envie d'avoir des exemplaires de cette excommunication, dont on n'eut connaissance que par les journaux réactionnaires de Naples. Tout à coup le bruit se répand qu'on vendait cette excommunication chez le libraire Ajani, éditeur du *Journal ecclésiastique romain.* Aussitôt une foule de monde se présenta devant ce magasin, l'argent à la main, pour se procurer le fameux document. Le sieur Ajani déclare n'avoir aucune connaissance de l'excommunication. Comme on savait qu'il mentait, et que de plus les exemplaires de l'excommunication imprimée par lui, devaient servir à la propagande sanfédiste, le public menaça d'envahir le magasin. Alors des agents de police, accompagnant une députation du cercle populaire, entrèrent chez le sieur Ajani, et lui donnant un bon sur la caisse du cercle populaire, l'obligèrent à leur remettre les ballots des feuilles d'excommunication. Ces ballots furent chargés sur le dos de plusieurs portefaix, qui s'acheminèrent vers le cercle populaire au milieu d'une démonstration anti-papiste des plus imposantes. En passant devant les magasins des chapeliers, qui avaient pour enseignes des chapeaux rouges de cardinaux, les universitaires s'en emparèrent et les mirent au bout de leurs cannes, tandis que d'autres allumaient des cierges funèbres. Cette procession étrange, et en même temps la plus expressive et la plus régulière, avait commencé en silence; tout à coup des cris énergiques sont poussés de toutes parts : *Vive l'excomunication !*

Bon voyage au pape et aux cardinaux ! Ces paroles furent les litanies de la procession. En peu d'instants toute la ville fut sur le passage des universitaires. Arrivés près de la résidence du cercle populaire, où l'on voulait déposer les ballots de l'excommunication, une voix s'élève de la foule : « *Ne souillez pas le cercle populaire de ces immondices ! Aux lieux d'aisances l'excommunication papale !* Et toute la foule de répéter ces cris. Les ballots furent en effet déposés dans le sanctuaire que le peuple leur avait justement assigné. En même temps un jeune artiste plaça sur la porte cet écriteau : *Dépôt de l'excommunication.*

Le bon sens des Romains, mélange de générosité et de satyre, ne se démentit pas un seul instant pendant la révolution pacifique, mais irrésistible du pays. Dans cet état des esprits, non-seulement l'excommunication et les menées cléricales ne purent nullement troubler les élections à la Constituante, mais au contraire firent que le peuple assista en plus grand nombre et avec plus d'enthousiasme à cet acte éminemment civique. — Le 21 janvier, par un temps superbe, de Rome aux villages les plus reculés des Appenins, le peuple, fier d'avoir reconquis sa souveraineté, qui lui avait été ravie depuis des siècles par la Papauté, le peuple, dis-je, en habits de fête, au milieu de l'allégresse et des fanfares, déposa dans l'urne son billet électoral. A Rome et à Bologne, les deux plus grandes villes de l'Etat, les votants dépassèrent le chiffre de 20 mille, et dans toutes les Romagnes il y eut plus de 340 mille votants, sur une population d'à peine trois millions d'habitants. Votation solennelle, qui, proportionnellement, est supérieure de beaucoup à celles qui eurent lieu en France de 1848 à 1851, et supérieure sans comparaison quant aux élections répu-

blicaines qui en résultèrent. — Observons encore que cette votation fut si libre qu'à Rome le nom de Pie IX réunit 6 à 700 voix comme représentant du peuple, et que dans la même ville on nomma à la représentation nationale deux citoyens ex-abbés. — C'est pour cela que la croisade catholique, qui lors de l'invasion du pays ne cessait de lui répéter qu'on ne voulait pas lui imposer un gouvernement qui ne fût dans ses vœux et qui n'eût le consentement formel de la majorité des populations romaines, la croisade catholique, dis-je, tout en connaissant quel était l'esprit du peuple romain, ne tenta pas cette épreuve, qui aurait tourné contre la restauration cléricale.

Le fait d'élections populaires, non-seulement tout à fait antipapistes par leur nature et leurs conséquences, mais surtout par les circonstances d'ordre et de solennité parmi lesquelles elles eurent lieu, démontra au monde et aux hommes du passé que la Papauté était morte. Avec la perte de Rome, l'existence du St.-Siége n'était plus possible, ni en idée ni en réalité. C'est pour cela que les prêtres, au bord de l'abîme, firent des prodiges d'énergie pour faire échouer ce que chez nous on accomplissait contre eux de la manière la plus significative. Je ne puis, crainte d'ennuyer ou de dégoûter mon lecteur, donner ici le récit de toutes les menées ourdies par le clergé à l'occasion des votations pour démoraliser les ouvriers et les gens de la campagne. On fit, plus qu'en 1831, intervenir les visions des madones et de Ste.-Philomène, ainsi que les miracles des os de St.-Nicolas de Tolentino et de la Bienheureuse Rita de Casicica. Voyant que ces moyens usés ne prenaient pas, les archevêques, entre autres celui de Fermo, métropolitain de la Marche d'Ancône et alors en quelque sorte

lieutenant du Pape dans les États-Romains, ordonna à tous les confesseurs d'épouvanter la conscience des femmes en leur faisant entrevoir qu'il y aurait du malheur pour elles si leurs maris ou leurs enfants prenaient part à la votation pour la Constituante Romaine. Aux menaces on ajoutait des promesses de larges récompenses de Gaëte ; mais ce fut en vain. — Ce fut alors que les prêtres se virent obligés de tenter une résistance ouverte, et en plusieurs endroits de la Romagne ils refusèrent de donner leurs registres paroissiaux pour rédiger les listes électorales.

Il faut dire en passant que sous le règne de Pie IX, on n'avait jamais pu obtenir que les municipalités eussent un double de ces registres, qui, à l'époque dont nous parlons, en présence de la fermeté du gouvernement romain, furent bientôt remis par les curés aux délégués des communes. Ce fut à cette occasion que, toujours en vain, le conciliabule de Gaëte provoqua des émeutes à Orvieto et à Albano.

Ces tentatives de soulèvements ayant été complétement réprimées par les gardes nationales des différentes localités, la cour papale s'adressa aux chefs des corps militaires, qui auraient pu être d'une grande ressource à la faction cléricale s'ils eussent voulu aller à Gaëte avec une partie de leurs troupes. A Rome, le général Zamboni seul, qui ne put jamais oublier d'être sanfédiste, eut la velléité d'obéir à l'appel des prêtres ; mais comme il emportait avec lui des papiers officiels très importants enlevés à son bureau militaire, il fut arrêté au moment de sa fuite, pendant que 18 soldats de ligne, embauchés par lui et ayant fait *fiasco* pour le délivrer, s'enfuyaient droit vers Gaëte.

En même temps que le très Saint-Père cherchait à

gagner les officiers supérieurs de la troupe indigène, il ne manquait pas d'apitoyer sur son sort les régiments suisses en garnison à Bologne et à Forli. Ces régiments, qui avaient été mal vus dans le pays sous le règne de Grégoire, dont ils appuyaient les actes tyranniques, se réhabilitèrent tout à fait dans l'esprit public en combattant vaillamment les Autrichiens à Vicence. Malheureusement ces soldats étaient liés par un serment au gouvernement pontifical; aussi le Pape à Gaëte comptait-il sur la fidélité et l'honneur des officiers supérieurs et sur la discipline de la troupe. Pie IX enjoignit au général Latour, commandant en chef, de se rendre à Gaëte à la tête de ses Suisses. Le général donna communication aux autorités laïques de l'ordre reçu de Pie IX, en déclarant que son devoir l'obligeait de se mettre immédiatement en marche. Comme le but de cet ordre était de provoquer une réaction contre le gouvernement libéral, en faisant passer les régiments suisses à travers le pays, depuis Bologne jusqu'aux provinces méridionales des Romagnes, toutes les gardes nationales se mirent en armes et déclarèrent que les Suisses, pour aller à Gaëte, devraient passer sur leurs corps. Alors ces régiments préférèrent se dissoudre. Environ la moitié de ces soldats, par un nouvel engagement, entrèrent dans les divers corps de l'armée romaine. Au nombre de ceux-ci il ne faut pas oublier de mentionner le fils du général Latour. Le corps d'artillerie, composé en général d'hommes de la Suisse protestante, resta intact et toujours dévoué à la cause patriotique des Romagnes.

Les monsignori, moines et prêtres, battus à plate couture dans les votations pour la constituante romaine et dans la tentative de réaction de nos corps militaires, quittèrent en masse le pays, n'y laissant que les indi-

vidus les moins compromis de leur caste. Il faut remarquer ici qu'à leur égard la modération du gouvernement romain ne se démentit jamais. Au moment où la cour de Gaëte conspirait avec acharnement contre nos libéraux, les autorités romaines, quelques jours avant la réunion de la Constituante, envoyèrent au Pape le montant de sa liste civile fixée par la Charte, argent que le Pape ne renvoya pas, comme il l'avait fait un mois auparavant à la députation romaine. En même temps, notre gouvernement provisoire remit à l'ambassadeur de France les clefs des Archives du Vatican pour montrer toujours plus qu'on n'en voulait pas au Pape comme Pape.

Si je suis entré dans tous ces détails, c'est que le fait de la votation pour la Constituante Romaine, ainsi que l'échec essuyé à cette occasion par les prêtres, est la démonstration la plus concluante de l'esprit antipapiste des Romains.

Une fois la Constituante Romaine librement et solennellement élue, la proclamation de la République, et avec elle tous les actes anti-cléricaux du gouvernement démocratique de Rome, ne furent que les conséquences nécessaires de cette grande prémisse. Pour bien juger notre révolution, que mon lecteur ait toujours devant ses yeux ce fait solennel. Je ne peux pas du reste supposer qu'il veuille le céder en logique aux sanfédistes, qui virent clairement que, la Constituante acceptée par le pays, c'en était fait de la Papauté. Ainsi je ne crois pas nécessaire, après tout ce qu'on a dit, de donner ici la chronique des actes de la République Romaine; rappelons-nous seulement qu'elle fut proclamée par l'Assemblée Constituante le 9 Février 1849, après deux jours d'une discussion très-vive mais très-digne, et

qu'elle fut votée à l'unanimité. Je dis à l'unanimité, parce que les 6 membres qui votèrent contre la déchéance de la Papauté temporelle n'entendaient pas par leur vote qu'on dût toujours demeurer papistes, mais que le moment opportun n'était pas arrivé.

Il serait trop long de dire ici l'enthousiasme, les acclamations et les adresses de remerciements et de félicitations de toutes les municipalités des Romagnes à la Constituante lors de la proclamation de la République. Disons seulement que ces mêmes municipalités, à la nouvelle de l'expédition française, répétèrent avec empressement leurs protestations de fidélité à la République, et firent le serment de la défendre au prix de tous les sacrifices. Ces adresses furent publiées par notre assemblée comme un des plus grands documents de la République; mais l'héroïque résistance des Romagnes, pendant deux mois, contre quatre armées catholiques, prouve mieux encore que tous ces documents réunis.

Sortie du suffrage universel et fondée sur les besoins réels du pays, la République Romaine n'a pas démenti son origine, ni dévié d'une ligne de son but sage et généreux; pour cette raison, et eu égard à la grande cité où elle prit naissance, on peut dire qu'elle a été la République la plus digne de la révolution moderne; république toujours vivace dans les Romagnes, parce que son gouvernement ne fut abattu que par l'oppression étrangère.

Aussi reçûmes-nous bientôt les félicitations les plus marquantes de la démocratie européenne par l'organe de la Montagne de l'Assemblée Constituante française. Voici les principaux passages de cette adresse : « Citoyens! La démocratie française vient saluer en vous avec enthousiasme la République glorieusement fondée sur les

bords du Tibre. Honneur au Peuple Romain! L'histoire admirera la grandeur de son œuvre! — Cette proclamation solennelle du droit nouveau dans l'antique Rome sera, certes, un des mémorables événements des temps modernes. Les amis de la liberté s'en réjouissent d'autant plus, que le Peuple Romain a montré plus de magnanimité dans l'usage de sa force. Maître de lui-même, calme et ferme en reconquérant ses titres imprescriptibles, il a respecté la liberté religieuse, il a séparé le Pape du Prince. » Je dois relever en passant, dans cette adresse, l'erreur assez commune à l'endroit de la *liberté religieuse* ou *de conscience*, savoir qu'elle puisse subsister en reconnaissant la constitution ecclésiastique dans l'Etat et en maintenant le salaire officiel aux ministres du culte. Erreur grave, d'où découlent presque tous les malheurs de l'Europe.

Après cette adresse fraternelle, notre assemblée nomma par acclamation citoyens de Rome tous les membres de la Montagne. Mais malheureusement ces mêmes montagnards, après avoir voté contre l'expédition de Bonaparte et des jésuites, firent à Paris, le 13 Juin, pour la solidarité des Peuples, en face des baïonnettes de Changarnier, une démonstration pacifique plus digne de notaires que de républicains énergiques et dévoués.

CHAPITRE II.

Les sanfédistes de la cour de Gaëte et la République romaine.

On verra, en lisant la protestation de Pie IX à Gaëte, contre la République Romaine, quelle était la loyauté et la disposition d'esprit du St.-Siége à notre égard. Cette protestation, que je vais transcrire, fut lue par le St.-Père au corps diplomatique et aux Cardinaux, le 14 Février 1849.

« La série continuelle des attentats commis contre le domaine temporel des Etats de la Sainte Eglise, préparée par beaucoup de monde par aveuglement, et exécutée par des méchants et des astucieux qui depuis longtemps avaient prédisposé les premiers à une cécité passive, — cette série d'attentats étant aujourd'hui arrivée à l'apogée de la félonie par un décret de la soi-disant assemblée Constituante Romaine, sous la date du 9 Février courant, dans lequel on déclare la Papauté déchue de droit et de fait du gouvernement temporel des Etats Romains, en érigeant un soi-disant gouvernement démocratique sous le nom de République Romaine; tout cela nous met dans la nécessité d'élever de nouveau la voix contre *un acte qui se présente en face du monde avec le caractère multiple de l'injustice, de l'ingratitude, de la folie et de l'impiété,* contre lequel, au milieu du Sacré Collége et en votre présence, dignes Représentants des puissances et des gouvernements amis du St.-Siége, nous protestons de la manière la plus solennelle et nous dé-

clarons cet acte, ainsi que les précédents de même nature, nuls et non avenus. — Vous avez été, Messieurs, les témoins des événements déplorables des 15 et 16 Novembre de l'année dernière à Rome, et vous les avez condamnés entre vous; vous avez consolé notre esprit dans ces journées funestes; vous nous avez suivi dans cette terre où nous a guidé la main de Dieu, qui nous élève et nous humilie sans cependant abandonner ceux qui se confient en lui; vous nous faites maintenant une noble couronne; c'est pour cela que nous nous adressons à vous, afin que vous veuillez répéter vos sentiments et vos protestations à vos cours et à vos gouvernements. — Nos sujets pontificaux, précipités toujours, par l'œuvre de cette faction audacieuse, ennemie fatale de la société humaine, dans l'abîme profond de tout malheur, nous, comme Prince temporel et comme chef et Pontife de la Religion catholique, *exposons les pleurs et les supplications de la plus grande partie des susdits sujets pontificaux, qui demandent à être délivrés des chaînes qui les tiennent liés*. Nous demandons en même temps le maintien d'un droit sacré, celui de la domination temporelle du St.-Siége, dont la possession légitime lui est reconnue depuis des siècles, droit qui, par les dispensations actuelles de la Providence, devient de plus en plus indispensable pour le libre apostolat du susdit St-Siége. Le vif intérêt qui s'est manifesté dans tout l'univers en faveur de notre cause est une preuve éclatante qu'elle est la cause de la justice, et aussi ne doutons-nous pas qu'elle ne soit accueillie avec intérêt et sympathie par les respectables nations que vous représentez. »

Je ne ferai aucun commentaire sur cet acte papal, qui fait toujours mieux ressortir l'esprit d'hypocrisie et de mensonge qui caractérise le Vatican; je dirai simplement

que cette pièce fut accueillie à Rome et dans les Romagnes aux cris de *Vive la République Romaine !*

La cour de Gaëte savait trop bien que les notes et les protestations n'avaient plus de prise sur un peuple qui avait entièrement rompu avec le St.-Siége. Elle voyait clairement que sans le prompt secours de l'Autriche et des autres puissances catholiques, elle ne pouvait pas même se relever. La cour papale, quoique capable de toute espèce de bassesses pour ressaisir le pouvoir clérical, mendiait alors à regret l'appui des baïonnettes étrangères, craignant qu'on ne lui fît cette observation affligeante : « Comment celui qui était naguère l'objet des acclamations et des adorations de tout un peuple, se voit-il tout à coup obligé de recourir, contre ce même peuple, à l'intervention armée des puissances catholiques? — Vice-Dieu, vous qui vous dites le représentant de Dieu sur la terre, qui prétendez à l'infaillibilité et à la toute-puissance sur les consciences, — lui disaient d'une manière éloquente, quoique tacite, les diplomates, — comment s'est-il fait que vous vous soyez enfui de vos Etats de Rome, sans qu'une seule main se soit levée en votre faveur et cela à la face du monde, qui regarde ces événements extraordinaires avec un étonnement profond. Il est fort surprenant, très Saint-Père, que vous disiez que la majorité du peuple vous est favorable dans les Romagnes, lorsqu'il est évident pour l'univers tout entier que ce pays a été unanime à renverser la théocratie. Or, restaurer cette puissance par les baïonnettes étrangères contre la résistance armée des Romagnes, ce serait un péu fort : passe encore pour nous, mais pour vous, très Saint-Père? Ce serait prouver surabondamment que la Papauté n'est plus qu'un cadavre, et cela mérite réflexion. — Le conseil que nous vous donnons pour le

moment, c'est de provoquer à tout prix une réaction quelconque dans le pays, ce qui pourrait faciliter et justifier en même temps l'entrée des Autrichiens et des Napolitains dans le territoire romain. Calomniez, calomniez sans cesse la République Romaine par les journaux; imputez-lui les plus grandes énormités; ne cessez pas de répandre autant d'argent que vous le pouvez parmi les gens de la campagne les plus dévoués aux prêtres; cherchez à paralyser le crédit public en disant et en répétant que le gouvernement républicain se met lui-même aux abois par ses rapines et par ses excès, et qu'il va réduire l'Etat à la banqueroute. »

« Vous dites très-bien, répondait la camarilla de Gaëte à la diplomatie; mais nous manquons d'argent pour ces opérations. Pourquoi ne nous en fournissez-vous pas? Notre cause n'est-elle pas la vôtre? »

Au mot d'argent, la diplomatie fit la sourde oreille; et le St.-Siége comprit que pour amener l'invasion étrangère dans les Romagnes, ses seules ressources étaient la ruse et les menées ténébreuses. Jusqu'alors, la France était demeurée indécise en présence de l'armement considérable du Piémont. Radetzky ne se sentait pas encore bien affermi en Lombardie. Venise résistait héroïquement à l'armée autrichienne, et la Toscane était en pleine insurrection contre le grand-duc.

Aussi le conciliabule de Gaëte en revint-il à ses premières amours, le sanfédisme. De son repaire la société noire adressait la lettre suivante à tous ses affiliés :

« *Bien-aimés frères, — Le Dieu des miséricordes, avant de concéder à ses fidèles la gloire du Paradis, aime qu'ils gagnent la palme du martyre. Les calamités et les vicissitudes qui menacent l'humanité et la religion, exigent que vous, bien-aimés frères, mettiez en œuvre tous*

les moyens qui sont en votre pouvoir et que nous vous avons confiés, afin d'arriver à reconquérir vos droits enfreints et à détruire les plans de vos ennemis. Les libéraux, les jacobins, les carbonari et les républicains sont tous la même race perverse. Ils veulent détruire la religion et tous ses ministres. C'est nous, au contraire, qui devons détruire leur race. Persévérez dans votre zèle, voyez fréquemment les paysans dévoués, et dites-leur qu'au premier signal ils ne manquent pas le saint rendez-vous où chacun devra, sans pitié, enfoncer son poignard dans la poitrine des ennemis de notre Sainte Religion. Réfléchissez au serment que vous avez fait à l'Eternel, DE FAIRE DISPARAÎTRE JUSQU'AU DERNIER DE VOS ENNEMIS, SANS EN EXCEPTER LES PETITS ENFANTS, POUR VOUS SOUSTRAIRE A LA VENGEANCE QU'ILS NE MANQUERAIENT PAS DE PRENDRE UN JOUR SUR VOTRE SOCIÉTÉ. ENFIN, SACHEZ QU'AU PREMIER SIGNAL DE RÉACTION, TOUT HOMME DOIT VOUS IMITER SANS CRAINTE. *On a déjà pensé à votre promotion.*

Alfa † — *Gaëte, le 15 Février.* »[1]

Que le lecteur se rappelle que nous avons dit, en parlant du serment des sanfédistes, dans le chapitre II de la Première Partie, que les actes du Sanhédrin de Gaëte prouveraient authentiquement le but sauvage et inhumain de cette secte papiste. Que diront de ces actes du sanfédisme les catholiques et les néo-catholiques qui nous fatiguent sans relâche de leurs phrases emphatiques sur la grandeur et la majesté de la Papauté et du St.-Siége? Pourront-ils encore soutenir que le sanfédisme n'est pas la base et le soutien du Vatican?

[1] Cette lettre est tirée du procès contre le moine Rossi et ses collégues, de Spello, rédigé et publié par le tribunal ordinaire de Foligno, le 27 avril 1849.

Après cette propagande réactionnaire, les hommes de Gaëte sollicitèrent le roi de Naples et l'Autriche de faire un coup de main sur les Romagnes. Les sanfédistes les avaient assurés que la réaction intérieure était prête, et qu'à l'apparition des Bourboniens et des impériaux à la frontière, *la plus grande partie des sujets pontificaux se déferait à l'instant de la faction audacieuse du désordre.*

Aussitôt dit, aussitôt fait. Un corps napolitain s'avança jusque près de la province de Frosinone, mais Garibaldi les fit bien vite rétrograder. De l'autre côté, Haynau s'élança sur Ferrare avec 6000 Croates (18 Février). Comme les prétentions de ce barbare étaient de restaurer le gouvernement clérical, lorsqu'il vit tout le peuple en armes pour défendre la République, il n'hésita pas un instant à battre en retraite; il prit à la hâte, en partant, 6 ôtages dans la ville, et 106 mille écus, qu'il envoya ensuite à Sa Sainteté.

Quel ne fut pas, encore cette fois-ci, l'étonnement de la cour pontificale en recevant la nouvelle que l'expédition austro-napolitaine avait échoué devant l'attitude imposante de la République Romaine! Alors de nouvelles dépêches aux évêques, aux curés et aux sanfédistes, leur ordonnant de la part du Pape de tenter, coûte que coûte, le coup du désespoir. Le prêtre est le Satan de la Bible; il ne doit régner qu'au milieu du sang et des larmes.

Les 106,000 écus de la rançon autrichienne furent distribués aux papalins des Romagnes. Dans le pays de Ravenne, les prêtres réussirent à former une bande de brigands, commandée par un repris de justice surnommé *le Squadraccia;* mais les gardes nationales ne tardèrent pas à s'en défaire complétement. Dans quelques endroits, où des campagnards ignorants, soudoyés par les prêtres, essayèrent de s'ameuter, ils furent également

mis à la raison par les gardes nationaux leurs concitoyens.

Le Cardinal de Angelis, archevêque de Fermo, ourdissait avec les évêques d'Orvieto et de Civita-Vecchia, un soulèvement de sanfédistes dans ces points extrêmes de la Romagne. Le gouvernement fut immédiatement instruit de cette conspiration, et il ordonna l'arrestation des trois dignitaires ecclésiastiques, arrestation qui fut exécutée avec empressement par la garde nationale de ces villes. L'arrestation du Cardinal de Angelis, le burgrave en chef des sanfédistes, fut signalée par des assassinats affreux et par le brigandage du prêtre Taliani.

Il y avait, au nombre des chanoines de la métropolitaine de Fermo, un nommé Buonafede, que la voix publique désignait comme ayant été, sous le règne de Grégoire XVI, le meurtrier d'un de ses collègues. La victime fut l'archidiacre Baccilli, qu'on savait être son rival en amour. Une nuit, le poignard d'un assassin de renom, *Sirringa,* ami du chanoine Buonafede, priva de la vie l'archidiacre Baccilli. La ville entière de Fermo était indignée contre le meurtrier; mais le chanoine Buonafede, dévoué sanfédiste et neveu du Cardinal Bernetti, continua tranquillement ses fonctions de chanoine. — En 1849, le chanoine Buonafede avait pour collègue le chanoine Corsi. Ce prêtre, suffisamment instruit, passait pour un libéral énergique; pour cette raison plusieurs de ses collègues, entre autres le chanoine Buonafede, lui avaient cherché chicane. A l'arrestation de l'archevêque de Angelis, le chanoine Corsi fut frappé nuitamment par un inconnu; le lendemain, Buonafede et deux autres chanoines s'étaient enfuis à Gaëte!

A cette même époque, les villes d'Ancône, d'Imola et de Bologne, étaient infestées d'assassinats mystérieux.

Alors le gouvernement de la République envoya aussitôt sur les lieux des Commissaires, qui, par des mesures promptes et énergiques, purgèrent le pays de tous les hommes suspects désignés par la voix publique, hommes qui étant en apparence des ennemis enragés des prêtres, au fond, furent reconnus n'être autre chose que des instruments aveugles des sanfédistes. Ces repris de justice furent renfermés dans les forteresses de Spoleto et de Civita-Castellana.

Alors le prêtre Taliani, dont le lecteur a déjà fait connaissance, jugea le moment opportun pour sortir des ténèbres avec une bande de Montegalliens. Nommé par le Pape Commissaire apostolique de la Marche d'Ancône et de l'Ombrie, Taliani se croyait déjà maître de la contrée. Mais bientôt les volontaires d'Ascoli, renforcés par les troupes de ligne du colonel Rosselli, battirent complétement le prêtre sanfédiste. On trouva, dans les poches de ces brigands, des exemplaires manuscrits d'hymnes vraiment sauvages en l'honneur du Pape et des monarques. Le titre de ces hymnes était celui-ci, écrit en encre rouge : « *Hymnes populaires qu'on devra chanter à la chute prochaine des infâmes* (les républicains), *sur l'air des vêpres siciliennes!!!* »

Le sanfédisme, rentré dans les ténèbres et déjà mourant, en était réduit à ses armes favorites, l'imposture et la calomnie. Mais la contre-révolution européenne conspirait avec lui. Avant de porter contre Rome le fer et le feu, la diplomatie jugea à propos d'enlacer cette République d'un réseau inextricable d'imputations atroces. En ôtant à Rome la sympathie des peuples, elle savait trop bien qu'il serait plus facile de tuer notre liberté. Il n'y avait pas d'infamies, d'iniquités, de monstruosités, même les plus absurdes et les plus révoltantes,

qui ne fussent débitées contre Rome par les journaux *de l'ordre* en France. Le même archevêque de Paris, ce Monsignor Sibour, qui passe aujourd'hui pour républicain et qui prêchait en faveur de l'indépendance de Venise, ne cessait de nous mettre, nous Romains, au ban de la chrétienté pour avoir voulu reconquérir nos droits imprescriptibles contre la tyrannie du St.-Siége. Les autres évêques de France étaient aussi acharnés que leur patron contre notre République. — Je ne parlerai pas des journaux de sacristie, mais je dirai ici quelques mots des journaux « honnêtes et modérés » de la bourgeoisie, entre autres du *Journal des Débats,* qui se dit le patriarche des journaux sérieux. En voici un échantillon.

Dans le courant du mois de Janvier 1849, les universitaires avec leurs professeurs avaient formé un cercle patriotique et littéraire dans les salles de la *Sapienza.* On avait invité, à l'ouverture du Cercle, une députation du cercle populaire, dont faisait partie aussi *Ciceruacchio.* Celui-ci, se voyant acclamé avec enthousiasme par la jeunesse, répétait en termes simples et affectueux : *Vive la jeunesse des écoles! Assez des prêtres! Il faut dorénavant de bons laïques. Maudit l'homme qui se marie pour procréer des prêtres!* Un ban chaleureux accueillit ces paroles du *patron Angelo.* Les prêtres qui assistèrent à cette fête, furent naturellement froissés; parmi eux se trouvait Monsignor de Falloux, qui, avec le chargé d'affaires de France, Forbin Janson, écrivait dans son pays les choses les plus abominables contre le peuple romain. — Or ces braves Messieurs, dans une de leurs correspondances au *Journal des Débats,* osèrent dire que Ciceruacchio, cet homme si simple et si bon, qui *alors terrorisait la ville de Rome, avait défendu aux*

maris de cohabiter avec leurs femmes, de peur qu'ils n'eussent d'elles des enfants qui pourraient se faire prêtres. Une pareille stupidité, que le *Journal des Débats* publiait avec son aplomb ordinaire, donne la mesure des travestissements que nos paroles subissaient en passant par de tels organes.

Si Ciceruacchio était alors la terreur de Rome, c'était sans doute parce que Mazzini n'y était pas encore venu. Du reste, on peut réfuter par un seul mot toutes les monstruosités des journaux étrangers contre les Romains. — Disons-leur : Comment peut-on croire à vos imputations, lorsque, dans ses réclames continuelles en faveur de la théocratie, le *Costituzionale Romano*, le journal noir qui paraissait librement dans cette ville, n'a jamais dit un mot qui ait pu justifier vos assertions?

Aux complots que les jésuites ourdissaient à l'extérieur, on tenta de joindre les alarmes intérieures. Les sanfédistes tâchaient de faire croire que le pays était en banqueroute, parce que, tout en devenant des accapareurs, ils avaient fait disparaître le numéraire en circulation pour le petit commerce. A cette manœuvre perfide, quoique inutile, il faut ajouter l'ordre donné par le Pape à tous les évêques, curés et chefs de corporations religieuses, *de ne pas payer l'impôt volontaire auquel le clergé s'était obligé au mois d'octobre de l'année précédente.* De plus, la cour de Gaëte invita les ecclésiastiques et les religieux des deux sexes à soustraire les objets les plus précieux de leurs églises et de leurs couvents aux Commissaires de la République chargés de dresser l'inventaire des biens ecclésiastiques, devenus propriété de l'Etat par un décret de l'Assemblée Constituante.

Toutefois la République était au-dessus des attaques du clergé et des sanfédistes. Malgré les menées et les

conspirations des hommes noirs, malgré la détresse de l'industrie et du commerce, conséquence déplorable du gouvernement clérical, dominateur du pays depuis des siècles; malgré le chômage d'un grand nombre de pauvres pères de famille, mis sur le pavé par la noblesse romaine et par les Cardinaux qui avaient accompagné ou suivi le Pape dans sa fuite, malgré l'état peu satisfaisant des finances et de l'administration en général, la République romaine, secondée par le courage, la sagesse et la persévérance de son Assemblée, réussit à frapper pour un million de billon et à créer pour quatre millions d'écus de papier-monnaie de la plus grande à la plus petite valeur. En outre, la République employa tous les artisans et tous les ouvriers de la ville et du pays à achever la restauration du temple de St.-Paul, hors de la Porte Ostiense, à restaurer les salles du Capitole, à fouiller, d'après un plan très-intelligent, les antiquités et les ruines du Forum (œuvre maintenant poursuivie par les Français occupateurs de la ville): elle créa un fonds pour les artistes sans ouvrage, employant ceux-ci à copier les plus remarquables tableaux des églises, afin qu'on pût transporter les originaux au musée du Vatican; elle fit exécuter par ces mêmes artistes, afin d'en enrichir la Protomothéque du Capitole, les bustes de cent des plus illustres Italiens de l'époque moderne. — Ajoutez à cela les cent mille écus décrétés pour secourir Venise; la pension pour les blessés et pour les veuves et les orphelins des citoyens morts dans la guerre de l'indépendance; la dotation considérable des gymnases et des universités, le traitement annuel augmenté aux instituteurs et aux professeurs de sciences, le chiffre de l'armée porté à 20 mille hommes, l'armement de la garde nationale, complété aux frais de l'Etat dans les

localités les plus pauvres, la mobilisation d'une grande partie de cette même garde nationale, l'amélioration de notre petite marine, l'approvisionnement des forteresses et la confection d'un grand matériel de guerre, la création de 8 batteries, malgré le feu mis par les sanfédistes aux trains déjà prêts à Rome dans le courant du mois de mars; et enfin l'abolition complète de la ferme privilégiée des sels et des tabacs et de la mouture des froments, quoique la République se fut privée des ressources financières que lui apportaient les douanes, supprimées entièrement sur toute la frontière des Romagnes.

Il ne faut pas oublier non plus que notre Assemblée avait solennellement reconnu la dette publique du gouvernement clérical, qui se montait à la somme effroyable de 40 millions d'écus romains.

CHAPITRE IV.

La République romaine et Mazzini.

Rome a accompli toutes les choses qu'on vient de raconter, sans qu'un citoyen quelconque puisse s'en attribuer particulièrement le mérite. Il est vrai que la réaction et la contre-révolution européenne en ont attribué l'idée et l'impulsion à Mazzini, à cette idole prétendue de la révolution italienne, idole qui n'existe que dans la tête ou mieux dans la mauvaise foi des jésuites.

Non, ni Mazzini, ni Garibaldi, ni Ciceruacchio, ne veulent ni ne peuvent ôter à notre Peuple et à notre révolution leurs actes glorieux, et aussi inévitables que spontanés.

Comme je tiens à prouver toujours ce que j'avance, et comme c'est une invention calomnieuse et très-habile que de vouloir réduire à la *faction mazzinienne* tout le mouvement national de l'Italie, et surtout le fait éclatant de la République romaine, il faut que je donne ici, pièces en mains, un démenti formel aux assertions gratuites et absurdes sur ce sujet.

On a déjà vu qu'avant l'arrivée de Mazzini à Rome, Ciceruacchio, cet homme si simple et toujours au milieu des hommes du petit commerce, auquel il appartenait, passait auprès des jésuites pour l'agitateur et le dictateur d'une ville qui est peuplée de plus de 170,000 âmes, et qui avait une garde nationale de 14 mille hommes. Si cette assertion a été reconnue fausse, en ce qui concerne Ciceruacchio, elle l'est doublement à l'endroit de Mazzini.

Cet illustre patriote, d'une célébrité européenne, soit comme fondateur de la *Jeune Italie*, soit comme poète d'une République unitaire dans la Péninsule, avait poussé, de la terre d'exil, le cri de *République* il y a déjà 15 ans, lorsque l'Italie, pour marcher de conserve avec la révolution européenne, ne pouvait exiger que la *charte constitutionnelle*. Puis, lorsqu'à l'avènement de la République française, de la révolution à Vienne et de l'insurrection de la Sicile et de la Lombardie, la partie énergique de la Péninsule voulait logiquement la *République*, Mazzini, en fondant à Paris une *association nationale*, proposait une *monarchie unitaire italienne*, appuyée sur la grande épée de Charles-Albert. Qu'on voie son livre intitulé *République et Royauté en Italie*,

où il démontre avoir constamment appuyé, à Milan, le parti piémontais de la *fusion*.

L'encyclique du Pape (20 avril 1849) certifie assez explicitement que le Peuple romain n'avait rien à faire avec Mazzini, alors albertiste, parce que le Peuple romain ne voulait que la République, dont il proposait, à lui, Pie IX, la présidence. Et de deux.

Après la fuite du Pape, étant encore sous l'impression de cet événement, qu'écrit Mazzini à son ami Mameli à Rome? Au lieu de lui conseiller une propagande républicaine, un comité électoral digne d'une grande Assemblée, il lui propose la fondation d'une *Association nationale unitaire*, et la guerre à l'Autriche, toujours d'accord avec l'armée piémontaise. Mais le brave Mameli, tout en lui démontrant que la cause de la liberté et de la révolution romaine devait précéder la guerre de l'indépendance, répondit dignement à Mazzini: « Tandis que vous voulez qu'il se forme un Comité d'association nationale, nous galopons à ciel ouvert vers la République[1]. » Et de trois.

La Constituante romaine, sans s'attacher trop à ses doctrines, nomma Mazzini notre *concitoyen*, dans l'intention d'honorer en lui un patriote de grand mérite. Elu en Février représentant de Rome à l'Assemblée, il se trouvait encore en Toscane. Mazzini vint dans cette ville au commencement du mois de Mars. Toujours enthousiaste de son système d'*unité italienne*, il proposa à la Constituante *de se dissoudre*, afin que chacun de ses membres allât dans les provinces armer le Peuple pour recommencer la guerre à l'Autriche sous le commandement de Charles-Albert. Mais l'Assemblée n'était pas

[1] *Scritti di G. Mameli*. Genova, 1850.

aussi insensée, elle repoussa à l'unanimité la proposition de Mazzini. — Et de quatre, sans tenir compte du reste.

Si ensuite il fut nommé Triumvir par notre Assemblée, cela eut lieu parce que le gouvernement romain devait représenter la patrie italienne, Mazzini ayant pour collègues un Romagnol (Saffi) et un Romain (Armellini).

Comme triumvir, on a attribué à Mazzini une grande part à la résistance de Rome contre la Croisade catholique. Avant tout, on sait bien que le décret et les actes y relatifs partirent entièrement du pouvoir et de la volonté de l'Assemblée Constituante. En outre, on connaît la division survenue entre Mazzini d'une part, Garibaldi et Calandrelli de l'autre, sur la manière de combattre l'armée française. Mazzini, qui avait des idées singulières et presque excentriques sur l'initiative et sur l'influence révolutionnaire de la France, voulait à tout prix ménager l'armée d'Oudinot, en se bornant à la simple défense de Rome. Ainsi le 30 Avril, après la défaite des Français, Garibaldi et Calandrelli voulaient naturellement poursuivre l'ennemi, qui aurait été complétement anéanti, puis marcher sur Gaëte et sur Naples. Mais Mazzini, qui s'attendait tout bonnement au rappel en France, par le peuple, de cette armée fratricide, fit perdre par son entêtement les fruits de la victoire. Dès lors Garibaldi et Calandrelli se virent obligés de faire une vive opposition à Mazzini. Cette opposition triompha lorsque Mazzini, voulant l'impossible, soutint que la ville de Rome, épuisée par deux mois de siége, pouvait encore tenir contre 35,000 Français, pourvus de tout.

La contradiction dans laquelle Mazzini se mit alors par ses actes du 30 Avril, et ses prétentions irration-

nelles du 30 Juin, amenèrent la chute du triumvirat et la complète conviction de l'Assemblée que ce patriote avait trop travaillé dans son cabinet pour pouvoir bien connaître et apprécier les hommes et les choses.— Ainsi Mazzini osa protester contre ces derniers actes de notre Assemblée la veille de l'entrée des Français à Rome, et lorsque l'Assemblée Constituante était la seule représentation encore debout de la Rome du Peuple. — Mais si vous voulez connaître encore mieux ce que nous devons à Mazzini, lisez les actes de son *Comité national* de Londres, et vous verrez qu'il ose repousser avec force le droit d'existence de la République romaine, pour être contraire à son système d'*unité italienne ! ! !*

Comment donc se fait-il que les réactionnaires aient prôné Mazzini comme le grand chef de la révolution de la Péninsule, et que maintenant ils le considèrent comme le mot de ralliement de la persévérance républicaine de Rome, de cette Rome qui, sans Mazzini, a fait la révolution du 16 Novembre, a obligé le Pape à s'enfuir à Gaëte, a foulé aux pieds ses excommunications et ses bulles, s'est réunie solennellement pour les votations de la Constituante, et a proclamé et applaudi cette République qu'elle a défendue pendant deux mois avec un héroïsme tout nouveau dans l'histoire ?

Le mensonge systématique des contre-révolutionnaires, à l'égard de Rome, a pour but de réduire la cause des Romagnes et de toute l'Italie à une affaire de conspirateurs et de parti, à une simple faction.

Il est fâcheux que les journaux républicains français, en parlant de la démocratie italienne et de l'antipapisme de Rome, n'aient fait que stéréotyper les phrases et les inventions astucieuses des obscurantistes. Cela ne doit pas étonner le lecteur, qui sait combien la presse fran-

veillance singulières ; de son côté, le clergé s'empresse d'adoucir et de soulager notre amertume et nos afflictions par des démonstrations sincères d'une dévotion et d'un respect vraiment filial. — Nous avons encore demandé du secours à l'Espagne, qui grandement soigneuse d'adoucir nos douleurs, fut la première à exciter les autres nations catholiques à former une alliance cordiale pour tâcher de remettre dans son siége le père commun des fidèles, le Pasteur suprême de l'Eglise. — En dernier lieu nous avons demandé le même secours au royaume des Deux-Siciles, dont le roi nous donne généreusement l'hospitalité, et qui tout en s'occupant vigoureusement de fonder le bonheur solide et réel de ses peuples, brille tellement par sa religion et sa piété, qu'il peut servir de modèle à ses propres sujets..... Nous espérons donc, qu'avec l'aide de Dieu, les susdites puissances catholiques, ayant toujours présente à leurs yeux la cause de l'Eglise et de son souverain Pontife, se hâteront d'accourir le plus tôt possible à la défense et à la restauration du *gouvernement civil* du Siége apostolique, en rendant à nos sujets la paix et la tranquillité perdues, et nous avons la ferme confiance que par ce moyen les ennemis de notre très-sainte religion et de la société civile, seront chassés de Rome et de tous les Etats de l'Eglise. »

C'est de cette manière, tout apostolique, que le Vicaire de Christ annonçait au Sacré Collége à Gaëte (le 20 Avril 1849), l'intervention des baïonnettes étrangères contre le peuple romain.

Quant aux mensonges et aux calomnies atroces que le Pape lance solennellement, dans cette allocution, contre Rome, nous en donnerons la réfutation complète dans le chapitre VII, avec celle qui regarde les griefs que le vainqueur a eu la complaisance de mettre sur le dos des vaincus.

Le Pape débita au Sacré Collége des Cardinaux l'allocution précitée peu après que le traité d'intervention, dans les Etats Romains, eut été signé entre les puissances catholiques.

Le 18 Février, par ordre de Pie IX, le Cardinal Antonelli, Pro-Secrétaire du St.-Siége, avait ouvert le protocole des négociations, pour amener l'intervention européenne contre les Romagnes, entre les ambassadeurs des puissances étrangères auprès du Pape.

Dans l'histoire de la République Romaine de notre ami C. Rusconi (ministre des affaires étrangères sous la République), on trouve la correspondance secrète d'un attaché d'ambassade à Gaëte avec un de ses amis à Rome, pour lui communiquer tout ce qui s'y passait au sujet de l'intervention. J'en extrais les passages les plus saillants.

On lit dans une lettre du 30 Mars : « M. L... tranquillise la Cour au nom de Montalembert, qui est très-vénéré ici. » — Le 16 Avril : « Hier soir un débat très-vif s'est engagé entre les ambassadeurs et les Cardinaux. Messieurs d'Harcourt et de Rayneval soutinrent une attaque très-vigoureuse de la part de Leurs Eminences les Cardinaux Antonelli et Macchi. Les choses furent poussées si loin que l'ambassadeur de France fut sur le point de rompre les négociations. Alors M. L... intervint et arrangea les affaires de son mieux. » — « Les nouvelles de Paris, ajoutait-on, continuent à être très-bonnes et devront en définitive apaiser toutes les susceptibilités. Le Saint Père reçoit les témoignages d'estime et de vénération de la part du Président et de ses ministres. Son Eminence Antonelli disait à ce propos que ces deux pays sont solidaires, et qu'ainsi en soutenant la cause de l'ordre en Italie, la France soutenait la sienne propre. »

Ces documents, joints aux faits successifs, montrent

jusqu'à l'évidence que l'âme de l'intervention catholique contre la République romaine, fut le gouvernement de Louis Bonaparte, qui dès lors rêvait l'expédition de Rome à l'intérieur et le coup-d'état du 2 décembre, en comptant sur la reconnaissance des jésuites et sur la légèreté de la République française, représentée dans l'Assemblée.

Il sera toujours bon d'ajouter à ces motifs d'ambition napoléonienne, les détails suivants d'une superstition toute *Corse*, qui lie Louis Bonaparte à la Papauté. — On lit dans l'*Indépendance Belge* du 23 Août 1852, à propos de madame Salvage, qui réclame encore du gouvernement papal une indemnité pour dommages soufferts pendant le siége de Rome.

« Le Prince-Président a plusieurs motifs de reconnaissance qui l'engagent à l'égard de madame Salvage. L'exécutrice testamentaire de la reine Hortense, lors de la captivité à Ham, a amené le Prince à se réconcilier avec le Pape, qui se souvenait avec amertume de l'insurrection de Bologne en 1831. Sa Sainteté, *touchée des sentiments pieux du Prince captif*, qui lui étaient transmis par madame Salvage, restée fidèle au malheur, *avait envoyé sa bénédiction au neveu de l'Empereur*, et avait obtenu *du gouvernement français que la messe serait dite tous les dimanches dans une chapelle de Ham.* » Comme les choses les plus saintes présentent aussi un côté superstitieux, le *Prince Louis Napoléon a attribué à la bénédiction pontificale tout ce qui lui est arrivé d'heureux depuis cette époque!!!*

Une modeste réflexion à ce propos. Comment se fait-il que les bénédictions pontificales profitent si bien aux étrangers et si peu à la population des états du Pape? Louis Napoléon peut, moyennant la bénédiction ponti-

ficale, non-seulement être heureux sur cette terre, mais de plus opprimer saintement les droits, les libertés et la justice, d'abord de Rome et puis de la France ; et les Etats Romains, au contraire, loin d'être améliorés par la restauration papale, sont toujours plus ruinés par le plus mauvais des gouvernements, associé au brigandage, aux viols, aux assassinats, au vagabondage et au paupérisme en permanence? Messieurs les papistes, une réponse s'il vous plaît.

CHAPITRE VI.

Expédition française à Rome.

J'arrive avec une douleur profonde au récit de l'expédition française à Rome. Je serais tenté de briser ma plume devant cet amas d'hypocrisies et de lâchetés qu'une République employa pour égorger une République sœur si pacifique et si digne; mais il faut que le monde sache toute la vérité, et celui qui, de nos jours, se consacre à la cause de la justice, doit se rappeler qu'il se prépare à un sacrifice qui tient du martyre.

Le 16 avril 1849, le président du ministère de Falloux demanda à l'Assemblée nationale française les crédits nécessaires pour occuper militairement les Etats Romains. Voici les propres paroles du ministre O. Bar-

rot : « L'Autriche, après la déroute du Piémont à Novarre, poursuit les conséquences de sa victoire; elle pourrait se prévaloir des droits de la guerre à l'égard des Etats plus ou moins engagés dans la lutte qui avait éclaté entre elle et la Sardaigne. Le contre-coup des événements s'est fait d'ici sentir dans l'Italie centrale (en Toscane). Les informations qui nous arrivent annoncent dans les Etats Romains une crise imminente. La France ne peut y rester indifférente. Le protectorat de nos nationaux, le maintien de notre influence en Italie, le désir de garantir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales, tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée:... Ce que nous pouvons affirmer dès à présent, c'est que du fait de votre intervention sortiront d'efficaces garanties et pour les intérêts du pays et pour la cause de la vraie liberté. »

Plusieurs républicains modérés, entr'autres le général Lamoricière, crièrent aux ministres : *Vous allez remettre le pape sur son trône*, et le ministère de leur répondre effrontément : *Non! Non!*

Malheureusement l'hypocrisie et la trahison du ministère furent rendues possibles par l'inintelligence des républicains modérés qui étaient sous l'influence fatale des avocats. Ne fût-ce pas l'avocat Jules Favre qui, par son rapport à l'Assemblée, rallia la gauche à la droite dans le vote de l'expédition de Rome, malgré l'opposition très-vive de la Montagne? Qu'on se rappelle les idées et les mots à double entente de ce rapport qui faisait en même temps de l'armée française l'auxiliaire des Romains et le bras de l'invasion catholique! Les voici ces idées mieux exposées par lui (Jules Favre) le 7 mai : « Quant à la marche de l'expédition, *il était*

bien entendu qu'elle occuperait militairement Civita-Vecchia, lieu choisi pour le débarquement, et qu'elle emploierait même la force pour vaincre la résistance qui pourrait lui être opposée. » — C'est inconcevable! On n'avait pas reconnu notre République et ces Messieurs de l'Assemblée française se posaient en protecteurs et en arbitres de notre sort sans que nous le leur demandassions et sans qu'ils eussent eu la bonté de nous en prévenir! Et vous, Monsieur Jules Favre, qui vous disiez républicain, d'où tiriez-vous le droit d'autoriser votre armée à forcer le passage à Civita-Vecchia, à envahir un territoire indépendant, à violer le droit des gens, à mitrailler et à tuer, sous prétexte de le sauver, un pays qui avait ses propres bras pour se défendre et qui, par le fait de sa résistance héroïque, vous prouva assez qu'il avait de la force pour se soutenir? Est-ce qu'enfin vous pouviez ignorer que, par le seul précédent des hostilités accomplies à Civita-Vecchia, l'armée française ne pourrait jamais devenir l'alliée et l'amie des Romains? Oui, ce sont les républicains modérés, les républicains-doctrinaires de la Constituante française qui ont fait l'expédition de Rome!

Montalembert, de Falloux et Bonaparte, après l'avoir emporté sur la Montagne grâce à la gauche, s'empressèrent d'envoyer la proclamation suivante au général Oudinot, commandant en chef de l'armée expéditionnaire :

« Aux habitants des Etats-Romains!

» Au milieu des événements qui agitent l'Italie, la République française a résolu d'envoyer un corps d'armée sur votre territoire, non *pas pour soutenir le gouvernement actuel qu'elle n'a jamais reconnu, mais pour détourner de dessus votre patrie des malheurs incal-*

culables. — La France n'entend pas d'avoir le droit de régler les choses qui appartiennent particulièrement aux populations romaines et qui, *pour parler plus largement*, sont à cœur à toute l'Europe et à tout le monde catholique.

» Elle croit seulement qu'en vertu de sa position, elle est particulièrement appelée à intervenir pour rétablir un Etat qui s'oppose également aux abus à jamais détruits par la générosité de l'illustre Pie IX et à l'anarchie de ces derniers temps. — Le drapeau que j'ai arboré sur vos rivages est celui de la paix, de l'ordre, de la civilisation et de la vraie liberté. Autour de lui se rallieront tous ceux qui voudront concourir à la réalisation de cette œuvre patriotique et sainte.

» *Le commandant en chef de l'expédition dans*
» *la Méditerranée,*
» OUDINOT DE REGGIO. »

A peine cette proclamation fut-elle connue à Civita-Vecchia et dans les environs, qu'elle excita dans la population l'indignation la plus vive contre la France; et comme l'armée française, en suite des démarches les plus flatteuses auprès des autorités locales, venait d'être reçue en amie, le chef d'escadron Espivent, qui commandait l'avant-garde, faisant usage de ses instructions secrètes, s'empressa de retirer les exemplaires de la susdite proclamation et de faire oublier l'impression fâcheuse qu'elle avait produite par une autre proclamation plus bienveillante et plus libérale en apparence. Elle déclarait entr'autres « *vouloir respecter les vœux de la majorité des populations romaines, et de ne leur imposer aucune forme de gouvernement qui ne fut choisie par elles.* » — A l'ouïe de ce nouveau langage, les au-

torités de Civita-Vecchia croyant accueillir en effet des frères et amis qui, disait-on, « n'avaient pas compris tout d'abord l'esprit républicain de notre pays, » donnèrent, le 27 avril, leur adhésion au débarquement complet de l'armée française. En entrant à Civita-Vecchia, le général Oudinot reçut une protestation solennelle de l'Assemblée constituante romaine qui, *tout en réprouvant la faiblesse coupable des autorités locales, repoussait formellement toute intervention de la part de la France, parce qu'elle avait fait occuper le territoire indépendant de notre République par des troupes armées, et cela sans y être appelée*. Dès que la population de Civita-Vecchia eut connaissance de cette protestation, elle prit une attitude sérieuse devant cette armée qui l'avait lâchement trompée en employant les expressions les plus saintes de la fraternité et de la solidarité des peuples. — Ce fut alors que le commandant français (26 avril) adressa au pays la proclamation dont voici les principaux passages : « *Notre but n'est pas d'exercer sur vous une influence oppressive ou de vous imposer un gouvernement qui serait opposé à vos vœux. Nous venons, au contraire, vous préserver des plus graves malheurs. Accueillez-nous en frères, nous justifierons ce titre. Nous respecterons vos personnes et vos biens, nous paierons argent comptant toutes nos dépenses; nous nous concerterons avec les autorités existantes pour que votre occupation momentanée ne vous impose aucune gêne, nous sauvegarderons l'honneur militaire de vos troupes en les associant partout aux nôtres pour assurer le maintien de l'ordre et de la liberté.* »

Civita-Vecchia restait toujours sérieuse, mais sans pouvoir bouger; quinze mille soldats français occupaient

la ville. Oudinot se hâta de marcher sur Rome. Sa dernière proclamation à la main, il fit tous ses efforts pour persuader la députation romaine venue chez lui à Civita-Vecchia qu'il fallait, pour le bien de la ville elle-même, que l'armée française y entrât.— « Non, général, lui répondirent les députés ; non. Rome ne vous a pas appelé ; elle n'a pas besoin de vous aussi longtemps que notre République n'aura pas été reconnue par le gouvernement français. Vous dites que vous venez pour nous préserver de l'occupation autrichienne ; mais vous savez comme nous que les Autrichiens sont encore loin de Rome. Du reste, comme vous avez déjà occupé notre territoire, si vous ne voulez pas marcher contre les Impériaux, restez à Civita-Vecchia : à Rome, le peuple romain ne veut d'autre armée que la sienne. »

Oudinot ne pouvant répondre directement à nos députés, les pria de regarder de sa fenêtre sur la place de Civita-Vecchia les drapeaux tricolores de la France et de l'Italie entremêlés en signe d'alliance. « Voilà, Messieurs, ajouta-t-il, l'expression la plus fidèle des rapports de mon pays avec le vôtre : nous sommes déjà des frères. » — « C'est précisément pour cette raison, général, répartirent les députés, que vous ne pouvez aller à Rome. Chacun des frères à sa place : vous ici, et nous à Rome qui est à nous. Les Romains ne souffriront jamais qu'elle soit occupée par une armée étrangère. — « Vous pourriez vous tromper, Messieurs, je sais trop bien que les Romains ne se battront pas.... » La colère empêcha nos députés de répondre à cette grossière insulte du commandant français.

Oudinot arriva en effet le 30 avril sous les murs de Rome, mais pour y être complétement battu par ces Romains qu'il avait si légèrement accusés de lâcheté.

La nouvelle de la journée du 30 avril mit tout Paris en émoi. L'Assemblée constituante eut dès le soir du 7 mai une séance extraordinaire qui commença par un orage contre le ministère, et finit par un stupide vote de confiance au même cabinet. La nullité républicaine de l'opposition se montra dans toute son étendue. En effet, quel était l'ordre du jour rédigé par elle sur l'expédition de Rome ? Le voici : *L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée de son but.* Encore des équivoques! Quel était donc en définitive le but de l'expédition de Rome? Devait-il être révolutionnaire, modéré, constitutionnel ou papiste? Personne ne le spécifia, et les jésuites surent parfaitement profiter de ce monstrueux équivoque mis en avant par les doctrinaires, véritable fléau des peuples.

Le 11 mai déjà on lisait à Paris la lettre qui suit, adressée par le Président au général Oudinot : « Cher général. La nouvelle télégraphique de la résistance inattendue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, auraient reçu avec empressement une armée destinée à accomplir une mission de bienveillance et de dévouement. Vos soldats ont été reçus en ennemis, votre honneur militaire est engagé, et je ne puis permettre qu'il reçoive cette tache. Soyez certain que les secours ne vous manqueront pas. Dites à nos braves soldats que je leur tiens compte de leur valeur, ils pourront toujours se reposer sur mon appui et sur ma reconnaissance.

» Elysée national, 8 mai 1849.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le sens si explicite de cette lettre était complété par la dépêche télégraphique du 10 mai au même général; elle était ainsi conçue : *On vous envoie des renforts; attendez-les.* La gauche de l'Assemblée fit grand bruit de cet écrit dans la séance du 12 mai. Le ministère savait à qui il avait affaire, aussi nia-t-il imperturbablement que la lettre écrite par le chef du pouvoir exécutif eut un *caractère officiel!* Et la gauche de se montrer encore satisfaite de cette réponse, d'autant plus qu'on lui avait dit que le cabinet, suivant les instructions de l'Assemblée, avait réellement envoyé M. de Lesseps à Rome pour *s'entendre avec les autorités romaines.*

A part tout ce qui devait demeurer secret dans cet envoi diplomatique, même le but apparent de la mission de M. de Lesseps n'était pas bienveillant pour la République romaine. Je laisse parler ce diplomate lui-même. Les jésuites l'accusant d'avoir fourni aux Romains des moyens de résistance contre l'armée d'Oudinot, il écrit pour se défendre : « *Si mon accusateur se fut rendu à Rome et s'il eut consulté des hommes impartiaux, il aurait su que la période qui offrait aux Romains les plus grandes chances de défense était antérieure de quelques jours au commencement de ma mission; que mes négociations au contraire ont été la cause d'une diminution dans l'énergie de la résistance, et que le temps gagné était favorable à la politique de la guerre, puisque l'effectif de nos forces et le matériel de siége étaient encore insuffisants.* »

La lettre suivante de M. de Lesseps, adressée au général Oudinot quelques heures avant son départ de Rome, le 1er juin 1849, révèle de nouvelles énormités commises par la France dans l'expédition de Rome, grâce à l'incapacité de ses démocrates. — « Général, la réflexion

et des conseils énergiques et éclairés, variant les mesures, ont permis de révoquer au dernier moment vos ordres de recommencer les hostilités (sans avoir prévenu le gouvernement romain de la fin de l'armistice). Mais ces ordres ne sont pas arrivés assez à temps pour empêcher l'occupation de Monte-Mario où vous n'avez pas rencontré de résistance, *parce que j'avais pu à l'avance faire connaître à Rome qu'il ne fallait pas s'inquiéter de vos mouvements, destinés seulement à vous assurer des positions dont les armées étrangères en marche sur Rome* (les Autrichiens étaient à cinq jours de la ville!) *pourraient s'emparer contre vous. Sans cet avis, et sans mon retour à Rome, le tocsin eut été sonné, la garnison, la population de la ville et jusqu'aux femmes du Transtévère armées de leurs couteaux, eussent fait l'assaut de Monte-Mario.... Vous vous êtes rendu, sans le savoir, l'instrument d'une conspiration ourdie par les ennemis de la France; ma vigilance a su déjouer à temps la trame ténébreuse dont je connais tous les fils... Si vous ne me croyez pas bon Français, vous penserez peut-être que ceux qui m'ont remplacé au quartier-général le sont plus que moi, entr'autres l'agent officiel de la Russie auprès du St.-Siége, le père Vaure* (franciscain), *un général prussien envoyé de Radetzky, M. l'abbé Brimont, etc., etc*[1].

Le général Oudinot se croyait autorisé à tout acte, même au plus honteux et au plus inouï dans les annales militaires, contre la ville de Rome. Dirigé par les Jésuites et les Cosaques, il usa de ruse pour gagner du temps et recevoir des renforts et le matériel de siége,

[1] Voir *Ma Mission à Rome* et la *Réponse au ministère et au Conseil d'Etat, par de Lesseps.)*

puis il écrivit au chef de notre armée en lui dénonçant la fin de l'armistice, dans un moment où il s'était déjà emparé des meilleures positions autour de la ville. Voici ses paroles : « Général Rosselli. *Je renvoie l'attaque de la place à lundi (4 juin), pour le moins.* » Mais à peine eut-il expédié la dépêche qu'il nous attaqua à l'improviste dans la nuit du samedi au dimanche, un jour et demi avant la fin de la trève!!! Voilà la gloire militaire de la France contemporaine.

Lorsque les choses en furent arrivées là, les hommes du juste-milieu en France qui ne pouvaient plus nier que le but de l'expédition de Rome ne fût la ruine de la République pour y rétablir le gouvernement clérical, n'hésitèrent pas d'employer de pareilles hypocrisies, en disant « que menacés par l'Autriche, qui nous aurait » assurément vaincus, il était préférable pour nous » d'avoir le pays occupé par l'armée française ; qu'en » effet la guerre et le siége de Rome avaient été modérés et pleins d'égards pour la ville immortelle, et » qu'enfin la République Romaine devait périr par la » faute de son origine et de ses excès révolutionnaires. »

Examinons ces allégations une à une. — Non, sans la France les Autrichiens, à peine capables d'envahir la Toscane, n'eussent pas pu, en 1849, occuper les Romagnes. A elle seule la ville de Bologne avait, l'année précédente, battu et mis en déroute six mille Croates, soutenus par une imposante artillerie. — Observons encore qu'à la nouvelle de l'expédition française, toute la partie énergique de la garde nationale du territoire bolonais s'était concentrée à Rome ; néanmoins Bologne, ville entièrement ouverte, et Ancône, avec une très-petite garnison de volontaires, résistèrent vaillamment pendant 45 jours à 20 mille Autrichiens, l'élite de l'armée de

Radetsky. L'intervention française eut encore un autre tort, celui de se présenter en gardant les apparences de l'alliance et de la fraternité, en ayant l'air de nous tendre la main, ce qui fit naître, chez beaucoup de monde, une espèce d'hésitation qui devait nécessairement paralyser bien des forces. On pouvait encore à la rigueur craindre de combattre des amis en résistant à l'armée française. Ces illusions ne tardèrent pas à s'évanouir. — Ceci établi et mis en regard des paroles de M. de Lesseps que nous avons rapportées, nous nous demandons comment il est possible qu'on ose encore répéter que sans la France, l'Autriche nous aurait complétement vaincus? Est-ce qu'on ignore donc qu'elle avait alors la Hongrie et Venise sur les bras? En cherchant à se justifier de cette manière, la France s'est entourée d'une auréole de mépris, qu'une hostilité franche et même brutale ne lui aurait pas prêtée. Les Français honnêtes et modérés ont, il est vrai, paré le coup dont nous menaçait de loin le poignard d'un assassin, mais c'était pour nous frapper mortellement par derrière.

Il est donc avéré que l'Autriche n'était pas en état de nous attaquer lors de l'expédition française. On n'y avait pas encore oublié la panique qui avait saisi Haynau en Février, à la vue de l'attitude des Romagnes, et certes Haynau n'était pas homme à s'effrayer de si peu.

Au moment de l'intervention française, Rome était prête à secourir les patriotes napolitains par le moyen de Garibaldi. Les victoires de Palestrina et de Velletri, que ce grand chef de guérillas remporta plus tard, nous donnent le droit de soutenir que la révolution de Naples se serait facilement accomplie avec son secours, en nous fournissant d'immenses ressources, et surtout une armée de terre et de mer considérable, qui nous

aurait permis de reconquérir toute la Péninsule. Il est vrai que l'Autriche avait triomphé du Piémont à Novare, mais cette défaite, aussi étrange qu'inexplicable, faisait encore frémir de rage la plus grande partie du pays. Gênes n'était pas bien domptée, la Lombardie guettait l'instant de sa rescousse, la Toscane était prête à s'allier à Rome, et la République de Venise, encore debout, résistait héroïquement à l'armée de Radetsky. On conviendra donc que nous ne nous faisons aucune illusion en pensant que si la France, au moins, eût été neutre, l'Italie se serait trouvée par Rome dans la même position que la Hongrie vis-à-vis de l'Autriche. Or il ressort de là avec évidence que si la Russie fut nécessaire pour sauver l'Autriche en Hongrie, de même la France servit à la diplomatie d'instrument *nécessaire* pour sauver la même puissance en Italie. On restaurait le Pape pour raffermir l'Autriche. Joli rôle, en vérité, pour une république!

Nous avons à aborder maintenant un autre côté de la question. Le parti honnête et modéré a célébré sur tous les tons la modération de l'armée d'occupation à Rome. Nous allons prouver que ce n'est qu'un tissu de mensonges. Et d'abord disons-le franchement, cette modération des Français était logiquement impossible. Dans cette guerre entreprise pour sauver l'Autriche et le Pape, guerre organisée et dirigée par les jésuites et les diplomates avec toute la perfidie et l'hypocrisie dont est capable la Sainte-Alliance, pouvaient-ils avoir jamais les égards et le respect dus à un Peuple généreux et tranquille, qui ne cessait de déjouer, par son attitude sérieuse et irréprochable, les prétextes d'ordre affichés par l'intervention étrangère?

Du reste la chronique noire de l'expédition française

à Rome parle bien haut à l'appui de nos conclusions. Je commencerai par transcrire ici le rapport (publié dans le *Moniteur Romain*) qu'un jeune campagnard adressa au triumvirat après avoir été arrêté par les troupes françaises pendant le siége de Rome : « Citoyens triumvirs, je veux vous raconter avec exactitude un fait qui soulève l'indignation. Dimanche dernier, je revenais de Bocchignano à Rome, lorsqu'arrivé près du Pont Salaro, et ignorant qu'il y avait là des Français, je fus saisi tout à coup par une patrouille qui commença par me jeter à bas de mon cheval, après quoi trois de ces soldats voulurent successivement enfourcher ma monture, mais ils furent renversés à l'instant même. Ecoutez maintenant ce qu'ils me firent. Ils m'introduisirent dans une écurie de l'auberge de Salaro, où je me rencontrai avec une cinquantaine de voyageurs arrêtés comme moi. Il y avait même des Dames parmi eux. Beaucoup de ces gens étaient des voituriers et charetiers romains auxquels on avait enlevé leurs chevaux et dont on avait démonté les chars pour en construire des barricades. Quelques instants après mon arrivée le bruit se répand que Garibaldi venait de faire une sortie. Alors la première pensée de ces braves militaires fut de nous envoyer tous sur la tourelle de Salaro pour nous exposer aux balles de nos légions républicaines. » *Après d'autres vexations inqualifiables que les Français firent éprouver à nos tranquilles concitoyens, et qu'il serait trop long de mentionner ici,* le rapport se termine ainsi : « Il y avait deux jours que je n'avais mangé ; appuyé de quelques compagnons de captivité je m'adressai à un officier pour obtenir un morceau de pain. Il nous répondit, en s'imaginant sans doute faire preuve d'esprit, que nous n'avions qu'à ouvrir nos bouches pour nous rassasier

d'air. Nous demandâmes alors qu'on nous rendît nos chevaux, mais ils nous répondirent que si nous ne nous taisions pas, leurs fusils étaient chargés à balles. Enfin, nous fûmes relâchés tous ensemble, tous également dévalisés; pour ma part ils m'avaient pris non-seulement un bon cheval tout équipé, avec des besaces remplies d'effets de quelque valeur, mais ils m'avaient de plus arraché mon gilet. »

Cela s'explique amplement par un fait officiel, de la plus haute gravité, que nous allons raconter. Un détachement de l'armée française, sous les ordres du général Sauvan, occupait pendant le siége de Rome la ville de Tivoli. Ce corps annonça l'intention de détruire la poudrière romaine existant dans cette ville. Lorsque la municipalité protesta énergiquement contre cet acte de vandalisme, le général français répondit par écrit en ces termes: « Le général soussigné reconnaît avoir reçu de la municipalité de Tivoli une protestation contre la destruction de la poudrière établie dans cette ville. Malgré la protestation il passe outre. Tivoli, le 29 Juin 1849. Général Sauvan. » — D'autres soldats français, embarqués sur le *Magellan*, détruisirent la fonderie des projectiles et la fabrique des munitions de guerre de Nettuno, la plus remarquable de notre pays.

Nous arrivons maintenant au bombardement de Rome, que l'impudence française a tâché de nier longtemps contre l'évidence la plus éclatante.

Les Français commencèrent à bombarder Rome le 30 Avril, quoiqu'ils eussent fait semblant d'être venus en amis; cela n'est que trop bien attesté par les marques de boulets que porte la *tribune* de St.-Pierre, par les dégâts constatés *officiellement* au plafond de la Biblio-

thèque et du Musée du Vatican et par les boulets de gros calibre ramassés par les membres de l'Assemblée Constituante et envoyés aux montagnards de l'Assemblée nationale française, *avec une légende relative*. Disons, en passant, que le Peuple appela dès lors les projectiles français exposés au public *i confetti di Pio nono (les dragées de Pie IX)*.

Ils recommencèrent le 5 Juin, et canonnèrent la ville sans interruption jusqu'au 30 du même mois, ce qui est prouvé non-seulement par les dégâts incalculables que cela causa dans le Transtévère, aux monuments et aux édifices les plus remarquables de la ville, mais encore par la pièce officielle du corps des Consuls des puissances étrangères, résidant à Rome, digne protestation adressée au commandant en chef de l'armée française, et dont voici un extrait: « Nous nous permettons, Monsieur le général, de vous signifier que votre bombardement *a déjà coûté la vie à beaucoup de personnes inoffensives, en détruisant en même temps des chefs-d'œuvre des beaux arts qui ne pourront jamais être remplacés*. — Les signataires de cette pièce furent les agents consulaires de l'Angleterre, de la Prusse, des Pays-Bas, du Danemark, de la Suisse, du Wurtemberg, de la République de St.-Salvador, des Etats-Unis de l'Amérique, de la Sardaigne et de la Toscane. Cette protestation fut remise au général Oudinot le 23 de Juin 1849.

Le commandant français répondit que *c'était la résistance de la ville qui provoquait ce bombardement*. Paroles dérisoires qui correspondent à d'autres expressions non moins catégoriques du même général, contenues dans la proclamation qu'il adressait aux Romains, le 13 Juin, de son quartier-général. « Les travaux du siége, dit-il, nous ayant conduit sous vos murs, jusqu'à aujourd'hui nous

n'avons répondu que rarement aux coups de vos batteries; *nous arrivons au moment où de terribles calamités vont être la conséquence de votre résistance.* Epargnez-les à une ville de si riche et de si glorieuse mémoire. Si malgré cela vous repoussez nos offres, *vous serez responsables des maux qui vont fondre sur vous.* » — Et après autant de témoignages et des preuves si péremptoires, un ministre de la République française ose dire à la tribune de l'Assemblée nationale : « Messieurs, voici un exemple unique dans l'histoire, les Français ont attaqué Rome du côté le plus faible pour épargner la ville et les monuments. » — Oh ! la fine fleur des jésuites !

CHAPITRE VII.

Malheur aux vaincus !

Après les attaques et les mensonges les plus grossiers viennent les calomnies les plus atroces et les plus lâches contre notre révolution et notre République. Comme elles sont résumées dans la proclamation que le vainqueur, dans sa bienveillance, daigna adresser aux Romains après la prise de la ville, je rapporterai ici cette pièce :

« Habitants de Rome !

» L'armée envoyée par la République française sur » votre territoire a pour mission *de rétablir l'ordre ré-*

» *clamé par les vœux des populations. Une minorité*
» *factieuse ou égarée nous a contraint de livrer l'as-*
» *saut à vos remparts.* — Nous sommes maîtres de la
» place, nous accomplissons notre mission.

» Au milieu des témoignages de sympathie qui nous
» ont accueillis là surtout où les sentiments du vrai
» peuple romain n'étaient pas contestables, quelques
» clameurs hostiles se sont faites entendre et nous ont
» forcé à une répression immédiate.

» Que les gens de bien et les vrais amis de la liberté
» reprennent confiance, *que les ennemis de l'ordre et*
» *de la société sachent que si des manifestations oppres-*
» *sives provoquées par une faction étrangère* se renou-
» velaient, elles seraient rigoureusement punies. —
» Pour donner à la sécurité publique des garanties po-
» sitives, j'arrête les dispositions suivantes : Provisoi-
» rement tous les pouvoirs sont concentrés entre les
» mains de l'autorité militaire, elle fera immédiatement
» appel au concours de l'autorité municipale. — *L'As-*
» *semblée, le gouvernement, dont le règne violent et*
» *oppressif a commencé par l'ingratitude et a fini par*
» *un appel impie à la guerre contre une nation amie*
» *des populations romaines, cessent d'exister.* — Les
» clubs et les associations politiques sont fermés. —
» Toute publication par la voie de la presse, toute affi-
» che non autorisée par l'autorité militaire sont provi-
» soirement interdites. Les délits contre les personnes
» et les propriétés sont justiciables des tribunaux mi-
» litaires.... »

» Rome, le 3 juillet 1849.

» Signé : OUDINOT. »

Dans cette pièce où la papauté parle par l'organe de

la France aristocratico-militaire, les imputations calomnieuses contre les Romains sont les suivantes :

1° D'avoir été ingrats envers le Pape;

2° De n'être qu'une poignée de factieux et une faction étrangère;

3° De n'être que des oppresseurs, des hommes violents et des anarchistes;

4° D'avoir provoqué et fait une guerre impie à la France amie de nos populations.

Mon lecteur en sait déjà suffisamment pour pouvoir juger si c'était le peuple romain qui devait avoir de la reconnaissance pour le Pape, ou bien celui-ci pour le peuple romain qui fit, pendant deux ans, toute sa gloire et sa célébrité européenne à force d'hymnes et d'acclamations.

Quant à la poignée de factieux et à la prétendue faction étrangère, la seconde partie de ces mémoires réfute, pièces en mains, cette étrange accusation.

Mais pour surabonder en réfutation des mille calomnies lancées contre nous par les Jésuites, qu'on écoute ce qu'écrit, de la journée du 30 avril, M. de Lesseps, ministre de France à Rome. Voici ses propres paroles : « *On connaît les résultats de cette action à laquelle la population romaine prit spontanément une part très-active. — J'ai moi-même constaté dans les hôpitaux où étaient recueillis les blessés du 30 avril, que* SUR DIX BLESSÉS IL Y EN AVAIT AU MOINS HUIT ROMAINS. » —

Venons-en au grief d'*oppresseurs*, d'*hommes violents* et d'*anarchistes* lancé à la face de la République romaine après son assassinat. Il est vraiment par trop ridicule de nous donner des pareilles épithètes. Notre

[1] Ma mission à Rome, pages 10-11.

République proclamée et acceptée à l'unanimité par le pays, notre République fêtée et défendue par tous nos concitoyens qui y exposaient leur fortune et leur vie, contre qui pouvait-elle donc exercer la violence, l'oppression et l'anarchie? Oh! nous vous comprenons, messieurs les Jésuites; comme d'habitude vous nous imposez les erreurs et les crimes de votre inique régime dont nous avions délivré le pays. Oui, parce que notre devise était *liberté et vertu*, c'est pour cela que vous nous appelez des hommes violents et des anarchistes.

Toutes vos imputations calomnieuses se résument dans le grief de l'assassinat de Rossi, qui est votre cheval de bataille contre la Rome du peuple. Mais avant de lancer cette calomnie, ces Messieurs devraient bien se souvenir que Rossi, infiniment plus redoutable à la faction cléricale qu'aux libéraux, fut tué trois mois avant la proclamation légale et solennelle de la République. — Si ce n'est pas assez, vous ne récuserez pas sans doute le témoignage d'un honnête et modéré, d'un orléaniste de l'école politique du même Rossi, de M. de Lesseps, envoyé par la France pour remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire à Rome; il fut à même de connaître le pays à fond et voici ce qu'il répondit à M. Rayneval sur ce sujet: « *Il n'est pas plus exact de dire que la République romaine est solidaire de l'assassinat de Rossi que de rendre notre République de* 1848 *responsable de* 1793[1]. »

Ecoutez encore, s'il vous plaît, ce que disait dernièrement à la tribune de l'Assemblée nationale l'honorable colonel Charras: « J'entends prononcer le nom de Rossi... Je vous demande pourquoi vous accusez

[1] Ma mission à Rome, page 149.

la République romaine d'un fait dont elle est innocente? — Et puis avez-vous oublié que sous le gouvernement de Pie VI un ambassadeur français, couvert par le droit des gens, M. Basseville, fut assassiné à Rome? *(Vive et longue émotion.)* Croyez bien que je ne veux pas excuser un assassinat par un autre. Faut-il faire retomber le sang de Rossi sur la tête de ceux qui ont gouverné Rome? *(Interruption à droite.)* Non; il n'est pas juste de faire retomber le sang de Rossi sur la tête de ceux qui ont gouverné la République romaine, pas plus qu'il ne serait juste d'imputer à Pie VI l'assassinat de M. Basseville, ambassadeur de la République française. »

Maintenant je pourrais, d'après des données bien sûres, imputer ce meurtre à quelques personnes de votre connaissance, messieurs les Jésuites; mais je préfère que vous demeuriez encore sous le poids de votre conscience en attendant le jugement incorruptible de l'histoire.

Il faut que mon lecteur sache ce qu'est devenu entre les mains de la faction cléricale à Rome le procès à propos de l'assassinat du comte Rossi. Je ferai parler la *Gazette des tribunaux* qui passe généralement pour être la commère de l'*Univers*. « Rome, le 11 février 1851. — J'avais espéré pouvoir me procurer et vous envoyer quelques détails intéressants sur l'enquête judiciaire qui se poursuit en ce moment, relativement à l'assassinat de M. le comte Rossi. Plusieurs hommes sont sous la main de la justice, prévenus d'avoir pris part à ce crime; *mais comme les assassins, au nombre de 40 à 50, étaient liés par un serment et qu'une mort inévitable serait le prix d'une révélation quelconque de cette trame, il faudra, pour arriver à la décou-*

vrir, beaucoup de tact, de patience et de temps. — Un des inculpés, le plus gravement compromis, le nommé Félice Neri, vient de mourir dernièrement dans sa prison d'une maladie de poitrine. *Quelques personnes prétendent que c'est lui-même* qui, poussé par le fanatisme de l'ignorance et de la barbarie, plongea si sûrement le fer meurtrier dans la gorge du ministre. *On n'en a pas cependant l'assurance positive!!!* » — Telle est la justice des prêtres! D'abord les Sanfédistes se servirent du mystère de la mort de Rossi pour calomnier la République romaine, et maintenant ce mystère leur sert de machine de guerre contre tout citoyen suspect à la faction noire!!!

Que peuvent répondre les vaincus aux vainqueurs qui les accusent d'avoir fait *un appel impie à la guerre contre une nation amie?* Disons-leur qu'ils nous appliquent loyalement la morale de la fable du loup et de l'agneau. Pour réfuter sans réplique les insinuations perfides de nos oppresseurs, avançons des pièces officielles. — Après avoir voté la défense de Rome, l'Assemblée constituante fit un décret pour rassurer la position des Français résidents à Rome. En voici les principaux passages : « Ayant une confiance illimitée dans le peuple et dans la sainteté du principe républicain — on ordonne — *Les étrangers, et surtout les Français résidant à Rome, sont placés sous la sauvegarde de la nation. Sera considéré comme coupable de lèze-honneur romain tout individu qui proposerait de leur faire un tort quelconque.* » — Une semaine plus tard, pendant que nous étions victorieux de l'armée d'Oudinot, on publia encore le décret suivant : — « Au nom de Dieu et du peuple. Considérant qu'entre la République française et la République romaine il ne peut

exister de raisons de guerre ; qu'il est du droit et du devoir de Rome de défendre son indépendance, mais aussi d'oublier toute offense qui a pu intervenir entre les deux Républiques ; que le peuple romain ne rend pas responsables des faits d'un gouvernement qui a pu se tromper, les soldats qui ont combattu par devoir ; il est arrêté : Art. 1er. *Les Français qui ont été faits prisonniers dans la journée du 30 avril sont libres et, en conséquence, seront reconduits au camp français.* — Art. 2. *Le peuple romain saluera avec des démonstrations fraternelles, aujourd'hui à midi, ces braves soldats d'une République sœur de la nôtre.* »

Il serait trop long de décrire l'enthousiasme populaire qui accompagna les Français rendus au général Oudinot. Ces prisonniers étaient au nombre de 400 avec trois officiers supérieurs. Je les vois encore pleurer de reconnaissance lorsqu'ils prirent congé du peuple romain hors de la porte Cavalleggieri.

Je dirai ici que les artistes, les négociants et les industriels français résidant à Rome, et qui faisaient tous partie de notre garde nationale, se rassemblèrent spontanément dès que l'on eut reçu la nouvelle de l'expédition contre Rome, afin d'aviser sur le parti à prendre dans cette occurence. Cette réunion solennelle eut lieu le 27 avril, dans les salles du *Caffè Nuovo ;* l'assemblée choisit pour président le brave Laviron, ex-capitaine d'artillerie de la garde nationale de Paris, proscrit sous Cavaignac, puis aide-de-camp de Garibaldi, qui fut tué par les chasseurs de Vincennes sur les remparts de Rome. L'assemblée décida, par acclamation, de déclarer *acte de brigandage* l'expédition française à Rome ; pendant le siége, tous les Français prirent parti pour l'armée romaine contre les soldats d'Oudinot.

Ces faits sont bien connus de nos ennemis; ils sentent combien ils sont significatifs, aussi s'efforcent-ils de les faire disparaître de la mémoire publique en nous accusant d'avoir fait *un appel impie à la guerre contre une nation amie des populations romaines.*

Quant à la manière dont les Romains *aiment les soldats de la France,* suivant les expressions du général Oudinot, on le verra dans les détails ci-après.

Nous extrayons textuellement du *Moniteur Romain* le récit de l'entrée des Français à Rome. — « 3 Juillet. Rome, 3 heures du matin. — On voit quelques officiers d'état-major français se diriger vers le palais de leur ambassadeur. L'attitude du peuple est toujours sérieuse et morne. Deux bataillons français entrent dans la ville au pas de charge en croisant baïonnette. Ils occupent diverses places sans rencontrer aucun obstacle, car les places sont vides. Par ci par là on entend le peuple pousser les cris de : *A bas Pie IX! Vive la République Romaine! Haine éternelle aux armées étrangères!* — 3 heures de l'après-midi. Une batterie d'artillerie romaine traverse le Corso dans sa retraite. On entend des applaudissements frénétiques. De beaucoup de fenêtres les femmes saluent notre vaillante jeunesse de leurs acclamations. Une scène des plus imposantes se passe sur la place Colonna. Le peuple qui remplit la place crie *Vive la République Romaine! A bas les armées étrangères!* Les chapeaux sont agités en l'air et les applaudissements recommencent. Dans ce moment une voix s'écrie : *Que tout le monde se retire!* Et la place est à l'instant même évacuée, tandis que les Français, qui sont sur le balcon du Palais de la Poste, contemplent ce spectacle avec un étonnement profond. — 6 heures de l'après-midi. Oudinot entre dans la ville à la tête des troupes; il est entouré

de son état-major. Les rues sont désertes, les fenêtres fermées. La marche des soldats est irrégulière. Plusieurs cavaliers tombent sur le pavé. Au milieu du Corso Oudinot rencontre une grande multitude qui occupe jusqu'à la place Colonna. Il est accueilli par des sifflets et par les cris: *A bas Pie IX! A bas les prêtres! Vive la République Romaine! Vive la malheureuse Italie! A bas le Cardinal Cadinotto!* Là dessus quelques compagnies se déploient et les chasseurs s'avancent au pas de charge. Les vociférations redoublent : *A bas les Croates de la France! Vilains soldats d'un vilain Pape! (Soldatacci d'un Papaccio).* — Oudinot s'arrête devant le café des beaux-arts, et ordonne à son escorte d'en arracher le drapeau italien. Arrivé sur la place Colonna, il y trouve une foule immense. L'un des officiers de la suite du général paraît lui conseiller de faire halte. On fait avancer le piquet d'escorte pour débarrasser le chemin. Oudinot lui-même marche en avant; il paraît qu'il a écrasé quelqu'un, il charge le peuple en personne pour le disperser, les cris hostiles ne cessent pas de retentir. » — Voilà tout autant de témoignages *de la sympathie des Romains* envers l'armée française !!!

Rome avait cessé une résistance désormais impossible; elle céda à la force numérique, mais sans capituler et sans rien demander au vainqueur. Quoique Garibaldi fut déjà parti à la tête de 4 mille hommes, il restait encore les gardes nationaux et une grande partie de la troupe de ligne. Les barricades, encore debout, étaient défendues par de vaillants ouvriers. En se trouvant en présence de l'ennemi le désespoir du peuple fut si grand que les plus énergiques s'assemblèrent et envoyèrent, le soir du 2 Juillet, une députation auprès des membres les plus influents de l'Assemblée, afin de les prier d'or-

ganiser sur le champ *de nouvelles vêpres siciliennes* pour le lendemain, jour de l'entrée des Français à Rome. Les représentants du peuple répondirent que tout acte de défense, même le plus héroïque, ne pouvait désormais qu'empirer le sort de Rome; qu'il fallait se résigner devant toute l'Europe alliée contre nous et attendre de meilleurs jours. Le peuple obéit, mais à regret.

Dès que la résistance de Rome eût cessé, les prêtres les plus fanatiques sortirent de leurs cachettes, et bravant avec un sourire satanique la vue des maux du pays, ils se firent les *ciceroni* des Français, en criant partout: *Vive Pie IX! Vive l'armée française!* Faut-il s'étonner si ces prêtres ignobles furent immédiatement poignardés, sous les yeux des soldats étrangers, par les hommes de ce peuple qu'ils ne cessaient de provoquer?

Le lendemain de l'entrée de l'armée française à Rome la dissolution de notre Assemblée fut décrétée par le vainqueur. Un bataillon de grenadiers envahit le Capitole. Le secrétaire de la seconde section en permanence protesta vivement contre cet emploi de la force brutale vis-à-vis de la représentation nationale des Romagnes. Voici cette protestation :

« République Romaine. Au nom de Dieu et du Peuple des Etats Romains, qui nous a librement élus ses représentants; au nom de l'article V de la Constitution de la République française, l'Assemblée Constituante romaine proteste devant l'Italie, devant la France et devant le monde civilisé, contre l'invasion violente de sa résidence, opérée par les troupes françaises le 4 Juillet 1849, à 7 heures du soir. » — Quelques heures plus tard toute l'Assemblée se trouva réunie dans son ancienne résidence, le Palais de la Chancellerie, pour y signer cette protestation en y ajou-

tant le récit complet de l'événement. — L'Assemblée fit insérer au procès-verbal le décret suivant déjà voté la veille :

« République Romaine. Au nom de Dieu et du Peuple,

» L'Assemblée Constituante décrète: Le cas échéant où l'Assemblée pourrait être empêchée de se réunir, il est décidé de s'ajourner dès à présent. Quinze représentants du Peuple pourront convoquer de nouveau l'Assemblée en tout lieu libre de l'Etat. Ainsi convoquée, l'Assemblée sera en nombre légal lorsqu'elle réunira au moins soixante représentants. Du Capitole, 3 Juillet au soir. »

Il ne faut pas perdre de vue que le matin du 3 Juillet, à peu près au moment où l'armée française entrait à Rome, on proclamait au Peuple la nouvelle Constitution de la République romaine. Cette Constitution ne put être mise en vigueur par suite des événements, aussi resta-t-elle profondément gravée dans le cœur de tous les citoyens romains. Rome n'oublie pas facilement sa liberté.

Oudinot s'était engagé par écrit, auprès du commandant en chef de la petite armée romaine, de la laisser partir pour les cantonnements de Viterbo, Bracciano et Narni. Tout à coup il se ravisa et somma l'armée de se déclarer pour le Pape ou de se dissoudre sur-le-champ. L'armée romaine n'hésita pas un instant entre sa foi républicaine et ses intérêts matériels, mais elle ne le fit pas sans avoir adressé à Oudinot une protestation énergique, datée du 5 Juillet.

Du 6 au 10 Juillet Oudinot s'occupa du désarmement de la garde nationale, des volontaires italiens et du bataillon de la *Speranza,* composé de jeunes gens de 12 à 17 ans, qui avaient vaillamment concouru à la défense de Rome. Ils avaient occupé les remparts du Vatican

avec la garde nationale mobile. La *Quarterly Review* de la fin de 1849 consacra à la République Romaine un article dans lequel elle répand sur ces jeunes patriotes des injures dont il eût été de bon goût de s'abstenir. — La légion universitaire, presqu'en entier, avait suivi Garibaldi dans les Romagnes.

Le 11 Juillet Oudinot somma la municipalité de Rome de faire acte de soumission au Pape, en lui envoyant à Gaëte une députation tirée de son sein. Cet honorable corps s'y refusa à l'unanimité, en rappelant au général français qu'il était fils de la République et avait été élu par le suffrage universel des Romains. Comme cela était facile à prévoir, il fut dissout brutalement par le vainqueur et remplacé par une commission de nobles romains, venant de Gaëte. C'est à cette commission de Cosaques, comme l'appelèrent les Romains, qu'Oudinot confia le soin de rédiger et de faire circuler une pétition au Pape, pour rappeler à Rome ce Souverain bien-aimé. Le croirait-on? Malgré l'intimidation, les promesses et tous les moyens employés par les honnêtes créatures du Sacré Collége, après une semaine, époque fixée par la cour de Gaëte, pour la restauration du gouvernement papal, — la pétition n'avait pu réunir que 317 signatures, parmi lesquelles 76 de prêtres et de moines et 84 de nonnes et autres religieuses ! ! ! Ce qui prouve surabondamment la vérité de notre assertion, c'est que le journal *La Speranza dell' epoca*, autorisé par Oudinot, fut supprimé à l'instant par ce dernier, parce que le malencontreux rédacteur avait signalé ce fait dans sa feuille.

Disons quelques mots du désappointement qu'éprouva Oudinot quand il voulut organiser une police franco-papale, à l'effet d'arrêter les ennemis de l'ordre et de la

religion. Ceux-ci s'en allèrent fort tranquillement, munis de passeports anglais et américains, et lorsque le Cardinal Antonelli en fit de vifs reproches au commandant français, il lui répondit : « Je n'ai pu exercer complétement la police, faute d'instructions et d'espions; il ne m'a été possible de voir ici ni un homme ni une lettre. » — Pauvre Oudinot! c'était un des résultats de la grande sympathie des Romains pour l'armée française.

Du reste, après avoir fait main basse sur quelques braves agents de l'ex-police républicaine, à cause de leur dévouement patriotique et de leur aversion décidée pour les oppresseurs étrangers, le général réussit à s'emparer de Cernuschi et de Calandrelli. Le premier, chef de la commission des barricades, resta en prison une année entière sans être jugé. La raison en était simple : s'il eût comparu devant un tribunal, il eut été aussitôt acquitté, comme il le fut depuis, son innocence étant incontestable.

Quant à Calandrelli, homme d'un caractère antique, il était coupable aux yeux des prêtres non-seulement d'avoir organisé la défense de Rome, mais encore d'avoir été presque l'âme de la révolution du 16 Novembre 1848, en dirigeant le siége du Quirinal. Ce grand citoyen fut condamné aux galères et remis à Ancône entre les mains des Autrichiens.

Que dire maintenant des exploits de cette sainte croisade catholique, composée des brigands de Taliani, des Autrichiens, des Espagnols, des Napolitains, sans en excepter les Français, qui envahit le pays au nombre de 84 mille hommes? Je laisse à penser au lecteur quels furent les excès auxquels se livra cette sainte soldatesque, ces soutiens de l'ordre et de la religion, et comment on garantit l'honneur et la vie des citoyens; il

nous suffit de dire que les Français, les plus civilisés d'entre ces barbares, commirent des atrocités qui n'ont heureusement que fort peu de pendants dans l'histoire. — Si nous considérons cette invasion dans les Romagnes au point de vue économique, nous voyons que le commerce et l'industrie, déjà en décadence sous le gouvernement clérical, ont été dès lors presque complétement anéantis. Il y a plus, les frais de guerre, les dégâts et les impôts extraordinaires ont pesé sur le pays, déjà ruiné, du poids d'au-delà de 15 *millions de francs,* argent qui a passé en totalité dans la poche des étrangers et surtout dans celle des prêtres, plus étrangers pour les Romagnes que les soldats de la croisade catholique.

Il est vrai que les Français sont soldés par leur gouvernement, mais selon le dernier arrangement du Pape avec la cour de Vienne, les Autrichiens coûtent annuellement trois millions de francs aux Romagnes.

Les expressions manquent pour donner une idée des monstruosités commises par la croisade catholique. Nous ne citerons qu'un fait qui eut une grande publicité : dans plusieurs maisons honorables il y eut des scènes horribles avec les soldats espagnols, qui voulaient à toute force violer les femmes; cela fut même poussé si loin qu'en plusieurs endroits, entre autres à Zagarolo, il y eut des maris qui, dans leur désespoir, tuèrent leurs jeunes femmes pour les soustraire au déshonneur[1].

[1] Dans l'*Histoire de la République romaine* du citoyen Rusconi (vol. II, page 36), nous lisons les faits suivants : « Dans la ville de Terni, les Espagnols *sortaient souvent tout nus et allaient ain laver leur linge aux fontaines publiques.* C'étaient les mêmes soldats qui appelaient *ineptes* les révolutionnaires romains *pour n'avoir pas brûlés les couvents, ainsi qu'il avaient fait en Espagne,* Ils se moquaient des actes du culte catholique, et entr'autres ils

Donnons un souvenir aux morts et aux blessés. Les Romagnes ont perdu l'élite de leur jeunesse dans cette guerre maudite, environ 5000 hommes, sans compter des mutilés et des estropiés en nombre considérable. Le cœur se serre douloureusement quand on pense qu'il faut encore ajouter à cette liste si sombre déjà celui des hommes qui, après avoir été destitués de leurs emplois, sont tombés dans la plus affreuse misère.

Voici du reste encore une déclaration significative de la princesse de Belgiojoso, directrice des ambulances romaines : « Les mères qui me virent auprès du lit de leurs enfants — dit cette noble femme, — les amis, les parents, les concitoyens de ces blessés qui les avaient recommandés à mes soins, pourraient aujourd'hui me faire des reproches et me condamner parce que je m'éloigne d'eux et que je les abandonne à des mains étrangères ; mais que les parents de ces blessés et eux-mêmè sachent bien que j'aurais rempli mon devoir jusqu'au bout et que je me serais décidée de rester à Rome alors que tous mes amis la quittaient et malgré les choses affreuses que j'aurais dû y voir, que je serais restée, dis-je, aussi longtemps qu'il y aurait eu un blessé à l'hôpital, si cela m'eut été permis. — Rome, le 20 juillet 1849. »

Pour bien comprendre la valeur de cette déclaration, il faut savoir qu'à peine la princesse de Belgiojoso eut-elle quitté nos ambulances qu'on se hâta d'en mettre les blessés à la porte, particulièrement ceux qui se trouvaient au Quirinal, pauvres misérables que les prêtres appelaient des *excommuniés* pour avoir *souillé* les salles pontificales de leur présence. On vit alors ces

disaient *que la grande quantité des hosties du Très-saint sacrement avait fait renchérir le prix du pain.* »

malheureux se traîner et mendier dans les rues de la ville jusqu'au moment où cela même leur fut interdit; pour compensation, on leur permit d'aller crever de faim dans quelque coin ignoré.

Le spectacle était plus navrant encore hors des murs de Rome; on y voyait les cadavres des braves tombés par les balles françaises. Le clergé leur refusa la sépulture de l'Eglise comme ennemis du Pape, et les déclara *impies et damnés*[1].

Pour compléter le tableau, je mentionnerai les brigandages du Passatore. Ce repris de justice qui s'était tenu caché pendant la République, se montra tout-à-coup lors de l'invasion étrangère. A l'aide de ses bandes, auxquelles s'étaient joints les partisans du prêtre Taliani, il ravagea pendant près de deux ans tout le pays situé entre le Pô et le Tronte. Quant à Taliani lui-même, il discontinua le métier de brigand après que Pie IX l'eut créé chevalier pour le récompenser des bons services rendus aux Sanfédistes.

Arrêtons-nous ici; ce qu'on vient de lire suffit à don-

[1] On sait que les restes des soldats français morts sous les murs de Rome ont été ramassés avec soin et enterrés dans l'église nationale de St.-Louis, où un superbe monument funéraire a été dernièrement érigé. Or, le Pape qui a condamné à la dispersion les os des défenseurs de Rome, a voulu bénir lui-même le sarcophage des soldats de la France. Tout le pays a été indigné de ce nouvel acte pontifical. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Risorgimento*, journal honnête et catholique: « Vous ne sauriez pas croire l'impression douloureuse qu'a fait parmi nous la visite du Pape à St.-Louis des Français à Rome. Beaucoup ont des parents des amis, tous ont des connaissances morts dans la défense de Rome. Le père des croyants devrait prier pour tous, *mais prier seulement pour quelques-uns des morts fait mal, et montre, au moins, que cet amour cosmopolite et universel subit de temps à autre des exceptions politiques.* »

ner une idée des moyens respectables autant que saints employés par le vicaire de Jésus-Christ et par sa cour pour recouvrer la souveraineté temporelle de l'Eglise dans les Etats-Romains.

CHAPITRE VIII.

La papauté soutenue par les puissances non-catholiques.

Arrivé à ce point de mon récit, le lecteur se demandera étonné : « Comment se fit-il qu'en présence des plus grandes puissances non-catholiques, eut pu avoir lieu une croisade papiste contre le peuple romain, qui n'avait fait que la plus juste et la plus pacifique des révolutions, une révolution qui avait pour but de séculariser son administration et son gouvernement, en le conformant à celui de tous les peuples européens? Comment cela a pu arriver, lorsqu'on avait respecté la révolution accomplie en Suisse, en France et même en Piémont? Et si on peut admettre, par des raisons toutes particulières, la neutralité de la Russie, de la Prusse et de la Suisse, dans le fait de l'expédition contre Rome, comment l'Angleterre, qui se vante d'être la protectrice du bon droit, n'a-t-elle empêché, en aucune manière, l'accomplissement de cette croisade barbare?

La réponse à cette dernière question révèle des choses incroyables, indignes du gouvernement anglais. Lorsque la *Correspondance officielle du ministère anglais* fut pu-

blée en 1849, la démocratie européenne fut singulièrement surprise du rôle hypocrite joué par cette puissance dans le mouvement national de l'Italie contre l'Autriche; mais sa surprise se change en indignation lorsqu'on examine l'attitude inqualifiable que l'Angleterre prit vis-à-vis de la République romaine.

Au commencement du mois de mai, quelques jours après la défaite des Français sous les murs de Rome, le citoyen C. Rusconi, ministre des affaires étrangères de notre République, partait pour l'Angleterre, afin de chercher à déterminer cette grande puissance à se poser en médiatrice entre la France et Rome. Voici textuellement les passages les plus saillants du rapport qu'il adressa peu après à notre gouvernement :

« La première audience que j'ai eue de lord Palmerston, dit-il, m'a laissé une bonne impression. Il me demanda de le mettre au courant de la situation de Rome, ce que je fis avec la plus grande exactitude. Je lui ai parlé du gouvernement odieux que Rome a renversé, et il est convaincu, lui aussi, que cette domination est désormais impossible. Profitant de la sympathie qu'il montrait pour Rome, je lui ai dit qu'il ne restait que l'Angleterre qui pût nous sauver. Son accueil m'a inspiré tellement de confiance, que je me suis complétement ouvert à lui et lui ai développé mes idées sur la mission de l'Angleterre au milieu du conflit des deux principes en lutte sur le continent. Je lui ai montré qu'en n'acceptant pas franchement cette mission, l'Angleterre semblerait abdiquer : ce qui aurait immédiatement les conséquences les plus funestes pour les nations écrasées par les forces réunies du nord, et que l'Angleterre elle-même ne tarderait pas à en ressentir le contre-coup. Lord Palmerston m'a prié de formuler ma pensée par

écrit, que je lui ai présenté de suite en posant les conclusions suivantes : *J'ai demandé la médiation anglaise en faveur de Rome ; j'ai sollicité l'envoi d'un commissaire anglais sur le territoire romain pour y arrêter l'effusion du sang.* La France elle-même verrait avec plaisir l'Angleterre s'interposer dans une guerre qu'elle estime ne pouvoir pas abandonner pour cause d'honneur ; mais de laquelle la nation française ne tirera autre chose que de l'infamie. — Lord Palmerston a paru réfléchir quelques instants sur ce que je lui demandais ; puis il m'a prié d'écrire une note quasi-officielle qui pût servir de base à la discussion dans le Conseil des ministres. Voici cette note telle que je la lui adressai le lendemain de notre conférence :

» A son Excellence, lord Palmerston, etc.

» Londres, 3 Juin 1849.

» Milord,

» Les faits qui ont eu lieu dans les Etats Romains sont déjà de telle nature qu'ils doivent fixer l'attention de toutes les nations civilisées, et c'est sur eux que, par l'organe de V. E., j'invoque la sympathie de cette grande puissance britannique qui ne cesse depuis trois siècles d'avancer dans la voie de la liberté et du progrès. — Trois millions d'hommes, milord, la population entière de cet Etat, qui s'étend de Velletri à Ferrare, a déclaré par des manifestations de tout genre que le gouvernement clérical est pour elle impossible. Les municipalités, les cercles, les gardes nationales, l'assemblée du pays, ont proclamé ce principe solennellement et à plusieurs reprises lorsque, dernièrement, des troupes françaises, autrichiennes, espagnoles et napolitaines envahissaient le sol de notre patrie, c'est-à-dire au moment même où il semblait qu'allait sonner la dernière

heure de cette République qui avait succédé au gouvernement du Pape. Cela, aussi bien que la résistance opposée à l'invasion par le pays tout entier ; le fait que l'armée française n'a été accueillie nulle part avec bienveillance, suffiraient à détruire les bruits calomnieux d'après lesquels Rome serait au pouvoir d'une simple faction, et que le pays serait loin d'être d'accord pour repousser le gouvernement clérical. Je ferais injure à la haute intelligence de V. E. en prétendant démontrer encore une chose dont vous êtes, milord, aussi convaincu que moi-même.

» *Quant aux efforts qu'on pourrait faire dans le but de rendre tolérable le gouvernement du Pape, en l'entourant d'institutions libérales, je me borne à rappeler à V. E. le* MEMORANDUM DE 1831, *et la manière toute cléricale dont il fut observé ; je lui rappelle la charte de l'année dernière, qui ne fut autre chose qu'un leurre, car le double caractère du prince rendait impossible toute espèce de gouvernement représentatif, preuve en soit le contenu même de l'*ALLOCUTION PONTIFICALE, *rédigée à Gaëte, le 20 avril de cette année, où l'on dit sans détour que toute liberté est une erreur et une oppression, et que le bonheur véritable de notre pays ne peut se trouver que dans la complète restauration de ce passé que nos pères ont combattu depuis des siècles. — Votre Excellence possède ce document, et saura en apprécier la portée. Comment donc, milord, les représentants des puissances peuvent-ils admettre que nous puissions avoir, avec le Pape, de bonnes institutions civiles et des garanties réelles contre toute exagération de la domination cléricale?* »

La note continue le développement de ces idées et insiste surtout pour que l'Angleterre intervienne comme

médiatrice entre le peuple romain et le gouvernement français.

« J'ai revu lord Palmerston, écrit le citoyen Rusconi; son gouvernement a délibéré sur la situation de Rome et avoue que l'expédition française a été une faute. Mais tout en désapprouvant la conduite du gouvernement français, lord Palmerston dit que le fait de la médiation anglaise pourrait avoir des conséquences très-graves. Un commissaire anglais à Rome, pense-t-il, n'y serait respecté que s'il avait une flotte pour l'appuyer, et je connaissais sans nul doute combien peu le Parlement était disposé à la guerre. — Je lui répondis que je ne demandais de l'Angleterre qu'un simple appui moral, que cet appui serait vu de bon œil par la France qui ne pouvait, en définitive, vouloir l'effusion du sang et la dévastation des monuments de la ville éternelle; que si l'on ne faisait rien la guerre continuerait jusqu'à ce que Rome eût épuisé toutes ses forces de résistance; mais que si les Français y entraient d'assaut, le triomphe de la réaction était assuré en Europe, et le Pape rentrait dans ses Etats comme prince absolu et despotique. — *Lord Palmerston me dit qu'il était de l'intérêt de l'Europe catholique que le Pape fût indépendant dans l'exercice de son autorité spirituelle, et que la restauration papale s'accomplirait en séparant le pouvoir temporel du spirituel, ce qui était exigé par la France et par l'Angleterre, la première de ces puissances agissant ouvertement dans ce sens, tandis que la seconde faisait des démarches officieuses. — Je lui fis observer que ses paroles étaient en contradiction évidente avec l'allocution papale que j'avais citée dans ma note, et que je crus devoir lui démontrer encore une fois que la domination cléricale était devenue chose impossible à Rome.* Je revins

sur l'idée de remanier, dans un congrès européen, les traités de 1815 au sujet du Pape, afin de former au souverain pontife, si on le croyait nécessaire, une autre principauté indépendante là où le pays l'eût accepté comme souverain, et de faire cesser ainsi les insurrections perpétuelles que la domination papale provoquait dans les Etats Romains. — *Lord Palmerston me répondit que cela pourrait se faire dans un bouleversement de l'Europe, mais que, pour le moment, tout déplacement ne servirait qu'à troubler l'harmonie des nations.* — Alors je cessai d'insister sur un arrangement définitif, et je me bornai à demander qu'on intervînt pour arrêter l'effusion du sang à Rome, et je rendis responsable de ces massacres l'Angleterre même, dont le devoir, comme nation chrétienne et civilisée, était d'empêcher ce carnage odieux. J'insistai pour que l'Angleterre eût à Rome un représentant *ad hoc* chargé de cette mission spéciale, puisque le général Oudinot y représentait officiellement les cours de l'Autriche et de Russie.

» Je compris que le gouvernement britannique attachait trop d'importance à la signification qu'aurait eu l'envoi d'un commissaire anglais à Rome, et qu'il ne ferait cette démarche que si le gouvernement français lui faisait des ouvertures quelconques qui lui permissent de prévoir qu'il n'en résulterait aucun froissement. Je me décidai alors à retourner à Paris, après avoir recommandé les intérêts de Rome à l'honorable lord Minto, qui la défendait si loyalement dans le cabinet anglais. »

C'est sur ces entrefaites qu'eut lieu à Paris la manifestation des Montagnards de l'Assemblée nationale. Le gouvernement français voulait la prise de Rome *coûte que coûte*, et l'on peut aisément s'imaginer combien le ministre de la République romaine le trouva disposé à

s'entendre avec l'Angleterre. De retour à Londres, le citoyen Rusconi reçut la réponse officielle de lord Palmerston à propos des affaires de Rome. La voici traduite en français :

« A Monsieur Rusconi, etc.

» 183, Regent's Street.

» Foreign-Office, June 22, 1849.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre » lettre du 3 du mois courant, dans laquelle vous de» mandez l'intervention du gouvernement anglais dans » les affaires de Rome. — Vous ayant déclaré suffisam» ment, dans nos conversations, les motifs pour lesquels » le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas adhérer à » votre demande, je ne puis faire autre chose, pour ré» pondre à votre lettre, que de me référer à ce que je » vous ai dit, lorsque j'eus le plaisir de vous voir, ce » qui correspondait d'ailleurs au sens des documents » qui ont été déposés devant le parlement.

» J'ai l'honneur d'être votre très-obéissant et très» humble serviteur. » PALMERSTON.

Que les démocrates apprennent encore une fois ce que sont les gouvernements aristocratiques qui se disent *libéraux !*

Je ne terminerai pas ce chapitre sans faire deux observations assez graves sur le sujet qui nous occupe : premièrement que l'Angleterre est de toutes les puissances celle qui est peut-être la mieux renseignée sur les affaires qui se passent à l'étranger ; en second lieu, que jusqu'à présent, tous les gouvernements français ont été par trop mal informés par leurs agents de l'état des pays où ils étaient envoyés, là surtout où surgissaient des ma-

nifestations libérales et républicaines. D'où cela provient-il donc? De ce que les agents français, ordinairement peu versés dans la politique, et au-dessous de leur mission, sont facilement ensorcelés par les jésuites en froc et en habit qui se trouvent partout en Europe et en masse dans les pays catholiques. Tandis que les agents anglais, presque tous hommes d'Etat consommés, en dehors de l'influence des jésuites, exposent à leur gouvernement les choses telles qu'elles sont. Et c'est pour cela que la politique anglaise n'en est que plus inexcusable de son égoïsme à l'égard des nations écrasées par la force brutale et par l'hypocrisie des jésuites.

Espérons donc, suivant le souhait de la plus grande partie des démocrates européens, que le triomphe de notre cause découlera de l'intervention républicaine, plus ou moins directe, de la race anglo-saxonne des Etats-Unis de l'Amérique, alliée naturelle du *vrai peuple* anglais.

CINQUIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Restauration du St.-Siége.

Le 15 juillet, 10 jours après avoir renversé le gouvernement de la République, le général Oudinot se mit en train de restaurer solennellement la papauté. Il tardait au commandant français d'accomplir cette grande cérémonie, car il ne se souciait pas de demeurer par trop en arrière de ses émules les Autrichiens, qui avaient depuis un mois déjà rétabli le gouvernement clérical à Bologne, à Pérouse et à Ancône.

Oudinot et la municipalité cosaque avaient annoncé un *Te Deum* pompeux à St.-Pierre et des fêtes splendides dans la ville pour célébrer la restauration. La scène qui eut lieu à St.-Pierre, où l'on voyait Oudinot et son état-major d'un côté, les Cardinaux et les moines de l'autre, rappelait les fêtes les plus grotesques du clergé au moyen-âge. Le général français, dans un discours digne d'un capucin, félicita non-seulement les cardinaux de leur restauration dans le Vatican, mais aussi se félicita lui-même d'avoir délivré Rome de la *terreur de la faction étrangère.*

sit un mouvement charivarique dans la multitude. Encore ébloui de son apothéose, il se crut l'objet d'un triomphe aussi glorieux que mérité; sous cette impression, il distribua avec la plus grande affabilité des poignées de main à tous les Sanfédistes qui l'entouraient. Emus de la bonté du général, ces Sanfédistes reconnaissants emportèrent à la fois le général et son cheval de guerre. L'état-major au comble de la surprise laissa faire. Cet épisode historique est si intéressant que je vais donner ici les noms *illustres* de ceux qui portèrent en triomphe le vainqueur de Rome. C'étaient les nommés *Sarzana*, procureur; *Lupi*, chirurgien; *Topi*, tapissier; *Squaglia*, *Aleggiani*, *Frezza*, *Freschi*, *Sterbini*, *Piselli*, *Ravaglini et sa femme*, les uns maquignons et courtiers, les autres marchands de vin; les deux frères *Mazio*, l'un ancien employé à la monnaie, et l'autre ex-jésuite; *Ferri*, *Farina*, employé à l'intendance militaire et convaincu de malversation sous Pie IX; *Jacovacci*, entrepreneur théâtral; *Gennaraccio et son fils*, repris de justice, et le sieur *Bonifazi*, bouquiniste. Ces 20 braves papalins très-connus à Rome, ont mérité, depuis le triomphe qu'ils avaient improvisé à Oudinot, le titre de *pages du duc de St.-Pancrace!*

Le soir de ce jour mémorable pour la papauté, le peuple en groupes serrés parcourait hardiment le *Corso* au milieu des patrouilles françaises qui n'osaient le disperser. Tout à coup retentit le chant de la parodie de la Marseillaise, *Allons enfants de sacristie*, etc. Les soldats français comme pétrifiés de cette manifestation imposante, n'y mirent aucune opposition. — Le lendemain, une ordonnance de la police franco-papale « *enjoignit aux citoyens, sous des peines très-sévères, de cesser les attroupements et les chants séditieux dans les rues le soir,*

et de se retirer au coup de canon du fort St.-Ange! » Messieurs les Français, c'étaient sans doute encore là des marques de la prodigieuse sympathie romaine pour les restaurateurs du Pape. En effet, dans cette ordonnance vous ne dites plus rien de la *faction étrangère!*

Jusqu'ici on a assisté au spectacle des infamies militaires commises par la France sur le territoire romain. Maintenant le rôle de l'armée française va changer; de soldats bourreaux qu'ils étaient ils vont devenir les valets du bourreau pontifical. — Le 1er août, la représentation du gouvernement clérical reparaît à Rome à l'abri du drapeau français. Cette commission de sinistre mémoire portait le nom de *Triumvirat rouge*, et les Cardinaux qui en firent partie, savoir *Della Genga, Vanicelli* et *Altieri*, étaient les prêtres les plus obscurantistes qu'ait jamais produit le St.-Siége.

Leurs premières paroles au pays furent des traits envenimés contre cette France qui, bravant toute honte, venait de rétablir le sacré Collége à Rome. Elles disaient : « *La Providence divine a sauvé de l'orage terrible provoqué par les passions les plus aveugles,* PAR LE MOYEN DU BRAS INVINCIBLE ET GLORIEUX DES PUISSANCES CATHOLIQUES, *les populations des Etats pontificaux et d'une manière toute particulière la population de Rome, siége et centre de notre religion très-sainte.* » — Cet acte du sacré Collége était de la plus haute gravité; l'intention de décliner tout devoir de reconnaissanc envers le gouvernement français, ne perçait que trop clairement. Les journaux indépendants se faisant l'organe de la susceptibilité nationale froissée, poussèrent un cri d'indignation. L'émotion produite par les événements du 13 juin n'avait pas encore cessé à Paris. Que faire en cette occurence? Vite le ministère Tocqueville-Falloux in-

venta la lettre du Président à Edgard Ney (18 août). Pour apaiser la colère publique contre les Cardinaux, on y disait que l'*armée française n'était pas allée à Rome pour y étouffer la liberté italienne*. En conséquence, le Président exigeait de Pie IX :

1° Un gouvernement libéral;

2° La sécularisation administrative;

3° Le code Napoléon;

4° Une amnistie générale.

Les Cardinaux rirent aux larmes de cette lettre de Louis Bonaparte, et quelles que fussent les instances *du cher Edgard Ney*, ils défendirent aux journaux de Rome de la publier.

De son côté le Pape, encore à Gaëte, répondit au président de la France par un *motu-proprio* solennel qui abolissait, sans la nommer, la Charte du gouvernement représentatif qu'il avait octroyée à ses sujets l'année précédente, et rétablissait *purement et simplement la théocratie* dans les Etats-Romains.

En outre Pie IX, pour détruire tout ce qu'il avait pu faire de bon depuis son avénement, envoya dans les Etats-Romains une liste de proscription sous *forme d'amnistie*. En effet, il déclara proscrits et indignes de sa clémence papale :

1° Tous les représentants du peuple à l'Assemblée constituante;

2° Tous les membres du gouvernement provisoire et du Triumvirat;

3° Tous les hauts fonctionnaires de la République, y compris les simples buralistes qui avaient adhéré au gouvernement républicain;

4° Tous les chefs des corps militaires, sans en excepter les sous-officiers commandant les détachements de garnison;

5° Enfin tous les amnistiés par le même Pie IX en 1846 (reconnus par ce Pontife victimes du despotisme de Grégoire XVI), qui avaient pris une part quelconque à la dernière révolution des Romagnes.

En un mot, on poursuivait environ 30,000 citoyens, la partie la plus énergique et la plus influente du pays, qui sont maintenant dispersés en Amérique, en Turquie, en Angleterre, en Grèce, en France, en Suisse et surtout dans le Piémont.

Le nombre immense de proscrits peut être augmenté à volonté par Sa Sainteté et par ses ministres, grâce aux dispositions mêmes de cette *amnistie-proscription* qui dit entre autres que *les amnistiés, savoir tous ceux qui n'avaient pas quitté Rome pour Gaëte sous la République, sont déclarés amnistiés quant à la peine sans croire pour cela d'être absous quant à la culpabilité.* — Personne jusqu'à présent n'avait reproduit le Figaro de Beaumarchais mieux que Pie IX, qui proscrit tout le monde et amnistie le reste!

La théocratie, en d'autres termes le sanfédisme, se fit alors lourdement sentir. Déjà le 23 août les Cardinaux avaient institué une *commission inquisitoriale* pour juger les attentats commis, sous la République, contre la religion et ses ministres!!! Partout cette commission suprême avait donné aux évêques la faculté d'emprisonner et de condamner aux cachots, même à perpétuité, les gardes nationaux qui avaient agi en quelque manière que ce soit sur les saints hommes surpris en flagrant délit contre la République.

N'oublions pas que toutes les peines capitales, de justice rétroactive, qui ont ensanglanté les Romagnes depuis 4 ans, ont été prononcées par ces commissions cléricales, qui ne sont que la Sainte-Inquisition en plein air.

Le 3 Septembre on institua la *commission de censure administrative*, non-seulement pour les employés de l'Etat, mais aussi pour les *simples instituteurs* qui n'avaient pas cessé d'enseigner pendant la République.

Je ne parlerai pas ici du rétablissement *des impôts directs et indirects* si monstrueux sous le régime papal. En effet, dans un petit pays de trois millions d'habitants, presque sans industrie et sans commerce actif et où les grands propriétaires sont les nobles romains, neveux des Papes, et avec eux les prêtres gouvernants, ces impôts donnent chaque année au trésor public, administré irresponsablement par le Sacré Collége, la somme de 70 à 75 millions de francs!!! Les prêtres se servirent des proscriptions, de vexations de police qui dépassent le vraisemblable, et d'un système de dilapidation et d'appauvrissement qui devait nécessairement purger le pays de tout vestige de libéralisme et de patriotisme.

Comme le sanfédisme a l'habitude de se taire sur ses forfaits ou de s'efforcer de les justifier à tout prix, on pourra déduire de la citation suivante, tirée de son organe officiel, ce qu'il fait et fera des Romagnes avec l'appui des baïonnettes étrangères. Voici un article qu'on lit dans l'*Osservatore Romano* du 25 Janvier 1850 : — « Il n'y a que les républicains, écrit la feuille sanfédiste, qui se montrent irréconciliables, et si parmi eux on ne comptait que des jeunes gens dissolus, cela ne nous surprendrait guère; *mais ceux-là mêmes qui ont dû le plus souffrir du système de la terreur s'obstinent à défendre la République et à mépriser le Saint Père, et, le dirai-je? il n'est pas jusqu'aux femmes qui ne prennent parti pour elle!* — On est mécontent ici des nombreuses destitutions qui ont frappé les hommes qui avaient des emplois publics. La censure fait son devoir; *et elle le ferait*

mieux encore si elle procédait comme on l'a fait à Cracovie et à Céphalonie, et comme on le fait aujourd'hui en Hongrie. — Je vous le dis en vérité; si lorsque l'infame République est tombée, on avait fait une solennelle justice à la manière de Sixte V, aujourd'hui Rome serait tranquille et tous seraient rentrés dans l'ordre. » Ces oracles de l'humanité papale ne doivent jamais être oubliés par la civilisation européenne.

Le retard que Pie IX mit à quitter l'asile que lui avait accordé le roi Bomba, pour revenir à Rome, est un fait historique assez remarquable. Deux causes principales retinrent le Pape hors des Etats Romains une année après la restauration du gouvernement clérical. — D'abord l'esprit public évidemment hostile à la Papauté, puis la présence d'une armée républicaine qui, quoique telle de nom seulement, n'en était pas moins l'armée d'une république fortement suspecte de voltairianisme.

L'*Osservatore Romano,* que nous avons déjà cité, écrivait au commencement de 1850 : « Si nos vœux pouvaient contribuer à vous tirer de la fâcheuse position où nous vous voyons, nous ne cesserions de les répéter, afin que le Souverain Pontife s'empressât de rentrer dans notre Rome. C'est le vœu universel. Mais le Pape sait sans doute qu'il existe encore à Rome des germes de *peste,* que l'on répand des lettres et des livres incendiaires, afin de préparer le terrain pour des nouvelles entreprises destinées à former une ligue révolutionnaire italienne. A ces misérables, qui prêchaient la fraternité en provoquant et en stimulant les violences et les spoliations, il ne reste plus d'autre ressource que d'insulter les images et les portraits du vénérable Pontife. Il est vrai que cette image est un remords en souvenir de leurs crimes!!! »

Quant à l'opposition ouverte que la cour pontificale fit à la permanence de l'occupation française, des faits et des actes significatifs le prouvent surabondamment. Ainsi la proclamation du triumvirat rouge, en date du 1er août 1849; le fameux *motu proprio* de Pie IX sur le rétablissement de la théocratie et sur l'*amnistie-proscription*, élaboré en réponse à la lettre de Louis Napoléon à Edgard Ney; la lettre pastorale du même Pie IX à l'évêque d'Imola, dans laquelle il affirme explicitement que le rétablissement du St.-Siége est l'œuvre miraculeuse de la Ste.-Vierge *conçue sans tache;* sans oublier la *note secrète* que la secrétairerie de l'Etat adressait à ce propos à la cour de Vienne pendant le mois de Mars 1851, note qui a été publiée par l'*Indépendance Belge*. Ajoutez à ces pièces les différens sans cesse renaissants entre les autorités militaires françaises et le Sacré Collége, à l'endroit de la juridiction ecclésiastique en ce qui touchait l'armée d'occupation et les couvents changés en casernes.

Chacun sait que les démarches faites par deux des commandants français, Oudinot et Rostolan, pour ramener Pie IX à Rome, furent infructueuses; le troisième commandant, Baraguay-d'Hilliers, fatigué de la mauvaise foi de la cour papale et après plusieurs mois de tentatives sans résultat dans le même but, ne se gênait plus de dire: *J'aimerais mille fois mieux avoir à faire avec les Bédouins qu'avec les Cardinaux!*

Il plut enfin à Montalembert de donner un coup de main au gouvernement de Louis Bonaparte, qui avait intérêt à voir le Pape à Rome. Afin d'amener la question à bonne fin, le général en frac des jésuites conseilla à son élève, le président de la République française, d'envoyer le Cardinal Dupont auprès de Pie IX, en qualité

de ministre plénipotentiaire. Le nouvel ambassadeur reçut pour instruction de donner au Pontife des assurances formelles de la dévotion de l'armée française envers son auguste personne et envers le St.-Siége, ce qui témoignait au monde que la France tenait à honneur d'être toujours la *fille ainée de l'Eglise.*

A l'ouïe de ces nouveaux témoignages du respect religieux de la *grande nation*, Pie IX se décida à revenir à Rome. Quelques personnes bien informées répandirent le bruit que le Bourbon en avait assez du très-saint Père; et que ce dernier, voyant d'un côté qu'il n'était pas possible de former une armée catholique du ramassis de tous les pays fidèles au St.-Siége, malgré la propagande faite en Espagne, en Irlande et en France, exceptés toujours les Sonderbundiens suisses, et que de l'autre Rothschild avait envoyé à Rome l'argent qu'il daignait prêter à la Sainte Eglise, se décida au commencement d'avril 1850 à quitter Portici.

CHAPITRE II.

Retour du Pape à Rome.

Nous voici arrivé à la rentrée de Pie IX à Rome. A entendre les journaux de sacristie et les chroniqueurs de l'ordre, le très-saint Père quoique marqué au front du signe de Caïn, osa bénir le pays de sa main souillée du sang des républicains, ses enfants; suivant ces écrivains,

Pie IX aurait été accueilli dans les Romagnes avec un enthousiasme et une vénération inouïs, même dans le moyen-âge. Ici le mensonge se réfute de lui-même. Le bon sens est et sera toujours la qualité éminente de notre peuple ; et ce peuple, qui avait glorifié dans le Pape la personnification de l'amnistie, du libéralisme et de la justice, pouvait-il applaudir au même souverain qui s'était lâchement retiré de la guerre de l'indépendance pour ne pas verser le sang des Croates, oppresseurs de l'Italie, pour faire bombarder et mitrailler de sang froid Rome et ses habitants, afin de redevenir le maître d'une population qui ne voulait plus de sa souveraineté temporelle, tout en lui laissant exercer librement celle de l'Eglise ?

Le fait est qu'à Rome, partout, sur le passage du Pape, on répandit des milliers d'exemplaires d'un imprimé clandestin assez remarquable. L'esprit de la démocratie romaine anime cette pièce, dont nous allons citer les principaux passages.

« Réjouis-toi, ô Pape, tu es à Rome, tu es sur le trône, tu es roi. — Tu as les mains souillées de sang, tu fis égorger ceux que tu appelais et que tu appelles encore tes enfants.

» Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi. — A l'instar de tous les autres Papes, tu as trahi la patrie en la livrant aux étrangers. Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» Tu as invoqué la guerre et le carnage, dans le but de semer la discorde et la haine parmi les peuples libres! Tu as appelé du nom de braves et gorgé d'or de lâches déserteurs et des forçats libérés. Tu as béni le massacre! Les femmes agenouillées au chevet des mourants ont été les objets de tes plus odieuses insultes! — Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi !

» Tu as permis qu'une commission municipale, imposée par les Français, dépouillât le Capitole de deux statues des Césars pour en faire hommage au jésuite Oudinot. Tu as voulu que celui qui avait plongé dans le deuil tant d'épouses et tant de mères fût comparé aux plus grands héros de l'antiquité! Et cette commission, présidée par un Odescalibi aussi lâche qu'imbécile, l'a nommé citoyen de la ville bombardée par lui*! Exemple d'une servilité dégoûtante à tout jamais mémorable! — Le Capitole, labouré par les boulets, a été sali et déshonoré par une inscription qui célèbre comme bienfaiteur de Rome ce sbire chamaré, et le dit *grand* comme Carbulon et *magnanime* comme Pompée!.. C'est ainsi qu'on insulte au nom romain! Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» Tu es roi, et ce troupeau d'esclaves empourprés, qui sont tes ministres et à qui Dieu a ôté la moitié de l'âme, a vidé la place du château St.-Ange, à laquelle il imposera ton nom, pour perpétuer le souvenir de ton triomphe sanglant; patience, au lieu de cette honte, le peuple y écrira le nom de *Victoire,* monument éternel du 30 avril, de notre gloire et de la cruauté! Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» Tu as volé les pensions que tu avais toi-même accordées aux mutilés de Vicence, et as confisqué à ton profit celles des innombrables citoyens destitués de leurs emplois; c'est ainsi que des milliers de familles, dépouillées par toi, se trouvent aujourd'hui privées de pain et

* Cette même commission municipale proclama peu après *citoyen romain* Montalembert en posant ce principe: que les *citoyens de la Rome du Peuple* seront toujours les excommuniés de de la Rome du Pape.

insultées par ces charitables Cardinaux qui jouissent de leur misère. Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» Tu as pillé le trésor public pour récompenser tes confesseurs, tes sbires et tes espions, pour enrichir et élever tout ce qu'il y a de plus vil; tu as rétabli, tu as augmenté les impôts les plus odieux. Le peuple manque de travail, le peuple souffre, le peuple ne mange pas... Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» Nardoni, marqué comme voleur, est ton conseiller intime. C'est de lui que dépend le sort des citoyens! Della Genga, le Sultan des couvents de femmes de Ferrare, della Genga, qui brûle de voir le bûcher et l'échafaud s'élever sur les places publiques, est ton triumvir. L'Autrichien Altieri qui a promis, dans sa fière cruauté, de renfermer les prisonniers dans les cimetières, quand une fois les cachots seront pleins, Altieri est le second triumvir. Vanicelli, incapable d'aucun bien, vil instrument de tout mal, est aussi triumvir comme Lépides. — Antonelli, le digne neveu du fameux brigand Gasparoni, est ton sejon! Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» La religion, tu l'as abrutie! Les autels, tu les as souillés, en priant pour la ruine de l'Italie! Qui voudra encore ouvrir sa conscience à ces prêtres indignes, qui ne sont que d'ignobles espions du vicariat? Qui pourra jamais se résoudre à recevoir l'hostie consacrée des mains de ceux de qui viennent tous nos maux? Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» Te rappelles-tu, ô Pie IX, cette foule qui n'avait qu'une pensée, celle de t'applaudir, de te nommer sauveur de l'Italie! Le pauvre engageait jusqu'aux draps de son lit pour orner sa fenêtre et allumer un lampion en ton honneur! Où est maintenant tout ce peuple? Dans les cachots, dans l'exil ou tombé sur le Janicule! Les

autres pleurent dans la retraite sur les maux de la patrie, te haïssant et te maudissant. Ce ne sont plus les patriotes qui t'entourent, mais une bande de malfaiteurs et d'assassins recrutés par les prêtres parmi le rebut du rebut. Tu lis toi-même sur leur face patibulaire la perfidie et la lâcheté. Réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» Ta ruine nous est indifférente. Tu as perdu tes successeurs, et nous en sommes joyeux; nous nous moquons de toi qui, nouveau Pharisien, ne craignis pas de te plonger dans le sang pour nous opprimer; le Sacré Collége ne sera pas fécondé par le sang et il n'enfantera plus de Papes. En attendant, réjouis-toi donc, ô Pape, tu es roi.

» Tu seras le dernier Pape ! La tempête n'est pas éloignée, le peuple a en horreur les prêtres, il les hait de telle manière qu'il ne voudrait pas même les tuer, pas même les toucher! — Le peuple se moque d'eux et de toi, de toi qui voudrais nous vendre le paradis par la force, en nous privant de tout bonheur sur cette terre. Il est enfin temps d'intervertir les rôles; à vous le paradis tant qu'il vous fera plaisir, à nous qui en avons soif, un peu de liberté et un peu de bonheur dans ce monde. — Votre fin à vous tous, méchants prêtres, sera celle des parricides, il n'y aura plus de terre pour vous soutenir. Comme Néron, vous ne trouverez alors ni un ami ni un ennemi pour vous tuer! Mais pour le moment, réjouis-toi, ô Pape, tu es roi. »

L'attitude de Rome à la rentrée de Pie IX fut admirable de dignité dans son silence. Une population qui n'avait auparavant qu'une voix d'enthousiasme pour saluer le Souverain sur son passage, le voyant aujourd'hui à la même place sans lui donner un signe de vie, devait lui faire comprendre ce qu'était devenue Rome pour

lui et pour le St.-Siége. Ce silence glacial fit une impression profonde sur l'esprit de Pie IX et des Cardinaux.

D'un côté les courtisans et les ministres s'acharnaient contre les agens subalternes parce qu'ils n'avaient pas réussi à organiser parmi le peuple une manifestation officielle assez imposante pour le retour du Souverain Pontife dans sa capitale. De l'autre, Pie IX aussi susceptible qu'ambitieux, était au comble de l'irritation et de la colère contre les Romains qui avaient osé venir en masse sur son passage pour le maudire ! Son fiel dévot bouillonna en recevant, dans cette situation d'esprit, l'adresse précitée de la part du peuple romain. Bientôt ses ministres s'empressèrent autour de lui pour le persuader que ce n'était là qu'une œuvre isolée de quelques démagogues qui ne pourraient pas du reste échapper aux recherches de la police.

Pour s'assurer de l'assertion des courtisans et désireux d'entendre de nouveau les acclamations de Rome, Pie IX voulut se promener dans la ville en grande pompe. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il vit chacun se cacher à son apparition dans le Corso et dans le Pincio ! Il est vrai que les gardes nobles, soutenus par les gendarmes français, chargeaient les citoyens pour lui frayer passage. Néanmoins Pie IX n'en fut que plus irrité. A peine rentré dans le Vatican, il se livra à une sainte colère et s'écria : « Comment ces misérables et ces ingrats osent-ils me repousser encore? Eh bien! s'ils ne me veulent pas pour leur père, ils devront m'accepter pour leur maître et leur juge ! » — C'est ainsi que le grand prêtre est devenu avec sa cour le Néron de la Rome du peuple : le sacré Collège des Cardinaux en a fait l'instrument aveugle de ses vengeances sacerdotales contre les Romagnes.

CHAPITRE III.

Justice rétroactive exercée par le St.-Siége.

—

J'en suis arrivé au récit affreux de la justice rétroactive et des exécutions capitales pour délits politiques qui ensanglantent encore les Romagnes et sont l'œuvre du soi-disant vicaire de Jésus-Christ. Que mon lecteur s'arme de courage pour contempler avec moi les saturnales effroyables de la papauté agonisante.

On a vu plus haut que le commandant français avait reçu de la cour de Gaëte l'ordre d'arrêter et de juger militairement, et par voie sommaire, les patriotes romains les plus influents, surtout les prêtres qui avaient pris une part active à la révolution, soit par la voie de la presse, soit pour avoir fait partie de la représentation nationale dans l'Assemblée constituante. L'absence de la police sanfédiste à Rome, à l'entrée des Français, sauva quelques prêtres républicains; mais les pauvres aumôniers des ambulances romaines, qui se croyaient à l'abri de toute vexation, furent arrêtés et condamnés par la police franco-papale à la réclusion perpétuelle.

Le père Ugo Bassi, ami et compatriote de Garibaldi, et le capitaine Livraghi, tombèrent par malheur entre les mains des Croates lors de la dispersion de leur légion près de San Marino. Le Bolonais Bassi était à la fois un vrai ministre de la religion et un bon patriote. Il avait suivi nos volontaires à Vicence et à Venise et encourageait nos soldats aussi bien par son éloquence qu'en leur

montrant l'exemple pendant le combat; à Rome, il avait toujours été aux côtés de Garibaldi. En sortant des hôpitaux où il donnait, ainsi que son collègue Gavazzi, les soins les plus constants et les plus fraternels aux blessés, Ugo Bassi ne manquait jamais de se trouver un des premiers au combat. Le nom de ce bon prêtre faisait rugir les tigres de Gaëte; Pie IX et sa cour avaient soif de son sang. A peine eut-il été arrêté que le Commissaire pontifical à Bologne, monsignor Bedini, se le fit livrer pour l'assujettir, avant le supplice, à la peine cléricale de la dissécration. Cette peine sauvage consiste à arracher par la main du bourreau la peau des mains et du front du condamné. On peut plus aisément se figurer que décrire la barbarie avec laquelle ce supplice, digne de l'inquisition, fut exécuté sur la personne de ce citoyen, objet de la haine mortelle des prêtres et des Sanfédistes. — Au sortir de ces tourments, ce martyr de notre République fut livré aux Croates, le 8 du mois d'août. Livraghi et lui reçurent ensemble les balles ennemies en pleine poitrine en criant d'une voix ferme : *Vive l'Italie!*

Le même jour, pour complaire aux vœux des papalins, le général Oudinot faisait fusiller en cachette, hors de la porte de St.-Laurent, dix à douze *finanzieri* les plus compromis dans l'exécution de 6 prêtres espions — les mêmes que l'*Univers* avait porté au nombre de 80 — dans les caves de St.-Callixte. — Pourquoi s'en prendre à de malheureux soldats qui n'avaient fait qu'obéir aux ordres de leur chef? La discipline militaire ne mettait-elle pas ces soldats à couvert de toute peine? — Oudinot lui-même comprit si bien cette énormité qu'il les fit tuer dans les ténèbres!

Ce fut après cette exécution monstrueuse qu'il fit sa-

voir au Pape — qui ne voulait que sang et boucherie — que les lois françaises étaient trop claires en ce qu'elles n'admettaient aucunement la justice rétroactive, surtout pour des actes commis sous un autre ordre de choses. Malgré son jésuitisme et ses précédents sanguinaires, Oudinot tint bon avec le Pape sur ce sujet.

Le vicaire du Christ fut ainsi contraint d'ordonner à la sainte inquisition de lui préparer des holocaustes humains pour célébrer sa rentrée à Rome. En effet, à peine arrivé au Vatican, Pie IX s'informa avec sollicitude si la justice suivait son cours. D'abord il fit appeler la commission de censure, et lorsqu'il vit qu'elle n'avait atteint que quelques centaines de familles, le saint Père tança vertement ses ministres et les appela des *tièdes de la religion et de l'humanité*. Il ne tarda pas à faire retirer les pensions et les décorations décernées à nos volontaires en 1848. En même temps, il insista auprès du Sacré Collége pour que l'on expédiât les procès de *tous ceux qui, directement ou indirectement, avaient offensé la Religion et ses ministres sous la République*. Avant la fin de ces procès, l'on en commença un autre non moins monstrueux. Voici le fait.

Onze jeunes gens se trouvaient réunis et jouaient dans un atelier de beaux arts ; c'était le 30 avril 1850 ; tout à coup les sbires envahissent la maison et les saisissent tous les onze sous prétexte d'avoir jeté des brochures patriotiques par les fenêtres. Après une perquisition minutieuse, la police crut trouver de la poudre dans des immondices. Tel fut le crime dont le tribunal sacré accusa ces jeunes gens. Cela admis, on en tira la conclusion qu'ils étaient les auteurs *des feux de bengale allumés mystérieusement en plusieurs endroits de la ville le soir du* 30 *avril*, anniversaire de la défaite des Fran-

çais. *Il est vrai* — ajoute la sentence — *qu'ils n'ont pas allumé ces feux, mais ils n'en sont pas moins coupables pour les avoir fabriqué!* — Conclusion ; les cinq coupables les plus dangereux sont condamnés à 20 ans de travaux forcés comme *convaincus de tentative d'émeute!!!* Ces malheureux gémissent, à l'heure qu'il est, dans les bagnes de Civita-Vecchia.

Revenons-en aux exécutions capitales ordonnées par la sainte inquisition, grâce à cette justice rétroactive que les prêtres seuls connaissent! — On se rappelle qu'après la victoire du 30 avril sur les Français, Rome se disposait à combattre les Napolitains avec une ardeur justifiée par les actes atroces commis sur le territoire romain par les soldats du roi Bomba. Une foule de citoyens exaltés par le patriotisme travaillaient à élever des barricades hors de la porte de St.-Jean à Latran. Tout à coup des coups de fusil partent de la maison d'un vigneron ; un père de famille est tué et plusieurs autres sont grièvement blessés. Le peuple irrité envahit la maison et y arrête trois prêtres déguisés. Si ces brigands ne furent pas massacrés à l'instant même, ils le durent aux efforts de la garde nationale qui dut même invoquer l'intervention de plusieurs patriotes influents pour pouvoir les mener dans les prisons du Château-St.-Ange. Toutefois avant qu'ils eussent pu l'atteindre, la fureur du peuple monta à son comble et ces misérables furent assommés et jetés dans le Tibre, aux cris de *à bas les Jésuites assassins!* La police républicaine fit au Triumvirat un rapport circonstancié sur cet événement et conclut en disant que *le peuple tout entier* avait pris part à cette *vengeance publique*. — Mais les prêtres ne le pensèrent pas ainsi ; il leur fallait la peine du talion, et après un procès de 14 mois qui n'avait d'autres bases

que les désignations gratuites de la police sanfédiste, plusieurs citoyens furent condamnés aux galères et six à la peine de mort, *pour avoir commis* — dit la sentence — *des assassinats par esprit de vengeance!* Il n'y a pas de mots assez forts pour flétrir des jugements aussi monstrueux! — Ce n'est pas tout : Ces six malheureux protestèrent de leur innocence jusqu'au lieu de leur supplice. Quatre d'entre eux, ensorcelés par les prêtres qui ne les avaient pas quittés un moment, reçurent les sacrements de l'Eglise; leurs deux compagnons refusèrent obstinément. Malgré cela, on ordonna le feu. Les soldats émus visèrent mal; on dut recommencer ; la seconde décharge ne réussit pas mieux que la première, et il fallut les achever à coups de baïonnette! Ce carnage révolta le peuple et même l'armée française; il est attesté par plusieurs de ces soldats dont les lettres furent publiées dans les journaux français en octobre 1850.

Huit jours après, la Cour papale ordonna l'exécution de trois jeunes Romains accusés de tentative d'assassinat sur la personne du célèbre Nardoni. Sous ce prétexte les prêtres cachaient leur haine impitoyable contre ces trois patriotes actifs et intelligents, suspects de propagande républicaine. — Leur sort avait été irrévocablement fixé par les Sanfédistes ; mais le peuple veillait. Le soir de la publication de la sentence de mort, toutes les affiches placardées furent arrachées et déchirées sous les yeux même de la police et de l'armée française. Le lendemain une foule immense encombrait les rues, la police qui connaissait bien le peuple se retira aussitôt, les régiments français étaient consignés dans leurs casernes. Alors une adresse signée *le Peuple* fut remise au général Gémeau; on lui demandait tout simplement

d'intervenir auprès du Pape pour que ce dernier prononçât la grâce des condamnés, *entièrement innocents aux yeux de la population romaine;* sinon Rome avait résolu de les arracher des mains de la troupe. Le général français, après avoir vérifié en personne l'attitude menaçante de la ville, courut auprès du Pape et intercéda en faveur de ces trois malheureux citoyens. Pie IX, comme c'était son habitude en pareille occurence, entra dans la plus grande fureur et dit que la sentence était irrévocable; mais lorsqu'il entendit le commandant français, si dévoué à sa personne, lui dire qu'en cas d'exécution il ne répondrait pas de la tranquillité de Rome, Pie IX se rendit à ses instances et on l'entendit s'écrier : *qu'ils vivent, mais sans aucune autre espérance de grâce !* — A peine la commutation de peine fut-elle connue que toute la population disparut en un clin-d'œil des rues de la ville.

Toutes les exécutions que nous venons de narrer eurent lieu par la fusillade; la France n'avait pas encore envoyé au Pape les guillotines dont elle lui fit hommage plus tard pour remplacer celles que le peuple romain avait brûlées en 1849 sur la place du Château-St.-Ange. — Les Cardinaux, dans leur empressement d'essayer le cadeau de la France, réclamèrent une victime à l'Inquisition. — La victime ne se fit pas attendre longtemps. Gaetano Pettinelli avait été vu dans la rue des Coronari lorsque la garde nationale, entourée d'une foule immense, conduisait les trois prêtres assassins (dont on a parlé plus haut); bien plus, le saint tribunal prétendit que les six condamnés exécutés au mois d'octobre l'avaient dénoncé ; il n'en fallut pas davantage, Pettinelli fut mis en jugement et condamné; voici la sentence :

« Considérant que Gaetano Pettinelli a été vu dans la rue des Coronari en mai 1849 au moment où la garde nationale conduisait les *trois citoyens qui y ont été massacrés;* Considérant qu'il a été dénoncé comme présent et prenant une part active au meurtre, le dit Pettinelli est condamné à la peine de mort par la guillotine. » — Le malheureux fut exécuté à Rome au mois d'août 1851.

De Rome la guillotine passa dans les Romagnes. — Parmi les Sanfédistes qui en 1849 accueillirent à bras ouverts le roi Bomba et lui désignèrent des victimes parmi les patriotes de Frosinone et de la Comarca, se distinguaient le curé de Giulianello et un nommé Agresti d'Anagui. Ces deux ennemis de la République, après s'être entendu avec les hommes noirs de Gaëte, avaient mis à prix la tête de Garibaldi et de ses officiers : mille écus pour le chef et cent écus pour les autres. Après la victoire de Garibaldi sur les Bourboniens, tout le pays de Frossinone lui demanda instamment de faire passer ces deux brigands devant un conseil de guerre. Ils furent jugés et condamnés à mort. Avant d'être fusillé, le curé avoua publiquement ses crimes et dit : *Je reconnais pleinement avoir mérité cette mort!* Or les prêtres ne pouvant tirer vengeance de Garibaldi et du gouvernement républicain, se tournèrent contre les citoyens qui avaient servi de témoins dans le jugement. C'est ainsi que quatre citoyens d'Anagni : Baroni, Olivieri et Botticelli père et fils, *furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité!* tandis que le nommé Romolo Salvatori, jeune homme de Giulianello, d'une probité à toute épreuve et administrateur des biens du prince Borghèse, *fut condamné à la décapitation comme complice de Garibaldi!* Ce n'est pas tout; Romolo Salvatori avait dé-

claré ne vouloir plus rien avoir affaire avec les prêtres avant de mourir. Monsignor Tizzani, déjà évêque et fléau du diocèse de Terni, lui fit entendre que s'il changeait de sentiment on remettrait à sa famille les frais considérables de son procès. Le malheureux laissait une femme et plusieurs enfants sans aucune ressource; il céda aux insinuations du prélat. Quelques jours après l'exécution, la famille de Salvatori reçut du tribunal l'ordre impératif de payer 1200 écus romains au fisc!!!

Le 28 octobre 1851, toujours par ordre de la Sainte Inquisition, la nouvelle guillotine visita la ville de Forli. On devait décapiter deux jeunes gens de cette ville, Giuseppe Antolini et Eugène Luchini. Le sacré tribunal les avait condamnés à mort pour avoir exécuté militairement en 1849, comme sous-officiers de la légion mobile de la basse Romagne, le curé Legni de Corniola, convaincu de brigandage contre la République. Le fait est que les prêtres, ne pouvant se venger sur les officiers supérieurs qui étaient en exil, mirent saintement ces deux sous-officiers à leur place. Nous autres profanes devons nous taire devant un jugement sacré!

De Forli la guillotine vint à Fabriano (province de Macerata) pour fonctionner sur les personnes de Pietro Ventroni, Benvenuto Cavalini et Bonaventura Stefanini, les deux premiers riches propriétaires et le dernier étudiant âgé de 20 ans. Ces honorables citoyens furent convaincus, sur la simple déposition d'un tailleur de Serra Sanquirico, d'avoir tiré, en 1849, sur deux frères sanfédistes nommés Manéi, qui n'avaient pas du reste été atteints par ces coups de fusil. Comme cette tentative d'assassinat avait eu lieu sur la personne d'un prêtre et qu'en même temps on voulait se défaire de ces trois patriotes, la Sainte Inquisition, ajoutant foi au tailleur, que

tout le pays désignait comme un *famolo* du Saint-Office, ordonna leur exécution *comme assassins sacriléges;* ainsi la *Sainte Inquisition* ensanglanta la ville de Fabriano le 15 novembre 1851 *.

Qu'on ne croie pas que les exécutions capitales par la guillotine ou par la fusillade se soient bornées à celles dont je viens de parler; loin de là, je n'ai rapporté ici que les *simples exécutions par justice rétroactive;* il faudrait des volumes pour enregistrer les miliers *d'assassinats légaux* et de *condamnations arbitraires* qui pesèrent sur nos pauvres Romagnes.

Cependant je ne puis passer sous silence l'assassinat

* La théocratie a des vengeances sataniques : jamais elle n'assassine ses victimes sans les calomnier. Les *ardents* du Sanfédisme, réprimés avec rigueur par la garde nationale républicaine, prirent leur revanche, à la rentrée des Cardinaux, par des provocations et des meurtres. Il y a plus, on se servit habilement de ces provocations pour affirmer l'existence de *bandes d'assassins* dans les principales villes de la Romagne. Aux meurtres juridiques que nous avons racontés, il faut encore ajouter l'exécution capitale de vingt-quatre citoyens de Sinigaglia, qui a eu lieu au commencement du mois d'octobre. Le brave Simoncelli, ex-capitaine de la garde nationale faisait partie des condamnés.

Ces boucheries doivent indigner tous les hommes de cœur; le gouvernement clérical l'a senti, aussi tous ses tribunaux jugent-ils à huis-clos et sur la déposition de Sanfédistes dévoués, les autres temoins ne sont pas admis; puis on répand le bruit que les condamnés l'ont été *pour cause de meurtres commis sous la république*. C'est ainsi que le gouvernement espère enlever les sympathies populaires à ces dignes citoyens et se réserver le droit d'arracher de leur asile ceux qu'il déclare *contumaces*.

On écrit des Romagnes que des exécutions semblables auront lieu à Corinaldo, à Jesi et à Ancône. C'est là que se trouve l'anglais Murray. Lorsque le gouvernement britannique voulut examiner les pièces de son procès et sa sentence de mort, le gouvernement clérical s'y est refusé. — N'avait-il pas conscience de l'iniquité de ce jugement?

légal qui a été consommé dernièrement à Forli (Juin 1852).

Quatre citoyens de Forli avaient été assaillis par une bande de sanfédistes armés, au mois d'août 1849, au moment de la restauration papale, et avaient dû se défendre à coups de pierres. Le chef de la bande tomba mortellement blessé. Après quatre ans de prison, la *Sacra Consulta* a condamné enfin ces malheureux à la mort *pour avoir,* dit la sentence, TUÉ AVEC UNE MALICE DÉLIBÉRÉE *un ami du gouvernement pontifical!!!*

Voici leurs noms : François Zanchini, Bartole Veroli, Louis Valpondi et Odoardo Migliorini.

La ville de Forli se souleva tout entière contre cette monstrueuse iniquité ; on était tellement convaincu de l'innocence des condamnés, que le Cardinal archevêque Falconieri et la municipalité supplièrent le gouvernement de casser la sentence ; mais en vain.

La veille de l'exécution la ville protesta d'une manière solennelle, en n'allant pas au théâtre, et le lendemain tous les magasins et les boutiques se trouvèrent littéralement fermés. — Monsignor le délégat G. Milesi, dans l'après-midi de ce jour néfaste pour la ville de Forli, ordonna, par une proclamation, l'ouverture immédiate de tous les magasins et boutiques, sous les peines les plus sévères. — Comme la journée se passa de la manière qu'elle avait commencé, le 28 juin le commandant de la garnison autrichienne, baron Menninger, frappa tous les boutiquiers et négociants de Forli, au nombre de 72, d'une amende proportionnelle de 3 à 40 écus romains ; il leur donna le terme de 48 heures pour payer leur amende, faute de quoi les récalcitrants seraient traduits immédiatement devant le conseil de guerre et jugés d'après les lois martiales!!!

La ville de Forli n'en persista pas moins à protester contre la tyrannie étrangère et cléricale, en publiant sur ce sujet un *imprimé clandestin* qui fut répandu partout et qui signalait aux Italiens et au monde civilisé l'innocence des quatre victimes assassinées dans cette ville, et la terreur pontificale toujours croissante dans les malheureux Etats Romains.

Les Autrichiens seuls, depuis 1849, selon la statistique donnée par les journaux de la réaction, ont exécuté dans les provinces de Bologne, Ferrare, Ravenne, Forli, Ancône et Pérouse, plus de *trois cents citoyens*, sous prétexte d'irréligion, de démocratie ou de brigandage. — En considérant notre pays constamment en état de siége, avec une garnison de 20 mille Croates et 10 mille Français, en voyant que tout est suspect, qu'en regardant *de certaine manière* les agents de la police et les prêtres, qu'en portant des rubans, des chapeaux et même des robes d'une certaine forme et d'une certaine couleur, hommes et femmes s'exposent à être traînés devant les commissions militaires en permanence, on pourra comprendre quelle terreur pèse sur ce malheureux pays. — Ajoutez à cela *l'infame usage de la bastonnade*, dont les Autrichiens sont libéraux même envers les dames!!! Le journal clérical de Rome du 13 juin 1851, donnait cette nouvelle: — « Pérouse, 10 juin. Maria Biagi de Città di Castello, convaincue d'avoir insulté dans cette ville des personnes qui fumaient tranquillement leur cigare, a été pour cette démonstration *condamnée à recevoir* 20 *coups de verge, suivant la peine en vigueur* contre de pareils perturbateurs de l'ordre public; cette condamnation a été exécutée le 9 du mois à Pérouse. »

Voilà la véritable expression de ce gouvernement que

les bons catholiques appellent l'*apostolat civil* de la Papauté et de la sainte Eglise.

CHAPITRE IV.

Le gouvernement temporel du St.-Siége.

Reprenons nos conclusions sur la religion papiste; pour caractériser et préciser les qualités du gouvernement clérical, destiné à la défendre et à la faire fleurir, « pour le plus grand bonheur de l'humanité, » disent les catholiques. Une religion basée sur le mensonge, sur la superstition, sur l'immoralité et sur la barbarie, peut-elle avoir pour soutien un autre régime que celui de la force brutale et de l'Inquisition?

Comme le régime administratif des prêtres à Rome est une conséquence de la religion papiste, l'intelligence de mon lecteur pourra facilement en déduire la nature, les éléments constitutifs et les fonctions principales, sans que j'aie besoin d'entrer dans tous ses détails.

Vu l'esprit et les tendances du Sacré Collége des Cardinaux et du sanfédisme, vu les qualités mirobolentes qui établissent le pouvoir et l'autorité du Pape, vu les formes et l'esprit du culte catholique à Rome, capitale du St.-Siége, on peut comprendre que la théocratie catholique et par elle le Pontife roi, possèdent un pouvoir infiniment supérieur aux lois, qu'ils peuvent à volonté

faire et défaire les lois, droit prétendu que les canonistes formulent au moyen de la phrase sacramentelle : *le Pape peut faire le noir blanc et le blanc noir*. Effectivement il n'y a pas d'autorité sur la terre sans le Souverain Pontife, Lieutenant de Dieu parmi les hommes. Qu'on n'oublie pas cependant que le Pape n'est que le masque des Cardinaux. Individuellement les Cardinaux et les évêques, quant à la justice, sont les juges naturels et de droit, infaillibles et sans appel, et les *bénéficiaires* de la fortune publique et du trésor de l'Etat, quant à ce qu'on appelle administration des Romagnes.

Le tribunal suprême criminel, dit de la *Sacra Consulta*, est une succursale de la Sainte Inquisition ; les monsignori y jugent et y condamnent sans aucune forme légale et à huis-clos. — Le tribunal suprême, en matière civile, est la *Sacra Rota*, qui ne juge qu'après deux, trois et quatre ans de procédure, d'après les décrets canoniques et les *déclarations* de la Secrétairerie de l'Etat. Celles-ci ne sont que des ordonnances données sur des cas spéciaux, en faveur, bien entendu, du plus payant. — Puis, vient le *tribunal de la vénérable fabrique de St.-Pierre*, qui est autorisé à réviser tous les testaments qui sont faits par les sujets pontificaux, afin de connaître s'ils ne seraient peut-être pas faits en faveur de l'Eglise; procédure qui met purement et simplement en question le droit de propriété et la légitimité des successions, droit que les lois cléricales reconnaissent d'ailleurs solennellement en paroles.

Si les immenses propriétés des ministres de l'Eglise sont soumises, depuis Pie VII, à un certain impôt, le Pape et le Sacré Collége ne le considèrent que comme un *impôt extraordinaire*. En effet, chaque année *monsignor le Trésorier* présente au Souverain Pontife une pé-

tition pour lui demander de bien vouloir étendre les impôts publics sur les propriétés du clergé. Le Pape répond alors qu'il y consent vu les circonstances graves où se trouve le pays, mais en même temps il fait une admonition au trésorier en lui disant *que ce sera pour cette année seule, sans que cela puisse faire règle pour l'avenir* (ne transeat in exemplum). — Nous avons rapporté ce fait significatif pour faire mieux ressortir que les soi-disant concessions financières faites par Pie IX en 1850, sur les instances de la France, ne sont que des indignes mystifications, ainsi que celles sur la réforme des communes et des municipalités qui sont devenues des *succursales complètes des sacristies*, comme on les appelle dans les Romagnes.

Quant à l'instruction publique, qui est toute entre les mains des prêtres et des moines, il est facile de comprendre qu'elle est essentiellement nulle quant à l'esprit et au fond, et barbare et grotesque quant à la forme. Ce que je vais dire donne une idée précise de l'instruction publique, ou pour mieux dire de *l'ignorance systématique*, patronée dans les Etats Romains, dont le ministère s'appelle *sacra congregazione degli studi*, présidé comme de raison par un Cardinal. — Après avoir épuré les universités de la jeunesse la plus intelligente, après avoir rejeté des écoles tous ceux qui avaient fait partie précédemment des clubs politiques ou des légions universitaires, afin d'être plus sûrs d'un bon choix à l'avenir, maintenant dans les Romagnes on astreint les étudiants à *payer d'avance les mille francs de redevance* qu'ils ne payaient auparavant qu'à mesure qu'ils prenaient leurs grades académiques. Lorsqu'une délation quelconque d'anti-papisme pèse sur un étudiant, il est à l'instant même chassé de l'université, et perd ainsi tout

son argent; il y a plus, il devient politiquement *incapable* de continuer ses études, et, après avoir goûté les douceurs des prisons cléricales, il reste soumis à perpétuité à la surveillance de la haute police! — On a poussé si loin les mesures inquisitoriales, à propos des études, que le Pape a créé dernièrement à Rome une *Académie de médecine orthodoxe*. Le journal sanfédiste, l'*Osservatore Romano*, qui donna cette précieuse nouvelle, ne s'explique pas sur cette création singulière, mais on comprend ce que cela veut dire, pour peu que l'on connaisse le St.-Siége !!!

Si l'on examine, même en gros, les finances de Rome, l'on se trouve devant quelque chose qui n'a pas de nom. Si l'on est effrayé de l'absurdité de l'administration cléricale, que sera-ce quand on en verra les dilapidations passées à l'état de système?

D'abord les Romagnes paient, par an, plus de 70 millions de francs, sans parler des contributions de guerre, des vols légaux et des concussions de tout genre que les sanfédistes commettent impunément. De ces 70 millions, qui proviennent en grande partie de la loterie, de la mouture du froment, de la taxe du sel et des droits de patente sur les professions, les arts et les métiers, — à peine la huitième partie est employée à des dépenses d'utilité publique. Ce que nous avons dit plus haut des revenus du clergé, fera du reste comprendre les énormités du gouvernement paternel du St.-Siége.

Mais l'étonnement du lecteur augmentera lorsqu'il connaîtra que les Romagnes, sans avoir aucun *crédit* auprès des Etats européens, paient néanmoins plus de 15 *millions* chaque année pour les intérêts seuls de ses dettes publiques, tandis que les dépenses pour les travaux publics, pour l'instruction et pour la bienfaisance

en général, ne dépassent pas le chiffre de 6 millions!!! — Qu'on sache que les solennités de la création de 8 Cardinaux, qui est la moyenne annuelle des promotions de cette espèce, absorbent à elles seules la somme susdite!!!

Donc, si jusqu'à présent les Romagnes ne sont pas devenues un vrai pays de sauvages, il faut l'attribuer aux ressources communales et aux fonds de bienfaisance, les seuls biens qui nous restent du temps où nos communes étaient libres; toutefois, si l'avenir n'est que la continuation de l'état de choses actuel, ces faibles restes ne tarderont pas à disparaître.

On lisait naguère dans l'*Indépendance Belge* (26 septembre) : — « Le *Moniteur français*, en publiant une » note des plus bienveillantes sur la situation financière » des Etats-Romains, annonce que le Saint-Père a » décidément convoqué la *consulte d'Etat* pour le 20 » d'octobre prochain. Il serait à désirer pour le gouver- » nement pontifical que la situation fût dans les Etats- » Romains, sous le rapport financier, aussi satisfaisante » que le dit le journal officiel du gouvernement fran- » çais. *Malheureusement, les renseignements particu-* » *liers que l'on reçoit de ce pays ne concordent guère* » *avec la note du* Moniteur, *et il est permis de croire* » *que ce dernier, en la publiant, a voulu faire preuve* » *de bonne entente et de bienveillance vis-à-vis du gou-* » *vernement pontifical.* » — J'ai voulu faire précéder ces paroles peu suspectes de partialité à une analyse des assertions les plus importantes du *Moniteur français* en faveur du gouvernement du Pape.

« Les recettes des Etats-Romains s'élèvent à près de » 60 millions de francs, et les dépenses à 69,300,000 » francs, ce qui, avec un fonds de réserve de 500,000

» francs, porte le déficit à 10 millions, soit un dixième
» du revenu. » — Jusqu'ici tout va bien.

« Les recettes divisées par le nombre des habitants
» — poursuit le Moniteur officiel — donnent par indi-
» vidu 19 fr. 65 centimes. Ainsi les populations romai-
» nes sont les moins imposées dans tous les Etats de
» l'Europe. » — Comment faire accroire au monde une pareille assertion? Comme les populations romaines gémissent sous le vasselage de l'aristocratie cléricale et sanfédiste, qui jouissent d'immenses possessions en bénéfices ecclésiastiques, en majorats, emphiséoses et fidéi commis — parmi lesquels la vaste campagne romaine entièrement en friche — et à côté de cela ce pays n'ayant ni commerce, ni industrie, ni prospérité matérielle d'aucune espèce, il s'ensuit que les populations romaines sont au contraire *les plus imposées de l'Europe.* — Le *Moniteur* dit ensuite que « *la liste civile du St.-Père,*
» *l'entretien de sa police, celui de ses musées, la solde*
» *de sa garde noble, de la garde suisse, les charges de*
» *la cour pontificale, les traitements du Sacré-Collége*
» (des Cardinaux), *des nonciatures et du corps diplo-*
» *matique romain, coûtent annuellement au trésor la*
» *somme de* 3 *millions* 300 *mille francs!* » — Doucement, messieurs du gouvernement français. Vous pensez faire accroire aux simples, par cette tirade, qu'il n'y a pas une cour royale plus modérée et plus jalouse de l'argent public que celle du Pape. Non, le monde n'est pas peuplé d'imbéciles seulement. Pourquoi à ces 3 millions 300 mille francs n'ajoutez-vous pas les 20 millions de revenus annuels que le Pape et sa Cour tirent des bénéfices ecclésiastiques existant dans les Etats Romains? Qui ignore que le plus modeste Cardinal perçoit au moins 30 mille francs par an et que la moitié de cette

somme est l'appointement, toujours en bénéfices ecclésiastiques, du dernier des prélats employés dans les nonciatures et dans le corps diplomatique du St.-Siége !

« L'armée coûte 10 millions, » — dit le *Moniteur*. Oui ; mais 3 millions sont pour les garnisons autrichiennes qui occupent les Romagnes. — « Le budget de l'ins» truction publique » — toujours d'après le *Moniteur* — « *est de* 300 *mille francs. Celle-ci est presque toute* » *gratuite, et les frais qu'elle entraîne sont couverts par* » *d'anciennes fondations.* » — Qu'on parle plus franchement en disant que l'*instruction publique* n'existe pas sous le gouvernement clérical. — « La dette publique monte à environ 21,000,000. » — Assertion complétement fausse : La dette publique en 1846 (lors de la mort du Pape Grégoire XVI) était déjà de 37 millions d'écus romains, c'est-à-dire 185 millions de francs, et maintenant elle dépasse le chiffre de 200 millions : avec le *déficit* annuel de 2 millions d'écus qui reviennent à plus de 10 millions de francs. — Telle est la vérité.

Disons quelques mots sur la police du gouvernement clérical, et pour rappeler que son but et ses moyens ne sont autre chose que les atrocités du sanfédisme, citons quelques faits et quelques ordonnances. — On sait que cette police n'a pas de règlement, aussi n'y a-t-il à Rome ni sûreté personnelle ni inviolabilité de domicile vis-à-vis des sbires. Votre maison peut être subitement envahie, on vous empoigne pour vous fourrer au violon, où vous resterez tout le temps qu'il plaira à la police, puis on vous relâchera aussi arbitrairement qu'on vous avait arrêté, sans autre forme de procès, et sans qu'on daigne même vous faire connaître la cause de votre arrestation.

C'est un fait journalier que de voir les sbires arrêter

les personnes sur les grandes rues, les fouiller de la tête aux pieds, fonctions d'ordre public qu'ils remplissent ordinairement à coups de poing, de bâton et de crosse de pistolet.

On lisait dernièrement dans une correspondance de Rome, publiée dans la *Gazette d'Augsbourg*, que lors de l'arrestation d'un citoyen de *bonne mine*, les gendarmes pontificaux le rossaient si brutalement, que quelques passants d'une position élevée osèrent prier les sbires d'avoir un peu d'humanité. Voici leur réponse : *Comme cet homme passe pour avoir des opinions très-dangereuses, nous sommes autorisés à le traiter ainsi !!!*

Le *cavaletto*, cet affreux supplice des temps barbares, auquel on assujettit même les femmes, a été rétabli par le gouvernement paternel du St.-Siége. Il est vrai qu'on y a apporté un changement ; jadis le condamné, entièrement nu, recevait la bastonnade publiquement ; aujourd'hui on la lui inflige dans l'intérieur de la prison, où l'arbitraire peut s'en donner à cœur joie.

Un grand nombre de familles qui n'étaient nullement compromises dans les affaires politiques, ne pouvant plus vivre sous le régime de l'anarchie cléricale qui domine dans les Romagnes, ont demandé leurs passeports pour se rendre en Toscane et en Piémont. Le gouvernement des prêtres a répondu que les passeports seraient délivrés, mais *contre la déclaration écrite de ne plus rentrer dans le pays*. Malgré cette clause pénible, plusieurs familles ont accepté cet exil.

Grâce à ce gouvernement des saints hommes qui a privé de tous moyens de subsistance des milliers de familles, et forcé tous ceux qui ont encouru la colère de l'Eglise à quitter le foyer domestique pour chercher un refuge dans les ravins des Apennins, les vols à main

armée se sont multipliés à Rome et dans les provinces dans une proportion effrayante. Et cependant les commissions militaires établies par l'Autriche, du Pô au Tronto, rivalisent de zèle avec les agents des robes rouges, et cependant le sang coule comme aux plus beaux jours de la Sainte Inquisition ! Ne nous en étonnons pas, le cortége obligé du gouvernement clérical sera toujours le brigandage et les fusillades.

Oui, brigandage et gouvernement clérical sont synonymes ; ils ont une origine commune. Je ne dis pas les choses sans les prouver. Souvenez-vous que le fameux Gasparoni, l'oncle du Cardinal Antonelli, qui est encore le prince des galériens dans les bagnes de Civita-Vecchia, ravagea autrefois la campagne romaine d'accord avec les autorités pontificales, et que fatigué de ce métier de sang et de pillage, il capitula avec le pape Léon XII qui lui accorda la grâce d'une réclusion perpétuelle. Quant à ses compagnons, la sagesse pontificale les ayant répartis dans plusieurs villes de la Romagne, ils formèrent bientôt une foule de bandits les plus audacieux. Les chefs de brigands connus sous les noms de Pilantriaco, Pasqualoni, Tagione, Valente, Col d'Oca et Passatore, terreur du pays sous les règnes de Pie VIII, de Grégoire XVI et de Pie IX, appartiennent à cette famille d'assassins. Avec le levain de l'anarchie inhérente au gouvernement clérical, si bien développée par le Sanfédisme et les Centurioni, il était facile à ces malfaiteurs de grossir leurs bandes et de mettre à contributions des provinces entières. Ils exerçent leur profession en honnêtes et modérés ; ils partagent toujours leur butin avec les gouverneurs et les sbires, et de temps en temps avec les curés de l'endroit.

L'Eglise a toujours reçu avec bienveillance les géné-

rosités des brigands, parce qu'elle fut constamment envers eux une mère charitable. Au moyen de l'absolution d'un confesseur, ce qui n'est point difficile à obtenir, le brigand peut faire en tout temps son salut. — Que les prêtres vendent les indulgences à qui veut les payer, comme à l'époque de Luther et de Léon X, c'est un fait dont on ne se cache pas, c'est devenu coutume. Entrez dans les églises catholiques et vous trouverez les affiches de ce trafic salutaire sur les piliers de la maison du Seigneur, et si vous jetez vos yeux sur les autels, vous y verrez, particulièrement autour de ceux de la madone et des âmes du purgatoire, des tablettes et des votes sans nombre représentant des brigands qui ont échappé aux balles des gendarmes ou aux flammes du Purgatoire par la puissance d'un chapelet béni ou par des messes grassement bien payées.

Un étranger ne devinerait jamais que les auxiliaires les plus redoutés des brigands sont les moines mendiants. Ces moines, dont le pays est plein, destinés à la quête pour leurs couvents (*frati cercatori)*, attirés bravement par l'amour du butin, servent toujours d'éclaireurs et de sentinelles avancées aux brigands et aux bandits. Leur froc les met à l'abri des soupçons et des poursuites de la police; et ce qu'ils tiennent de la générosité des brigands leur sert à faire saintement bonne chère dans leurs couvents et plus souvent avec les paysannes de l'endroit. — Dernièrement on a vu ces bons moines affiliés au fameux *Passatore*, dont les brigandages, grâce à l'active coopération monacale, ont duré plus longtemps que la République romaine.

Le Passatore mort, personne ne sera assez simple pour croire que le brigandage disparaîtra avec cet audacieux bandit. Au contraire, l'opposition lui donne de

la force en faisant naître le désir de la vengeance chez les brigands. C'est le cas de répéter à ce propos : *la mort de l'un c'est la vie de l'autre**.

Pour bien terminer ce chapitre, je transcris ici une correspondance de Rome, du 14 février 1852, publiée par l'*Indépendance Belge*, journal qu'on ne suspectera certes pas de préconiser la démagogie :

« Vous vous étonnez, sans doute, que je vous écrive » très-rarement, mais les nouvelles sont si rares aussi ; » puis il n'est pas très-sûr d'être le correspondant de » l'*Indépendance Belge*, car à la moindre dénonciation » on court le risque d'être arrêté, emprisonné ou pour » le moins exilé. — Vous ne pouvez pas vous faire une » idée de l'aveuglement et de l'incapacité de ceux qui » gouvernent, je parle *religieusement*, *politiquement* » *et économiquement*. — Religieusement, Rome est de- » venue une appendice de la Compagnie de Jésus.

» Politiquement, on dirait que ceux qui gouvernent

* *La Gazette officielle de Savoie* du 29 septembre parle ainsi : — « Le *Giornale di Roma* avait récemment nié le bruit qui courait de la désertion des recrues pontificales et de leurs brigandages. L'arrêté du marquis Dandini, assesseur de police, prohibant le port d'armes, même pour la chasse, *semble une réfutation du journal de Rome.* »

En même temps un correspondant écrit à la *Gazette d'Augsbourg*, feuille non suspecte de sympathies démagogiques.

« Les officiers français eux-mêmes me confirment ce que je vous ai dit sur la composition des troupes de bandits, elles se composent essentiellement de soldats papalins déserteurs, renforcés d'autres vagabonds.

Toute la ville sait que la compagnie de chasseurs papalins, formée à Viterbe, et encore incomplète, s'est dissoute et a déserté, son commandant en tête. Un officier français m'a confirmé le fait en me citant des particularités : l'abbé Coppi se gardera bien de publier dans la feuille officielle le nombre précis des fugitifs. »

» sont payés pour s'aliéner les gens les plus dévoués » jusqu'à ce jour.

» Economiquement, les impôts augmentent chaque » jour dans une proportion effrayante, sans pour cela » remplir les caisses du gouvernement, par la raison » que la contrebande se fait sur l'échelle la plus éten- » due. Ainsi le journal officiel, dans son dernier nu- » méro, publie un édit qui porte *à 20 écus le droit d'en-* » *trée pour* 100 *livres de sucre; à* 40 *écus* 100 *livres* » *de café, et* 25 *écus pour* 100 *livres de poivre!* Ce » besoin d'argent fait prélever *partout* des taxes excep- » tionnelles dont le preduit va *rarement* à sa destina- » tion.

» On me citait dernièrement une petite province si- » tuée dans les Apennins (Camerino) qui paie depuis » 1835 une surtaxe de 100,000 francs par an pour la » construction de ses routes, et qui n'a encore que des » sentiers tellement impraticables que, pour envoyer » une garnison dans un bourg de la localité, lors de la » campagne contre les bandits, le commandant autri- » chien a été forcé de faire tracer son passage pour » pouvoir se rendre à sa destination *.

» On espère trouver une ressource dans l'émission de » 23 millions en monnaie billon.

* Ce n'est pas tout. Aussitôt après sa restauration le gouvernement clérical fit espérer au pays l'établissement d'un *chemin de fer* de Rome à Bologne et Civita-Vecchia, grande ressource pour un pays qui ne possède ni industries, ni commerce. Aujourd'hui, le croirait-on, les Cardinaux se refusent absolument à accomplir cette *promesse solennelle*, et pour mettre le comble à l'odieux de leur refus, ils ont fait mettre *sous séquestre* les biens de deux princes romains, Altiéri, frère du Cardinal du même nom, et Conti, qui sur la foi des promesses du Sacré-Collége ont dépensé de fortes sommes aux études préparatoires de ces deux chemins.

» Si les Autrichiens n'occupaient pas les provinces et » les Français Rome, il y aurait bien vite un soulève- » ment; aussi veut-on augmenter les moyens de ré- » pression. On organise le régiment des gardes (muni- » cipaux) qui sera composé de 4 à 5 mille hommes » choisis. Deux mille hommes resteraient dans la capi- » tale; les deux autres seraient répartis dans les Mar- » ches.

» Les conséquences plus ou moins prochaines d'un » système semblable ne sont que trop faciles à prévoir. »

A cela on doit ajouter la correspondance d'un officier français faisant partie de la garnison de Rome, publiée par le *Journal de Turin*, journal conservateur, qui a fait et devait faire une grande sensation en Europe par la peinture qu'il donne de l'état de ce pauvre pays.

Nous nous bornons à ces deux simples passages qui sont assez éloquents.

» La ville est triste, fort triste. Les prisons regorgent » de détenus; il en meurt 7 ou 8 par jour, ce qui fait » de la place à ceux qu'on arrête les jours des razzias » politiques; car de mises en liberté par grâce on n'en » entend jamais parler.

» Les étrangers seuls, couverts par leurs ambassa- » des, respirent librement; mais les Romains sont » abattus. Rien ne va, ni le commerce, ni l'industrie; » la misère seule croit à vue d'œil. »

La correspondance est datée de Rome le 25 mars 1852.

CHAPITRE V.

Les célébrités contemporaines du gouvernement clérical.

Nos mémoires seraient incomplets si nous ne donnions pas la silhouette du tyran et de ses ministres. Commençons par ces derniers.

Le Cardinal Jaques Antonelli en est le digne chef. Après la biographie de ce Cardinal donnée avec beaucoup de modération par l'*Ermite de la cour papale*, dans l'Evénement (en 1850), tout homme qui se respecte ne voudrait rien avoir à faire avec le neveu de Gasparoni, tout Cardinal-Pape qu'il soit.

Le Cardinal Antonelli débuta, dans sa carrière de prélat, par les perfidies les plus ignobles. Délégat apostolique à Viterbo, en 1837, il livra aux commissions militaires sanfédistes plusieurs citoyens auxquels il avait extorqué des secrets politiques, sous prétexte de les sauver des poursuites de la police. — Passant de Viterbo à Macerata, il joignit à ces actes d'hypocrisie ceux d'une immoralité vraiment cléricale. La famille du comte L.... a été plongée dans la douleur et dans la honte par cet homme ignoble. — Rappelé à Rome, il fit constamment sa cour aux Cardinaux les plus influents, afin de monter en grade ; puis, jouant le rôle de libéral, il chercha à discréditer ces mêmes Cardinaux pour prendre leur place auprès de Pie IX. — Antonelli, devenu Cardinal, ministre du prince constitutionnel et ensuite préfet des palais apostoliques, fut l'âme du complot austro-jésuite

pour amener le Pape à la réaction et pour l'engager à fuir à Gaëte. Il devint l'ennemi irréconciliable du peuple le jour où un plébiscite imposant le força de quitter le ministère, bien qu'il se fût humilié devant les libéraux, auxquels il n'avait cessé de parler tout haut de son italianisme. — Les exploits ultérieurs de ce Cardinal sont très-connus; comme chef des sanfédistes son nom a fait oublier celui du Cardinal Ruffo, de sanglante mémoire.

Il faut que je fasse connaître un autre Cardinal qui me semble destiné à jouer un grand rôle dans la théocratie romaine, à moins toutefois que la révolution européenne ne vienne nous débarrasser de ces hommes noirs. — Je veux parler du Cardinal Raphaël Fornari. Ce prélat doit toute sa fortune à la comtesse Isabelle, tante paternelle du comte C..., dont j'ai fait mention au commencement de ces mémoires. Sans vouloir rechercher les motifs de la déférence illimitée de cette dame pour l'abbé Fornari, le fait est que ce jeune abbé, frais et joufflu, passait la majeure partie de son temps auprès de la comtesse. Celle-ci, née en Espagne, et appelée pour cela la *comtesse espagnole*, était française au fond par son éducation et par son esprit, et portait le cachet de l'institut des dames du Sacré Cœur. On comprend qu'après avoir fait l'éducation de l'abbé Fornari dans l'art des intrigues jésuitiques, elle devait nécessairement en devenir l'ange protecteur.

L'abbé Fornari était élève du séminaire romain, lorsque Léon XII remit entre les mains des jésuites la direction de l'instruction gymnasiale de Rome, malgré l'opposition du petit clergé qui en avait eu jusqu'alors la direction. Condisciple et ami de l'abbé Graziosi, déjà connu de mes lecteurs, l'abbé Fornari passait aussi pour l'un des plus grands obstacles que rencontra l'outre-

cuidance des révérends pères. — Tout à coup l'abbé Fornari se retire chez la comtesse Isabelle, rompt de fait avec l'abbé Graziosi et ne souffle plus mot contre les jésuites. C'était au moment même où la cour papale cherchait un prêtre assez habile pour l'envoyer en France en qualité de Nonce apostolique. Il s'agissait d'y manœuvrer adroitement pour faire tourner à l'avancement du catholicisme la question des jésuites et celle de l'enseignement primaire qui causaient alors de l'agitation au sein de la bourgeoisie française. Le nouveau représentant du St.-Siége auprès de Louis-Philippe fut bientôt trouvé, c'était l'abbé Fornari.

Le jeu de l'abbé romain n'était plus désormais une énigme : la comtesse Isabelle lui avait ménagé l'alliance des jésuites et du clergé *congréganiste* de la France, dont il épousait la cause. Chacun sait qu'il fut à la tête du parti ultramontain en France sous Louis-Philippe et sous la République ; M. de Montalembert n'était que son porte-voix. Le diplomate jésuite échoua, il est vrai, auprès de Guizot et de l'ambassadeur Rossi, mais il prit sa revanche avec Louis-Napoléon, en provoquant l'assassinat affreux de la République romaine.

L'anecdote qui suit peint le caractère de l'homme. Le Cardinal Fornari fit à Paris la connaissance du colonel C..., frère de la comtesse Isabelle et conservateur du musée d'artillerie. M. le colonel C... avait un fils qui venait de sortir de l'école militaire de St.-Cyr. Monsignor le Nonce chercha avec beaucoup de zèle à s'attirer la confiance de ce jeune homme, et à force d'instances, de flatteries et de promesses, il parvint à le décider à déposer ses épaulettes et son épée pour aller à la cour de Rome y endosser le froc d'abbé.

Voici le secret de ce tripotage. La maison des comtes

C...., dont la branche aînée avait pour représentant le comte Louis, père de mon élève, et la branche cadette le jeune ci-devant militaire de Paris, possédait un bénéfice ecclésiastique du revenu de 4 mille écus romains par an, établi pour l'entretien d'un prélat dans la famille. Le comte Louis percevait les revenus de ce bénéfice, aucun des membres de la maison C.... n'étant ecclésiastique. Ce n'est point ainsi que l'entendait la comtesse Isabelle; il fallait à tout prix qu'elle attirât chez elle ce revenu considérable, et c'est pour cela qu'elle fit prendre le froc à son neveu parisien.

Circonvenu de tous côtés par Monsignor Fornari et par sa tante, le jeune homme entra dans les ordres; on lui aplanit les voies, et à peine avait-il lu le titre du droit canon et civil, qu'il fut promu au grade de docteur et nommé juge au tribunal ordinaire de Rome. On peut aisément s'imaginer quelle espèce de sentences un pareil magistrat pouvait rendre. Cependant, il y avait un reste d'honneur militaire chez le jeune Monsignor. Il vit clairement qu'il n'était pas capable de remplir les devoirs de magistrat, et il donna immédiatement sa démission pour jeter ensuite *son froc aux orties*, quoiqu'il sût que sa tante, froissée dans son amour-propre et dans sa cupidité, le laisserait impitoyablement sans ressources. Ce fait est de notoriété publique à Rome.

Encore un coup de pinceau et le portrait de Monsignor Fornari sera achevé. Rentré dernièrement à Rome avec la dignité de Cardinal, l'ami de la comtesse Isabelle se mit à la tête du parti *sanfédiste*, et soutint activement la publication de la *Correspondance de Rome*, qui dirigeait les journaux cléricaux européens dans la campagne entreprise pour restaurer le moyen-âge et la superstition. Mais comme cette position le mettait moralement et par

le fait à la tête du Sacré Collége des Cardinaux, le Cardinal Antonelli, qui ne se souciait pas d'un tel rival, a cédé en sa qualité de premier ministre de l'Etat, aux instances de la France, en décrétant la suppression de la feuille officielle du *sanfédisme catholique.* Cela n'empêchera pas le Cardinal Fornari de trouver d'autres moyens de se maintenir dans la position qu'il occupe et de chercher à faire marcher l'ultramontanisme européen de conserve avec la réaction affreuse des Etats Romains.

Après ces deux Cardinaux vient Monsignor de Falloux, frère du ministre que l'expédition française à Rome a rendu célèbre. Ce prélat étranger, véritable type de l'hypocrisie proverbiale du clergé français, avant la faveur marquée de Pie IX, avait été la bête noire du clergé romain. En 1847 j'eus l'occasion de voir de près les mérites éminents de Monsignor de Falloux, grâce au chanoine Graziosi que je connaissais intimement. Le prélat Giannelli, dont j'ai parlé plus haut, qui était le chroniqueur de cette société, nous donna des détails fort curieux sur l'abbé français; il cherchait alors, par ses intrigues, à avoir la place de directeur de l'église de St.-Louis, vacante par le départ de l'abbé Bonnechose. — De Grégorien enragé, disait Monsignor Giannelli, ce de Falloux est devenu aujourd'hui libéral pour s'insinuer auprès du comte Rossi, qu'il détestait cordialement hier et auquel il n'épargnait pas plus les quolibets que les injures. Toutefois, Rossi le connaissait parfaitement, et monsieur l'abbé a été évincé de la place convoitée. Cet intrigant infatigable vise maintenant à la direction des dames du sacré Cœur, et il se sert de l'entremise de la fameuse comtesse de Menou pour se rendre les Cardinaux favorables. S'il parvient à ses fins, le couvent de la Trinité des Monti risque d'être aussi bien arrangé que

l'hôpital du St.-Esprit le fut dans le temps. — Voulez-vous savoir les exploits de Monsignor de Falloux pendant qu'il était le confesseur de cet hôpital? Un ouvrier romain, après s'être confessé à lui avant de mourir, lui confie quelques dixaines d'écus, avec la mission de les remettre après son décès au tuteur de son jeune frère. Le tuteur eut connaissance de ce dépôt par un infirmier de l'hôpital, et il se rendit chez Monsignor pour le retirer. Le prélat convint qu'il avait reçu cet argent, mais il affirma que c'était afin de dire des messes pour le repos de l'âme du défunt, et qu'il n'avait rien à démêler avec personne à ce sujet. Le tuteur insista, mais M. de Falloux lui dit que s'il ne sortait pas sur-le-champ de chez lui, il le ferait traduire comme calomniateur devant le tribunal ecclésiastique. En sortant de là, ajouta Monsignor Giannelli, le tuteur vint me consulter, et je lui conseillai de se taire, s'il ne voulait pas voir la menace de ce prélat se changer en réalité.

Il n'est pas surprenant qu'un prélat capable de pareilles infamies et si bien apprécié par ses confrères eux-mêmes, lançât les plus atroces calomnies contre la République romaine par ses correspondances aux journaux de l'ordre en France. Aussi Pie IX récompensa-t-il Monsignor Falloux par de nouvelles dignités ecclésiastiques. Les prêtres indignes ne manquaient certes pas à Rome, pour que les étrangers crussent devoir venir les compléter.

Consacrons maintenant quelques lignes à Monsignor Borromeo, au prélat freluquet, mignon à la fois du Pape et de la célèbre ambassadrice de Bavière, comtesse de Spaür, dont nous parlerons plus tard.

Pour connaître à fond Monsignor Borromeo, nous n'avons qu'à rechercher le caractère et les tendances de

l'*Académie ecclésiastique*, dont il a été le dernier et le plus illustre des élèves. Cet établissement clérical était le séminaire de bon ton où étudiaient les jeunes abbés appartenant à la noblesse et à la haute bourgeoisie. Pour abréger, je supprime une foule de détails de toilette et de mode à l'usage de ces beaux abbés, ainsi que l'histoire de leur intimité avec les ambassadrices et les belles dames romaines.

Il y a assez à dire sur ces messieurs, sans entrer dans leur chronique scandaleuse.

Pendant que j'étais instituteur chez le comte C..., un Monsignor Soderini voulut bien me mettre en rapport avec ses amis de la susdite Académie. Nous nous dirigeâmes immédiatement vers les appartements de Monsignor Borromeo. En nous approchant, nous entendîmes le bruit d'une dispute très-vive. Le brillant Borromeo avait engagé un sérieux débat avec deux de ses collègues non moins vifs que lui, à propos des mérites de la danseuse Essler. Le neveu de St.-Charles Borromeo ne pouvait concevoir comment on pouvait comparer la danseuse autrichienne avec la Cerrito, qui était pour lui l'idéal de la danse moderne et du bon goût artistique. — Pendant ce débat j'observai sur la table et suspendus à la muraille plusieurs portraits des plus jolies femmes de la noblesse romaine et étrangère. Soudain deux autres élèves du séminaire entrent avec fracas dans l'appartement ; chacun d'eux tenait dans sa main un portrait, l'un au daguerrotype, l'autre en miniature, de la célèbre chanteuse De Giuli, qui faisait alors les délices des Romains ; l'objet de leur dispute était le plus ou moins de perfection du portrait de leur idole. — Ces deux nouveaux champions étaient messeigneurs Lo Schiavo et Pallotta, aujourd'hui hauts fonctionnaires du gouvernement clérical.

« Trève à vos questions puériles, dit tout à coup un jeune Monsignor mollement assis sur un divan et dans une position tout à fait sentimentale : — écoutez plutôt cette cavatina du Nabuco, » et il se mit à chanter en s'accompagnant de la guitare. Sa voix était mélodieuse et passionnée, et il ne le cédait en rien à un chanteur de l'*opéra*. Ce prélat n'était autre que le Monsignor autrichien Hohenlöhe, si cher lui aussi à Pie IX.

Cependant c'est Monsignor Borromeo qui est décidément le favori du Pape, et en 1848 il voulut le consacrer lui-même à la prêtrise. Lors de l'insurrection de Milan, il adressa de la part de Pie IX, dans la *Corriere mercantile* de Gênes, des félicitations très-vives au gouvernement provisoire de la Lombardie, déclarant que le saint Père ne cessait de souhaiter l'indépendance nationale de l'Italie. Aujourd'hui Monsignor Borromeo, comme les membres de sa famille, a renié ses précédents libéraux pour se joindre corps et âme au sanfédisme, et devenir l'intermédiaire entre madame de Spaür et Pie IX. La ville de Rome sait le reste.

Passons en revue les Monsignori, ministres de la justice suprême dans le tribunal de la *Sacra Consulta,* dont les membres ordinaires sont les prélats Matteucci, Sagretti et Rossi.

M. Matteucci de Fermo est neveu du Cardinal Bernetti et du brave chanoine Buonefede, dont nous avons déjà parlé. A la fin du règne de Grégoire ce Monsignor avait, avec quelques-uns de ses collègues, monté un charmant harem dans la maison du médecin de Mattheis, rue des Préfets. Cet établissement fut bientôt découvert par la haute police ; on emprisonna toutes les malheureuses filles qu'on y trouva, et qui ne connaissant pas le nom de leurs protecteurs, ne purent ou ne voulurent rien ré-

véler. Grégoire désirait ardemment connaître les fondateurs du harem à l'usage des jeunes Monsignori. Avant qu'il y fut parvenu, Monsignor Matteucci vint se jeter à ses pieds, lui fit l'aveu de sa faute et désigna ses complices. — « Pardon, très-saint Père, ajouta le prélat repentant, si j'ai été un prêtre indigne, je vous promets de faire en sorte que mon avenir fasse oublier mes fautes passées. Le St.-Siége aura en moi un homme dévoué, qui saura redoubler de zèle dans les condamnations politiques. » — Le Pape Grégoire fut pris par son côté faible, et la bénédiction pontificale ne tarda pas à descendre sur la tête du pécheur. — Monsignor tint parole. Tous les condamnés politiques qui gémissaient dans les cachots de Rome, Spoleto, Civita-Castellana et St.-Leo, à l'avènement de Pie IX, devaient la privation de leur liberté à son zèle. Pendant le règne libéral de Pie IX ce prélat sut très-bien faire l'homme des expédients. Lors de la restauration, Monsignor Matteucci a été mis à la tête de la *Sacra Consulta*, qui juge en dernier ressort et dont dépend ainsi la vie, la liberté et l'honneur de nos concitoyens !

Monsignor Sagretti de Ceccano est le bras droit de Monsignor Matteucci. Sagretti avait été révoqué par Pie IX, en 1846, des fonctions de délégat d'Ascoli, à cause de son inconduite et de ses exactions. Rétabli aujourd'hui dans tous ses emplois, on peut aisément se figurer de quelle manière il traite les dignes citoyens qui ont été dans le temps la cause de sa destitution. La vue seule de ce prélat inspire une aversion invincible ; sa personne, ses allures, tout en lui est odieux et cynique.

Monsignor Rossi, de Gênes, ne vaut ni plus ni moins que ses deux collègues. Délégat à Civita-Vecchia en 1842, entre autres atrocités il rétablit de son chef la peine du

cavalletto pour de simples vols. Il condamna à ce tourment ignominieux, par simple mesure de police, un pauvre père de famille accusé d'avoir volé un mouchoir. Quoique les médecins eussent déclaré que le patient n'était pas en état de supporter cette peine, le prélat insista et ce malheureux mourut sous les coups. Pour le punir de cette barbarie, on le promut immédiatement à la délégation plus considérable d'Ancône. Comme les autres délégats, il fit tout son possible pour annuler de fait l'amnistie de Pie IX, et il fut rappelé à Rome sur les vives instances des habitants d'Ancône. L'*Univers* en fit un pompeux éloge à cette occasion, tout en reprochant au Pape, sous forme de conseil, d'avoir sacrifié un prêtre si digne aux rancunes des libéraux. Pie IX fut obligé de tenir ferme. Quoique éloigné de la cour, Monsignor Rossi travailla à la défense du St.-Siége avec une ardeur toute sanfédiste. La plus grande partie des correspondances de Rome, que l'*Univers* publia en 1848 et 1849, sont l'œuvre de ce prélat, intimement lié avec Monsignor de Falloux. Pour récompenser le prélat gênois, Pie IX lui a conféré la charge de juge au tribunal suprême de la *Sacra Consulta,* ce qui lui permet de satisfaire ses goûts connus pour le *cavalletto et la guillotine.*

L'homme du vicariat est l'avocat Lattanzi. Cet individu, aussi ignorant que dépourvu de toute moralité, reçut ses grades de docteur et d'avocat avec un arbitraire étonnant partout ailleurs que sous le gouvernement du Pape, et ce grâce aux prêtres qui le sortirent de son abjection et de ses infamies, pour en faire le fléau de Rome. Lattanzi a commencé à se faire connaître par l'assassinat de ses deux frères et de son oncle. On prétend généralement qu'il tua l'un de ses frères et empoisonna l'autre, puis son oncle, au moyen d'une tasse de cho-

colat préparée de sa propre main. Voyant que son triple crime commençait à faire du bruit dans le public, il s'enfuit de Rome. Le gouvernement clérical mit dans cette affaire beaucoup d'indifférence et de mollesse : cela ne fut pas longtemps un sujet de surprise, car l'on apprit que Lattanzi était un sanfédiste des plus dévoués. — Après quelques années d'exil volontaire, Grégoire XVI amnistia ce digne papalin et le nomma lieutenant ou Chancelier du Vicariat. Ce monstre est du reste tout à fait à sa place dans le tribunal de haute censure ecclésiastique, qui n'est que l'antichambre de la Sainte Inquisition. Le Cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, ne voit que par les yeux de Lattanzi, et celui-ci profite largement de sa position pour mériter la haine profonde que la population de Rome lui a vouée. C'est lui qui a fait les réquisitoires de tous les procès intentés sous prétexte d'outrages à la religion, qui se sont terminés par des condamnations et ont ensanglanté Rome jusqu'à ces derniers jours.

La police du gouvernement clérical mérite aussi une mention particulière. Monsignor Savelli, qui a occupé la place de gouverneur de Rome, en est le directeur général depuis 1849 ; dernièrement il a pris le titre de ministre de la police. Monsignor Savelli, Corse de naissance, est aussi l'un des papalins les plus zélés. Voici un fait, entre beaucoup d'autres, qui donne la mesure de l'homme. Pendant qu'il était délégat à Macerata, en 1843, il intervint auprès d'un condamné à mort qui repoussait les consolations cléricales. « Comment voulez-vous que je me résigne à mourir, lui dit le condamné, lorsque je laisse dans ce monde une femme et plusieurs petits enfants dans la plus grande misère? » — Eh bien, si vous vous convertissez, lui répondit Monsignor Savelli,

je ferai donner à l'instant 50 écus à votre famille. » — A cette condition le malheureux accepta tout ce qu'on voulait de lui : et réellement les 50 écus furent exactement remis entre les mains de sa femme. Mais à peine le condamné avait-il été exécuté, que M. Savelli envoya des sbires chez sa veuve pour lui faire restituer les 50 écus, en disant qu'il les distribuerait à des pauvres plus dignes. Cette atrocité excita une telle horreur dans le public, que les Cardinaux Lambruschini et Mattei durent rappeler à Rome leur délégat de Macerata. Irrité de cette destitution, Monsignor Savelli médita de se venger en vrai Corse des libéraux, auxquels il attribuait son malheur. A l'avènement de la République, les Cardinaux le chargèrent des missions les plus difficiles et les plus audacieuses ; envoyé dans les Abruzzes, il fournit au prêtre Taliani les moyens de ravager par son brigandage le pays d'Ascoli. — A la restauration, avant de prendre la direction générale de la police, il fut envoyé à Ancône par Pie IX, en qualité de commissaire extraordinaire. Cet homme sanguinaire assista à toutes les exécutions militaires que firent les Autrichiens ; de plus, il prohiba le papier-monnaie dans la province, pour en faire baisser la valeur, après quoi il en acheta par dessous mains au rabais, et vola ainsi plus de dix mille écus au pays.

Le chevalier Philippe Nardoni est une des premières célébrités des polices européennes ; il n'y a guère de journal indépendant dans le monde qui n'ait enregistré quelqu'un des faits éminemment sanfédistes de cette colonne du gouvernement pontifical. Nardoni débuta dans la vie publique *par un vol avec effraction et par un crime de faux* qu'il commit à Ascoli, sa ville natale ; c'était sous le règne de Napoléon, et il fut condamné à Fermo, chef-lieu du département, le 14 février 1812.

Les journaux italiens et français ont rappelé dernièrement cette affaire aux feuilles de l'ordre, qui ont gardé là-dessus un noble silence. — Ayant réussi à s'échapper, Nardoni passa dans le royaume de Naples, où il fit partie des bandes de brigands commandées par l'oncle et par le père du Cardinal Antonelli. Lors de la restauration papale en 1815, il devint un des premiers agents de police de Rome contre les carbonari. Dans cette place, il inventa plusieurs complots plus absurdes les uns que les autres, mais qui lui firent faire une fortune rapide; il devint l'homme nécessaire de Grégoire XVI, qui le créa chef de la gendarmerie. A l'avènement de Pie IX, Nardoni se réfugia à Naples auprès de Del-Carretto, pour échapper à la vengeance des Romains. Mais à la chute de la République, Pie IX s'empressa de réintégrer ce brave chevalier dans toutes ses hautes dignités.

Je terminerai cette galerie de scélérats en parlant de Virginio Alpi et du chevalier Giovanni Minardi, les deux chefs de la police secrète.

Virginio Alpi est né à Forli, et il doit encore à cette ville la somme de 12 mille écus, que son père, comme caissier du Mont de Piété, vola à cet établissement sous le règne de Grégoire XVI. Il est dur assurément de restituer les vols de son père, surtout quand on en jouit. Virginio résolut de se soustraire à cette obligation, et pour cela, comme aussi pour d'autres raisons particulières, il se dévoua au sanfédisme avec un zèle et une intelligence dignes d'une meilleure cause. Pendant dix ans cet espion, qui était en rapports intimes avec le duc François de Modène, et avait à sa manche les gouverneurs autrichiens en Italie, ne cessa de parcourir incognito les principales villes de la Péninsule. En 1847, il faisait partie de la grande conspiration sanfédiste contre

les amnistiés, et parmi les pièces du procès qui lui fut intenté, ainsi qu'à ses complices, figuraient quelques-unes de ses lettres à son ami Minardi. Celle du 1er juin 1846 contient ce qui suit : « Des lettres de Rome nous apprennent que le Pape Grégoire est malade. Tu ne m'en écris rien. Je crois pourtant que l'on exagère beaucoup. *Nous remarquons un grand enthousiasme parmi les sectaires, mais nous ne nous endormons pas de notre côté. Tu ne devras pas t'étonner si tu entends parler sous peu de choses surprenantes !* » — La lettre du 5 du même mois contient entre autres : « *La nouvelle de la mort du Pape a produit ici une grande exaltation parmi les factieux, ce qui prouve combien ils sont fous. Je pense qu'ils devraient bien plus tôt pleurer. Nous sommes prêts à leur donner une bonne leçon. Ta carabine fera son devoir. J'ai sous mes ordres une troupe de campagnards qui sont impatients d'en venir aux mains avec ces lâches !!!* » — En 1848, Virginio quitta sa retraite du Tyrol, après la déroute des Piémontais dans la Lombardie, et accompagna les bataillons de Welden dans les Romagnes. — Rentré de nouveau en 1849, à la queue des Croates, il devint l'agent principal du commandant autrichien et du commissaire pontifical contre les patriotes. A présent Virginio Alpi, outre la direction de la police secrète, a encore la place élevée de surintendant général des douanes des Etats Romains.

Giovanni Minardi commença sa carrière sous Grégoire XVI ; de simple procureur qu'il était il parvint, par ses talents admirables comme mouchard, à l'emploi de grand familier de l'Inquisition, avec le titre de chevalier de l'ordre grégorien. Il créa un système de police nouveau, et sut très-habilement soutirer les secrets les plus intimes des familles par le moyen des servantes pour

lesquelles il avait organisé un bureau de placement. Lors de la découverte de la conspiration sanfédiste, dont il était complice, Minardi s'enfuit à Florence, mais fut remis au gouvernement romain par la police grand-ducale ; ce ne fut pas sans peine que les libéraux réussirent à le soustraire à la vengeance du peuple pour le livrer à la justice, car l'irritation était grande contre cet homme infame. La restauration du sanfédisme libéra le chevalier Minardi du cachot et le réintégra dans ses nobles fonctions. Il recommença son office avec une ardeur et un zèle sans pareils. Ecoutons sa profession de foi politique et morale : elle est contenue dans une lettre adréssée au *Costituzionale* de Florence, qui l'avait signalé comme un scélérat. Nous donnons mot à mot cette pièce qui nous dispense de tout commentaire :

« Monsieur le rédacteur,

» C'est avec une véritable satisfaction que j'ai lu, dans la feuille qui a pour titre le *Statuto*, l'extrait du *Costituzionale*, dans lequel on montre comment je suis considéré et quelle idée ont de moi les assassins non-seulement du gouvernement pontifical, mais de tous les gouvernements où règnent des souverains légitimes. Je vous remercie, monsieur le rédacteur, de vous être chargé de publier ce que je considère comme de grands éloges. Ces sentiments, sortis de la bouche de la classe *(sic)* la plus impure et la plus maudite de l'Europe, me rendent toujours plus illustre, mais aussi l'ennemi de plus en plus acharné et puissant de la dite classe. — Malheur à moi si cette infame faction m'eut traité différemment et m'eut donné des éloges et des louanges ; à l'heure qu'il est je me serais fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet! — Je vous prie d'insérer ce peu de lignes dans votre honorable journal, afin que mes panégyristes sa-

chent que j'avoue ce que j'ai fait, soit contre eux soit contre les autres démagogues et assassins qui appartiennent à leur parti, et qu'ils soient bien certains que je les attaquerai avec vigueur de quelque manière qu'ils se présentent, non-seulement dans les Etats du Pape, mais aussi dans les Etats étrangers; je désire que le temps arrive bientôt où je pourrai m'offrir à être leur bourreau, et si j'obtiens cette faveur ce sera la plus grande récompense que puissent m'accorder les souverains. — Vous voyez, monsieur le rédacteur, que je considère votre épithète de *mal famé et d'espion* comme honorable pour moi. Oui, je fus le Benjamin du système, mais je déplorerai toujours que ces gens-là aient été arrachés des mains des exécuteurs. *Le parti auquel j'appartiens, et dans le sein duquel je me vante d'occuper la première place, n'agira pas seulement par la menace, mais par les* SICAIRES, *sur votre secte abhorrée.*

» Rome, le 11 novembre 1849.

» *Giovanni Chevalier* MINARDI. »

CHAPITRE VI.

Chronique particulière de Pie IX.

La gonnella più che l'or
Porta a Roma i monsignor.

Ces deux vers populaires sont l'épigraphe du bouquet réservé dans nos mémoires à la personne auguste de Pie IX. Ce Pape n'a pas fait exception à la règle ; comme tous ses prédécesseurs, il dut sa bonne fortune au beau sexe, ainsi que nous le verrons dans le courant de ce chapitre.

Pie IX appartient à la noblesse de Sinigaglia, petite ville sur la côte de l'Adriatique, près d'Ancône. Né en 1793, il fut baptisé sous les noms de Giovanni Maria Mastai Ferretti. Quoique sujet à des attaques d'épilepsie, il servit dans les gardes d'honneur du vice-roi d'Italie, Eugène Beauharnais. Après la chute de Napoléon, il commença à Rome l'étude du droit, et ayant échoué il fit des démarches pour entrer dans les gardes nobles pontificaux, mais il fut éconduit à cause de son infirmité. Pie VII voyant le comte Mastai si fort contrarié de ne pouvoir se rendre utile au St.-Siége, lui conseilla de se faire prêtre ; le jeune comte suivit ce conseil.

Devenu prêtre il entra dans l'académie ecclésiastique (dont nous avons parlé plus haut), afin d'arriver plus vite à la prélature. C'est de là que datent les heureux succès de l'abbé Mastai. Comme les élèves de cet éta-

blissement fréquentaient la maison de Dona Chiara des princes Colonna, jeune dame aussi belle qu'instruite, l'abbé Mastai ne tarda pas à être présenté à cette dame, qui lui témoigna bientôt une préférence marquée. Dona Chiara était prônée par la jeunesse dorée du clergé romain comme un grand poète, et elle faisait partie, en cette qualité, de cette académie pontificale, appelée l'*Arcadie,* si connue en Europe par ses ridicules et composée en majeure partie de monsignori et de moines. Quoique étranger aux muses, l'abbé Mastai fit la passion de Dona Chiara; il avait pour lui cette beauté florissante propre à nos abbés et ces manières doucereuses et souples qui plaisent tant aux femmes de la noblesse romaine, éduquées ordinairement par les dames du Sacré Cœur.

Dona Chiara, puisant dans son amour pour le comte abbé Mastai, une vive sollicitude pour son avenir, réussit à lui ouvrir la carrière des honneurs ecclésiastiques auprès de Léon XII. Quel est le Pape qui eût pu résister aux instances d'une si belle princesse et surtout d'une telle élève des muses? — L'abbé Mastai fit d'abord partie d'une mission apostolique dans le Chili; à son retour à Rome il fut nommé chanoine de Ste.-Marie in Via Lata, puis directeur de la maison de charité de Tata Giovanni et enfin archevêque de Spoleto (1827), toujours par le moyen de la belle Dona Chiara. Comme il modelait en tout ses manières sur celles de sa bien-aimée, Mastai passa aux yeux du vulgaire pour un pasteur tolérant et modéré. Quant aux hommes d'intelligence, ils le percèrent à jour et le virent toujours un prêtre à double face et, pour dire le mot, un vrai jésuite.

Pendant qu'il était archevêque à Spoleto, monsignor Mastai se fit connaître aux patriotes dans son plein jour par plusieurs faits que je vais citer ici.

Lorsque le général Sercognani capitula avec le gouvernement du Pape Grégoire, en désarmant sa colonne d'insurgés, parmi lesquels se trouvait Louis Napoléon affublé de la redingotte et du petit chapeau de son oncle, commandant une compagnie d'hommes armés de piques, ce qui lui valut le surnom de *roi de pique,* — le général Sercognani, dis-je, consigna à Monsignor Mastai, sous certaines conditions, des papiers officiels fort intéressants sur l'insurrection. Celui-ci promit de les rendre à la première demande; mais en zélé casuiste, il les livra au Pape Grégoire.

Quelque temps après un jeune homme, qui avait été secrétaire de Louis Napoléon, rentra à Spoleto. Mastai chercha à soutirer de ce jeune homme des secrets graves sur les idées politiques de son maître et de ses compagnons, en lui promettant une place de quelque considération dans l'administration publique; mais l'honnêteté incorruptible du jeune citoyen sut déjouer la trame de l'archevêque.

Grâce à l'influence de Dona Chiara, Grégoire XVI promut Mastai au diocèse d'Imola; on espérait que dans cette nouvelle position Monsignor Mastai surveillerait attentivement toutes les conspirations libérales contre le St.-Siége, dont cette contrée était alors le foyer le plus actif.

Mastai répondit à merveille aux vœux de ses hauts protecteurs. — Un monsieur d'Imola s'était adressé à Mastai pour avoir de lui une recommandation pour le Cardinal secrétaire d'Etat à Rome, afin d'obtenir une grâce souveraine dans son ressort. Mastai accueillit favorablement cette demande, et il écrivit deux lettres; l'une confidentielle, qui devait arriver la première, dans laquelle il donnait au Cardinal secrétaire d'Etat de fort

18

mauvais renseignements sur son prétendu protégé, tandis que la seconde lui était favorable au dernier point. Toutefois le méchant se trompe souvent. Mastai prit une lettre pour l'autre et envoya au Cardinal celle qui contenait les éloges. — À peine arrivé à Rome, le monsieur en question fut prévenu par un agent du gouvernement que sa demande lui avait été accordée, grâce à une très-puissante recommandation. La lettre qu'il portait lui étant désormais inutile, il la décacheta et y vit à sa grande surprise qu'il était dépeint au gouvernement comme un libéral des plus dangereux !

La conduite de Mastai fut toujours d'une grande habileté. Cependant le peuple, dans son gros bon sens, le connut bientôt et le jugea d'autant mieux qu'il chercha davantage à paraître noble et généreux. Il est à remarquer que les villes qui mirent le moins d'empressement à fêter l'avènement de Pie IX, furent celles de Sinigaglia, de Spoleto et d'Imola. La raison en est bien simple. On y connaissait déjà le jésuitisme de Mastai.

On comprend que l'appétit venant en mangeant, Dona Chiara, après avoir poussé son bien-aimé jusqu'à la prélature, ne pouvait pas être satisfaite aussi longtemps qu'il n'était pas Cardinal et enfin Pape. En 1840, la comtesse de Spaür était toute puissante auprès du Cardinal Lambruschini, à l'endroit de la secte austro-jésuite. Dona Chiara était fort liée avec l'ambassadrice de Bavière, et ce fut par ce moyen qu'elle obtint le chapeau de Cardinal pour Monsignor Mastai.

Mais comme l'amour ne dit jamais c'est assez, la belle dame brûlait de voir son amant souverain Pontife. Aussi Dona Chiara, flairant le vent de l'époque, tourna adroitement face à la comtesse Spaür et se rapprocha doucement du comte Rossi, alors ambassadeur de France

auprès du St.-Siége. Comme poète arcadien très-influent, Dona Chiara fit expédier à Rossi le diplôme de membre honoraire de l'Académie, afin d'avoir l'occasion naturelle de le voir plus souvent. A force de ruses et d'intrigues, elle obtint, pour son idole, l'appui de la France comme candidat à la Papauté future. Malgré leur extrême finesse, la comtesse Spaür, pas plus que ses amis, ne remarquèrent que lorsqu'il fut trop tard les rapports mystérieux de l'ex-carbonaro et de l'arcadienne en ce qui concernait le successeur de Grégoire XVI.

A la fin de 1846, six mois après l'avènement de Mastai au St.-Siége, les arcadiens se réunirent en grande pompe pour fêter le souverain amnistiateur dans les salles de Protomothèque du Capitole. L'absence de Dona Chiara à cette soirée solennelle fut immédiatement remarquée, mais la curiosité se tut à la lecture d'un sonnet de la princesse, faite par le secrétaire de l'Académie, à cause de l'indisposition du poète.

Deux prélats de l'Académie ecclésiastique chuchotaient à côté de moi sur la cause de la maladie de Dona Chiara. « Cette madame de Spaür est une véritable tigresse, disait l'un d'eux ; l'autre jour elle s'est rencontrée avec Dona Chiara chez la princesse Borghèse, et l'a attaquée avec un acharnement remarquable ; peu s'en est fallu qu'elle ne lui sautât au cou pour l'étouffer ! C'était un scandale inouï dans toute la maison ; je le tiens de la princesse Orsini. » — « Et la raison de cette haine féminine ? » demandait l'autre abbé. — « C'est, à ce qu'on dit, que la Spaür se croit perfidement jouée par Dona Chiara. L'ambassadrice soutient que ce n'est que grâce à elle que Mastai fut nommé Cardinal par Grégoire XVI, et cela parce qu'elle était persuadée, d'après les assurances de Dona Chiara, qu'il était ami de l'ordre et dé-

voué au Cardinal Lambruschini. Tandis que Dona Chiara, au lieu d'entretenir son protégé dans les sentiments dont elle avait en quelque sorte à répondre, s'était liée avec le comte Rossi, qui a fait le Cardinal Mastai Pape, à condition qu'il fût libéral. » — « La Papauté délie de toute promesse, mon ami ! » répliqua en souriant l'autre jeune abbé.

Quelques mois après ce dialogue, Dona Chiara mourait d'une maladie inconnue. Le fait est que Pie IX, au milieu de sa gloire, fit à peine attention à cet événement, qui aurait dû le toucher jusqu'au fond du cœur. Comment expliquer l'intimité qui s'établit bientôt après entre le Pontife et cette comtesse de Spaür, qui était, quelques mois auparavant, non-seulement l'ennemie personnelle de Dona Chiara, mais surtout l'ennemie politique de Pie IX ? — Expliquer ces contradictions criantes, serait vouloir expliquer les mystères de l'âme d'un Pape.

Venons-en maintenant à la comtesse de Spaür. Ce type de l'intrigue de cour, presque incroyable à notre époque, est la fille du comte Giraud, noble romain, mais d'origine française, et nièce du poète comique si bien connu en Italie et à l'étranger. Cette dame, maintenant âgée de 40 ans, est encore belle; au premier abord, elle a dans son extérieur un air modeste et grave qui la ferait prendre pour une Béatrice Cenci, tandis qu'elle n'est au fond qu'une Lucrèce Borgia au petit pied. La comtesse de Spaür, divorcée et puis veuve à la fleur de l'âge du vieux anglais Dodwel, fit, pendant longtemps, les délices de la jeunesse romaine et étrangère. Rassasiée des amours, et visant à la vie aristocratique, elle épousa en secondes noces une mômie allemande, diplomate consommé, portant le titre d'ambassadeur de Bavière. Elle conspira d'abord avec les jésuites contre le comte Rossi,

puis contre Pie IX, et finit par être à Gaëte et à Rome la *Madone des consolations et des bons conseils* de Pie IX et du Sacré Collége.

Le nom de madame de Spaür est écrit en lettres de larmes et de sang dans la chronique contemporaine de la Papauté. Il nous est permis d'affirmer, à nous qui connaissons le caractère despotique de cette dame, ainsi que son influence fatale sur l'esprit de Pie IX, qu'elle a été en grande partie la cause des actes sanguinaires de ce Pape. En voyant la comtesse de Spaür, députée officiellement par le clergé romain, aller à Turin pour adresser des félicitations et faire des présents, au nom des sanfédistes, à l'archevêque Franzoni, il faut dire que cette dame est la Dona Olimpia de notre époque.

Au commencement de 1852, il a paru à Bâle un livre en allemand, intitulé : *La fuite de Pie IX à Gaëte en novembre* 1848, *mémoires de la comtesse de Spaür*. Traduit bientôt en italien et publié à Turin, son traducteur nous fait savoir *que madame de Spaür brûlait depuis longtemps d'apprendre au monde la part qu'elle avait prise à la fuite de Rome du très-saint Père, et qu'il en était résulté cet écrit, dont* 300 *exemplaires seulement furent répandus parmi les gens d'élite assez discrets pour donner à l'auteur le peu de publicité qu'on voulait obtenir sans trop se compromettre. — Tout à coup le livre fut traduit en allemand et mis en circulation parmi les bons Suisses du Sonderbund et les Tudesques de la Forêt-Noire qui n'y mettent pas malice.*

Nous copierons de ce livre deux passages, qui dessineront nettement le caractère jésuitique de madame de Spaür. *Ayant été inspirée par la grâce de Dieu à faire enfuir le souverain Pontife*, la comtesse raconte qu'elle mit en œuvre tout son fonds de ruses féminines pour

conduire l'affaire à bonne fin. Au chapitre VII elle nous apprend les détails du travestissement et de la fuite de Pie IX. « Le Pape, écrit-elle, déposa, en présence de l'ambassadeur français, duc d'Harcourt, son habillement ordinaire, la longue soutane blanche, la calotte de la même couleur, les pantoufles en maroquin rouge qui portent les croix brodées au-dessus. Il se vêtit en simple prêtre, les lunettes sur le nez, et quitta sa chambre par une porte aboutissant à des appartements déserts qui communiquent avec le corridor des gardes-suisses, et qui n'avaient pas été ouverts depuis je ne sais combien d'années. Le duc de Harcourt resta tout seul dans la chambre du Pape, cherchant avec anxiété à distinguer le bruit des roues du carrosse qu'on avait fait aller et venir à plusieurs reprises comme pour le service ordinaire du palais, et qui devait emmener le Pape. Le duc, déjà en peine de n'entendre aucun bruit dans la cour, voit tout à coup le St.-Père rentrer à la hâte en tenant une bougie allumée, et disant qu'il n'avait pu, malgré tous ses efforts, ouvrir la vieille porte du corridor. Peu s'en fallut que l'ambassadeur ne tombât évanoui de peur. Heureusement qu'un des employés les plus fidèles du saint Père, l'aide de chambre Benoît Filippani, accourut avec la nouvelle que la porte avait enfin été ouverte. Ils retournèrent en arrière, arrivèrent dans le corridor et laissèrent la porte ouverte pour ne pas perdre encore du temps en voulant la fermer. Cette circonstance avait été sur le point de faire échouer l'entreprise. Voilà le fait : un curieux emporté, un de ceux qui étaient jadis si nombreux à Rome, passant par hasard dans le corridor et voyant cette porte ouverte, voulut à toute force, comme valet de chambre de service, connaître la raison de cette nouveauté. Déjà il commençait à importuner

de ses questions le bon comte Gabriel Mastai, frère aîné du Pape, lorsqu'une circonstance fortuite vint contraindre l'indiscret à en rester là. Le Pape, accompagné de son fidèle valet de chambre, quitta le palais sans le moindre obstacle, en passant par la grande porte au milieu des nombreuses sentinelles de la garde nationale qui y étaient en faction et ne lui donnèrent aucune attention. »

Le Pape s'est enfui. Arrivés à Genzano, il faisait nuit noire et on alluma les falots de la voiture. « Aussitôt que cette lumière éclaira les traits de Pie IX, je vis, — s'écrie madame la comtesse, — que mon fils et son instituteur étaient saisis d'étonnement, et que tous deux se retiraient dans un coin comme ils purent. Je fus moi-même extrêmement surprise de voir combien le saint Père s'était peu mis en peine de déguiser sa physionomie. — *Ne pouvoir me prosterner devant lui, obligée de me passer de ces témoignages d'honneur qui, dans nos proscriptions religieuses, fondées sur une ancienne coutume, sont devenus une seconde nature pour les Romains* (de la trempe de madame de Spaür!), *tout cela exigeait de moi une énergie dont je me sentais à peine capable!!!* » — Heureusement que le Cardinal Antonelli arriva pour la sortir de cette position difficile. « La transformation, dit-elle en parlant du Cardinal, le travestissement, notamment celui d'une cravate rouge, étaient si complets que je ne le reconnus qu'à ces paroles du saint Père, qui en croisant les bras s'écria : « Seigneur, je te remercie de ce que tu as aussi conduit sain et sauf le bon Cardinal Antonelli! » — Voici en peu de mots la description d'une fuite, que le Pape, suivant la Spaür, *entreprit afin de ne pas compromettre sa dignité, en approuvant tacitement les excès qu'on commettait à Rome*, pour rentrer dans cette

ville, après son exil et à la queue des armées catholiques!!!

Un journal libéral anglais, le *Globe*, peu suspect de déférences pour madame de Spaür, a publié une correspondance de Gênes, du mois de juillet dernier, qui nous montre que l'ambassadrice de Bavière menait entièrement la cour papale, par ses intrigues, à tel point que le gouvernement *constitutionnel* du Piémont ne craint pas de négocier avec elle.

Voici ce que dit le *Globe* : « Le Piémont est près de se réconcilier avec le St.-Siége. L'entrevue de M. d'Azeglio avec la comtesse de Spaür pourra produire les meilleurs résultats. La comtesse est arrivée ici sur l'*Hellespont*, et le président du cabinet se trouve maintenant dans nos environs, sous prétexte de bains de mer. La comtesse est une dame de grande piété, qui *s'est vouée depuis longtemps à maintenir l'église italienne dans la paix*, et qui, pour atteindre ce but, n'a jamais regardé ni à ses peines ni à ses dépenses. »

(The Globe, July 15, 1852).

Voyons maintenant quelques-uns des actes caractéristiques de Pie IX, devenu Pontife sanguinaire.

Lorsque avant la défaite de Velletri, le roi de Naples occupait (1849) le pays de Frosinone, un magistrat qui avait servi la République, alla à Gaëte pour obtenir son pardon du souverain Pontife. Après avoir attendu plusieurs jours, il fut enfin reçu par le Pape, qu'il trouva inexorable. — « Mais, très-saint Père, se hasarda-t-il à observer, si vous punissez tous ceux qui ont exercé des emplois sous la République, vous vous trouverez forcé de punir les trois quarts du pays! — Sans doute, répondit Pie IX avec une colère concentrée. Si je pardonne comme Pontife, je ne puis vous absoudre comme Prince.

Partez, votre sort sera celui de tous les ingrats envers le St.-Siége. » — Ces paroles du Vicaire infaillible du Christ, se sont vérifiées par des chiffres. — En effet, à la fin de 1850, les journaux de l'Europe rapportèrent que le mouvement des prisons romaines, pour affaires politiques, depuis une année et demie, dépassait le chiffre de 70 mille, y compris un grand nombre de femmes. Naguère le *Journal romain* répondait à un journal du Piémont, qu'il était faux que le nombre des détenus politiques fût de 10 mille, car il n'était, selon la feuille papale, que de 8500. Quelle naïveté!

En revenant à Rome, Pie IX passa dans la ville d'Alatri. Parmi les malheureux qui se jetèrent à ses pieds pour implorer sa protection contre la terreur sanfédiste, se trouvait un jeune séminariste nommé Leggieri. Celui-ci demandait simplement au Pape une commutation de peine pour son père, dont le seul crime était d'avoir été représentant du peuple. Le Pape donna sa bénédiction au jeune abbé, avec l'avertissement de ne plus se mêler de politique à l'avenir. Mais le séminariste persista dans sa demande, et le Pontife, qui avait remarqué que le jeune homme avait mal aux yeux, tout en le repoussant de sa présence, lui dit: *Vous ferez mieux de vous recommander à Ste.-Lucie vous et votre père!*

Vers la fin de 1850, Pie IX, forcé de fuir la présence de ses chers enfants de Rome, parcourait la colline de Monte-Maria, en compagnie de quelques Monsignori. Un de ces derniers lui présenta le curé de cette paroisse, qui profita de la circonstance pour supplier le St.-Père de faire lever le mandat d'amener contre un de ses frères, coupable d'avoir servi la République, et qui était dans ce moment caché dans la cure. Le Pape dit qu'il y réfléchirait, et congédia l'ecclésiastique. Dans la nuit

une escouade de sbires envahissait la résidence du curé, s'emparait de son frère et présentait à l'ecclésiastique un ordre supérieur d'évacuer sur-le-champ. Le pauvre homme avait perdu son frère et trouvé sa destitution.

Lorsque Pie IX reçoit quelqu'un qui n'est pas de son entourage, il a l'habitude de tenir à la main, d'une manière peu apparente, le cordon d'une sonnette qui correspond à trois pièces où se trouvent des militaires et des domestiques qui lui sont tout dévoués. Un jour qu'il recevait chez lui l'avocat Dandini, l'un des juges du soi-disant tribunal de police, il s'aperçut que celui-ci avait remarqué ce cordon; cette découverte provoqua une violente colère chez le saint Père, qui chassa aussitôt l'avocat de sa présence en lui disant: *Allez-vous-en! Venez-vous ici pour m'espionner?*

Toujours la charge la plus grave qui existe contre Pie IX, c'est l'*encyclique* ou programme catholique adressé aux archevêques et évêques d'Italie, après la chute de la République romaine. Cette pièce mémorable, datée du 8 décembre 1849, du palais de Portici, près de Naples, a pour but d'abord de rendre grâce à Dieu du rétablissement du gouvernement clérical par les nations catholiques réunies, puis d'indiquer aux Monsignori les mesures propres à réparer le mal déjà fait à la religion papale et la manière de détourner les périls qui la menacent encore en Italie. Le Pape y met sur la même ligne les communistes, les socialistes, les républicains, les libéraux et les propagandistes du protestantisme, qui répandent des Bibles en langue vulgaire. En conséquence le Pape recommande aux hauts fonctionnaires ecclésiastiques de redoubler leurs instructions cléricales, de surveiller la lecture, la distribution et l'impression des livres et des journaux; il leur enjoint en outre d'être

très-circonspects dans l'ordination des nouveaux prêtres et de veiller sur les écoles publiques et particulières. Enfin il s'adresse aux rois et aux princes, surtout à ceux de l'Italie, en leur montrant que la cause de la Papauté c'est la cause de la monarchie. Que les prêtres assistent toujours les princes, mais que ceux-ci de leur côté soutiennent les intérêts spirituels et temporels du clergé. D'après l'oracle du Vatican, les plus sûrs préservatifs du protestantisme, du communisme, du socialisme, du républicanisme et du libéralisme, seront l'inviolabilité des biens ecclésiastiques, l'augmentation de ceux-ci et des priviléges cléricaux. — Le commencement de l'encyclique mérite d'être cité. « Vous savez et vous voyez avec nous, vénérables frères, à quel point s'est accrue récemment la perversité de certains hommes, ennemis jurés de la vérité, de la justice et de toute honnêteté, qui, soit par la fraude, soit par toute espèce de ruses et en jetant ouvertement çà et là, comme une mer furieuse, l'écume de leurs désordres, s'efforcent de répandre de tous côtés, parmi les peuples fidèles de l'Italie, une licence effrénée de pensées, de paroles et d'actions, qui cherchent à ébranler, même en Italie, la religion catholique et qui voudraient, si cela leur était possible, la renverser de fond en comble. Leur dessein diabolique s'est fait entièrement connaître dans bien des lieux, mais surtout dans la ville sainte, siége de notre suprême pontificat, où, grâce à notre retraite forcée, ils ont eu pendant peu de mois plus de liberté pour exercer leur fureur, et où, confondant audacieusement les choses divines et humaines, leurs excès sont parvenus à un tel point que, dans l'impuissance où le mépris avait réduit le vénérable clergé ainsi que les prélats qui, par notre ordre, continuaient à veiller avec courage aux choses

saintes, *de pauvres malades, luttant contre la mort, ont même été quelquefois contraints de rendre l'âme au milieu des agaceries de quelques viles prostituées !*

Dans cette insulte l'atroce le dispute à l'absurde. Il n'y avait qu'un Pape qui pût donner le nom de prostituées aux dames les plus nobles et les plus dévouées, qui donnèrent des soins de mères non-seulement à nos volontaires, mais encore aux soldats français transportés dans nos hôpitaux pendant le siége de Rome, et que ceux-ci appelèrent des *anges !*

Après ce crime de lèse-humanité, quels sont les excès que la Papauté n'ait pas commis? Cependant c'est Pie IX, le protégé de deux dames de la noblesse romaine, qui a prononcé ce lâche blasphème ! mais qui tiendra pour honorables ces courtisanes ?

Les égards pour les femmes caractérisent l'avenir et la grandeur de la société, l'abomination de l'adultère, qui marqua la fin de l'Empire romain, signale aujourd'hui la chute de la Papauté.

Voici donc comment Pie IX est pour nous l'homme providentiel et l'homme fatal. Comme prince libéral et réformateur, il a détruit le pouvoir temporel des Papes ; comme Pontife sanguinaire et despote, il a abruti le catholicisme, il a consommé la ruine de la Papauté !

CONCLUSION.

La Papauté en Italie. — Situation et avenir.

La Papauté a toujours été le fléau et la ruine de l'Italie. Ses œuvres de ténèbres et de sang se sont consommées sur la Péninsule avec la plus terrible précision dans les moments les plus signalés de notre histoire ; dans celui de la formation de la nationalité italienne par le progrès de la renaissance et par la fédération des républiques de l'Italie centrale et de Venise, et dans celui de la fondation de l'indépendance et des libertés modernes, l'une dans le XVI[e] siècle et l'autre dans le XIX[e].

Comme alors la Papauté déchira l'Italie par les factions, par les guerres intestines et enfin par l'appel des Français et des Espagnols, avec les Allemands et les Croates, contre Venise et Florence, en fondant la théocratie au cœur du pays et en divisant la Péninsule en plusieurs Etats opposés et contraires, aujourd'hui la

même Papauté, soutenue par la ligue de l'empereur et des rois, n'a pas cessé de perdre la patrie italienne par la création du sanfédisme, par la sanction de l'obscurantisme, par l'abrutissement des masses et par l'anathème contre la guerre de l'indépendance, ainsi que par l'appel des armées catholiques contre la République romaine.

Ces vérités sont tout à fait évidentes et élémentaires dans l'histoire nationale. Mais qui ne sait que le papisme, qui se nourrit de superstition et d'ignorance, a toujours réussi à obscurcir, à altérer parmi les peuples les idées les plus splendides et les faits les plus incontestables?

Ainsi dans le XVIe siècle, au moment où la Papauté, s'appuyant sur Charles V, consommait l'esclavage de l'Italie, elle calomniait nos populations en les appelant lâches, turbulentes et corrompues, et par conséquent dignes du joug des étrangers. Toutefois, nos ancêtres trouvèrent alors en Machiavel un grand apologiste de notre malheureuse patrie, quelques années avant la chute de la magnanime république de Florence (1530).

Chacun connaît les irréfutables sentences de Machiavel sur la Papauté, contenues dans le livre Ier, chap. 12 de ses *Discours politiques*. C'est là qu'il démontre que si l'Italie avait perdu *sa grandeur et sa force, elle en était redevable à la théocratie romaine, car c'est la Papauté qui divisa la patrie italienne, ne pouvant la dominer toute entière et ne permettant, en même temps, à aucun prince d'en faire un seul royaume.*

Aujourd'hui c'est le même système de fraudes et de calomnies que la Papauté emploie contre le peuple italien. Au moment de la restauration de sa théocratie, elle osa se déclarer l'amie de notre liberté et de l'indépendance italienne, elle qui ne cesse encore d'anathématiser la révolution européenne. — « Oui, je veux la nationa-

lité de l'Italie, dit la Papauté, je veux la liberté honnête et modérée; mais ce sont les Italiens mêmes qui combattent mon œuvre par des idées exagérées et impies et par des actes d'irréligion et de démagogie!!! » Parce que, *quant à moi*, dit la Papauté, *je dois être considérée, de tout temps, comme le véritable palladium de la nation italienne!!!* »

Fraudes et mensonges cléricaux bien palpables.

Si les faits que je viens d'exposer dans ces mémoires ne suffisent pas pour mettre en évidence cette vérité, je recourrai aux autorités mêmes des amis de la Papauté, qui proclament au monde que la théocratie est non-seulement illibérale de sa nature, mais entièrement incapable de gouverner d'une manière quelconque.

Nous entendons parler du *Times*, organe de l'aristocratie anglaise, ennemie acharnée de la République romaine, et de la *Gazette d'Augsbourg*, ainsi que du *Corriere Italiano* de Vienne, journaux officiels de la diplomatie européenne. A l'occasion des incarcérations continuelles qui ont eu lieu dans les Etats Romains, à propos de la ruine des finances pontificales, de l'impossibilité qu'ont les Cardinaux de former une armée quelconque, et surtout à propos du brigandage qui désole les Romagnes, que disent-elles, ces feuilles de l'ordre? Elles disent que, malgré le *Mémorandum* de 1831, malgré les conseils et les avertissements donnés de nos jours aux Cardinaux, par les puissances étrangères, sur l'administration du pays, ils ne comprennent rien en fait d'administration laïque; et qu'au contraire, la théocratie ne fait qu'entretenir dans les Etats Romains le foyer perpétuel de la révolution italienne.

Et l'opinion de la France, de Louis Napoléon, est-elle au fond, plus favorable à la théocratie romaine? —

Voyons un peu ce qui se passe à Rome entre la Papauté et le gouvernement de la France. Ces faits sont de la plus haute gravité.

Il faut d'abord rappeler à notre mémoire quel était le *but officiel*, de l'expédition de Rome, affiché par Louis Napoléon. Il l'a formulé nettement dans deux lettres adressées, l'une après l'autre, au général Oudinot et à Edgard Ney, savoir que le président de la république *n'entendait garantir aux populations romaines qu'une liberté honnête et modérée sous le gouvernement papal.*

Notre livre est une démonstration complète de cette vérité : que la moindre liberté, même un fantôme de liberté civile et politique, est faite pour rendre impossible, pour décomposer à l'instant la théocratie catholique. — Comment donc se persuader que le Sacré Collége des Cardinaux, rentré au pouvoir, admît les prétentions impossibles du chef de la France? La résistance des Cardinaux est logiquement nécessaire.

Mais l'homme du 2 décembre est-il fait pour oublier ses volontés et les affronts qu'il a reçus devant l'Europe? — L'avenir nous fera voir de grandes choses; notre proverbe est assez juste : *Le temps seulement sait maintenir ses promesses.*

Parmi les plus grandes choses que l'avenir nous réserve, nous trouverons la réponse à cette question : *Louis Napoléon est-il jésuite de conviction ou jésuite d'expédient?* Dans le premier cas, il faut qu'il soit le nouveau Charlemagne, le véritable restaurateur de l'autorité politique et religieuse en Europe, suivant les acclamations de la prêtraille depuis Rome à New-York, il faut qu'une fois empereur, Louis Napoléon attaque autour de la France les institutions et les gouvernements basés sur les doctrines du libre examen et de la liberté de penser.

— Dans le second cas, nous verrons bientôt l'aristocratie militaire en venir aux mains avec la théocratie catholique à Rome et à Paris, et l'une user l'autre à jamais.

Or ces deux probabilités impliquent inévitablement un renversement général des peuples, un réveil de toutes les consciences paisibles, liberté religieuse et civile, un rapprochement le plus sincère, au milieu des malheurs communs, des nationalilés et des intérêts démocratiques. C'est alors que se vérifieront ces vers d'une profonde sagesse :

« Et lorsque l'esclavage à ce point est monté,
« L'esclavage, crois-moi, touche à la liberté.

Mais comment, me demandera-t-on, les hommes de la révolution italienne entendent-ils arriver *à la liquidation* de la Papauté et de l'Eglise catholique? — Ici la solution du problème est double comme l'est le parti qui travaille à l'émancipation de l'Italie. J'entends parler des mazziniens ou nationalistes unitaires, et des fédéralistes républicains ou patriotes indépendants, qui s'appellent aussi socialistes.

Vieux chef de conspirateurs, et par conséquent dictateur et pontife de son parti, Mazzini, tout en proclamant l'abolition de la Papauté et de la théocratie catholique, veut et proclame un *Concile* et une *nouvelle Eglise* qui formulent et représentent les croyances religieuses de la nation. Les idées de Mazzini à ce sujet se trouvent réunies dans sa brochure : *Le Pape au XIXe siècle*. Son principe est celui-ci : *Dieu est Dieu, et le peuple* (ailleurs *l'humanité) est son prophète*. C'est de là qu'il tire la nécessité d'un *Concile national* pour régler les croyances religieuses du pays, à côté d'une *Constituante politique*, dont le concile ne sera qu'un fac-simile, parce que sa

nomination aura lieu par le même suffrage universel qui choisira les membres de l'assemblée. — Ainsi, qu'il le veuille ou non, il y aura pour Mazzini plus qu'une religion d'état, une religion identifiée et amalgamée avec le pouvoir gouvernemental. Voici ses propres paroles : « La thèse de Grégoire VII était vraie, l'application en était fausse. Le pouvoir est un ; la religion gouverne ; ses interprêtes, qui ne sont autres que les pouvoirs temporels, traduisent ses décrets en actes. » — « *A l'Italie,* conclut Mazzini, *appartient l'œuvre solennelle de l'émancipation religieuse en Europe.* »

Non, l'Italie ne peut rien donner à la révolution européenne ; c'est elle, au contraire, qui recevra tout des autres peuples, en fait d'émancipation religieuse et civile. — Voici ce que les fédéralistes répondent aux unitaires italiens. « Sachez-le bien, citoyen Mazzini, ce sont les Etats-Unis de l'Amérique qui, depuis un siècle, ont résolu nettement, par la liberté, le double problème de la religion et de la politique. — A l'heure de notre émancipation, il faudra faire rentrer le Pape et le clergé catholique dans les bornes du droit commun ; lorsque le prêtre ne sera plus considéré que comme un simple citoyen, à l'instar des pasteurs luthériens, des ministres protestants et des rabbins juifs, l'éducation de la jeunesse sera entièrement laïque, le clergé perdra nécessairement les fonctions publiques qui appartiennent de droit à la Commune, les biens et les possessions ecclésiastiques deviendront le patrimoine de l'industrie et des pauvres, car ce seront les fidèles qui devront payer leurs prêtres; l'opinion publique et les lois sanctionneront l'indifférence civile en matière des vœux et de l'apostasie religieuse ; en un mot, nous arriverons tout bonnement à l'abolition radicale des privilèges oppresseurs du clergé,

au désarmement complet de la théocratie catholique[1]. » — C'est la liberté religieuse ou de conscience qui engendre et compléte la liberté civile ; d'où découle que tous doivent être égaux devant le droit et la justice, et que le laïcat est la base des sociétés modernes.

[1] Voir *la federazione republicana* par J. Ferrari, et *l'introduzione ad alcuni appunti storici;* par J. Montanelli.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

Chap. 1. — Idée de la théocratie à Rome. — Constitution du sacré collége des cardinaux. — Sa puissance politico-religieuse. 1

Chap. 2. — Révélations sur la société secrète, politico-religieuse du Sanfédisme. — Ses satellites armés. — Le cardinalat et le Sanfédisme constituent la papauté. 13

Chap. 3. — La cour papale.—Le Pape-Roi.—L'apothéose et l'Idolatrie de la personne du Pape. . . . 23

Chap. 4. — Esquisse de la Religion catholique apostolique et romaine, son culte et sa discipline. . . . 29

Chap. 5. — Moralité, richesses et charité du Clergé Romain. — Les Jésuites et leur silhouette politico-religieuse. — Observations générales. . 46

SECONDE PARTIE.

Chah. 1. — Actes politiques de la cour de Rome sous le pontificat de Grégoire XVI. 65

Chap. 2. — Actes diplomatiques de la cour de Rome sous le pontificat de Grégoire XVI. 70

Chap. 3. — Le chevalier barbier Gaetanino, et la vie privée de Grégoire XVI. : 74

Chap. 4. — Réveil politique du peuple romain à la mort de Grégoire XVI. 84

TROISIÈME PARTIE.

Chap. 1. — Influence des Romains sur l'avènement de Pie IX et sur l'amnistie. 89

Chap. 2. — Les amnistiés et les Sanfédistes. — Complot de ces derniers. — Les amnistiés et le clergé romain. — Echec des austro-Jesuites. . . . 95

Pages.

CHAP. 3. — Origine cléricale de la noblesse romaine. . . 108
CHAP. 4. — Esprit et rôle de la noblesse romaine sous Pie IX. 114
CHAP. 5. — Les quatre conseillers de Pie IX. — Le chanoine Graziosi. — Monsignor Corboli Bussi. — Le comte Pellegrino Rossi. — et le père Ventura. 119
CHAP. 6. — Coup-d'œil sur le libéralisme de Pie IX. . . . 126

QUATRIÈME PARTIE.

CHAP. 1. — Attitude de Rome après la fuite de Pie IX. 135
CHAP. 2. — Convocation de la Constituante romaine. . . 144
CHAP. 3. — Les Sanfédistes de la Cour de Gaëte et la République romaine . . . , ... 154
CHAP. 4. — La République romaine et Mazzini. 165
CHAP. 5. — Proclamation pontificale de la Croisade catholique contre la République romaine. 170
CHAP. 6. — Expédition française. 175
CHAP. 7. — Malheur aux vaincus! 190
CHAP. 8. — La papauté soutenue par les puissances non-catholiques. 206

CINQUIÈME PARTIE.

CHAP. 1. — Restauration du St.-Siége. 215
CHAP. 2. — Retour du Pape à Rome. 225
CHAP. 3. — Justice rétroactive exercée par le St.-Siége. 231
CHAP. 4. — Le gouvernement temporel du St.-Siége. . . 242
CHAP. 5. — Les célébrités contemporaines du gouvernement clérical 255
CHAP. 6. — Chronique particulière de Pie IX. 369

CONCLUSION.

La papauté en Italie. — Situation et avenir. 285

